LOUIS XIV,

SA COUR,

ET LE RÉGENT.

TOME SECOND.

LOUIS XIV,

SA COUR,

ET LE RÉGENT,

Par Anquetil, Correspondant de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, &c.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez Bossange, Masson & Besson,
Libraires, rue & cour des Mathurins.

M. DCC. XCIII.

SOMMAIRES
DU SECOND VOLUME.

De Harlai. — *Délivrance de Lauzun.* — *Madame de Nogaret.* — *Voyages de Madame de Maintenon.* — *Le Comte d'Aubigné.* — *Vivonne.* 1675 - 81.

Mariage de Mademoiselle d'Orléans. — *Mariage de Mademoiselle de Blois.* — *Disgrace de Pomponne.* — *Changemens dans le Militaire en 1680.* — *Chambre ardente en 1680.* — *Le Duc de Luxembourg.* — *La Comtesse de Soissons.* — *Sort des Nieces du Cardinal.* 1676 - 81.

Remontrances de Madame de Maintenon au Roi. — *Le Dauphin & la Dauphine en 1680.* — *Madame de Montchevreuil.* — *Mademoiselle de Fontanges.* — *Madame de Nevers.* — *Le P. de la Chaise.* — *Fontanges & Montespan brouillées.* — *Coiffures.* — *Mort de Madame de Fontanges.* — *Naissance du Duc de Bourgogne.* — 1680 - 85.

Mademoiſelle Choin. — Cabale contre Madame de Maintenon.

1683 - 85. *Mort de la Reine. — La Moreſſe. — Mort de Colbert. — Le Maréchal d'Eſtrées. — Le Cardinal d'Eſtrées. — Deſmarets, Archevêque d'Auch. — Seignelay & Pelletier. — Embarras de Madame de Maintenon. — Briſack. — Maintenon, Dame de charité.*

1684 - 85. *Son Mariage. — Dépôt des Papiers d'État.*

1684 - 88. *Soumiſſion des Étrangers. — Admiration des Sujets. — La Place des Victoires.*

1685 - 88. *Maladie du Roi. — Mort de Charles II. — Le Maréchal d'Humieres. — Révocation de l'Édit de Nantes. — Inſpirée par les Jéſuites. — Et par Louvois. — Manége des Miniſtres. — Et de Madame de Maintenon. — Madame de Maintenon juſtifiée. — Les converſions. — Coiſlin, Evêque d'Orléans. — Le Comte de Roye. — Madame Pannache. — Réflexions ſur les Foux. - Sérieux de la Cour.*

1686 - 88. *Mariage de Mademoiſelle de Nantes. — Lettres interceptées. — Re-*

traite du grand Condé. — Santeuil. — Mort du grand Condé. — Ligue d'Augsbourg — Saint-Cyr. — Effets de la révocation de l'Édit de Nantes. — Fenêtre de Marly.

Guerre. — Le Prince Henri Jules. 1688 - 90
— Mascarade de Luxembourg. — Vie intérieure du Prince. — Madame de Nevers. — Mademoiselle de Richelieu. — Roze. — Le premier Président de Novion. — François-Louis, Prince de Conty. — Mademoiselle Choin & la Princesse de Conty. — Conduite des Filles du Roi. — Madame la Duchesse. — Cérémonie des Cordons bleus. — Arrivée du Roi & de la Reine d'Angleterre. — Lauzun — Maintenon peu sensible aux injures. — Réception du Roi & de la Reine d'Angleterre. — Vols singuliers.

Maréchal de Salon. — Gêne de 1689 - 91
Madame de Maintenon. — Ses occupations à Saint-Cyr. — Incendie du Palatinat. — Cruauté de Louvois. — Mort de la Dauphine. — Inquiétudes du Roi. — Mauvais état des Finances. —

Phelyppeaux Pontchartrain.

1690-91. *Louvois.* — *Mort de Louvois.* — *Chamlai.* — *Manſard.* — *Diſtinctions accordées aux Miniſtres.* — *Pontchartrain & Malauſe.*

1692. *L'Abbé Dubois.* — *Duc d'Orléans.* — *Dubois.* — *Ducheſſe d'Orléans.* — *Le Duc & la Ducheſſe du Maine.*

1692-95. *La Ducheſſe d'Hanovre.* — *Konigſmarck.* — *La Comteſſe de Verue.* — *Madame Voiſin.* — *Chamillart.*

1694-95. *Puiſſance de Madame de Maintenon.* — *Sa vie à la Cour.* — *Habitudes génantes du Roi.* — *Ses égards pour Madame de Maintenon.* — *Les Courtiſans.* — *Noailles & Barbeſieux.*

1695. *Noailles, Archevêque de Paris.*

LOUIS XIV,

SA COUR,

ET LE RÉGENT.

Dans le portrait que nous avons tracé de Louis XIV, au moment où il fut surnommé *le Grand*, on a pu remarquer combien ce Prince étoit délicat sur les bienséances, on a par conséquent droit de conjecturer qu'il lui en coûta pour s'en écarter comme il fit, en canonisant, pour ainsi dire, ses foiblesses aux yeux de la Nation, par la légitimation de ses enfans. La chose n'étoit pas difficile à l'égard de

ceux de Madame de la Valliere ; mais elle se trouvoit embarrassante pour ceux de Madame de Montespan, nés pendant le mariage subsistant des deux côtés. Achille de Harlai, pour lors Procureur-Général au Parlement de Paris, fut consulté à ce sujet. Le caractere un peu singulier de cet homme célebre au Barreau, mérite bien une digression. Ce sera aussi un exemple des jugemens contradictoires auxquels les hommes publics sont exposés.

De Harlai. On risqueroit de le peindre à son grand désavantage, si on se contentoit d'employer les couleurs de Saint-Simon, sans les adoucir. Il convient lui-même que dans un procès pardevant M. de Harlai, il se crut autorisé à le récuser. Par conséquent il le voyoit avec les yeux d'un Plaideur mécontent. Il trace ainsi son portrait.

Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 305 & t. 4, p. 422.

» C'étoit un petit homme vigoureux et » maigre, un visage en losange, un » nez grand et aquilin, des yeux, dit-

» il dans un endroit, beaux, parlans, » perçans, qui ne regardoient qu'à la » dérobée, mais qui, fixés sur un client » ou sur un Magistrat, étoient pour » le faire rentrer en terre. Il dit ail- » leurs, des yeux de vautour qui » sembloient dévorer les objets et » percer les murs. Un habit peu am- » ple, un rabat presque d'ecclésias- » tique, des manchettes plates » comme eux. Il se tenoit en mar- » chant un peu courbé, un air faux, » plus humble que modeste, l'odeur » hypocrite. Chez le Roi, il rasoit » toujours les murailles, n'avançoit » qu'en courbettes, à force de révé- » rences respectueuses et comme hon- » teuses, à droite et à gauche; mais » il avoit grand soin de regarder du » coin de l'œil si on le remar- » quoit ».

Guidé par sa prévention, Saint-Simon continue de présenter du plus mauvais côté, des qualités et des

actions susceptibles d'interprétations favorables et même d'approbation. S'il convient « qu'Achille de Harlai » étoit simple dans ses habits, modeste » dans ses ameublemens et ses équipa- » ges, quoique magnifique dans l'oc- » casion, qu'il étoit toujours d'un » maintien grave et imposant, sen- » tencieux dans ses propos, avec tout » l'extérieur des mœurs antiques, c'é- » toit, ajoute-t-il, par affectation, » pour paroître se modeler sur les » Achille de Harlai, les Bellievre, » les de Thou, Magistrats respectables » dont il étoit issu, dont il aimoit » même à emprunter le langage gau- » lois; mais auxquels ils ne ressem- » bloit, ni pour la régularité de la » conduite dans le secret de sa maison, » ni par l'équité impartiale, ni par » le désintéressement, ni par une pro » bité pure et irréprochable ».

Sans songer qu'un Procureur-Général est le Censeur des mœurs, Saint

Simon le blâme d'une remontrance qu'il a peut-être dû faire dans un temps où la prétention qu'il reprenoit n'étoit pas encore fort commune ; mais il faut avouer qu'il auroit pu l'accompagner de moins de malice. » Les deux freres Doublet, » conseillers, ayant acheté les terres » de Persan et de Groy, se firent annoncer chez lui sous ce nouveau » nom. Il les connoissoit parfaitement » bien ; mais, sur leur nom, le voilà » courbé en révérences ; puis se relevant, il les envisage, comme cherchant à les reconnoître, et part de » cette saillie mortifiante. *Ah ! Masques, je vous reconnois* ». De même, voyant entrer chez lui à la campagne deux jeunes Conseillers, avec une parure qui lui sembloit trop cavaliere, » il appelle une maniere d'Ecuyer, » et regardant un de ses Laquais vêtu » de gris, et la cravate passée comme » eux dans la boutonniere : *Chassez-moi*, dit-il, *tout à l'heure ce coquin*,

» *qui a la témérité de s'habiller comme* » *ces Messieurs* ». Il est vrai que la Magistrature est une espece de sacerdoce, dont il seroit à désirer qu'on observât toujours les strictes bienséances.

On peut conclure de ces traits, que de Harlai n'étoit pas peu caustique. Il n'étoit pas non plus tendre pour beaucoup de Plaideurs. On a vu sortir de son audience des femmes de condition tout en larmes, des Seigneurs du plus haut rang rongés de colere. Il les désoloit par l'âcreté de ses reparties, et un sang froid qu'il trouvoit insultant. Il savoit cependant, quand il vouloit, rendre l'ironie moins amere, et dire beaucoup en peu de mots : témoin cette apostrophe pleine de sens. « Il reconduisoit les Supé» rieurs des Jésuites et des Oratoriens, » qui étoient prêts à plaider, et qu'il » avoit appelés pour tâcher de les » accommoder ; en les quittant, et leur » faisant une profonde révérence, il

» dit aux Jésuites : *Il y a bien du plaisir, mes Peres, à vivre avec vous*, puis » tournant tout court vers les Oratoriens, *et bien du bonheur, mes Peres à mourir avec vous* ».

Saint-Simon, malgré son préjugé, ne peut refuser à M. de Harlai « beaucoup d'esprit naturel et fort étendu, » une grande connoissance du monde, » sur-tout des gens avec qui il avoit » affaire, beaucoup de Belles-Lettres. » Il étoit très-profond dans la Science » du Droit, ce qui malheureusement » est devenu si rare. Il avoit beaucoup » de lecture, une grande mémoire, » avec une lenteur à parler dont il » s'étoit fait une étude, une justesse, » une promptitude, une vivacité de » répartie surprenante, et l'attention » toujours présente. Supérieur aux » plus fins Procureurs dans la science » du Palais, doué d'un talent incomparable pour le Gouvernement par » lequel il s'étoit tellement rendu » maître du Parlement, quand il fut

» devenu Premier Président, qu'il » n'y avoit aucun de ce Corps qui » ne fut devant lui comme un Ecolier, » et que la Grand'Chambre et les Enquêtes assemblées n'étoient que de » petits garçons en sa présence. Il les dominoit et les tournoit comme il vouloit, sans qu'ils s'en apperçussent, et » quand ils le sentoient, sans qu'ils » osassent branler devant lui; et pour » arriver à ce point d'autorité, il ne se » donna jamais la peine de chercher » à gagner aucun d'eux en leur permettant la moindre liberté ni familiarité auprès de lui ».

Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 30, 31.

Pour dernier coup de pinceau, Saint-Simon dit qu'il étoit détesté dans sa famille; « que dès qu'il appercevoit » un intérêt ou une faveur à ménager, » tout aussi-tôt il étoit vendu. Enfin, » ajoute-t-il, on sait par quelle infamie » il s'appropria le dépôt qu'Auvigni » son ami lui avoit confié ». Nous répondrons à ce dernier grief par cette note de Madame de Sévigné. » *Ecoutez*,

T. 4, p. 46.

Sévigné, t. 5, p. 111.

» dit-elle à Madame de Grignan, sa » fille, *écoutez une belle action du* » *Procureur-Général. Il avoit une terre* » *de la maison de Bellievre, qu'on lui* » *avoit fort bien donnée; il l'a remise* » *dans la masse des biens des Créan-* » *ciers, disant qu'il ne sauroit aimer* » *ce présent, quand il songe qu'il fait* » *tort à des créanciers qui ont donné* » *leur argent de bonne foi* ». Quand à son dévouement servile pour tout ce qui étoit faveur, sa vénalité, et la haine de sa famille, Madame de Sévigné rapporte qu'étant Procureur-Général, pour faire chercher et arrêter un criminel protégé par des personnes puissantes, il n'a épargné ni ses peines ni sa bourse, et qu'il lui en a couté à lui même plus de deux mille écus. *Ibid. t. 4, p. 23.*

» *Si-tôt qu'il a été nommé premier* » *Président, il a défendu*, dit-elle, *à* » *son Secrétaire, et défendu d'un ton à* » *être obéi, de prendre quoi que ce soit* » *au monde, ni directement ni indirec-* *Ibid. t. 7, p. 182.*

» *tement ; et pour l'y disposer plus* » *agréablement, il lui a donné d'entrée* » *de jeu deux mille écus comptant, et* » *a augmenté ses appointemens, qui* » *étoient de huit cent francs, d'une* » *fois autant ; il a traité ses autres do-* » *mestiques à proportion, afin de les* » *mettre à couvert de toutes tentations.* » *Sa sœur, voyant sa dépense et sa* » *table augmentées, lui a donné pour* » *douze mille francs de vaisselle d'ar-* » *gent toute neuve, et ne veut pas en* » *être remerciée* ».

Ce fut cet homme que Madame de Montespan, autorisée par le Roi, consulta pour faire réussir la légitimation de ses enfans. On lui fit voir en perspective, dit toujours Saint-Simon, l'office de Chancelier, s'il réussissoit, et la confiance de la Cour. Il s'y prit de loin, et commença par faire reconnoître un enfant illégitime du Duc de Longueville et d'une femme mariée, dont il imagina de faire nommer le pere dans les lettres,

sans aucune mention de la mere. Cette forme, dont on ne prévoyoit pas les conséquences, une fois passée au Parlement, il ne fut pas difficile d'en obtenir autant pour les enfans de Madame de Montespan, qui, sans qu'on fît mention d'elle, furent successivement légitimés au nombre de six : il n'y avoit que deux Princes, le Duc du Maine, et le Comte de Toulouse, auxquels Mademoiselle donna une grande partie de ses biens, pour prix de la liberté du Comte de Lauzun, toujours détenu à Pignerol.

1675-81. Délivrance de Lauzun. *Mademoiselle*, t. 6, p. 102.

Cette Princesse gémissoit de sa captivité, mais n'osoit demander son élargissement, parce qu'on lui faisoit entendre que ses instances, loin d'être utiles au prisonnier, engageroient au contraire à faire resserrer ses liens. » J'allois souvent, écrit-elle, chez » Madame de Montespan, &, quand » je lui parlois de M. de Lauzun, » elle me paroissoit s'attendrir sur son

» sort. Songez, me disoit-elle, à ce
1675-81. » que vous pourriez faire pour plaire
» au Roi, afin d'obtenir une grace
» qui vous tient tant au cœur. A force
» de propos de cette nature, je m'a-
» visai qu'il pourroit bien être ques-
» tion de mon bien pour ses enfans.
P. 202. » On me les envoyoit ; je trouvois
» au Duc du Maine un visage char-
» mant et beaucoup d'esprit, et je
» m'y attachois si bien, que je résolus
» en moi-même de le faire mon héri-
» tier, pourvu que le Roi voulût
» rappeler M. de Lauzun, et con-
» sentir que je l'épousasse.

» Je fus quelques jours à dire à
P. 203. » Madame de Montespan qu'il me
» passoit bien des choses par la tête,
» et qu'il faudroit que nous eussions
» une conversation ensemble. Comme
» elle étoit plus habile que moi, et
» que la passion de réussir pour le
» Duc du Maine, n'étoit pas si vio-
» lente que celle qui me faisoit agir,

» elle mettoit plus de sang froid dans 1675 - 81.
» ses démarches Elle ne se pressa donc
» pas d'écouter ma proposition. Im-
» patientée d'attendre, je la fis faire
» par un tiers. On peut juger comme
» mon envoyé fut reçu. Quand j'allai
» voir Madame de Montespan, elle
» m'accabla de remercîmens; mais
» elle me dit qu'il n'en falloit parler
» au Roi que quand on auroit pris
» toutes les mesures nécessaires pour
» parvenir où je voulois aller. D'ail-
» leurs elle me loua beaucoup de ma
» constance pour M. de Lauzun, m'ex-
» horta à m'y affermir, parce que,
» comme je l'ai bien reconnu depuis,
» plus elle verroit que je m'y atta-
» cherois, plus elle seroit sûre de
» parvenir à ses fins. *Ce que vous*
» *voulez faire pour le Duc du Maine,*
» ajoutoit-telle, *plaira fort au Roi,*
» *qui l'aime tendrement, et vous ne*
» *pouvez douter qu'après cela il ne*
» *fasse tout ce que vous voudrez.*

1675-81. p. 204.

» Le lendemain, changement de » langage; on me dit, comme par » réminiscence, que le Roi s'étoit » malheureusement engagé par ses » lettres écrites à tous ses Ambassa- » deurs, de ne jamais consentir à » mon mariage. *C'est un tour des en-* » *nemis de M. de Lauzun, qui croient* » *par-là avoir lié le Roi; mais ne dé-* » *sespérons de rien. Les conjonctures* » *des temps changent bien les affaires.* » *A propos du Roi*, ajouta-t-elle d'un » ton de confiance, *vous désirez que M.* » *de Lauzun sorte, vous faites des pro-* » *positions pour cela; mais à quoi vou-* » *lez-vous qu'elles servent, si vous ne* » *me dites d'en parler au Roi? Il ne* » *peut pas deviner.* Je témoignai que » j'y étois disposée. Alors elle me fit » ainsi ma leçon. *Il faudra expliquer* » *au Roi les vues que vous avez pour* » *M. le Duc du Maine, par l'amitié* » *que vous avez pour Sa Majesté;* » *mais ne lui parlez pas d'abord de*

» *M. de Lauzun. Il a peut être autant* 1675 - 81.
» *d'envie que vous de le faire sortir ;*
» *mais je le crois retenu pour le mo-*
» *ment par certaines considérations*
» *qui cesseront. Ce point du traité sera*
» *un objet de négociation entre vous et*
» *le roi. Ne serez-vous pas bien aise d'a-*
» *voir une affaire secrete à ménager*
» *avec Sa Majesté, une affaire dont*
» *l'issue surprendra tout le monde ?*

» Qu'on est crédule quand on dé- *p. 203.*
» sire ! Me voilà donc engagée à of-
» frir au Roi mon préseut, sans par-
» ler de M. de Lauzun. Il me reçut
» avec l'air de la plus grande affec-
» tion. *Madame de Montespan*, me
» dit-il, *m'a appris la bonne volonté*
» *que vous avez pour le duc du Maine.*
» *J'en suis touché, comme je dois. Je*
» *vois que c'est par amitié pour moi*
» *que vous le faites. Ce n'est qu'un en-*
» *fant qui ne mérite rien par lui-même.*
» *J'espere que ce sera un jour un hon-*
» *nête homme, et qu'il se rendra digne*

1675 - 81. » *de l'honneur que vous voulez lui*
» *faire. Pour moi, je vous assure qu'en*
P. 206. » *toute occasion je vous donnerai des*
» *preuves de mon amitié.* De ce mo-
» ment, ce ne fut plus de la part de ma-
» dame de Montespan qu'attentions,
» prévenances, épanchemens de recon-
» noissance ; elle ne pouvoit se passer
» de moi. Le roi aussi me parloit
» plus souvent et plus familiérement
» qu'à l'ordinaire ; mais rien de M.
» de Lauzun, ni moi non plus,
» parce qu'on me souffloit sans cesse
» à l'oreille de prendre patience, et
» que je m'imaginois qu'après la pro-
» messe que je venois de faire, je
» le verrois arriver au moment que
» je m'y attendrois le moins.

» Mais j'étois bien loin de mes es-
P. 207. » pérances. Ce n'étoit pas une simple
» promesse dont on prétendoit se
» contenter, on vouloit me lier, me
» garotter par une donation entre vifs
» et irrévocable de la Principauté de

» Dombes et du Comté d'Eu. La pro- 1675-81.
» position me surprit. Je répondis
» que je comptois ne le faire que par
» testament. On m'assura que le Roi
» l'avoit entendu autrement, et qu'il
» le désiroit. Madame de Montespan
» fit entrer Colbert et Louvois dans
» cette affaire. A moi, on ne me
» disoit que des douceurs; mais on
» en agissoit bien autrement avec mon
» Intendant Baraillé, que j'avois
» chargé de mes intérêts. On lui di-
» soit : *On ne se moque point du Roi,*
» *et quand on lui a promis, il faut*
» *tenir.* J'avois beau me récrier sur la
» nature de ma promesse; on lui dé-
» clara que si je ne l'exécutois pas
» suivant la forme qu'on désiroit, on
» le mettroit à la Bastille. La me- *p.* 208.
» nace m'alarma; je consentis à tout
» ce qu'on voulut, et je fis la do-
» nation de la Principauté de Dom-
» bes, du Duché d'Aumale, et du
» Comté d'Eu. Quand je fus rentrée

1675-81. » dans ma chambre, je laissai tomber » mon miroir, et toute effrayée, je » dis à Baraille : Je meurs de peur » que ce ne soit un augure que je » me repentirai de ce que je viens » de faire (1) ».

P. 209. Le prétendu pronostic de Mademoiselle eut des suites qui la confirmerent sans doute dans son préjugé. Elle continue ainsi son récit : « *Après* » *ma donation, ce furent des remer-*

(1) Ce trait de foiblesse de la Princesse, qui survient à travers une affaire si importante, en rappelle un autre plus surprenant d'un Maréchal de France. Le Comte de Montrevel dont il est question, » avec de l'esprit & une » valeur brillante, favori des femmes, en » avoit les foiblesses. Prêt à partir pour l'Alsace, son Gouvernement, il dînoit chez Biron, » depuis Duc, Pair & Maréchal de France. » Une salière se renversa sur lui ; il pâlit, » se trouve mal, s'écrie qu'il est mort : on » le porte de la table chez lui ; la fievre le » prend, & il meurt quatre jours après ». *Saint-Simon*, *t.* 7, *p.* 55.

» *cimens, des promesses sans fin et* 1675 - 81.
» *sans bornes : vous avez fait un tour*
» *habile, et d'une bonne tête ; le*
» *Roi, qui vous a aimé jusqu'à pré-*
» *sent comme sa cousine-germaine, va*
» *vous considérer comme sa sœur.*
» *Ceci va augmenter son amitié et sa*
» *confiance, et vous lier très-étroite-*
» *ment. Il ne songera qu'à vous donner*
» *des marques de sa reconnoissance,*
» *qu'à vous faire tous les plaisirs qu'il*
» *pourra imaginer. Vous serez de tout,*
» *et il voudra que tout le monde voie*
» *la considération qu'il aura pour*
» *vous.* On est curieux de savoir à
» quoi aboutirent ces belles pro-
» messes : à me dire quelques jours
» après, avec un air de tristesse : *J'en* P. 219.
» *suis fâchée, mais il ne faut pas vous*
» *flatter; le Roi ne donnera jamais un*
» *consentement public à votre ma-*
» *riage. Mais si vous le faites, il ne*
» *fera pas semblant de le savoir, et*
» *grondera ceux qui le lui diront, et*

1675-81. » *pour vous, ce sera tout de même.*
» *Quoi*, répondis-je, *il vivra avec moi*
» *comme mon époux, et ne le sera pas*
» *publiquement ! Qu'en croira-t-on ?*
» *et mon honneur ! Bon*, répliqua
» Madame de Montespan, *votre cons-*
» *cience vous rassurera, croyez-moi,*
» *vous en serez mille fois plus heu-*
» *reuse*; *M. de Lauzun vous en ai-*
» *mera davantage, le mystere aiguise*
» *l'amour* ». La Princesse avoit près de cinquante ans, quand la Maîtresse de Louis XIV lui débitoit ces axiomes de galanterie; et elle ne s'appercevoit pas qu'à son âge c'étoit une véritable ironie.

p. 221. Mais son plaisir, si elle en prit à ce projet, ne dura pas long-temps. Le Roi lui fit dire nettement qu'il ne vouloit pas qu'elle songeât jamais à épouser M. de Lauzun. Il est vrai qu'en même temps il lui accorda la p. 227. liberté de *son bon ami*. *Mais quelle liberté ?* s'écrie-t-elle. Celle d'aller

prendre les eaux de Bourbon, gardé par des Mousquetaires ; ensuite de demeurer dans le Château de Châlons sur Saone, toujours gardé ; après cela, d'aller à Amboise sans Gardes ; enfin de venir à Paris, et de voir le Roi, mais seulement une fois. « Son » retour, dit Madame de Sévigné, *fut* » *une bombe au milieu des Favoris* ». C'est-à-dire qu'ils s'imaginerent qu'il alloit les écarter tous ; mais ils furent agréablement trompés, parce qu'après avoir salué le Roi, il ne reparut plus à la Cour. 1675-81. P. 233. P. 235.

Mademoiselle le fut au contraire très-désagréablement. Elle s'attendoit de la part de son captif délivré, à des empressemens, à des transports, et elle ne trouva que froideur et indifférence. Quarante mille livres de rente qu'elle lui laissoit, auroient bien dû fondre cette glace, mais Lauzun, qui ne manquoit pas de bien, parce que Madame de Nogent sa sœur, pendant P. 230. P. 251, 252, 253, 254.

onze années de prison, lui avoit ac-
1675-81. cumulé ses revenus, auroit bien mieux aimé rentrer dans le monde par sa charge auprès du Roi, par quelque commandement distingué, ou par une Ambassade. Il ne pardonnoit pas à Mademoiselle d'avoir fait de si grands sacrifices, uniquement pour l'avoir auprès d'elle. Pour lui, il se défendoit de cette assiduité, tant qu'il pouvoit, et souvent même jusqu'à manquer aux bienséances. La Princesse s'en plaint amérement dans ses Mémoires. Malheureuse d'avoir conservé presque jusqu'à sa mort un attachement qu'elle auroit dû finir noblement, en éloignant l'ingrat immédiatement après qu'elle lui eut procuré la liberté, et qu'elle l'eut comblé de bienfaits.

P. 238 & suiv. jusqu'à la fin.

Saint-Simon, t. 5, & 348.

Saint-Simon ajoute à ce récit, des éclaircissemens qui nous font connoître les motifs de transport de Lauzun dans différentes prisons avant son en-

tiere liberté. » Mademoiselle, dit-il, » avoit assuré à M. de Lauzun, quand » leur mariage fut rompu, le Comté » d'Eu et le Duché d'Aumale. Il fal- » lut le faire renoncer à ces deux bons » morceaux, pour qu'elle put en dis- » poser en faveur du Duc du Maine. » La Princesse ne pouvoit se résoudre » à passer sous ce joug, et à priver » Lauzun de ses bienfaits. Elle fut » priée jusqu'à la menace par les Mi- » nistres, tantôt Louvois, tantôt Col- » bert; plus contente de celui-ci, » parce qu'il avoit été autrefois ami » de Lauzun, et qu'il la manioit plus » doucement. L'autre, ennemi déclaré » du prisonnier, étoit réservé à porter » les paroles dures, et les portoit plus » durement encore. Mademoiselle sa- » voit que le Roi ne l'aimoit pas, » depuis ses comportemens pendant » la Fronde; que ce ne seroit par » conséquent pas pour l'obliger qu'il » donneroit la liberté à Lauzun, 1675-81.

1675-81. » mais uniquement pour l'intérêt de » ses enfans naturels ; qu'ainsi il fal- » loit donner tout ce qu'on deman- » doit, sans même espérer de rien » rabattre de ce que Lauzun possé- » doit déjà ; elle y consentit donc, » mais avec les plaintes et les lar- » mes les plus ameres.

« La chose ne pouvoit s'effectuer » que par la renonciation de Lauzun ; » et pour sa validité, il falloit qu'il » fût en liberté. Tellement qu'on prit » le biais, qu'il avoit besoin des eaux » de Bourbon, et Mademoiselle de » Tours, fille de Madame de Mon- » tespan aussi, afin que cette Dame, » y conduisant sa fille, pût conférer » avec lui. Il y fut amené et gardé par » un détachement de Mousquetaires, » commandés par Maupertuis. Il eut » plusieurs conférences avec Madame » de Montespan ; mais il fut si in- » digné du grand dépouillement qu'on » lui proposoit, qu'il aima mieux

» retourner

» retourner en prison, & il fut re-
» conduit à Pignerol comme il en 1675-81.
» avoit été amené. Cette fermeté
» n'étoit pas le compte du Roi ni de
» sa Maîtresse. On lui envoya Ma-
» dame de Nogent, sa sœur, à qui
» il avoit des obligations, & qu'on
» savoit avoir de l'empire sur lui.

» Cette femme n'étoit guere moins Madame de Nogent.
» que son frere douée de l'esprit
» d'intrigue, mais bien plus suivi. *Saint-Simon, t. 5. p. 345.*
» Elle avoit aussi, comme lui du sin-
» gulier dans le caractere. Après la *Mademoiselle, t. 6. p. 170.*
» perte de son mari qui fut tué au
» passage du Rhin, elle se condamna
» à un deuil éclatant, qu'elle garda
» toute sa vie, avec toutes ses contrai-
» gnantes bienséances. Elle en donna
» l'exemple, que d'autres imiterent ».
Savoir si ce fut avec plus de bonne foi; car Mademoiselle rapporte que ce mari si pompeusement regretté, étoit assez mal avec son Artémise, & prêt à s'en séparer, quand il mourut.

» Elle travailla tant auprès de son
1675-81. » frere, qu'elle obtint le consente-
» ment désiré. Il fut donc reconduit
» à Bourbon dans l'automne de 1680,
» sous le même prétexte du besoin
» des eaux, & la même escorte. Il y
» fit sa renonciation. Les Mousque-
» taires prirent congé de lui, & il
» eut la permission d'aller demeurer
» à Angers, où il avoit une sœur Ab-
» besse du Ronceray. La ratification
» ne se fit qu'au commencement de
» Février 1681, afin de lui donner
» un plus grand air de liberté. Ainsi
» Lauzun n'eut de Mademoiselle que
» Saint-Fargeau & la baronnie de
» Thiers en Auvergne. Il fut quatre
» ans à se promener dans la province,
» où il ne s'ennuya pas moins que
» Mademoiselle faisoit de son ab-
» sence. Elle cria, se fâcha contre
» Madame de Montespan, se plai-
» gnit hautement, qu'après l'avoir
» impitoyablement pressurée, on l

» trompoit encore en tenant Lauzun
» éloigné. Elle fit tant de bruit, 1675-81.
» qu'elle obtint son retour à Paris,
» & permission d'aller par-tout, ex-
» cepté à la Cour. Il voyoit assez assi-
» dument la Princesse, mais non
» pas apparemment comme elle au-
» roit voulu, puisqu'elle s'en plaint
» si douloureusement dans ses Mé-
» moires «.

Il résulte de ces deux récits, quoiqu'un peu différens, que la *flatteuse* & *le bon ami* reconnurent également la tendresse de la bienfaitrice surannée, & qu'elle n'eut pas plus de satisfaction de l'une que de l'autre. On ne peut ni nier ni assurer que la Princesse ait suivi le conseil de Madame de Montespan, & qu'elle ait ou non contracté le mariage secret. On sait seulement que Lauzun vivoit très-familiérement avec elle (1). » Il

(1) La tradition de la ville d'Eu où elle

» se jetta dans le gros jeu, y fut ex-
1675-81. » trêmement heureux, toujours beau
» & sûr joueur, & prêtant fort no-

---

a demeuré quelques années depuis l'élargissement de Lauzun, est qu'il y venoit fréquemment. On montroit encore, en 1744, l'appartement qu'on disoit qu'il occupoit dans le Château au-dessus de celui de la Princesse, avec un escalier dérobé qui donnoit dans son alcove. On m'a raconté de lui des traits d'humeur que Mademoiselle supportoit avec la patience d'une épouse soumise. J'ai vu cette année 1744, au Tréport, une grande fille de la taille de Mademoiselle, ressemblant beaucoup à ses portraits qui sont en grand nombre dans le Château d'Eu. Elle paroissoit avoir entre soixante-dix & soixante-quinze ans. On la disoit, dans le pays, fille de la Princesse. Elle paroissoit le croire elle-même, vivoit d'une pension de quinze cents livres, qui lui étoit exactement payée sans qu'elle sût de quelle part, & habitoit la seule jolie maison de ce bourg, dont elle ne payoit point de loyer, quoiqu'elle n'eût aucun acte de propriété. Mademoiselle

» blement. Il étoit assidument du
» jeu de Monsieur, au Palais Royal 1675-81.
» & à Saint-Cloud; mais plus il se
» trouvoit près de la Cour, plus la
» défense d'en approcher lui étoit in-
» supportable. Enfin, n'y pouvant
» plus tenir, il fit demander au Roi
» la permission d'aller en Angleterre,
» où on jouoit beaucoup & fort gros
» jeu. La fortune l'y suivit, & lui
» procura quelques années après, un
» retour brillant «.

Il ne parut pas que Madame de

---

née en 1627, avoit cinquante-quatre ans en 1681, le seul temps où elle put épouser Lauzun, ne l'ayant point fait avant sa prison. Par conséquent, ou la Demoiselle du Tréport n'étoit pas sa fille, ou elle l'avoit eue avant la prison sans mariage préalable, c'est-à-dire en l'année 1670, âgée pour lors de quarante-deux ans : ce qui donne soixante-quatorze ou soixante-quinze ans à la Demoisellle du Tréport en 1744.

Maintenon ait influé en rien dans le marché fait en faveur du Duc du Maine, son éleve favori. Elle l'avoit mené en 1675 à Bareges, pour voir si les eaux minérales auroient plus de succès que les remedes du Médecin Flamand. Pendant ce voyage, une fievre inflammatoire conduisit le jeune Prince aux portes du tombeau. Le Médecin Fagon, qu'elle avoit mené avec elle, l'en tira. Cette guérison lui mérita la confiance de Madame de Maintenon, & causa sa fortune.

1675-81. Madame de Maintenon. *La Beaumelle, t. 2, p. 114.*

» Elle fut magnifiquement reçue en » Guyenne, dont le Maréchal d'Albret étoit Gouverneur. J'ai, dit » l'Auteur des Mémoires, la lettre » dans laquelle le Roi lui prescrivoit » les honneurs qu'il vouloit qu'on rendît à son fils. Il y parle de Madame de Maintenon avec l'embarras » d'un homme qui commençoit à » sentir pour elle un penchant qu'il » savoit que le Maréchal avoit eu,

» & qu'il lui soupçonnoit encore. Elle
» revint par le Poitou, vit tous ses 1670-81.
» parens, en fut reçue comme étant
» dans la faveur, leur en sut gré
» comme s'il n'y étoit pas, renoua
» avec les Villette qui l'avoient ou-
» bliée depuis sa conversion, paya un
» reste de pension qu'elle devoit aux
» Ursulines de Niort, se convainquit
» qu'elle étoit d'une des meilleures
» familles de la province, & n'en fut
» pas plus vaine «.

Le Comte d'Aubigné.

Au retour d'un autre voyage à Bagneres, en 1678, elle passa par Cognac, dont le Comte d'Aubigné, son frere, étoit Gouverneur, & où il résidoit. » Il signala son zele par la
» réception qu'il fit au Duc du Maine.
» Pendant le cours d'une longue vie,
» ce fut le seul plaisir qu'il donna à sa
» sœur. On le représente comme un
» grand dissipateur, libertin, débau-
» ché, digne d'être renfermé; mais
» plaisant avec de l'esprit & des saillies

La Beaumelle, t. 2, p. 145.

Saint-Simon, t. 1, seconde partie, p. 10.

» auxquelles on ne s'attendoit pas.
1675-81. » Sans discrétion ni retenue, content
» pourvu qu'il fît rire, fût-ce de lui-
» même ou de sa sœur, dont il ra-
» contoit, à qui vouloit l'entendre,
» le mariage avec Scaron, les liaisons
» avec Villarceaux, & quelques aven-
» tures aux Hôtels d'Albret & de Ri-
» chelieu, faisant ces récits d'un ton
» qui rendoit ces liaisons, au moins
» suspectes, malgré cela *bon-*
» *homme* «, dit Saint-Simon. Quelle haïssable bonhommie!

1678-81. Il se maria en 1678, sans trop
Lettres de Maintenon, t. 1, p. 148. consulter sa sœur, qui auroit pu lui procurer un parti plus avantageux que Génevieve Pietre, fille du Procureur du Roi de la ville de Paris. Madame de Maintenon lui donna des avis que nous rapporterons, parce qu'ils peignent les usages du temps. » Je sou-
» haite, lui dit-elle, que vous ne vous
» soyez pas marié, simplement pour
» avoir une femme chez vous. Faites

» de la vôtre une femme raisonnable.
» C'est une fille gâtée ; que le ma- 1673-81.
» riage la corrige ! Elle a de la piété,
» qu'elle en ait encore davantage !
» En cela votre intérêt est conforme
» à celui de Dieu, car, quoique
» laide, elle trouveroit encore des
» Amans. Nulle familiarité avec les
» hommes, elle est très-dangereuse.
» Elle aime fort sa petite personne :
» laissez-la se couvrir de vert &
» d'incarnat, elle est d'âge à cela.
» Donnez-lui une somme par année
» pour ses habits, c'est prévenir les
» querelles qui troublent les famil-
» les, & l'accoutumer à l'économie.
» Madame d'Aubigné me paroît mo-
» deste ; laissez-lui cette pudeur qui
» sied si bien, & que tant d'insensés
» maris ôtent les premiers à leurs fem-
» mes. Qu'elle ne s'habille jamais
» devant les hommes ! qu'elle fasse
» tous les jours la priere en public !
» On doit cet exemple à ses domesti-

» ques ; & ici, à la Cour, où on fait
1678-81. » le mal avec tant d'effronterie, & le
» bien avec tant de négligence, on ne
» manque point à ce devoir. Qu'elle
» apprenne à demeurer chez elle, à
» lire de bons livres, & à travailler.
» Ne vous négligez pas vis-à-vis l'un
» de l'autre pour les petites choses.
» J'ai toujours vu que les grandes
» aversions ne naissoient que de baga-
» telles qui revenoient souvent. Il n'y
» a qu'à se livrer peu dans les com-
» mencemens, s'observer, se respec-
» ter mutuellement, & tout va bien
» dans la suite, de lui-même & sans
» effort. Réglez votre dépense (1);

(1) Pour douze personnes, le Maître & la Maîtresse, trois femmes, quatre Laquais, deux Cochers, un Valet de chambre, quatre chevaux, une table honnête, l'entretien proportionné, & le loyer d'une maison, il en coûtoit, en 1678, douze mille livres. Voyez le détail dans les lettres de Maintenon, t. 1, p. 169. Mais

» c'est notre vanité qui étend nos
» besoins. La Nature n'en donne que 1673-81.
» d'aisés à satisfaire. Souvenez-vous
» de ne jamais parler ni en bien, ni
» en mal de votre femme : c'est le plus
» sot des personnages. Ne l'entrete-
» nez point non plus de vos prétendues
» bonnes fortunes & de vos galante-
» ries. Elle vous croira, ou elle ne
» vous croira pas. Si elle ne vous
» croit pas, elle vous méprisera pour
» vos mensonges. Si elle vous croit,
» vous l'enhardirez au mal, par les
» exemples que vous lui fournirez «.

Saint-Simon, t. 1, seconde partie, p. 13.

Le Comte d'Aubigné ne profita

---

l'argent, pendant presque tout le regne de Louis XIV, n'étoit qu'à vingt-sept livres le marc; il est actuellement à cinquante-deux livres, c'est presque moitié de différence; ainsi les douze mille livres de 1678 valent à peu près vingt-deux mille livres de 1786, ce qui met les denrées presqu'au même prix dans ces deux époques.

pas apparemment de ces sages conseils ; car il y eut entre lui & sa femme une dissension si marquée, qu'elle obligea Madame de Maintenon à les séparer. » Il y avoit près » de Saint-Sulpice une Communauté, » où vivoient en commun des Gentilshommes, ou soi-disant tels, sous » la direction de quelques Prêtres. » Elle engagea son frere à s'y retirer, » & sa belle-sœur à entrer dans une » Communauté. Ils se laisserent conduire, la femme en murmurant, » le mari en plaisantant de ce que sa » sœur vouloit lui faire accroire qu'il » étoit dévot. Il n'y fut pas long-» temps sans revenir à ses habitudes » de jeunesse. Il s'éclipsoit des semaines entieres, qu'il passoit avec » des connoissances faites dans les » promenades publiques, où il étoit » accoutumé à trouver les proxénetes » de ses plaisirs. On le ramenoit à sa » retraite, il s'échappoit encore. En-

1678-81.

» fin on lui donna des gardiens qui
» ne le quittoient point d'un pas, & 1678-81.
» le désoloient; mais il leur ren-
» doit bien la pareille par ses bou-
» tades ».

Avant que de le séquestrer ainsi, Madame de Maintenon avoit fait l'impossible pour le corriger. « Elle » étoit désolée de n'avoir pas dans son » frere un homme qu'elle pût mon- » trer. Le Roi, à qui elle s'étoit ha- » sardée de le faire connoître, le » méprisoit; & rien ne prouve mieux » son ascendant sur Louis XIV, que » d'avoir pu procurer à son frere un » grand gouvernement, & l'Ordre » du Saint-Esprit ». Il n'avoit jamais été que Capitaine d'Infanterie, & parloit toujours de ses vieilles guerres. A l'entendre, c'étoit une grande injustice de ne l'avoir pas fait Maréchal de France. Il s'en expliqua un jour assez plaisamment à l'égard de Vivonne, que les satyriques de la Cour

La Beaumelle, t. 2. p. 155, 156.

disoient n'être parvenu à cette dignité
1673-81. que par le crédit de Madame de Montespan, sa sœur. D'Aubigné mettoit sur une carte des monceaux d'écus, sans compter. « Vivonne entrant dans » la salle, s'écria : *Il n'y a que d'Aubi-* » *gné qui puisse jouer si gros jeu. C'est* » répliqua brusquement celui-ci, *c'est* » *que j'ai eu mon bâton en argent* ».

Vivonne. A la vérité la faveur eut quel-
Choisy, t. 1, *p.* 162. que part à la promotion du Maréchal de Vivonne; mais il la mérita peu de tems après, en battant les Espagnols devant Messine. Cependant, quant à son mérite de Général, un trait malin, rapporté par Choisy, pourroit en faire douter, si les gens caustiques étoient toujours bons juges. Ecrivant de Messine au Roi, il finissoit sa lettre par ces mots : « *Nous* » *avons besoin de dix mille hommes* » *pour soutenir l'affaire* ». Il la donna à cacheter à Du Terron, intendant de l'armée, qui, après ces mots, *dix*

mille hommes, ajouta, *& d'un Général. . . .*

1676-81.

L'année 1679 est remarquable par deux mariages & une disgrace. Le mariage fut celui de Marie-Louise d'Orléans, fille de l'aimable Henriette, avec Charles II, Roi d'Espagne. Elle s'étoit flattée d'épouser le Dauphin, ce qui lui donna d'abord beaucoup d'éloignement pour ce mariage, & de chagrin quand il fut conclu. Mademoiselle l'avoit prédit, elle qui, ayant aspiré à la main de Louis XIV, savoit si bien ce que coûte un espoir frustré. « *N'amenez pas si souvent votre fille à la Cour*, disoit-elle à Monsieur, *cela lui donnera du dégoût pour les autres partis, & si elle n'épouse pas M. le Dauphin, vous empoisonnerez le reste de sa vie par l'espérance qu'elle en aura eue* ». On plaint le sort des Princesses que leur rang immole à l'intérêt de l'Etat, quand on voit celle-ci attester par ses

Mariage de Mademoiselle d'Orléans.

Mademoiselle, t. 6, p. 183.

Sévigné, t. 4, p. 320, 330.

sanglots la douleur amere qu'elle éprouvoit en quittant tout ce qu'elle aimoit, pour aller se livrer à une Cour inconnue, à un mari dont l'humeur sombre & retirée, dont la foible santé faisoient envisager plus de désagrémens que de plaisirs. « *Tels sont*, » disoit Madame de Maintenon, citée » par Madame de Sévigné; *tels sont* » *les noirs chagrins qui voltigent autour du Trône. Qui pourroit voir sans* » *être ému, les rages des ambitieux,* » *les désespoirs des favorites, dans le* » *temps que leurs places paroissent* » *si miraculeuses, les tristes ennuis des* » *Dames de Versailles, dont peut-être* » *la plus enviée n'est pas la plus* » *exempte? concluons que dans ce* » *pays, pour peu de grandeur qu'on* » *ait, on en a toujours plus que de* » *bonheur.*

1676-81.

Sévigné, t. 1. p. 361. Lettres de Maintenon. t. 2, p. 98.

Le second mariage fut celui de Marie-Anne de Bourbon, fille de la Duchesse de la Valliere, avec le

Mariage de Mademoiselle de Blois.

Caylus, p. 57.

Prince de Conti. Le motif & le but de ce mariage de la part de la Maison de Condé, sont exprimés dans le compliment badin du Comte de Grammont à l'époux. « *Monsieur*, lui dit-» il, *je me réjouis fort de votre ma-» riage; croyez-moi, ménagez le beau-» pere, ne le chicanez pas, ne prenez » pas garde à peu de chose avec lui.* » *Vivez bien dans cette famille, & je* » *vous réponds que vous vous trouve-» rez fort bien de cette alliance.* Le » Roi maria sa fille comme si elle avoit » été celle de la Reine qu'il eût » mariée au Roi d'Espagne. Il lui » donna cinq cent mille écus d'or, » comme on fait toujours avec ces » Couronnes, hormis, dit Madame de » Sévigné, que ceux-ci seront payés, » & que les autres fort souvent ne » font qu'honorer le contrat. Tout » le monde a été faire compliment » à la sainte Carmelite. Elle a parfai-» tement bien accommodé son style

1676-81.

Sévigné, t. 5, p. 12 & 20.

» à son voile noir, & mêle sa ten-
1676-81. » dresse de mere à celle d'épouse
» de Jésus-Christ. »

Disgrace de Pomponne. *D'Argenson, p. 104. Sévigné, t. 4, p. 376, 410; & t. 5, p. 3 & 75. Saint Simon, t. 1. seconde Partie, p. 83.*

Enfin, la disgrace fut celle de M. de Pomponne, qui succomba victime, dit-on, de la jalousie de Colbert & de Louvois, mais victime aussi, on ne peut le dissimuler, de sa propre négligence, que ses ennemis surent faire valoir contre lui. » Il les offus-
» quoit au Conseil, par sa connois-
» sance des affaires générales de l'Eu-
» rope, des Maisons, de leurs allian-
» ces, de leurs intérêts, des ressorts
» de leur politique; & quand ils se
» hasardoient de le contredire sur ces
» objets, sans sortir de sa modéra-
» tion & de sa douceur ordinaire,
» d'un mot placé à propos & bien
» appuyé, il les en faisoit repentir.
» Il est vrai qu'il n'empiétoit pas sur
» leur département; mais ils auroient
» voulu entrer dans le sien, & ils ne
» lui pardonnoient pas de s'en voir

» repoussés, & sans pouvoir s'en » plaindre. 1676-81.

» Autre grief, & grief très-important; c'est que le Roi l'estimoit » beaucoup, & lui marquoit une extrême considération : mais les Ministres en étoient consolés par un » défaut de Pomponne, très-grand » dans l'opinion de Louis XIV; c'étoit » son nom, les liaisons de sa famille » avec les Jansénistes. *Sa signature,* » dit Madame de Sévigné, *étoit un* » *crime.* Il ne se pouvoit que le Roi, » dans ces dispositions, ne souffrît » souvent avec ce ministre. Sa confiance étoit gênée en certaines occasions, & cet état violent se montroit quelquefois. Colbert & Louvois » s'en apperçurent, & quoique peu » d'accord, ordinairement, ils se concerterent en cette occasion, se mirent » ensemble à la sape, se relayerent, » &, comme c'est la derniere goutte » d'eau qui fait déborder le vase,

» une faute qui auroit peut-être été
1676-81. » pardonnée sans les insinuations
» précédentes, détermina le Roi
» au sacrifice qu'on poursuivoit si
» vivement.

» Il faisoit alors traiter le mariage
» du Dauphin avec une Princesse de
» Baviere, & on attendoit chaque
» jour le Courrier qui devoit apporter
» la conclusion. Dans ce moment
» critique, il crut qu'il auroit bien
» le temps d'aller passer quelques
» jours à Pomponne. Madame de
» Soubise, fort son amie, alors dans
» l'éclat de sa beauté & de sa faveur,
» étoit instruite du manege; elle
» le conjura de remettre ce petit
» voyage : elle s'avança jusqu'à lui
» dire qu'elle voyoit quelque nuage
» qui devoit le déterminer à ne pas
» s'absenter; mais elle n'osa s'expli-
» quer davantage, & se contenta de
» le presser autant qu'il lui étoit pos-
» sible. Les gens les plus parfaits ne

» sont pas sans défauts. Fixé à son
» idée Pomponne ne put comprendre 1676-81.
» ce que Madame de Soubise vou-
» loit qu'il entendît, ni ne voulut
» sacrifier ce petit voyage à son con-
» seil & à son amitié. A peine est-il
» parti, que le Courrier arrive chargé
» des dépêches, & d'une lettre par-
» ticuliere à M. de Louvois, qui avoit
» des gens par-tout. Il la porte aussi-
» tôt au Roi, qui s'étonne de ne point
» recevoir des nouvelles d'ailleurs. Le
» Courrier arrivé à Paris le Jeudi
» 16 Novembre, étoit parti pour
» Pomponne. On le renvoie porter les
» papiers au Secrétaire chargé des
» chiffres. Celui-ci étoit allé se di-
» vertir pendant l'absence du Mi-
» nistre, & ne put se mettre au tra-
» vail que le Vendredi. Pendant ce
» temps, Colbert & Louvois attisent
» l'impatience du Roi, & font si
» bien, que, de retour à Paris le Sa-
» medi, Pomponne trouve un ordre

» du Roi, de lui envoyer les papiers
1676-81. » avec sa démission, & de s'en re-
» tourner dans son Château.

» Ce grand coup frappé, Louvois,
» dont Colbert, qui avoit ses raisons,
» avoit exigé le silence à l'égard de
» Le Tellier, son pere, se hâte de
» lui aller conter la menée & le suc-
» cès. *Mais*, lui dit le vieux Mi-
» nistre, *avez-vous un homme tout*
» *prêt pour mettre à cette place? Non*,
» répond Louvois, *on n'a songé qu'à*
» *se défaire de celui qui l'occupoit, &*
» *maintenant qu'il n'y est plus, on*
» *ne manquera pas de trouver pour lui*
» *succéder. Vous n'êtes qu'un sot, mon*
» *fils, avec tout votre esprit & toutes*
» *vos vues*, répliqua Le Tellier; *Col-*
» *bert en sait plus que vous, & vous*
» *verrez qu'actuellement il a proposé*
» *le successeur. Vous allez être pis*
» *qu'avec l'homme que vous avez chas-*
» *sé, qui du moins n'étoit pas plus*
» *à Colbert qu'à vous. Je vous le ré-*

» *pete, vous vous en repentirez.* En
» effet, Colbert s'étoit assuré de la 1676-81.
» place pour son frere de Croissi, alors
» Envoyé à Aix-la-Chapelle. Ce fut un
» coup de foudre pour Louvois, une
» surprise qui le brouilla plus qu'auparavant avec Colbert, & par suite
» avec Croissi.

« Pomponne se trouva ainsi sans
» place avec huit enfans, peu de biens,
» & de grosses dettes. Le Roi lui
» continua sa pension de Ministre;
» &, le premier moment de colere
» passé, lui marqua tous les égards
» compatibles avec l'état de disgrace.
» Il eut presque aussi-tôt permission
» de revenir & de demeurer à Paris.
» Tout le monde s'empressa de lui
» montrer la part qu'on prenoit à son
» malheur. Les Ministres Etrangers,
» qui l'aimoient personnellement, con-
» tinuerent à avoir pour lui les mêmes
» déférences; mais ils n'étoient pas
» fâchés d'être délivrés de sa capacité.

» Il ne se passa pas quatre moi
1676-81. » que le Roi ne voulut le voir. Il l
» reçut dans ses cabinets de derriere
» & le traita en Prince qui le re
» grettoit. Depuis ce temps, il lu
» parloit très-gracieusement dans se
» audiences, & quelquefois, mai
» rarement, de ses affaires. A la fin
» dans une audience plus particuliere
» Louis XIV lui témoigna la peine
» qu'il avoit sentie en l'éloignant, &
» celle qu'il ressentoit encore. Pom
» ponne lui ayant répondu avec le res
» pect & l'affection qu'il devoit, l
» Monarque lui dit : J'ai toujour
» envie de vous rapprocher de moi
» je ne le puis encore : mais je vou
» demande votre parole de ne poin
» vous excuser quand je vous man
» derai, & gardez-moi le secret. Pom
» ponne le promit, & Louis l'em
» brassa ».

Changemens dans le Militaire en 1680.

Quoique Louvois profitât moin
de cette disgrace que Colbert, tou
l'odieu

l'odieux en tomba sur le premier, parce qu'il étoit plus haï. Il avoit fait dans l'état militaire des changemens dont les gens de qualité, qui donnent souvent le ton en fait de murmures, se plaignoient hautement, parce qu'il ne les ménageoit pas plus que les autres, & aussi, il faut l'avouer, parce qu'il y mettoit bien de la dureté. Madame de Sévigné en rapporte cet exemple.» On a trouvé Monsieur.... » un paresseux, un homme haïssant » le métier, ce qui s'appelle le con- » traire d'un bon Officier; qu'a-t-on » fait ? Sa charge achetée quarante » mille écus, on l'a taxée à cent » mille francs, avec ordre de s'en » défaire à ce prix, & on l'a obligé » d'en prendre une autre plus chere » que sa valeur, ou rien. Sa femme » a crié, s'est jettée aux pieds du Roi, » qui a dit que ce n'étoit pas aussi » pour lui faire plaisir qu'on lui pres- » crivoit cet échange. On va chez

1676-81.

Sévigné, 4, p. 166.

» M. de Louvois qui répond que le
1676-81. » Roi ne veut pas être servi de cette
» sorte. Enfin la mortification est com-
» plette, & fait voir qu'il n'y a plus
» aujourd'hui de péché mortel si sé-
» vérement puni, que celui de paresse.
» Il y a des accommodemens à tous
» les autres, à celui-ci point de par-
» don ». On peut encore citer en
preuve de la fermeté impérieuse de
Louvois ce petit dialogue entre lui
Sévigné, *t. 6, F. 333.* & M. de Nogaret. » *Monsieur, votre*
» *compagnie est en mauvais état.*
» *Monsieur,* répond celui-ci, *je ne le*
» *savois pas. Il faut le savoir*, dit
» Louvois. *L'avez-vous vue?.. Non.*
» *Monsieur. Il faudroit l'avoir vue.*
» *Monsieur... Monsieur j'y donnerai*
» *ordre.... Il faudroit l'avoir donné.*
» *Il faut prendre un parti, Mon-*
» *sieur, ou se déclarer Courtisan ou*
» *s'acquitter de son devoir quand*
Saint-Simon, t. 6, p. 101 » *on est officier.* »

Si Louvois étoit si sévere à l'

gard de la haute Noblesse attachée à la Cour, on ne doit point être surpris de sa rigueur pour celle qui habite les Provinces. Saint Simon la regarde comme une dureté excessive. » Il avoit, dit-il, l'œil attentivement » ouvert sur les Gentilshommes. Ceux » qui ne servoient pas, ou qui quittoient le service mal à propos, » étoient assurés, eux & leur famille, » d'essuyer dans leur ville ou dans » leur canton toutes les mortifications, » & souvent toutes les vexations dont » on pouvoit s'aviser, qu'on étendoit » sur leurs terres ou sur leurs biens. » les Intendans étoient chargés d'y » tenir la main. Ainsi, grands & petits, » connus ou obscurs, furent forcés » d'entrer & de persévérer dans le » service. J'ai vu, continue-t-il, le » Guerchois, Intendant d'Alençon, » me montrer un ordre de faire » rechercher les Gentilshommes de » sa Généralité, qui avoient des en- 1676-81.

» sans en âge d'entrer au service
1676-81. » de les presser, de les menacer
» de doubler & même tripler leu
» capitation, s'ils ne les y mettoien
» pas. »

Saint-Simon présente avec humeu
la nouvelle maniere d'initier les gen
de condition dans le service. » Sou
» prétexte, dit-il, que tout servic
» militaire est honorable, & qu'il es
» raisonnable d'apprendre à obéi
» avant que de commander, on a as
» sujetti tout le monde, sans excep
» tion que les seuls Princes du Sang
» à débuter par être Cadets dans le
» Gardes du Corps, & à faire ce ser
» vice dedans, dehors, & à l'Armée
» On a ensuite changé cette écol
» en celle des Mousquetaires, où de
» gens nés pour commander, se trou
» voient confondus avec toute sort
» de personnes, & n'aprenoient qu'
» obéir servilement. Après une anné
» de cette pédantesque & inutile as

» siduité, il falloit essuyer une seconde
» école, qui du moins en pouvoit être 1676-81.
» une : c'étoit une compagnie de
» cavalerie pour ceux qui choisissoient
» ce service ; & pour ceux qui se
» destinoient à l'Infanterie, une Lieu-
» tenance dans le Régiment du Roi,
» autre station subalterne dans la-
» quelle on vous retenoit plus ou moins
» long-temps, avant que d'accorder
» l'agrément d'acheter un Régiment.»

Comme cette marche en effet ren-loit très-dépendant du Ministre, Saint-Simon conclut qu'il l'avoit in-rentée exprès pour se rendre plus puissant, & il en explique ainsi la maniere.» Excepté des occasions sin- *p.* 105.
gulieres, comme d'actions distin-guées, de porter une grande nou-velle, & d'autres semblables, il fut établi que, quel que l'on pût être, tout ce qui servoit demeureroit, quant au service, dans une égalité entiere. Cela mit le moyen d'avoir

1676-81. » un Régiment, bien plus dans la
» main du Ministre, parce que tous
» les avancemens dépendoient du pre-
» mier grade qui se faisoit suivant
» l'ancienneté, qu'on appeloit l'*or-*
» *dre du tableau*. Par cet ordre, les Sei-
» gneurs se trouvent confondus dans
» la foule des Officiers, sans qu'on
» soit tenu d'avoir pour eux aucune
» déférence de personne ou d'origine.
» Dans cet état de service devenu
» populaire, on est absolument sous
» la puissance du Ministre, qui a
» des occasions continuelles de préfé-
» rer & de mortifier qui il veut; &
» de préparer avec adresse les moyens
» d'avancer ses protégés, malgré l'or-
» dre du tableau, ou de retarder par
» cet ordre, qui bon lui semble. Lors
» que tout cela fut établi, si, d'ennui
» d'attendre, ou de dépit de préféren
» ce, ou pour quelque dégoût, on quit
» toit le service, la disgrace étoi
» certaine, & c'étoit merveille, si, après

» des années redoublées de rebut, on
» parvenoit à revenir sur l'eau. » 1676-81.

L'ordre du tableau est une institution qui choque toujous Saint-Simon, & qu'il ne cesse de regarder sous toutes ses faces, comme contraire au but de former de bons Officiers généraux. » Les promotions, dit-il, qui » se firent désormais selon le tour » de l'ancienneté, réservé cependant » les exceptions que Louvois sut bien » y faire plus en mal qu'en bien, » confondirent tout, mérite, actions, » naissance : le prodigieux nombre » de troupes que le Roi mit en cam- » pagne, servit à les multiplier, & » inonder les armées d'un grand » nombre d'Officiers généraux de » tout grade ; d'où il est résulté que » c'est beaucoup s'ils marchent cha- » cun trois ou quatre fois dans une » campagne. Or, sans leçons ; quel » moyen reste-t-il d'apprendre? Il faut, » dans ce métier, se trouver souvent *P.* 122.

» en besogne, pour s'instruire par la
676-81. » besogne même.
124. » Les troupes d'élite augmentent
» cet inconvénient. J'entends par-là,
» continue Saint-Simon, dans l'In-
» fanterie, les Régimens des Gardes
» Françoises & Suisses, & le Régi-
» ment du Roi; dans la Cavalerie,
» la Maison du Roi & la Gendar-
» merie. Pour les distinguer, on y
» a accumulé les grades, en y fai-
» sant presque à chaque promotion
» une fourmilliere d'Officiers géné-
» raux. Ceux de ces Corps ne peu-
» vent apprendre que le service de
» l'intérieur de leurs Corps, qui est
» celui de Lieutenant ou Capitaine
» d'Infanterie ou Cavalerie. Ils pas-
» sent d'un grade à l'autre, sans
» aucun exercice des fonctions pro-
» pres à chacun : & il arrive souvent
» qu'ils ne servent, dans les armées,
» qu'à les embarrasser par eux-mêmes,
» ou par leurs équipages.

» Encore s'il avoit été libre au
» Général de nommer pour les déta- 167 &c.
» chemens & les actions de guerre,
» ceux dont il auroit connu le mérite,
» sans être astreint à l'ordre du jour
» ou de l'ancienneté ! Mais Louvois
» fit entendre au Roi, que l'emploi
» de commander une armée étoit de
» soi-même assez grand, sans qu'on
» laissât au Chef la facilité de s'atta-
» cher des créatures, & même les
» familles de ces créatures, d'abord
» en choisissant ses officiers, ensuite
» en les employant selon sa volonté ;
» que ce seroit donner trop grand
» empire au Général, & ouvrir la
» porte aux haines & aux jalousies.
» Il fut donc réglé que les Officiers
» généraux & particuliers de même
» grade marcheroient pour les pi-
» quets & les détachemens selon l'or-
» dre de l'ancienneté, sans qu'il fût
» permis de l'intervenir. Il arrive de-
» là, que si un Général a un détache-

» ment délicat à faire, il est obligé
1676-81. » de le donner à l'ignorant qui est
» en tour, & s'il en trouve plusieurs de
» ces ignorans de suite, ce qui n'ar-
» rive que trop souvent, il faut que
» le Général en essuie le hasard, ou
» qu'il fatigue inutilement ses troupes
» par autant de détachemens inutiles
» qu'il y a de détachemens à mar-
» cher, jusqu'à ce qu'arrive le tour
» de celui qu'il veut charger du dé-
» tachement important.

P. 114. » Les choses ne se passoient pas
» ainsi autrefois. Les Généraux étoient
» en liberté, & dans l'usage de don-
» ner les détachemens de leur armée,
» gros ou petits, à qui bon leur sem-
» bloit. C'étoit à eux, selon la force
» ou la destination du détachement,
» à choisir qui ils vouloient, & nul
» Officier général ou particulier n'a-
» voit un droit de primauté pour y
» prétendre. Si le détachement étoit
» important, ils choisissoient le meil-

» leur parmi leurs Officiers géné-
» raux; s'il étoit petit, ils en choi- 1671-31.
» sissoient de moindre grade. Ils
» avoient soin d'essayer des jeunes
» gens qu'ils savoient appliqués &
» amoureux de s'instruire. Ils voyoient
» comment ils s'y prenoient, & pro-
» portionnoient le commandement
» aux talents qu'ils montroient. Ce
» n'étoit pas toujours un succès an-
» térieur qui les décidoit. M. de Tu-
» renne disoit qu'il n'en estimoit pas
» moins un homme, pour avoir été
» battu; qu'au contraire, on n'ap-
» prenoit bien que par-là à prendre
» son parti, & qu'il falloit l'avoir
» été deux ou trois fois, pour deve-
» nir quelque chose ».

Après avoir reproché à Louvois p. 110.
l'ordre du tableau comme la cause de beaucoup de maux, & établi par l'unique motif d'étendre sa puissance, Saint-Simon l'accuse d'avoir, dans le même dessein, introduit une maniere de gou-

verner les armées, » qui a, dit-il,
1676-81. » arraché les dernieres racines des Capitaines de France. Désespéré de » l'ascendant de M. de Turenne & » de M. le Prince, & de leurs éleves immédiats, résolu d'empêcher » leurs successeurs d'en prendre un pareil; le Ministre montra au Roi du » danger à ne pas tenir par les cordons » les généraux des esarmées. Ignorant, » disoit-il, les mysteres du Cabinet, » & préférant leur réputation à toutes » choses, s'ils n'ont des ordres stricts, » au moindre appât d'acquérir de la » gloire, ils se croiront maîtres de » ne pas s'en tenir au plan convenu » avec eux avant l'ouverture de la » campagne, de profiter des occasions, & de faire des entreprises » dont le bon succès même pourroit » nuire aux engagemens secrets. C'est » à votre expérience, Sire, ajoutoit-» il, c'est à votre capacité, non seu-» lement de régler les plans de cam-

» pagne de toutes vos armées, mais
» d'en conduire le cours de votre ca- 1676-81.
» binet, & de ne pas abandonner le
» sort de vos affaires à la fantaisie
» de vos généraux, dont aucun n'a
» le mérite & l'acquit de M. le
» Prince & de M. de Turenne leurs
» Maîtres.

» Louvois surprit ainsi l'orgueil de
» Louis XIV, &, sous prétexte de
» le soulager, il fit lui-même le plan
» des campagnes, qui devinrent des
» Loix pour les Généraux. Peu à peu
» ils ne furent plus admis à le con-
» tredire dans la moindre partie. Par
» la même adresse, il les mit en bras-
» sieres pendant le cours même des
» campagnes, jusqu'à n'oser profiter
» d'aucune occasion, sans en avoir
» demandé la permission; & quand
» elle arrivoit, l'occasion étoit déjà
» échappée. Par-là Louvois devint le
» maître de porter où il vouloit le
» fort de la guerre, de lâcher ou re-

» tenir la bride aux Généraux à sa
1676-81. » volonté, & par conséquent de les
» faire valoir, ou de les dépriser à
» son gré, ce qui les retenoit dans
» une dépendance absolue. Des hom-
» mes qui seroient devenus d'excel-
» lens Capitaines sans cette servitude,
» se retirerent. C'est ce que deman-
» doit le Ministre, qui les remplaça
» par des gens dont le principal mé-
» rite étoit la docilité.

» Pour les rendre encore plus sou-
» ples, on imagina un autre grade
» subalterne, celui de Brigadier, as-
» sez inutile, puisque le plus ancien
» Colonel pouvoit commander la bri-
» gade où il se trouvoit. Mais il fal-
» loit ce degré de plus pour reculer
» celui de Maréchal de France, &
» n'en faire que de bien souples &
» bien obéissans. Aussi, au lieu d'avoir
» des Généraux de quarante ans, dans
» la force de l'âge, comme on en
» avoit avant Louvois, on n'en a

» presque plus que de sexagénaires ,
» qui communiquent souvent leur dé- 1676-81.
» crépitude à leur armée.

» Après tant de montagnes ren- P. 116.
» dues vallées , il restoit encore des
» collines à abattre. Comme si elles
» eussent été de sable , un souffle les
» applanit. Les Régimens étoient sous
» la disposition des Colonels ; leur
» fortune dépendoit du soin de les
» tenir complets , beaux , bien dis-
» ciplinés ; leur honneur , de les avoir
» vaillans & bien composés ; leur ré-
» putation , en un mot, de vivre au
» milieu de leurs Officiers avec jus-
» tice , avec une noble générosité ,
» en peres de famille ; & l'intérêt de
» ceux-ci , de plaire à leurs Colonels
» & d'acquérir leur estime , puisqu'à
» cela étoit attaché leur avancement.
» Cette autorité si nécessaire au bien
» du service , si limitée , on peut
» même ajouter, si dépendante, déplut
» encore au Ministre ; il voulut en

» priver les Colonels ; & se l'attri-
1676-81. » buer. Afin d'y réussir, il se servit
» du foible du Roi pour les petits dé-
» tails. Il l'entretint de ceux des trou-
» pes, des inconvéniens qu'il lui for-
» gea de les laisser à la discrétion des
» Colonels ; que ces Colonels étoient
» en trop grand nombre, pour tenir
» sur chacun d'eux un œil aussi ou-
» vert, aussi vigilant qu'il seroit né-
» cessaire pour savoir s'ils faisoient
» leur devoir. Il lui proposa d'établir
» des Inspecteurs choisis entre les Co-
» lonels les plus appliqués & les
» plus entendus au détail des trou-
» pes, qui les passeroient en revue
» dans les districts qui leur seroient
» assignés, examineroient la conduite
» des Colonels & des Officiers, re-
» cevroient leurs plaintes & celles
» même des soldats, entreroient dans
» les détails avec autorité, tiendroient
» note des qualités de chacun, écou-
» teroient & décideroient provisoire-

» ment les prétentions, examineroient
» l'habillement, l'armement, le com- 1676-81.
» plet, & en rendroient deux ou trois
» fois l'année compte au Roi, c'est-
» à-dire, à lui Ministre, par qui de-
» voient passer les rapports avant que
» d'aller au Roi ; & sous le prétexte
» encore de prévenir jusqu'à la moin-
» dre négligence, il imagina des
» Contrôleurs qui devoient surveiller
» les Inspecteurs eux-mêmes.

En ôtant de cette police ce que Saint-Simon y mêle d'arbitraire, il semble qu'on devroit louer M. de Louvois de l'invention ; mais voici comme le censeur du Ministre en présente le résultat. » Le Roi charmé P. 129.
» de ces nouveaux détails, & de la
» connoissance qu'il alloit si facile-
» ment acquérir de l'immensité d'Of-
» ficiers qui composoient ses troupes,
» donna dans le piége, & en rendit
» par-là Louvois le maître immédiat
» & despotique. Le Ministre sut

» choisir des inspecteurs qui lui con-
1676-81. » venoient. C'étoient des graces de plus
» qu'il se donnoit à répandre. Dans
» le commencement, pour amuser le
» Monarque & les autoriser, il les
» laissoit rendre compte directement
» au Roi ; mais il avoit, comme on
» l'a dit, grand soin de voir tout au-
» paravant avec eux, & de leur faire
» la leçon qu'ils étoient bien obligés
» de suivre à la lettre parce qu'il
» étoit toujous présent à leurs rap-
» ports. Et de peur qu'ils ne lui échap-
» passent, & ne devinssent trop puis-
» sans dans leur district, il les chan-
» geoit tous les ans de département.
» Par-là il les rendit inutiles au but
» de leur création, qui étoit une ma-
» nutention exacte dans tous les dé-
» tails du service. Ainsi changés d'an-
» née en année, ils ne pouvoient veiller
» à l'exécution des ordres qu'ils avoient
» donnés. Le suivant n'étoit pas ins-
» truit de ce qu'avoit ordonné le pré-

» cédent, ou bien, par caprice, ou
» pour se faire valoir, il prescrivoit 1676 81.
» autre chose. On crut remédier à ce
» mal, en faisant des Officiers géné-
» raux Directeurs & inspecteurs sur
» eux : ce ne fut que plus de con-
» fusion dans les ordres & dans les
» détails, plus de plaintes & de mur-
» mures, sur-tout de la part des Co-
» lonels & Mestres-de-Camp géné-
» raux, que Louvois rendit de purs
» fantômes. Ainsi il ramena tout à
» ses Bureaux, où ses commis déci-
» doient souverainement du sort de
» personnes qui n'auroient dû dépen-
» dre que du Roi & de leur mérite. »
Il est aisé de remarquer dans cette maniere de présenter les choses, une obstination à prêter toujours à Louvois des vues intéressées & toutes différentes du bien public. Il y a de l'injustice à faire regarder des inconvéniens que la meilleure intention n'auroit peut-être pu empêcher,

comme les suites provoquées de son
1676-81. plan d'administration, & comme des effets non seulement nécessaires, mais préparés.

Chambre ardente en 1680. Louvois, par ses innovations, se trouvoit en inimitié déclarée avec les plus grands Seigneurs. Il ne redoutoit pas leurs attaques ouvertes ; mais on lui fit appréhender les fureurs secretes de la haine. On parloit beaucoup de poison. Une femme jeune, belle, de bonne famille, la Comtesse de Brinvilliers, avoit introduit ce crime en France, & en avoit été punie par le feu en 1676. Cette malheureuse empoisonna amis, parens, domestiques, son mari & son pere. » Assassiner est
Sévigné, t. 3. *P.* 307, 310, 328, 340, 342. » une bagatelle, dit Madame de Sé-
» vigné, en comparaison d'être huit
» mois à tuer son pere, à recevoir
» toutes ses caresses, toutes ses dou-
» leurs, à quoi elle ne répondoit qu'en
» doublant toujours la dose. Quant
» à son mari, la Brinvilliers aimoit

» un nommé Sainte-Croix, son com-
» plice. Elle vouloit l'épouser, & 1676-81.
» empoisonnoit souvent son mari à
» cette intention; mais Sainte-Croix,
» qui ne vouloit pas d'une femme
» aussi méchante que lui, donnoit
» du contrepoison à l'époux, de sorte
» qu'ayant été ballotté ainsi cinq ou
» six fois, tantôt empoisonné, tan-
» tôt désempoisonné, il survécut à
» sa femme ».

En 1680, la Vigoureux & la Voisin, *Sévigné*, deux femmes de mœurs plus que sus- *t. 4, p. 3, 4 & 15.*
pectes, renouvelerent avec éclat, au sujet du poison, les terreurs du Public, terreurs qui avoient sourdement subsisté, à cause du peu de recherches qui suivirent le supplice de la Brinvilliers. Ces femmes vendoient des breuvages, des essences, des pomades, se mêloient de deviner & de prédire l'avenir. Avec ces talens, elles virent chez elles la foule des gens de tout état, de la Cour & de la Ville. Ce concours

attira l'attention de la Police. On dé-
1676-81. couvrit que leur maison étoit un refuge d'intrigues & de séductions ; que leur commerce ne se bornoit pas à des mélanges sains & utiles, qu'il y en avoit dont on pouvoit faire un fort mauvais usage, & que l'amour mécontent, le dépit d'un trop long hymen, les fureurs de la rivalité, le désir ardent des richesses, l'appât d'un héritage qui se fait longtemps attendre, pouvoient trouver dans leur arsenal des armes très-dan-
La Beaumelle, t. 2, p. 174. gereuses. Elles furent arrêtées, & avec elles beaucoup de gens de condition & de la lie du peuple.

Comme on ne sçauroit trop se prémunir contre les traits cachés de l'envie, sur-tout quand la vue d'une fortune éclatante peut aiguiser ses fureurs, M. de Louvois & Madame de Montespan qui jouissoient alors d'une grande faveur, se réunirent pour engager le Roi à examiner cette

affaire avec plus de soin qu'on n'avoit fait celle de la Brinvilliers. Il établit pour cela une Commission qui siégea à l'Arsenal, & qu'on appela *Chambre ardente*, parce qu'elle devoit connoître du poison dont la peine est le feu. Après une longue procédure, les Juges furent convaincus que ces femmes, pour tâcher de se sauver par le nombre & la qualité des accusés, avoient dénoncé leurs dupes comme complices; que les griefs reprochés n'étoient la plupart que des questions indiscretes, tantôt badines, tantôt sérieuses, & qu'il y avoit beaucoup plus de personnes abusées que de coupables. On en conclut que Louvois s'étoit servi de ce moyen pour rendre suspects au Roi ceux qu'il craignoit ou haïssoit, & on appela la Chambre de l'Arsenal, *le Tribunal de ses vengeances*. Il n'y eut de punis avec éclat que quelques misérables sans nom : mais plusieurs per- 1676-81.

sonnes qualifiées, sans être notées par
1676-81. un jugement flétrissant, subirent la peine de la disgrace ou de l'exil ; à la vérité déchargées de crime, mais honteuses de se trouver compromises dans une affaire peu honorable avec des aventuriers, des femmes perdues, & la plus méprisable compagnie.

Le Duc de Luxembourg. *Saint-Simon, t. 1, première partie, p. 25.*

Deux personnages célebres eurent part à cette ignominie, M. de Luxembourg & la Comtesse de Soissons. Le premier étoit fils du Comte de Montmorency-Boutteville, décapité sous Louis XIII, pour duel. Dès l'enfance il s'attacha au Prince de Condé, & ce Prince, en recompense, aida Luxembourg, qui n'étoit pas riche, à faire rester dans sa famille le Duché de Piney, dont il avoit grand besoin. Ce Duché étoit entré dans la Maison de Montmorency par alliance avec la Maison Impériale de Luxembourg qui le possédoit, & étoit prêt à en sortir par le mariage de Made-

moisell

noiselle de Luxembourg, qui épousa Henri de Clermont-Tonnerre. Elle en eut deux filles & un garçon. L'aînée fut faite religieuse, pour enrichir le fils qui se trouva foible d'esprit; de sorte que tout le bien de cette maison fut dévolu à la cadette. Boutteille jeta les yeux sur elle, & Condé entreprit de lui faire obtenir l'héritiere, & le titre du Duché avec elle. 1676-81.

» Il fallut d'abord calmer les désirs de la Religieuse, qui vouloit faire casser ses vœux. On la fit Chanoinesse de Prussay, mais toujours sous le lien de ses vœux, & avec une petite marque du Chapitre à sa coiffure, enseigne dont elle se défit bientôt. Pour lui fermer tout-à-fait la bouche, le Prince fit recevoir cette amphibie à la Cour sous le nom de Princesse de Tingry, & elle y eut un tabouret de grace. Quant au frere, on lui fit

» faire à sa sœur, par contrat de
6176-81. » mariage, une donation de tous
» ses biens, & au Duc de Boutteville
» une cession de sa dignité de Duc
» de Piney, que le jeune possesseur
» parut avoir vendu.

Saint-Simon, t. I, Prem. Partie, p. 22, & p. 102.

Madame de Boutteville la mere, après la mort tragique de son mari, s'étoit retirée en Province, où elle vécut tristement jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Absorbée par son chagrin, elle se mêla peu de l'éducation de ses enfans. Aussi sa fille, connue sous le nom de Duchesse de Châtillon, devint une femme galante, & son fils le Duc de Luxembourg n'étoit rien moins que réglé dans ses mœurs. » Un grand nom
» beaucoup de valeur, une ambitio
» que rien ne contraignoit, infini
» ment d'esprit, mais un esprit d'in
» trigue, de débauche & du gran
» monde, lui firent surmonter le d
» sagrément d'une figure d'abord fo

» rebutante : mais ce qui ne se peut
» comprendre de qui ne l'a point vu, 1676-81.
» une figure à laquelle on s'accoutu-
» moit ; & malgré une grande diffor-
» mité de taille & les accompagne-
» mens ordinaires de ce défaut, il avoit
» une aisance, une noblesse qui don-
» noit des graces à toutes ses actions».

Déjà il étoit illustre par plusieurs exploits de guerre, lorsqu'arriva l'af- *Sévigné, t.* 5, *p.* 58.
faire de la Voisin. » Apprenant qu'il
» y avoit un décret de prise de
» corps contre lui, il alla parler au
» Roi ; Sa Majesté lui dit : *Si vous*
» *êtes innocent, vous n'avez qu'à*
» *vous mettre en prison ; j'ai donné*
» *de si bons Juges pour cette affaire,*
» *que je leur en laisse toute la con-*
» *duite.* M. de Luxembourg alla parler
» au Pere de la Chaise, resta une
» heure avec lui, se rendit à la Bas-
» tille, & remit lui-même au gou-
» verneur l'ordre qu'il avoit apporté
» de Saint-Germain. Il entra d'abord

» dans une assez belle chambre ; mais
1676-81. » une heure après, il arriva un ordre
» de le mettre dans une des horri-
» bles chambres grillées qui sont dans
» les tours, avec défense de voir per-
» sonne, Voilà, ajoute Madame de
» Sévigné à sa fille, un grand sujet
» de réflexions. Songez à la fortune
» brillante d'un tel homme, à l'hon-
» neur qu'il avoit eu de commander
» les armées du Roi, & représentez-
» vous ce que fut pour lui d'enten-
» dre fermer ces gros verroux ; & s'il
» a dormi par excès d'abattement,
» songez au réveil. » Son Intendant
Ibid, p. 192. » fut condamné aux galeres. Il avoit
» justifié son Maître. C'est assuré-
» ment, dit toujours la même, *un*
» *très-bon, ou très-mauvais Valet*».
Le crime du Duc n'étoit pas apparem-
ment bien noir, puisqu'après deux
ans d'exil, le Roi lui redonna sa
confiance, en lui rendant l'exercice
de sa charge de Capitaine des Gardes.

La Comtesse de Soissons au contraire fut obligée de se défaire de celle de Surintendante de la Maison de la Reine. » Son mari étoit mort fort brusquement en l'armée d'Allemagne en » 1673, & dès-lors on en avoit mal » parlé; mais tout bas, à cause de » la faveur où étoit alors la Comtesse. Quand elle se vit impliquée » dans l'affaire de la Voisin, elle se » sauva fort troublée à Bruxelles, & » de-là elle passa en Espagne, sans » qu'on pût trop déviner son motif: car les Princes étrangers n'y ont point de rang; & ce devoit être une mortification pour une femme qui avoit tenu en France un si grand état, de se condamner à vivre dans un lieu où elle ne pouvoit paroître publiquement avec distinction. La Reine, fille de Monsieur, qui, comme nous l'avons vu, s'étoit déterminée à ce mariage avec répugnance, y vivoit néanmoins

1676-81. La Comtesse de Soissons. *Pelisson*, t. 1. p. 370. *Saint Simon*, t. 4. p. 153. *Sévigné*, t. 5, p. 169.

» plus heureuse qu'elle ne l'avoit es
1676-81. » péré. Elle s'étoit si bien emparée d
» l'estime & de la tendresse de so
» époux, que la Cour de Vienn
» craignoit qu'elle n'eût le crédi
» de le détacher des intérêts de l'Em
» pire.

» Le Comte de Mansfeld étoi
» alors Ambassadeur de l'Empereur
» Madrid. La Comtesse de Soisson
» lia dès en arrivant un commerc
» intime avec lui. La Reine, qui n
» respiroit que France, eut une grand
» passion de la voir ; mais le Roi, qu
» avoit fort entendu parler d'elle,
» auquel les avis pleuvoient de toute
» parts qu'on vouloit empoisonner l
» Reine, eut toutes les peines du mond
» à consentir aux entrevues désirée
» Néanmoins, à force d'importunité
» on lui arracha la permission que
» Comtesse vînt quelquefois les après
» dîners chez la Reine, par les esc
» liers dérobés, mais en présence

» Roi. Insensiblement les visites redou- 1676-81.
» blerent & toujours avec répugnance
» & soupçon de la part de l'époux; au
» point qu'il avoit demandé en grace
» à la Reine de ne jamais rien pren-
» dre de la main de la Comtesse, qu'il
» n'en eût goûté le premier, parce
» qu'il savoit bien que ce ne seroit pas
» lui qu'on voudroit empoisonner.

» Le lait est rare à Madrid. Un
» jour, dans les grandes chaleurs, la
» Reine en désira. La Comtesse, qui
» avoit peu à peu usurpé des tête-à-tête
» avec elle, lui en vanta d'excellent,
» qu'elle promit de lui apporter à la
» glace. On prétend qu'il fut préparé
» chez le Comte de Mansfeld. La Com-
» tesse l'apporta à la Reine, qui l'avala
» & se trouva mal aussi-tôt. A la faveur
» du trouble que causa cet accident,
» la Comtesse s'évada du Palais, re-
» vint chez elle où ses paquets étoient
» faits, & partit. Le Roi fit courir
» après elle; mais ses mesures étoient

» si bien prises, qu'on ne pût l'atteindre. La reine mourut brusquement comme sa mere, & laissa en Espagne les mêmes regrets qu'Henriette avoit laissés en France. La Comtesse se sauva en Allemagne, où elle traîna une vie obscure. Mansfeld au contraire, fut rappelé, & décoré des plus beaux emplois de la Cour de Vienne. Quand Charles II eut dans la suite épousé une Allemande, la Comtesse obtint permission de retourner en Flandres ».

1676-81.

Sort des nieces du Cardinal.

Ici finit l'histoire des sept nieces du Cardinal Mazarin. A l'exception de madame de Modene, qui mena une vie tranquille & estimable dans la Maison qui l'avoit adoptée, toutes éprouverent des catastrophes ou des revers. La Duchesse de Mercœur périt à la fleur de l'âge, emportée par une maladie aiguë. La Princesse de Conti expira dans les transports d'un délire effrayant. On connoît les courses va-

Sévigné, t. 2 p. 14.

gabondes de la Connétable. Celles de la Duchesse de Mazarin, quoiqu'un peu excusées par les bizareries de son époux, ne lui font guere plus d'honneur. La Duchesse de Bouillon, impliquée dans l'affaire de la Voisin, fut punie par un exil. Enfin la Comtesse de Soissons mourut à Bruxelles, dans le plus grand délaissement, pauvre, & méprisée de tout le monde, & même fort peu considérée du Prince Eugene son fils (1). 1676-81.

Madame de Montespan acheta de la comtesse de Soissons, la charge de Surintendante de la Maison de la Reine, & le Roi donna à Madame de Maintenon une charge de Dame d'atours de Madame la Dauphine. 1680-85. Conduite inégale du Roi & de Madame de Montespan. *La Beaumelle, t. 2, p. 162.*

(1). » *Le 15 Mars 1695, la Comtesse de* » *Soissons, réduite, pour ainsi dire, à l'au-* » *mône, la demande au Duc de Mazarin,* » *qui lui envoie deux mille francs.* Dan- » geau ».

C'est le temps des grands combats
1680-85. entre ces deux femmes ; mais la seconde étant parvenue à se mettre sur un pied d'égalité avec la premiere, devoit nécessairement bientôt l'emporter sur elle. Louis XIV, en 1680, avoit quarante-deux ans, âge dans lequel la fougue des passions s'amortit & ne laisse plus que de la vigueur, qui commence à s'accorder avec la tempérance, & dispose aux réflexions. On a vu qu'il éprouvoit avec sa Maîtresse des alternatives de tendresse & de repentir. Quelquefois ils se rencontroient dans le dessein de mener une vie plus réglée, & il en arrivoit des séparations qui édifioient la Cour. Quelquefois le remords, moins fort d'un côté que de l'autre, cédoit à l'appât du plaisir, & le scandale recommençoit. A la fin la honte de rechûtes si fréquentes saisit le Roi. Il ne succomboit plus que furtivement ; & pour ne point

déplaire au pere, Madame de Montespan fut obligée de dérober aux yeux du Public la naissance de ses deux derniers enfans, avec autant de soin qu'elle en avoit employé à cacher celle des premiers. Cette contrainte étoit très-désagréable à une Maîtresse impérieuse, accoutumée à ne se point gêner & à prétendre subjuguer l'opinion. 1680-85.

Elle en prenoit de l'humeur, dont les effets rejaillissoient sur l'Amant. Ils avoient souvent de vifs démêlés, dans lesquels elle se montroit aigre, caustique, & quelquefois insultante. Le Monarque alors recouroit à Madame de Maintenon, qu'il trouvoit douce & prévenante. Sans approuver ses foiblesses, elle y compatissoit, & lui parloit avec tout l'intérêt de la tendresse & l'autorité de la vertu. Elle l'accoutuma ainsi à s'entendre dire des vérités séveres, d'un ton de bien-

Remontrances de Madame de Maintenon au Roi.

La Beaumelle, t. 2. p. 161.

1680-85.

veillance qui le touchoit sans le révolter. Madame de Maintenon avoit sur-tout le talent de prendre les momens & même de les amener. « Le » Roi ayant fait un jour la revue de sa » Maison, en parut très-satisfait, sur- » tout des Mousquetaires, qu'il loua » beaucoup ; mais il observa que » Madame de Maintenon étoit extrê- » mement froide & sérieuse sur ces » louanges. Le soir, au cercle, il lui en » demanda la raison. *C'est que je n'ai* » *pu, dit-elle, me défendre d'une pen-* » *sée qui m'a assiégée pendant toute* » *la revue*. Il la pressa de lui en faire » confidence. A près s'être fait un peu » prier, elle ajouta en souriant : *Je* » *pensois, Sire, que tous ces Mous-* » *quetaires étoient de francs libertins,* » *& que leur Capitaine ne valoit guere* » *mieux*. Le Roi s'écarta de la compa- » gnie en plaisantant de la réflexion. » Elle le suivit, & quand elle ne fut

» plus à portée d'être entendue, elle
» lui dit: *Raillez, Sire, tant que* 1680-85.
» *vous voudrez, mais vous aimez vos*
» *Mousquetaires: cependant si un*
» *d'eux avoit enlevé la femme de son*
» *prochain, & si vous le saviez, je*
» *suis sûre que quand ce seroit le plus*
» *brave, quand il n'auroit ravi que*
» *la plus vile créature, il ne couche-*
» *roit pas cette nuit à l'Hôtel* ».

Ces réflexions, ou de pareilles, présentées par une personne qu'on estime, font toujours impression; sur-tout quand cette personne qu'on estime est aimable, qualité qui n'est pas inutile au succès. Or Madame de Maintenon, à quarante-cinq ans, n'avoit perdu que la fleur de la jeunesse, qui étoit remplacée en elle par un air de noblesse & de dignité imposant sans gêne. Avec une gaîté franche & un enjouement naïf, elle avoit une extrême réserve. Elle la tenoit de sa mere qui ne l'avoit jamais embrassée que deux fois

en sa vie (1). Le Roi lui-même, quand
1680-85. il se permettoit quelques jeux avec les autres femmes, comme de les embrasser, ou quelque geste de familiarité, la passoit en la saluant. « *Oh ! pour celle-là*, disoit-il, *je n'oserois* ». Outre la taille & le grand air qui la distinguoient, on remarquoit sa bonne grace : la bonne grace, qui pare mieux que les richesses. Il falloit qu'elle fût bien naturelle chez elle, puisque les personnes les moins faites pour s'y connoître s'en appercevoient.

La Beauvelle, t. 1, p. 281. » Madame de Maintenon s'habilloit » fort simplement. Cette simplicité » étoit élégante ; & M. Gobelin, son » Confesseur, y trouvoit du luxe. » *Mais ; Monsieur,* lui disoit-on,

(1) Ces marques de tendresse qu'on prodigue aux enfans, outre qu'elles fanent la beauté, familiarisent plus qu'on ne pense la pudeur avec des caresses moins innocentes.

» *ce ne sont que des étoffes communes,*
» *linge uni, étamine du Lude, point* 1680-85.
» *de dentelles, des rubans noirs. Cela*
» *est vrai*, répondit-il, *mais je ne*
» *sais, quand vous vous mettez à ge-*
» *noux, je vois tomber avec vous à*
» *mes pieds, ma très-honorée Dame,*
» *une grande quantité d'étoffes qui a*
» *si bonne grace, que je trouve à cela*
» *quelque chose de trop bien* ». Ces qualités qui frappent les yeux étoient soutenues par une conversation très-variée, légere ou solide, selon les circonstances, toujours pure dans les choses & les termes. Madame de Montespan bien capable d'en juger, lui rendoit justice à cet égard, même pendant leurs brouilleries. « Se trouvant un
» jour embarquées à faire un voyage 70. *Caylus, p.*
» tête à tête dans le même carrosse, ma-
» dame de Montespan prit la parole,
» & dit à Madame de Maintenon : *Ne*
» *soyons pas dupes de cette affaire-ci,*
» *causons comme si nous n'avions rien*

1680-85. » *à démêler. Bien entendu*, ajouta-t-
» elle, *que nous ne nous en aimerons*
» *pas davantage, & que nous repren-*
» *drons nos démêlés au retour.* Mada-
» me de Maintenon accepta la proposi-
» tion & elles se tinrent parole en tout.

Le Dauphin & la Dauphine, 1680.

Le Roi envoya sur la frontiere au devant de la Dauphine, M. Bossuet, son premier Aumônier, & Madame de Maintenon, sa Dame d'Atours : deux personnes bien propres à donner grande idée de la Cour de France à la jeune Princesse. Elle n'étoit pas jolie. « *Sauvez le premier coup d'oeil* », dit au Roi Sanguin, chargé par le Roi de lui rendre compte de sa figure. » Et cela est fort bien dit, écrivoit » Madame de Sévigné ; car il y a quel- » que chose à son nez & à son front, » qui est trop long, & qui fait d'a- » bord un mauvais effet. Mais elle a » si bonne grace, de si beaux bras, » de si belles mains, une si belle » taille, un si beau port, de si belles

La Beaumelle, t. 2, p. 165. Mademoiselle, t. 6, p. 192. Caylus, p. 89. Sévigné, t. 5, p. 111. Fragmens, t. 2, p. 48.

» dents, de si beaux cheveux, & tant
» de bonté ! caressante sans être fade, 1680-85.
» familiere avec dignité ; enfin tant
» de manieres propres à charmer,
» qu'il faut lui pardonner ce premier
» coup-d'œil. Si son visage lui sied
» mal, son esprit lui sied bien ; elle *Page 129.*
» ne fuit ni ne dit rien qu'on ne voie
» qu'elle en a beaucoup. On connoît
» cette repartie spirituelle à Louis
» XIV, qui lui disoit : *Vous ne* *La Beaumelle, t. 2, p. 167.*
» *m'aviez pas dit, Madame, que*
» *Madame de Toscane, votre soeur,*
» *étoit extrêmement belle. Puis-je,*
» *Sire, me souvenir que ma soeur a*
» *toute la beauté de la famille, pen-*
» *dant que j'en ai tout le bonheur* » ?

Elle fut d'abord un peu étourdie du tourbillon de la Cour, mais point embarrassée : « Etonnée, continue
» Madame de Sévigné, de l'agitation *Sévigné, t. 5, p. 97 & 130.*
» qu'on se donne ici pour se divertir ;
» car elle sait bien passer, sans s'en-
» nuyer, des trois ou quatre heures

» toute seule dans sa chambre, à la
1680-85. » musique, à la lecture qu'elle peut
» faire en quatre ou cinq Langues ».

Saint-Simon, t. 3, p. 56. C'étoit, en bien des choses, le contraire du Dauphin, son époux. « Mon-
» seigneur étoit plutôt grand que pe-
» tit, fort gros, sans être entassé, l'air
» haut & noble, sans rien de rude. Il
» auroit eu le visage agréable, si le
» Prince de Conti, en jouant dans
» leur enfance, ne lui eût causé au
» nez, par une chûte, une difformité
» qui resta. Ses cheveux étoient d'un
» fort beau blond, son visage plein,
» rouge de hâle, sans physionomie,
» les plus belles jambes du monde,
» les pieds singuliérement petits &
» maigres. Il tâtonnoit toujours en
» marchant, & mettoit le pied à
» deux fois; pour peu que le chemin
Ibid. p. 65. » ne fût pas droit & uni, il se faisoit
» aider de peur de tomber. Ainsi en
» bonne grace, il ressembloit peu à
» la Dauphine, encore moins en

» amusemens d'esprit : car on a déjà
» vu qu'il ne pouvoit souffrir la lec- 1680-85.
» ture, & il bornoit toutes les sien-
» nes à la Gazette.

» Monseigneur le Dauphin aimoit
» la table & la chasse, avoit bonne
» mine à cheval, mais n'y étoit pas
» hardi, de la dignité par nature &
» par imitation du Roi. On lui trou-
» voit de l'opiniâtreté, trop d'ordre
» dans ses moindres actions, ce qui
» faisoit de sa vie un train de peti-
» tesses arrangées; trop de familiarité
» avec les Valets ; un peu d'insensi-
» bilité à la douleur & à la misere des
» autres;silencieux jusqu'à l'incroya-
» ble, & par conséquent fort secret.
» Très-arrangé pour ses affaires par-
» ticulieres, il écrivoit lui-même sa
» dépense, savoit le prix des cho-
» ses, ne les payoit que ce qu'elles
» valoient, & passoit à cause de cela
» pour peu généreux; mais il dépen-
» soit noblement en aumônes & en

» gratifications aux personnes qui lui
1680-85. » étoient attachées, dont il connois-
» soit les besoins.

Ibid. P. 66. » Son ignorance, qu'il sentoit bien,
» le rendoit timide, sur-tout devant
» le Roi, qui de son côté n'omit
» rien pour entretenir & prolonger
» cette terreur toute sa vie. Toujours
» Roi, & presque jamais pere avec
» lui, il lui échappoit rarement quel-
» ques traits de tendresse familiere,
» sans mélange de contrainte majes-
» tueuse. Le Courtisan le plus novice
» étoit moins humble devant le Mo-
» narque que son fils, & en étoit
» plus favorisé. On a reproché à
» Louis XIV, non-seulement de n'a-
» voir donné aucun crédit au Grand
» Dauphin, mais même d'avoir eu
» peur qu'il n'en eût l'ombre. En
» conséquence, c'étoit une mauvaise
» voie que sa recommandation pour
» obtenir. Il en avertissoit lui-même.
» Aussi demandoit-il rarement, &

» néanmoins il lui arrivoit d'être re-
» fusé. Il ne se pouvoit que cette 1680-85.
» conduite ne mît beaucoup de gêne
» dans le commerce du Roi avec son
» fils. La profonde retraite de la Dau-
» phine, dont on l'a blâmée, son
» peu de communication & de liberté
» avec son beau-pere, peut-être doit-
» on les attribuer plutôt au chagrin
» de voir son époux si peu considéré,
» qu'à son goût pour une Femme de
» chambre de son pays, avec laquelle
» elle se plaisoit, dit-on, à critiquer
» en Allemand les modes & les plai-
» sirs du nôtre (1) ».

Dans les commencemens, le Roi étoit assidu auprès d'elle. On persuada Madame de Montchevreuil.

(1) On répandit à la Cour plusieurs faux bruits contre elle, entr'autres qu'elle n'aimoit pas la France, & qu'elle feroit un jour tout ce qu'elle pourroit, pour que le peuple fût surchargé d'impôts. *Fragmens, t. 2. p. 54.*

à la Princesse que c'étoit pour jouir
1680-85. de la compagnie de Madame de
Caylus, p. 83. Maintenon, & elle en fut jalouse. Il tâcha d'égayer cette Cour, en lui donnant des Filles d'honneur; mais les ris & les jeux ne tinrent pas contre la Gouvernante, Madame de Montchevreuil, bien capable de les repousser, si elle ressembloit au portrait qu'en a tracé Saint-Simon, en ces termes : « Elle se nommoit Bou-
Saint-Simon, t. 1; première Partie, p. 8. » chet d'Orsay, grande créature maigre, safrannée, qui rioit niais, & » montroit des dents longues & brunies ; dévote à outrance, d'un » maintien composé ; à qui il ne » manquoit que la baguette pour être » une Fée parfaite. On sait que c'é- » toit une ancienne amie de Madame » de Maintenon, sur laquelle elle » prit & conserva toujours un grand » ascendant. Madame de Montche- » vreuil devint surveillante de toute » les femmes de la Cour. De son té

» moignage dépendirent par la suite
» les distinctions & les dégoûts, & 1680-85.
» par contre-coup les fortunes des
» familles, & malheureusement ce
» témoignage n'étoit ni éclairé ni
» impartial. Les Ministres tomboient
» devant elle. On ne l'approchoit que
» difficilement. Un de ses maussades
» souvenirs étoit une faveur que l'on
» comptoit pour beaucoup, parce que
» Louis XIV avoit une très-grande
» considération pour elle ».

Mademoiselle Fontanges. 1680-1681.

Ce Prince se délassoit des visages tristes & répugnans que lui présentoit quelquefois la Cour, en admirant Marie-Angélique d'Escorailles de Roussille, qu'il fit duchesse de Fontange, une des beautés les plus régulieres qu'il y ait jamais eu. Elle n'avoit que dix-huit ans, & le Roi près de quarante-trois. Tout ce que le desir de faire oublier la disproportion d'âge peut imaginer, Louis XIV l'employa auprès d'elle. Fêtes brillantes, maison

La Beaumelle, t. 2, p. 181. Caylus, p. 21, 58. Fragmens, t. 1, p. 103.

superbement montée, la dignité de
1680-85 Duchesse, riches présens, il prodiguoit tout, & elle jetoit; car personne ne fut jamais moins économe, moins assujettie aux égards, même pour la Reine, plus insouciante pour tout ce qui n'étoit pas le Roi. Ses parens, bien méprisables, si l'imputation est véritable, connoissant sa beauté, la destinerent, dès l'enfance, au rôle qu'elle joua depuis. Dans cette intention, ils la firent recevoir au nombre des Filles d'honneur de Madame, comme avoit été la Valiere; & ce fut Madame de Montespan qui la présenta au Roi, & lui fit valoir assez indécemment ses charmes.

Madame de Nevers.

Caylus, p. 59.

On a soupçonné qu'elle auroit mieux aimé rendre ses services à Mademoiselle de Thianges, sa niece, épouse du Duc de Nevers; & que celle-ci n'auroit pas été fachée de se soustraire, par la protection du Roi, aux bizarreries d'un mari jaloux. « Il

» partoit

» partoit pour un long voyage comme on va souper à ce qu'on appelle une guinguette, & on avoit vu Madame de Nevers monter en carrosse, persuadée qu'elle alloit seulement se promener, entendre dire à son Cocher *A Rome*, & y aller. » Madame de Montespan l'introduisoit tant qu'elle pouvoit dans les plaisirs du Roi. Elle étoit fraîche, vermeille, toujours couverte de bouquets, mais peu spirituelle. » Flore, » disoit Madame de Coulanges, est » sa bête de ressemblance ».

1680 - 85.

Sévigné, t. 5, p. 28.

De complaisante de Mademoiselle de Fontange, Madame de Montespan en devint jalouse, quand elle vit, contre ses espérances, que cette inclination duroit. Elle s'en prit à tout le monde, même au Confesseur du Roi. Sous Louis XIV, celui qui exerçoit cette fonction étoit, par sa place, un personnage important à la Cour. Le fameux P. Coton, Con-

Le Pere la Chaise.

Saint-Simon, t. 4, p. 161.

fesseur d'Henri IV, sembloit avoir
1685. annexé ce poste aux Jésuites ses Confreres. » Le P. la Chaise, alors en
» place, étoit son neveu. Son pere,
» bon Gentilhomme & bien allié,
» avoit servi honorablement. Il auroit
» été riche dans son pays de Forez,
» s'il n'avoit pas eu une douzaine
» d'enfans. Un d'entre eux, qui se
» connoissoit très-bien en chiens de
» chasse & en chevaux, fut long-
» temps Ecuyer de l'Archevêque de
» Lyon, frere & oncle des Maré-
» chaux de Villeroy. C'est le même
» la Chaise à qui son frere, devenu
» Confesseur du Roi en 1675, ob-
» tint la Charge de Capitaine des
» Gardes de la Porte, que son fils a
» aussi possédée. Les grandes Fêtes
» sur-tout celle de Pâques, cause
» rent souvent à ce Pere des maladie
» politiques. Il étoit d'un esprit mé
» diocre, mais d'un bon caractere
» juste, droit, sensé, sage, doux &

» modéré, fort ennemi de la violence » & des éclats. Il avoit de l'honneur, » de la probité, de l'humanité. On » le trouvoit toujours poli, modeste, » & très-respectueux ; & il conserva » toute sa vie, ainsi que sa famille, » beaucoup de reconnoissance pour » les Villeroy ». 1680-85.

Fontange & Montespan brouillées.

Le caractere de ce Confesseur qui avoit plu à Madame de Montespan, quand elle mettoit le Roi dans le cas d'avoir besoin d'indulgence, lui fut désagréable, quand ce besoin vint pour une autre ; elle en fit des plaisanteries publiques (1). Mademoiselle Fontange s'en choqua. La discorde éclata entre ces deux rivales, auparavant si bien ensemble, & Madame de Maintenon fut priée par Louis de se mettre entre deux. La jeune Favorite ne voulut rien entendre. Elle

La Beaumelle, t. 2, p. 186.

(1) *Le Pere la Chaise*, disoit-elle, *est une chaise de commodité.*

bravoit l'ancienne, & lui rendoit tous
1680-85 les mépris que Madame de Montespan avoit autrefois distribués aux autres : encore se prétendoit-elle insultée, & elle en demandoit justice & vengeance, avec des emportemens qui inquiétoient le Roi. Madame de Maintenon s'entremit, non pour les engager à vivre avec plus de concert dans le désordre ; car elle se rendoit à elle-même hautement ce témoignage, « *de n'avoir jamais rien dit aux Maîtresses du Roi qui ne pût être affiché aux quatre coins du monde* » ; mais pour tâcher de ramener à la vertu Mademoiselle de Fontange, qu'elle croyoit plus susceptible de résipiscence. » Elle alla » chez elle, essuya ses premieres vi- » vacités, l'abbatit en lui reprochant ses foiblesses, la releva en » lui montrant les moyens de les ex- » pier. *Mais que dois-je faire?* lui dit » cette affligée : *Renoncer au Roi*, ré-

La Beaumelle, t. 2, p. 188.

» pondit la conciliatrice. *Vous l'ai-*
» *mez ou vous ne l'aimez pas. Si vous* 1685-85.
» *l'aimez, vous devez le sauver &*
» *vous sauver avec lui. Si vous ne*
» *l'aimez pas, l'effort ne doit point*
» *vous coûter. Quoi qu'il en soit, le*
» *quitter, c'est faire une action belle*
» *& louable.* Ce n'étoit pas-là la lo-
» gique du cœur. Mademoiselle de
» Fontange, impatientée de tant de
» vérités affligeantes, s'écria : *Ne*
» *diroit-on pas qu'il est aussi aisé de*
» *quitter un Roi, que de quitter ses*
» *habits* »? Elle versa quelques larmes d'embarras & de dépit, & les remontrances furent oubliées.

Dans l'histoire frivole d'une jeune fille séduite, on peut ne point omettre qu'elle donna son nom à un ornement de tête que les Dames ont conservé. Le vent détacha sa coiffure » dans une partie de chasse; elle se » la fit attacher avec un ruban, dont » les nœuds tomboient sur le front. *Ibid.* Coiffures.

» cette singularité plut si fort au Roi,
1680-85. » qu'il la pria de ne se pas coiffer au-
» trement tout le jour, &, dès le len-
» demain, toutes les Dames parurent
» coiffées avec des *fontanges* ». Vers
le même temps, une Etrangere causa
Saint-Simon, t. 2, p. 43. une révolution dans leurs coiffures.
» Depuis dix ans, elles étoient un bâ-
» timent de fil d'archal, de rubans,
» de cheveux, & de toutes sortes d'af-
» fiquets de deux pieds de haut, qui
» mettoit le visage des femmes au
» milieu du corps. Pour peu qu'elles
» remuassent, le bâtiment tremblait
» & menaçoit ruine. C'étoit une in-
» commodité extrême. Le Roi ne
» pouvoit les souffrir. Il les blâmoit,
» les critiquoit, s'en moquoit, &
» ne pouvoit les changer. La Com-
» tesse de Shaftsbury, femme de l'Am
» bassadeur d'Angleterre, arrive en
» France, voit ces orgueilleux édifi
» ces & conçoit le hardi projet d
» les abbatre. Elle avoit été belle, &

» prétendoit l'être encore ; mais elle
» étoit déjà sur le retour, grande, 1685.
» grosse, hommasse, immodeste,
» pleine de rouge, de mouches &
» de petites façons ; parloit haut &
» beaucoup en mauvais françois ;
» en un mot, ses manieres étoient
» d'une folle ; mais son jeu, sa ta-
» ble, sa magnificence, sa fami-
» liarité avec tout le monde la mit
» en crédit. Bien assurée de son as-
» cendant, elle se déclare contre les
» coiffures, les trouve ridicules, en
» met d'opposées, & se donne pour
» modele. Son jargon, son exemple
» font une subite impression. Les py-
» ramides tombent avec une rapidité
» surprenante, & en deux jours, de
» l'extrémité du haut, les femmes se
» jettent dans l'extrémité du bas. Les
» gens raisonnables, ajoute Saint-Si-
» mon, attendent quelque autre cou-
» rageuse insulaire qui défasse nos
» Dames de leurs parures bouffantes,

» incommodes à elles-mêmes & in-
1680-85. » supportables aux hommes (1) ».

Mort de Mademoiselle de Fontange.

Le regne de Mademoiselle de Fontange fut court, & marqué par des caprices, des fantaisies, des demandes & des prétentions tantôt exorbitantes, tantôt puériles, qui faisoient souvent repentir le Roi de s'être attaché à un enfant. Elle étoit si touchée de la grandeur, » *qu'il faut*, » dit Madame de Sévigné, *l'imaginer*

La Beaumelle, t. 2, p. 190. *Fragmens*, t. 1, p. 105.

Sévigné, t. 5, p. 333.

(1) Feu notre Roi disoit un jour : J'avoue que je suis piqué au vif, quand je vois qu'avec toute mon autorité, j'ai eu beau crier contre les coiffures trop hautes, personne n'a eu pour moi la complaisance d'abaisser la sienne. Arrive une inconnue, une petite guenille d'Angleterre, avec une coiffure basse ; tout à coup toutes les Princesses vont d'une extrémité à l'autre. *Fragmens*, *tom. prem. pag.* 50. ---- Le Roi ne pouvoit pardonner aux Dames Françoises leur manie d'imiter les modes angloises. *Ibid. tom.* 2 *pag.* 42.

» *précisément le contraire de cette pe-*
» *tite violette qui se cachoit sous l'her-* 1680 85.
» *be, & qui étoit honteuse d'être*
» *Maîtresse, d'être Mere, d'être Du-*
» *chesse. Jamais il n'y en aura sur ce*
» *moule* ». Celle-ci se montroit par tout, paroissoit sans embarras, avec l'ingénuité de l'innocence, comme si elle eût ignoré qu'elle faisoit mal : tant la prévention que la puissance Royale légitime tout, avoit subjugué son esprit ! Le cœur n'étoit pas moins captivé : en amante qui s'abandonne sans réserve, elle vouloit de Louis un retour de tendresse sans partage. Ordinairement ce Prince, après les momens donnés à sa passion, se retiroit auprès de Madame de Maintenon, pour se livrer au plaisir de la conversation & de la confiance, plaisir que ne pouvoit lui faire goûter une jeune personne, dont tout le mérite étoit la beauté. Elle devint jalouse, & se promettoit bien de faire sentir

son triomphe, quand elle auroit donné un fils au Roi. Il naquit ce fils, & mourut. La mere tomba elle-même dans une langueur mortelle. On ne manqua pas de dire qu'elle avoit été empoisonnée; comme si les accidens étoient rares dans cet état.

1680-85.

Cette infortunée, s'attachant à la vie à proportion qu'elle lui échappoit, s'excitant aux remords, & croyant à peine qu'il fallût se repentir, est une leçon pour la jeunesse éblouie qui se laisse égarer, & un reproche aux corrupteurs opulens qui abusent de l'inexpérience. Ses derniers momens furent mêlés de retours amers sur le passé, & de regrets sans terreur. Elle voulut voir le Roi. Il refusoit, crainte d'attendrissement. Cependant il céda. Dans quel état il la trouva! pâle, décharnée, à peine reconnoissable. Elle l'envisagea avec une espece d'avidité, lui fit un adieu touchant, le pria de pay-

ses dettes, & de marier sa sœur. Il le promit, & à sa promesse il vit le visage de la mourante se colorer des derniers rayons de la joie. Elle lui prit la main, la serra. Louis laissa couler des larmes. » *Ah !* s'écria-t-elle, *je* » *suis contente, puisque mes derniers* » *regards ont vu pleurer mon Roi* ». Elle expira à peine âgée de vingt ans. 1680-85.

» Le Roi fut long-temps à se remettre de ce spectacle. Il se repré- » sentoit toujous sa Maîtresse défigurée par la pâleur de la mort, » conservant peut-être une espérance » criminelle au milieu des vives protestations d'un entier détachement, » n'offrant à Dieu qu'un cœur encore » palpitant d'amour, & déchiré par » des regrets tardifs, peut-être enfin » malheureuse pour l'éternité, & » malheureuse par sa faute ». Madame de Montespan, qui se réjouit indécemment du triste sort de sa rivale, & qui s'étoit déjà rendue mé- *La Beaumelle, t. 2, p. 194.*

1682-85. prisable par les ardeurs effrénées d'une passion pétulante, lui devint odieuse. Il se rejetta tout entier du côté de Madame de Maintenon, qu'il trouvoit toujours ferme contre ses désordres, mais aussi toujours compatissante.

Naissance du Duc de Bourgogne. *Caylus, p. 96.*

La Dauphine accoucha du Duc de Bourgogne, le 6 Août 1682. Cet événement causa une joie universelle. On auroit cru qu'en augmentant la considération personnelle de la Princesse, il l'auroit engagé à se livrer davantage au monde; mais elle n'en fut pas moins retirée. Monseigneur s'en lassa, & chercha ailleurs des amusemens qu'il ne trouvoit pas dans la Cour déserte de sa femme.

Mademoiselle Choin. *Caylus, p. 99.*

La Princesse de Conti lui offrit une société plus gaie & plus vive. » Son mari, pour faire l'homme dé-
» gagé, & montrer qu'il n'avoit pas
» la foiblesse d'être jaloux, menoit
» chez elle les jeunes gens de la Cour

» les plus éveillés & les mieux faits. » Beaucoup de femmes, attirées par » la compagnie, s'y rassembloient». 1680-85.

Monseigneur y fit connoissance avec Mademoiselle Choïn, qui eut depuis toute sa confiance. » Lorsque le Roi » maria la Princesse, comme elle » étoit très-jeune, il mit auprès d'elle » pour être sa Dame d'honneur, & » comme une espece de Gouver- » nante, Madame de Bury, femme » d'une grande vertu, d'une grande » douceur & d'une grande politesse, » avec de l'esprit & de la conduite. » Elle fit venir du Dauphiné Made- » moiselle Choin sa niece, qu'elle » plaça auprès de la Princesse avec » le titre de Fille d'honneur de la » Princesse». *Elle étoit*, dit Madame de Caylus, *d'une laideur à se faire remarquer*. Saint-Simon, qui confirme ce témoignage, ajoute » qu'elle étoit » camarde, fort épaisse, qu'elle avoit » de l'esprit, mais un esprit de ma-

Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 42.

1680-85. » nége. Elle plut à Monseigneur qu'elle » amusoit ; & elle étoit déjà bien » avant dans ses bonnes graces, quand » on s'en apperçut. Madame de Lille- » bonne & ses deux filles, de la » Maison de Lorraine, pauvres & » intrigantes, qui étoient elles-mêmes » parvenues à l'intimité du Prince, » découvrirent les premieres l'ascen- » dant de Mademoiselle Choin, & » se firent ses amies ». A elles se joignit le Maréchal de Luxembourg avec plusieurs autres Seigneurs qui avoient reconnu le foible du Dauphin, & sa facilité à se laisser gouverner. Ainsi se forma une cabale importante, qui n'attira pas alors l'attention de la Cour, parce qu'une autre plus intéressante pour le moment fixoit ses regards.

Cabale contre Madame de Maintenon.

La Beaumelle, t. 2, p. 115.

Les Chefs étoient M. de Louvois, Madame de Montespan & Madame de Richelieu, Leur but étoit de faire disgracier Madame de Maintenon. Le

même motif pour les trois; la jalousie. Jalousie d'amour de la part de Madame de Montespan ; de la part de Louvois, jalousie de crédit ; & jalousie d'estime de la part de Madame de Richelieu. C'étoit cette même Dame de Richelieu qui avoit autrefois reçu dans sa maison la veuve Scaron, qui l'avoit protégée, secourue, & à qui Madame de Maintenon avoit marqué sa reconnoissance en lui procurant la place de Dame d'honneur de la Dauphine : » *Mais*, disoit-elle » en soupirant, *on est tous les jours* » *trompé à des amitiés de trente ans.*«

1680-85.

Madame de Montespan se chargea de donner des ridicules à la Dame d'Atours auprès de Madame la Dauphine, & s'en acquitta parfaitement, racontant, embellissant avec le pinceau de la malice les traits de la vie de sa rivale, qui prêtoient à la plaisanterie : le mariage du cul de jatte, les amitiés équivoques de la veuve,

1680-85. les Montchevreuil, les Villarceaux, les historiettes de l'hôtel d'Albret, les services de la Duchesse de Richelieu mal reconnus. Celle-ci confirmoit ces imputations, & y joignoit méchamment des observations malignes sur l'enjouement du Roi chez sa belle-fille, quand il y rencontroit la Dame d'Atours, & son sérieux lorsqu'il ne l'y trouvoit pas. Louvois dirigeoit l'intrigue par ses conseils, & ne manquoit pas lui-même de saisir les occasions d'inspirer des préventions défavorables. Il résulta de ce concours une haine très-marquée de la Dauphine pour Madame de Maintenon.

Le Roi, fatigué de ces tracasseries, engagea un éclaircissement entre elles. Tout se dévoila. La princesse fut convaincue de l'innocence de sa Dame d'Atours, de ses vues pures & honnêtes; mais il lui resta toujours pour elle une espece de répugnance qu'elle avoit peine à cacher. Louis XIV vou-

lut congédier Madame de Richelieu ; mais son ancienne amie s'y opposa. 1680-85.
» *Tracassiere pour tracassiere*, dit-» elle, *il vaut mieux conserver celle* » *qu'on connoît, que d'en prendre une* » *qu'on ne connoîtra pas* ». Il avoit aussi pris le parti d'ordonner à Mde. de Montespan de se retirer totalement de la Cour. Mde. de Maintenon lui sauva cet affront ; mais elle se chargea de lui dire de ne plus chercher de tête à tête avec le Roi, & de songer à son salut, comme il vouloit songer au sien. Du reste elle lui épargna le désespoir de paroître sans crédit ; quand elle désiroit quelque grace, elle faisoit passer sa demande au Roi par Madame de Maintenon, qui obtenoit & lui en laissoit les honneurs. Quant à Louvois, il ne fut pas puni autrement que par le dépit de n'avoir pas réussi : châtiment assez sensible pour un ambitieux. Peut-être cette trame mal ourdie fut-elle le

principe de l'antipatie que Madame de
1680-85. Maintenon eut toujours pour ce Ministre & du refroidissement du Roi, qui auroit pu causer sa disgrace, s'il n'avoit pas cru ce Ministre encore nécessaire.

Mort de la Reine.

Ce complot s'étoit étendu jusqu'à vouloir aliéner la Reine de Madame de Maintenon. Mais la calomnie échoua auprès de cette Princesse.

La Beaumelle, t. 2, p. 222, 227.

Caylus, p. 100.

» *Pourquoi*, disoit-elle, *vouloir me* » *prévenir contr'elle? Je crois au con-* » *traire que Dieu l'a suscitée pour me* » *rendre le coeur que Madame de Mon-* » *tespan m'avoit ravi. Jamais je n'ai* » *été si bien traitée du Roi que depuis* » *qu'il l'écoute* ». En effet, il recherchoit sa femme, conversoit avec elle avoit un air d'amitié, & quelquefois les empressemens de la tendresse. Madame de Maintenon entretenoit cette bonne intelligence, dont la Reine lui témoignoit sa réconnoissance par des égards & des attentions. Elle lui donna un jour son portrait enrichi de

diamans. Ce présent excita l'envie de Madame de Montespan ; mais on lui fit entendre qu'une pareille marque de considération ne s'accordoit que par estime. Dans plusieurs voyages que fit le Roi à Chambort, à Compiegne, sur les frontieres, il mena la Reine & Madame de Maintenon en tiers; Madame de Montespan en fut exclue. 1680-85.

Au retour d'un de ces voyages, en 1683, Marie-Thérese tomba malade ; & lorsqu'elle commençoit à être heureuse, à jouir de la tendresse de son époux, sans aucun de ces ombrages qui avoient fait le tourment de sa vie, elle mourut à l'âge de quarante-cinq ans, enlevée presque subitement par une maladie qu'on traita d'abord de bagatelle. On a remarqué qu'elle étoit extrêmement timide devant le Roi. Elle ne l'abordoit jamais sans trembler. Soit que Louis XIV l'exigeât, soit qu'elle crût devoir se sacrifier pour lui plaire, 1683-85.

Mademoiselle, t. 6. p. 195.

elle vécut bien avec ses Maîtresses ;
1683-85. & ne lui donna jamais aucun sujet de chagrin à cet égard. Elle avoit même la complaisance de caresser
Sévigné, t. 2. p. 321. ses enfans ; mais elle ne s'abaissa jamais jusqu'à montrer de la considération à leurs meres tant que dura leur désordre. Au contraire elle en marqua toujours beaucoup pour Madame de Maintenon, & en mourant, ou pour lui montrer son estime, ou par un secret pressentiment de ce qui devoit arriver, elle tira sa bague de son doigt, & la lui donna (1).
La Moresse.

Mademoiselle, t. 6. p. 195, 197. Mademoiselle rapporte que Marie-Thérese se laissoit absolument gouverner par une femme de chambre Espagnole, nommée *Molina*; qu'elle ne trouvoit rien de bon que ce qui étoit apprêté par elle ; qu'elle mon-

(1) Ce fait est rapporté, t. 2, p. 229 des Mémoires, par La Beaumelle, qui ne dit pas d'où il l'a tiré. Il méritoit cependant bien une citation.

troit beaucoup de tendresse à une autre Espagnole nommée *Philippa*, trouvée enfant dans le Palais de son pere ; & qu'enfin elle avoit auprès d'elle une Naine très-brune & presque Moresse, qui lui plaisoit fort. Cette bizarrerie de goût a fondé un soupçon, dont Saint-Simon rend compte en ces termes : » Il y avoit » à Moret, petite Ville auprès de » Fontainebleau, un petit Couvent » où étoit Professe une Moresse in- » connue, & qu'on ne montroit à » personne. Bontemps, Gouverneur » de Versailles, par qui passoient les » choses du secret domestique du Roi, » l'y avoit mise toute jeune, avoit » payé une dot assez considérable, » & continuoit à lui payer une grosse » pension tous les ans. Il avoit at- » tention qu'elle eût son nécessaire, » que tout ce qu'elle pouvoit désirer » en agrémens & douceurs, & qui peut » passer pour abondance pour une Reli-

1683 - 85.

Saint Simon, t. 1. seconde Partie, p. 14.

» gieuse, lui fût fourni. La Reine y alloit
1683-85. » souvent de Fontainebleau, & prenoit
» grand soin du bien être du Couvent,
» & Madame de Maintenon après elle.
» Ni l'une ni l'autre ne prenoit
» de cette Moresse un soin direct,
» & qui pût se remarquer. Elles ne
» la voyoient même pas toutes les
» fois qu'elles alloient au Couvent ;
» mais elles s'informoient curieuse-
» ment de sa santé, de sa conduite
» & de celle de la Supérieure à son
» égard. Quoiqu'il n'y eût dans cette
» maison personne d'un nom connu
» Monseigneur y a été quelquefois
» les Princes ses enfans aussi, & tou
» demandoient & voyoient la Mo
» resse. Elle étoit dans son Couven
» avec plus de considération que le
» autres, et se prévaloit fort de
» soins qu'on prenoit d'elle, & d
» mystere qu'on en faisoit. Quoiqu'el
» vécût très-religieusement, on s'a
» percevoit bien que la vocation avo

» été aidée. Il lui échappa une fois, » entendant monseigneur chasser dans » la forêt, de dire négligemment: *C'est » mon frere qui chasse.* On dit qu'elle » avoit quelquefois des hauteurs; que, » sur les plaintes de la Supérieure, Ma- » dame de Maintenon alla un jour ex- » près pour tâcher de lui inculquer des » sentimens plus conformes à l'humilité » religieuse; que lui ayant voulu in- » sinuer qu'elle n'étoit pas ce qu'elle » croyoit être, elle lui répondit: *Si » cela n'étoit pas, Madame, vous ne » prendriez pas la peine de venir me le » dire.* Ces indices ont fait conjecturer » qu'elle étoit fille du Roi & de la » Reine, & que sa couleur l'avoit » fait séquestrer, en publiant que la » Reine avoit fait une fausse couche«.

1683-85.

En effet, la fantaisie de garder de- ant ses yeux *une Naine monstrueuse*, omme l'appelle Mademoiselle, peut ire conjecturer que Marie-Thérese 'aura pas été assez exacte à détourner

ses regards d'objets qu'une femme prudente doit s'interdire; qu'elle les aura fixés sur les Negres que le progrès du commerce maritime commençoit à rendre communs en France, & que de-là sera venue la couleur de cette infortunée, qu'il aura fallu cacher dans un Cloître (1). Cette moresse & l'homme au masque de fer sont les deux mysteres du regne de Louis XIV.

1683-85.

Mort de Colbert.

Cette année, commencerent les pertes de ce monarque. On peut mettre entre ses plus grandes la mort de Colbert, ce Ministre des Finances & de la Marine, dont le nom est devenu un éloge. Chargé de ces deux départemens importans, il les faisoit marcher d'un pas égal, & soutenoit l'un par l'autre. Sulli faisoit consiste

D'Argenson, p. 191, 200.

Saint-Simon, t. 4, p. 166.

(1) Les Mémoires imprimés de Saint-Simon, t. 1, p. 274, parlent d'un portrait de cette Moresse. Ce pourroit bien être celui qu'on voit au Cabinet de Sainte-Geneviève à Paris.

la richesse de l'Etat dans *pâturage* & *labourage*; Colbert dans le *Commerce*; & ils avoient raison tous deux, selon le temps où ils vivoient. Le premier ayant à rétablir un Royaume épuisé par les guerres cruelles de la Ligue, songeoit à la subsistance. Le second, quand il commença à administrer, trouvant l'Etat déjà un peu remis des guerres de la Fronde, moins ruineuses que celles de la Ligue, s'appliqua à le rendre robuste. Par émulation contre nos voisins, que le commerce faisoit prospérer, il encouragea les Négocians, & persuada au Roi de créer une Marine pour les protéger. Il ne tint pas à lui que la France n'eût un port dans la Manche. Il vouloit le creuser à la Hogue, & l'exécution de ce dessein, que les grandes dépenses de Louis XIV empêcherent, auroit sauvé bien des malheurs à la France. 1683-85.

Quoique la situation du Royaume

entre l'Océan & la Méditerranée soit très-favorable à une Marine, & même l'exige, Colbert eut beaucoup de peine à la former, toujours contrarié par Louvois, qui voyoit d'un œil jaloux s'élever en France une puissance autre que la sienne. Mais contre son dessein, il contribua lui-même par ses injustices, à augmenter l'éclat & la force de la Marine, & elle s'enrichit, sous ses yeux, des mécontens du service de terre.

1683-85.

D'Estrées.

Saint Simon, t. 4, p. 71.

Colbert les épioit, pour ainsi dire, & les attiroit à lui. C'est ainsi qu'il s'attacha le Comte d'Estrées, » fils & » petit-fils des Maréchaux de France, » Chevaliers de l'Ordre : recommandable lui-même par son mérite personnel, estropié d'une main dès sa » premiere campagne, il s'étoit distingué en beaucoup d'occasions à la » tête du Régiment de Navarre. A » l'âge de quarante-trois ans, il étoit » Lieutenant-général depuis douze

» ans ; & comme on ne pouvoit dif-
» férer, sans un passe-droit éclatant, 1683-85.
» de le faire Maréchal de France,
» Louvois à qui des gens capables
» de se passer de lui ne plaisoient
» pas, lui donna des dégoûts, & se
» brouilla entiérement avec lui. Col-
bert s'en empara, & le présenta
à Louis XIV pour commander la
Marine naissante.

» Quoique ce savant métier soit
tout autre que celui de la guerre de
terre, d'Estrées s'y montra d'abord
aussi propre. Il fit une campagne
aux Isles de l'Amérique, & repara
le désordre que les Anglois y avoient
causé. Il battit & força les Cor-
saires de Tunis & d'Alger à de-
mander la paix en 1670, & ne
cessa pas depuis de se distinguer à
la mer, par de grandes actions.
Quelque soulagé que fût Louvois
le s'être défait d'un homme si ca-
pable, il fut outré de ses succès.

1683 85. » Après s'être brouillé avec lui uni-
» quement pour s'en débarrasser, il
» étoit venu à le haïr. Sa gloire unie
» à celle de la Marine lui étoit odieuse,
» & la prospérité de l'Etat que d'Es-
» trées procuroit, lui déplaisoit, parce
» qu'il l'envisageoit comme la prospé-
» rité de Colbert. Celui-ci vouloit que
» la Marine eût un Maréchal de
» France: d'Estrées méritoit de l'être.
» Louvois eut le crédit de l'empêcher
» de passer avec ceux qu'on fit à la
» mort de Turenne. D'Estrées fut
» outré de cette injustice; mais il ne
» se lassa pas de continuer à mérite
» cette dignité par des actions nou
» velles. Le Ministre ne se rebut
» pas non plus, & continua aussi d
» représenter les services du Guerrier
» & l'importance de ne pas dégoût
» la Marine, & de n'y point jeter
» découragement par l'exclusion
» son Général. Enfin, en Mars 178
» le Roi le fit Maréchal de Fran

» par une promotion particuliere, & » quelques années après, Vice-Roi de » l'Amérique. Ce titre sans appointe- » mens ne le rendit pas plus riche. » Il naquit, vécut & mourut pau- » vre, fort honnête homme, fort » considéré, & toujours dans la plus » étroite union avec ses freres, le » Duc & le Cardinal d'Estrées, très- » estimés aussi ». 1683-85.

Le Cardinal avoit une manie singuliere. Très-intelligent dans les affaires d'Etat, il ne vouloit pas entendre parler des siennes. » Pressé & » tourmenté par son Intendant & son » Maître-d'Hôtel d'entendre leurs » comptes, qu'il n'avoit pas vus de- » puis un grand nombre d'années, » il leur donna un jour. Ils exigerent » qu'il fermeroit sa porte, pour n'être » pas interrompus, & il y consentit : » *excepté*, dit-il, *pour le Cardinal de* » *Bonzi, mon ancien ami, mon con-* » *frere, qui est actuellement à Paris,* Le Cardinal d'Estrées. *Saint-Simon, t. 2, p. 100.*

1683-85. » *& auquel je ne pourrois m'empêcher*
» *d'ouvrir : mais ce seroit bien mer-*
» *veille si le seul homme que je ne*
» *sçaurois refuser, venoit précisé-*
» *ment ce jour-là.* Dans cette confiance,
» on ouvre les livres, on étale les pa
» piers, on présente les états. Le
» Cardinal fait semblant d'écouter
» dit mille choses ineptes sur les dé-
» penses auxquelles il n'entend rien
» bâille, se promene, regarde avec
» inquiétude à la fenêtre, comme un
» homme qui soupire après sa déli
» vrance. A la fin, la porte de la cou
» s'ouvre, un carrosse entre, les Gen
» d'affaires se fâchent contre le Suisse
» mais c'est le Cardinal de Bonzi. I
» faut sur le champ replier comptes
» papiers, états, & les deux Eminence
» restent ensemble ; Bonzi, inquie
» pourquoi son ami lui avoit fait dir
» secretement de ne point manque
» de venir à heure précise, & d'Estrée
» avouant son motif qui étoit de s

» débarrasser de l'audience impor-
» tune qu'il avoit été contraint de 1633-35.
» promettre ; ils en rirent tous deux,
» & oncques depuis ses Gens d'affai-
» res ne l'y rattraperent ».

Cette insouciance en rappelle une autre plus singuliere encore de Desmarets, Archevêque d'Auch. » Il pas-
» soit sa vie à Paris, en hôtel garni,
» en robe de chambre, sans voir per-
» sonne, ni ouvrir aucune des lettres
» qu'il recevoit. Il les laissoit amasser
» par monceaux. Le Roi, informé de
» sa longue résidence dans la Capitale,
» s'en lassa, & lui fit dire de retourner
» dans son Diocese. Il ne savoit où
» prendre de l'argent pour faire le
» voyage. Depuis long-temps il ne
» vivoit que d'emprunts. On étoit
» rebuté de lui prêter, & par-tout
» où il s'adressa il fut refusé. Dans
» cet embarras, son Secrétaire lui pro-
» pose d'attaquer cette montagne de
» lettres, pour voir s'il n'y auroit pas

Desmarets, Archevêque d'Auch. *Saint-Simon, t. 2, p. 42.*

» quelque billet à ordre. Faute d'au-
1683 35. » tres ressources, l'Archevêque y con-
» sent. Le Secrétaire se met au tra-
» vail, & trouve pour quinze cent
» mille livres de lettres de change de
» toutes sortes de dates, dans l'igno
» rance desquelles le Prélat mouroi
» de faim, & faisoit sécher ses Créan-
» ciers. »

Seignelay & Pelletier.

D'Argenson, p. 191, 200.

La Beaumelle, t. 2. p. 246.

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 120.

Des dépouilles de Colbert, Lou-
vois eut la Surintendance des bâti-
mens; Seignelay, fils du défunt, la
Marine, & Pelletier Desforts, les Fi-
nances. Il paroît que Seignelay du
sa place principalement à la mémoire
des services de son pere, car il n'a-
voit que 22 ans; » avec les défaut
» auxquels, dit d'Argenson, doiven
» toujours craindre d'être exposés les
» enfants des Ministres, lorsqu'ils
» deviennent Ministres eux-mêmes
» c'est-à-dire la présomption, la suf
» fisance, & la légereté ».

Le pere de Pelletier avoit été tu

teur du Chancelier Le Tellier, qui par reconnoissance, protégea ses enfans. A la mort de Colbert, le Roi jetta les yeux sur Pelletier, ancien Prévôt des Marchands, dont il s'étoit déjà servi dans quelques affaires, & demanda au Chancelier son avis. » *Sire*, répondit-il, *M. Pelletier est homme de* » *bien & d'honneur, fort appliqué ;* » *mais je ne le crois pas propre aux* » *Finances, il n'est pas assez dur.* » *Comment*, reprit Louis, *je ne veux* » *pas qu'on soit dur à mon peuple, & puisqu'il est fidele & appliqué je le fais Contrôleur général (1).* On dit que Madame de Maintenon ut beaucoup de part au choix de Pelletier, son ami, & qui étoit même

1683-85.

Choisy, t. 2, p. 11.

(1) Le Roi ne vouloit point d'encheres ux Fermes. » *Sa Majesté est persuadée que quand ces Messieurs haussent le prix des Fermes, ils trouvent toujours moyen de se dédommager aux dépens du peuple.* angeau sur 1687.

chargé de ses affaires. Il est vrai qu
dans ce temps elle jouissoit assez d
1683-85. la considération du Roi, pour qu'o
ait pu, sans craindre de se trompe
beaucoup, croire que déjà elle influo
sur ce qui se faisoit.

Embarras de Madame de Maintenon.

La Beaumelle, t. 2, p. 231. Caylus, p. 116.

Si-tôt qu'elle eut fermé les yeux
la Reine, elle voulut se retirer dan
son appartement. Le Duc de la Ro
che-Foucault la prit par le bras, & l
poussa vivement dans celui du Roi
en lui disant : » Il n'est pas temp
» Madame, de vous retirer. Dan
» l'état où est le Roi, il a besoi
» de vous », & la l'aissa avec lui. D
ce moment, son état devint très-em
barrassant à la Cour. Etre sans ces
recherchée par le Roi ; passer d
journées entieres tête à tête avec lu
se savoir exposée aux traits empo
sonnés de l'envie, aux observation
malignes & aux sarcasmes de Madam
de Montespan, aux conjectures d
Courtisans, de cette foule d'homm

corrompus, qui croyent si facilement au vice, presque jamais à la vertu; n'avoir la force ni de fuir, ni d'interdire des assiduités toujours accompagnées d'un respect délicat; appercevoir avec étonnement les progrès & le développement d'une passion qu'on n'auroit pu imaginer; éprouver peut-être soi-même avec non moins de surprise les émotions d'une tendresse réciproque, & n'oser en prévoir l'issue : c'est ainsi que se passa, pour Madame de Maintenon, l'année qui suivit la mort de la Reine. 1683-85. Brisack.

Cet événement n'apporta presque aucun changement à la Cour. Le Roi avoit commencé à être grave, il le devint seulement un peu davantage. Son exemple occasionna plus d'extérieur, de régularité & de religion; mais aussi plus d'hypocrisie. Brisack, Major des Gardes, joua à ce sujet un étrange tour aux Dames. Avant que de le rapporter, il faut faire

connoître le personnage.. « C'étoit
1683-85. » un homme sans respect humain,
Saint-Simon, t. 4, p. 104. » intrépide pour le service, qualité
» quelquefois plus rare qu'intrépidité
» pour la guerre. Louis XIV s'étoit
» servi de lui pour mettre ses Gardes
» sur le grand pied militaire où ils
» sont parvenus. Pour tous les détails
» de dépense & de discipline, il
» avoit acquis l'entiere confiance du
» Roi par son inexorable exactitude,
» la netteté de ses mains, & son ap-
» titude singuliere à ce genre de ser-
» vice. Brisack faisoit trembler les
» quatre compagnies des Gardes du
» Corps, & compter avec lui les
» Capitaines, tout grands Seigneurs
» & Généraux d'Armée qu'ils étoient.
» Avec un air sévere & un extérieur
» de méchant homme, il n'étoit rien
» moins que ce qu'il paroissoit, mais
» serviable sans vouloir qu'on le sût,
» & ayant des manieres dures & dé-
» sagréables même en obligeant :

» aussi étoit-il plus craint qu'aimé ; 1684-85.
» & le Roi ayant dit un jour que le
» service des Majors, quand ils vou-
» loient le bien faire, les faisoit
» haïr : *S'il faut être parfaitement*
» *haï pour être bon Major*, dit M.
» de Duras, *voilà*, *Sire*, en pre-
» nant Brisack par la main, *le meil-*
» *leur Major de votre Royaume.*

» Brisack étoit d'une droiture in-
» flexible, & ne pouvoit souffrir le
» faux. Depuis long-temps il voyoit
» avec impatience toutes les tribunes
» bordées de Dames, l'hiver, au Salut,
» les Jeudis & les Dimanches, où
» le Roi ne manquoit gueres d'assister,
» & presque aucune ne s'y trouvoit,
» quand on savoit de bonne heure
» que le Roi n'y viendroit pas. Sous
» prétexte de lire dans leurs heures,
» elles avoient toutes de petites bougies
» devant elles, pour se faire connoître
» & remarquer. Un soir que le Roi
» devoit venir au Salut, qui se fai-

» soit après la priere, lorsque les
1683-85 » Dames & les Gardes étoient postés,
» paroît le Major à la Tribune du
» Roi, tire son bâton, & crie : *Gardes,*
» *retirez-vous. Rentrez dans vos*
» *salles, le Roi ne viendra pas.* Les
» Gardes obéissent. Un petit murmure
» s'éleve entre les femmes, les bou-
» gies s'éteignent, & les voilà toutes
» parties, à deux ou trois près. Bri-
» sack avoit posté aux débouchés de
» la Chapelle, les Brigadiers pour ar-
» rêter les Gardes, & on leur fit
» reprendre leurs postes, quand les
» Dames furent assez loin pour ne pas
» s'en douter. Là-dessus arrive le Roi,
» qui, bien étonné de ne pas voir les
» Dames remplir les tribunes comme
» à l'ordinaire, demande, au sortir du
» Salut par quel hasard il n'y avoit
» personne. Brisack lui conte ce qu'il
» a fait, le Roi en rit beaucoup,
» mais les femmes l'auroient bien
» étranglé.

Madame de Maintenon savoit bien que penser des apparences de dévotion qu'on s'empressoit de lui montrer, mais elle s'en servoit pour faire des biens réels. Tel fut l'établissement d'un Bureau de charité à Versailles, en 1684. Toutes les Dames voulurent en être, pour s'attirer l'estime du Roi, & elle en accepta la présidence. Dans le même temps, elle refusa la charge de Dame d'honneur, la premiere place de la Cour. Les opinions furent partagées sur les raisons de ce refus. Les uns l'attribuerent à modestie, les autres à fierté, & ce ne fut vraisemblablement ni l'un ni l'autre de ces motifs; mais peut-être la répugnance de vivre auprès d'une Princesse qui lui avoit déjà donné des désagrémens, & dont elle pouvoit croire n'être recherchée que par politique, & pour ne pas déplaire au Roi. Peut-être aussi fut-ce l'envie de se délivrer des assujettissemens de la Cour, ou du moins

1683-85. Maintenon, dame de charité.

La Beaumelle, t. 2, p. 247.

une lueur d'espérance de n'y être
1684-85. plus astreinte en second.

Mariage. Bien des personnes ont cru, beaucoup sont encore persuadées que depuis long-temps Madame de Maintenon se proposoit ce but, que toutes ses actions y tendoient, que ce fut par les efforts d'une coquetterie pleine de ruses, d'une pruderie déguisée en sagesse, d'une hypocrisie couverte du manteau de la Religion, qu'elle y amena Louis XIV, & pour me servir des termes de Saint-Simon, » que la
Saint-Simon, t. 6, p. 202. » Providence prépara ainsi au plus » superbe des Rois l'humiliation la » plus profonde, la plus publique, » la plus durable & la plus inouie ». Ces assertions méritent quelque discussion, d'autant plus que le mariage de Louis XIV avec Madame de Maintenon est peut-être l'action la plus importante de la vie privée de ce Monarque, & celle qui a eu le plus d'influence sur la Cour. Nous exami-

nerons donc si ce mariage blessoit les convenances, ce qui a pu y déterminer le Roi, s'il étoit nécessaire, & quel intérêt Madame de Maintenon a eu de le contracter : ce qui nous fera juger de la pureté de ses motifs. 1684-85.

1°. On ne refusera pas à un homme de quarante-sept ans le droit de chercher dans le mariage un abri contre les écueils d'un célibat procuré par le veuvage ; encore moins doit-on se récrier contre l'usage de ce droit de la part d'un Roi environné de Sirènes avides de s'enrichir de ses naufrages. Pere d'un Dauphin dont l'épouse déjà féconde promettoit encore des héritiers au Trône, il n'auroit pas été prudent à Louis XIV de mettre de nouveaux enfans dans une Maison surchargée de Princes & de Princesses légitimés à établir ; il trouva dans sa Cour une femme de cinquante ans, qui n'étoit pas d'une naissance assez distinguée pour exiger la publicité *La Beaumelle, t. 2, p. 5, 88.*

quil ne vouloit pas donner, ni assez
1684-85. abjecte pour le faire rougir. Françoise d'Aubigné comptoit dix-sept générations depuis Geofroi d'Aubigné, déjà Chevalier en 1160. Elle n'étoit pas moins noble du côté de Mademoiselle de Cardillac sa mere. Les nœuds qu'elle avoit formés avec un homme de robe de bonne famille, s'il avoit été un sot obscur, ne l'auroient point exposé à une célébrité désagréable; mais comme il se rendit fameux par sa muse burlesque, les plaisans & les mal-intentionnés en firent rejaillir sur sa veuve une espece de ridicule, que le Roi, disoient-ils, n'auroit pas dû mépriser. Il n'y a donc que ce hasard, si c'est un défaut, qui auroit pu faire une très-petite breche à la bienséance.

La Beaumelle, t. 2, p. 236.

2°. Nous avons raconté comment Louis XIV s'étoit insensiblement accoutumé à Madame de Maintenon, après l'avoir d'abord peu goûtée. Les

attachemens qui commencent par la répugnance sont ordinairement les plus durables, parce qu'ils sont l'ouvrage de la réflexion & de l'expérience. Il la trouva tendre & appliquée dans les premiers soins donnés à ses enfans, solide dans leur éducation, patiente dans ses démêlés avec Madame de Montespan, au-dessus de la haine & de la vengeance, quoique contariée & insultée, discrete dans l'effusion de la confiance, douce, enjouée, compatissante à ses foiblesses sans lui en cacher la honte. L'austérité de la Religion n'étoit pas rebutante chez elle, parce qu'elle encourageoit le Roi par des espérances, plus qu'elle ne le troubloit par des reproches. Si sa piété n'avoit pas été sincere, il est impossible qu'elle ne se fût trahie par quelques traits d'hypocrisie aux yeux d'un homme qui l'examina long-temps, & qui étoit si intéressé à la pénétrer. Enfin, re- 1684-85.

connoissante des bienfaits de Louis,
1684-85. triste de ses peines, réjouie de ses plaisirs, elle lui fit connoître l'amitié, sentiment si nouveau pour un Roi.

Ses contemporains, & même ses
La Beaumelle, t. 2, p. 238. envieux, se sont réunis sur la délicatesse de son esprit & l'agrément de sa conversation, sa pénétration & la sûreté de son jugement ; & quand ils n'en auroient point parlé, nous en trouverions la preuve dans ses lettres écrites avec une simplicité touchante & sans apprêt, un style pur, une éloquence douce & insinuante, dans lesquelles tous les états trouvent des leçons qui coulent naturellement & sans affectation, qui, en un mot, respirent par-tout l'amour du bien public & l'odeur de la vertu. A ces qualités se joignoient des attraits qui contribuerent aussi sans doute pour leur part à déterminer le Roi. » Tout ce qui peut être beau » sans fraîcheur, l'étoit encore en

» elle ; les mains, les bras parfaits ; 1684-85.
» le bas du visage d'un agrément
» infini ; la taille à effacer les plus
» régulieres de la Cour ; les yeux si
» vifs & si brillans, qu'on devinoit
» ce qu'elle alloit dire ; le souris si
» juste, qu'on savoit, sans l'avoir en-
» tendu, ce quelle avoit dit ; le vi-
» sage d'une si éclatante blancheur,
» que le feu sembloit sortir du mi-
» lieu des neiges ; l'esprit le plus
» jeune du monde. Sa beauté ne vieil-
» lissoit point. Ce qu'elle avoit
» perdu d'agrémens, elle savoit le
» réparer par ce que l'art de la pa-
» rure avoit de plus ingénieux, par
» les graces qui sont de tous les âges,
» par la modestie qui est la premiere
» de toutes, & par mille choses ai-
» mables qui ne sont pas sous les
» loix du temps ».

3°. Dans la situation où se trouvoit Louis XIV, il ne pouvoit se passer d'une personne propre à tenir sa Cour,

& à le soulager dans les détails de
1684-85. sa famille. La Dauphine, depuis la mort de la Reine, ne se montroit pas plus disposée qu'auparavant à remplir les fonctions extérieures du premier rang. Toujours également retirée & sauvage, elle n'offroit ni au Roi, ni aux Courtisans, un centre de réunion où l'on pût venir amuser son oisiveté, & l'autre se délasser de ses affaires. De plus, les enfans du Roi croissoient en âge; ces enfans, fruits de ses amours d'autant plus chers à son cœur, qu'il ne leur voyoit d'autre ressource que sa tendresse; deux Princes, trois Princesses de M^de. de Montespan, qu'il falloit élever, veiller sur leurs mœurs, pourvoir à leur établissement. La mere, par une suite de ses orgueilleuses prétentions, s'étoit flattée, après la mort de la Reine, que Louis, dans la vue d'assurer l'état de ses enfans, pourroit rompre les nœuds qui l'attachoient à

M. de Montespan & lui donner la main. Quel scandale c'eût été qu'une pareille union ! Au lieu qu'en prenant une femme vertueuse, sans reproche & intelligente, le Roi étoit sûr que par reconnoissance & par amitié pour lui, elle prendroit tous les soins nécessaires à leur éducation, qu'elle lui épargneroit dans l'intérieur de sa famille une infinité de détails minutieux & indispensables, que par son mérite & l'habitude de la respecter, elle leur en imposeroit dans les démêlés que ces enfants, devenus grands, pourroient avoir, soit entre eux, soit avec les Princes légitimes, dont la fécondité de la Dauphine promettoit une nombreuse lignée ; que lui-même enfin trouveroit dans cette union, outre les douceurs de la confiance, des attentions pour sa santé & son repos, quand l'âge des infirmités seroit arrivé. Sous tous ces points de vue, on ne peut disconvenir que

1685.

ce mariage ne fût utile, & même
1684-85. nécessaire à Louis XIV ; mais ce fut peut-être de la part de Madame de Maintenon un sacrifice.

Un sacrifice ! s'écrieroit ici son frere ; » *veut-elle donc épouser Dieu le* » *Pere* » ? Cette plaisanterie de d'Aubigné a été regardée comme un reproche à sa sœur sur son ambition. Mais il est à présumer qu'elle a bien plus connu les amertumes de cette passion que les jouissances. Elle s'en expliquoit ainsi à ce même frere, en 1684 : » *Après* » *ceux qui ont les premieres places* » *je ne connois rien de plus malheu-* » *reux que ceux qui les envient. Si* » *vous saviez ce que c'est* » ! les personnes nées dans ce rang n'en connoissent point les dégoûts, ou se familiarisent avec eux. » *Dès le ber-* » *ceau*, dit-elle, *on leur prépare leur* » *ennui* ». Ce que Madame de Maintenon appelloit *la perte de la liberté est pour elle un état naturel.* Quan

Lettres de Maintenon, t. 1, p. 241.

Lettres, t. 1, p. 93.

Lettres, t. 1, p. 241.

à celles qui ne sont pas chargées, en naissant, de ces chaînes brillantes, il n'est pas étonnant qu'elles en sentent le poids & qu'elles s'en plaignent. Outre la gêne de l'étiquette, & la monotonie fastidieuse de la représentation à laquelle Madame de Maintenon sentoit bien que le mariage alloit l'asservir, que n'avoit-elle pas à craindre des suites d'un engagement inégal? Pouvoit-elle présumer de fixer un Roi qui venoit tout récemment, par son attachement pour Mademoiselle de Fontanges, de se montrer si peu maître de ses passions? Il ne falloit qu'un caprice pareil, pour la faire dédaigner, peut-être reléguer, & condamner à passer le reste de sa vie dans un triste abandon. Au lieu que, maîtresse d'elle-même, sûre d'une aisance dont son ancienne indigence lui faisoit sentir tout le prix, elle pouvoit se flatter de couler des jours heureux à Maintenon qu'elle embel- 1684 85.

lissoit pour cela: » *J'avois espéré d'y*
1684-85. Lettres, t. 2, p. 120. » *mourir*, écrivoit-elle le 4 Janvier
» 1684, *& je n'aurai pas seulement*
» *le plaisir d'y vivre* «. Cette date indique à peu près l'époque à laquelle le Roi lui déclara ses dispositions, c'est-à-dire, six mois après la mort de la Reine. Vingt-deux mois se passerent ensuite à les affermir : espace de temps qui ne laisse pas lieu de soupçonner qu'il y ait eu surprise de sa part ou aveuglement du côté du Monarque (1). Il résulte donc de ces réflexions, qu'approchée du trône par des circonstances extraordinaires, Ma

(1) Le 13 Août 1684, le Roi dit qu'on a décidé dans le Conseil que les secondes noces sont malheureuses. Un Conseiller d'état lui répond : *Sire, ce n'est que pour les particuliers. Il y a de grands inconvéniens* ; réplique le Roi, *pour toute sorte de gens sans exception*. Il faut donc que Louis VIV ait eu de bonnes raisons pour se déterminer. *Dangeau*.

dame de Maintenon s'y l'aissa asseoir, & si l'on veut qu'elle ait fait quelques pas pour y monter, nous dirons avec le Poëte : 1684-85.

Qui n'a pas dans la tête, une fois dans sa vie,
Un petit grain d'ambition !

Le mariage se fit vraisemblablement après le retour de Fontainebleau, en 1685, en présence du Marquis de Montchevreuil & de Bontems, de Harlay de Chanvalon Archevêque de Paris, & du Pere de la Chaise par le ministere de l'un des deux : Saint-Simon y ajoute Louvois. On seroit surpris qu'il n'en soit resté aucune preuve par écrit, si on ne savoit qu'il n'y avoit point alors de dépôt nécessaire de ces sortes d'actes. Papiers d'état. *La Beaumelle*, t. 3, p. 54, 86. *Saint-Simon*, t. 6. p. 421.

» Bien plus, jusques fort avant dans » le regne de Louis XIV, on n'avoit » eu soin, sous aucun Roi, de ramasser » les papiers qui concernoient l'Etat, » à l'exception de la partie des Finan- *Ibid.* t. 3, p. 28.

» ces, la quelle ayant des formes ju-
1684 85. » ridiques, avoit par conséquent des
» greffes & des dépots publics à la
» Chambre des Comptes. Louvois
» fut le premier qui sentit le dan-
» ger que les dépêches & les instruc-
» tions qui, du Roi & de ses Mi-
» nistres, étoient adressées aux Géné-
» raux d'armées, aux Gouverneurs,
» aux autres Chefs de guerre, &
» aux Intendans des frontieres, &
» d'eux au Roi & à ses Ministres,
» restassent entre les mains de ces
» particuliers, & après eux, de leurs
» héritiers & même de leurs valets,
» qui en pouvoient faire de dange-
» reux usages. Car, quoique les guerres
» dont il s'agissoit dans ces papiers
» fussent finies, & quelques fois de
» puis long-temps, ceux contre qui
» la France les avoit soutenues
» pouvoient trouver l'explication dan
» gereuse de bien des énigmes, l'
» claircissement de beaucoup de my

» teres importans à n'être pas mis au
» jour, des trahisons achetées, fatales
» à découvrir pour des familles inté-
» ressées au secret. Ces considérations
» frapperent M. de Louvois. Il recher-
» cha tout ce qu'il put trouver d'an-
» cien en ce genre, & à mesure que
» ces sortes de papiers lui rentrerent,
» il les fit ranger par années dans
» l'Hôtel des Invalides. Croissy, char-
» gé des Affaires Etrangeres, réveillé
» par l'exemple de Louvois, en fit au-
» tant pour son département, ainsi
» que Torci, son fils & son succes-
» seur. Pontchartrain l'imita pour la
» Marine, & on peut dire que cet éta-
» blissement n'est pas un des moin-
» dres ni des moins importans qui
» aient été faits sous le regne de
» Louis XIV ».

1681 - 85.

Mais quand même ce Prince auroit fait, pour la conservation des actes qui intéressent l'état des Citoyens, les Loix qui ont été établies

Saint Simon, t. 6, p. 42, 46.

depuis, il n'y a pas d'apparence qu'il
1683, 85. y eût soumis celui d'un mariage qu'il
vouloit tenir très-caché, au grand re-
gret de Madame de Maintenon, dit
Saint-Simon. Il rapporte qu'elle fit
deux violentes tentatives pour obte-
nir qu'il fût déclaré. La premiere, du
vivant de Louvois. » Ce Ministre
» avoit des espions par-tout; il sut
» que le Roi, dans un moment de
» foiblesse, s'étoit laissé arracher la
» promesse de rendre public son se-
» cret, & qu'il alloit l'exécuter. Il
» se rend auprès de lui, le prie
» de faire sortir les valets. Ils sor-
» tent en effet, mais ils laissent les
» portes ouvertes, de maniere qu'ils
» entendoient tout & voyoient tout
» par les glaces. Louvois expose au
» Monarque ce qui l'amene, lui rap-
» pelle qu'il lui a promis à lui-même
» de ne jamais, pour quelque raison
» que ce soit, déclarer son mariage.
» Il s'étend avec chaleur sur la honte

» & les inconvéniens d'une pareille
» action. Louis XIV n'ose nier sa 1651-55
» nouvelle disposition. Il s'entortille
» de subterfuges, & se met à mar-
» cher pour gagner un autre piece
» & se delivrer d'une présence im-
» portune. Louvois se jette au devant,
» se précipite à ses genoux, & tirant
» une petite épée qu'il portoit tou-
» jours à son côté, la présente au
» Roi par la garde: *Tuez-moi*, lui
» dit-il, *afin que je ne voie pas une*
» *infamie qui va vous déshonorer aux*
» *yeux de toute l'Europe*. Le Monar-
» que pétille d'impatience, & veut
» s'échapper. Le Ministre le serre
» davantage. *Ah! Sire*, s'écrie-t-il
» *vous n'aurez pas plutôt eu cette foi-*
» *blesse, que vous en mourrez de honte*
» *& de confusion*. Et il obtint une se-
» conde fois la promesse de ne le ja-
» mais déclarer. L'Archevêque de
» Paris, que Louvois avoit mandé
» pour faire effort avec lui, survient,

» & confirme le Roi dans sa résolu-
1684-85. » tion. Madame de Manitenon, frus-
» trée de son espérance, ne tarda pas
» à découvrir à qui elle étoit rede-
» vable de ce bouleversement, & la
» lui garda bonne «.

Saint-Simon, t. 6, p. 241. La seconde tentative trouva des adversaires non moins redoutables. Elle eut lieu lorsque le Roi fit ouvrir l'appartement de la Reine, pour y exposer à l'admiration de la Cour les superbes ornemens qu'il envoyoit à l'Eglise de Strasbourg : ce qui fut regardé comme un prétexte pour y loger Madame de Maintenon. Il ne lui manquoit plus que le nom : elle l'attendoit d'un moment à l'autre; mais le Roi jugea à propos de consulter auparavant Bossuet Evêque de Meaux » & Fénélon, Archevêque de Cambrai. » Bossuet tenoit au Roi par l'habi» tude & l'estime. L'habitude s'étoit » formée dans le temps qu'il étoit » Précepteur de Monseigneur, &

» l'estime venoit de ce que l'honneur, » la vertu, la droiture étoient en » lui aussi inséparables que la science » & la vaste érudition. Louis XIV » s'étoit adressé plus d'une fois à lui » dans les scrupules de sa vie, & » Bossuet lui avoit parlé là-dessus avec » une liberté digne des premiers » siecles, & des premiers Evêques » de l'Eglise.» Fénélon, peu d'accord avec Bossuet sur d'autres articles, se rencontra avec lui dans la maniere de conseiller le Roi sur celui-ci. Ce fut alors un fait assez reçu, qu'à la premiere ouverture du Monarque à Fénélon, celui-ci lui dit : *Sire, vous me perdez*, présumant bien que Louis n'auroit pas la force de cacher à Madame de Maintenon les auteurs du conseil. Malgré cette crainte, il s'eleva courageusement comme Bossuet contre le projet de déclarer le mariage, & la dame fut priée par le Roi, de maniere à n'être pas re- 1684-85.

fusé de cesser pour toujours ses ins-
1684-85. tances.

Si elle en a fait de si vives, on ne conçoit pas trop comment, ne pouvant obtenir une déclaration authentique, elle ne s'est pas du moins permis quelques indices propres à le faire soupçonner. Or il n'en est resté ni titres ni monumens. Il paroît même qu'elle a poussé jusqu'au scrupule la délicatesse de n'en laisser subsister aucun. Dans ses lettres à son Confesseur & à son Directeur, on n'en trouve point de l'année 1685; & on peut conjecturer qu'elles ont été supprimées par elle-même ou par ses ordres, pour ensevelir dans un éternel oubli ce qu'elle s'étoit engagé à ne jamais révéler. Un seul aveu indirect lui est échappé; encore peut-on dire qu'il fut dérobé par surprise. » Elle se présentoit chez les
La Beaumelle, t. 3, p. 72. » grandes Carmélites, où les Reines » seules ont droit d'entrer. La Su-

» périeur lui dit *Vous savez nos*
» *usages, Madame, c'est à vous à* 1684-85.
» *décider. Ouvrez toujours*, répon-
» dit-elle, *ouvrez, ma Mere*».

Ayant donc été si attentive à ne point déceler son état malgré l'envie extrême qu'on lui suppose de le faire déclarer, c'est un mérite de plus qu'une pareille discrétion avec un pareil desir. Du reste il y eut assez d'autres indices, pour que personne ne s'y trompât. Le Roi & elle avoient sans gêne tous les déhors d'époux très-unis; & Madame de Montespan, tout en voulant jetter un doute sur le genre de cette union, en attestoit la légitimité, lorsqu'elle disoit: » *S'ils* » *étoient mariés, ils ne s'aimeroient* » *pas tant; mais s'ils ne l'étoient pas* » *se permettroient-ils ces familiari-* » *tés* «? Ce qui est au reste une preuve incontestable du mariage, preuve qui a duré trente ans, c'est la continuation non interrompue d'é-

La Beaumelle, Ibid.

gards, de déférences, d'attentions, de confiance de la part de Louis XIV, & du côté de Madame de Maintenon, de soins affectueux, de sollicitudes pour la santé du Monarque, d'autorité sur sa famille, & sur sa Cour dont elle changea les mœurs, les habitudes, les inclinations au point qu'on va, pour ainsi dire, se croire dans un nouveau regne.

1684 - 85.

Pendant les années écoulées depuis 1684 jusqu'à la guerre de 1688, comme certains astres, qui, parvenus à leur apogée, paroissent quelque temps immobiles, la gloire de Louis XIV resta, pour ainsi dire, *stationnaire*. Alors s'acheva l'édifice de sa grandeur, alors aussi se prépara sa décadence.

1684-88.

Soumission des Etrangers.

Reboulet, t. 5; p. 250. Avrigny, t. 4.

Les Contestations avec le Roi d'Espagne, soutenu par l'empereur, touchant les droits de Marie-Thérese d'Autriche, duroient toujous. Louis, pendant la vie de son épouse, avoit

souffert patiemment les délais affectés de la Cour de Madrid, & s'étoit long-temps borné à une guerre de plume; mais après la mort de la Reine, il se détermina à faire parler *la derniere raison des Rois* (1). Ce langage réussit. En peu de temps le Roi d'Espagne se vit enlever Luxembourg & quelques autres objets des prétentions respectives. Alors il se trouva trop heureux d'accepter une treve qu'il avoit rejetée auparavant. 1683-83.

Les Génois, qui s'étoient imprudemment mêlés dans cette querelle, en prêtant de l'argent à l'Empereur & des galeres au Roi d'Espagne, furent punis de leur partialité. Louis envoya contre eux une flotte commandée par le fameux Duquesne, & montée par Seignelay, Ministre de la Marine, chargé de leur signi-

(1) On lit sur les canons cette inscription : *Ratio ultima Regum.*

fier les intentions du Roi, & de
1684-88. faire grace s'ils se soumettoient. Ils ne le firent qu'à la derniere extrémité, lorsque les bombes lancées de la flotte eurent ruiné leurs plus beaux palais, & qu'une d'escente leur eut fait voir de près le danger d'être enlevés d'assaut. Alors la République consentit d'envoyer son Doge, accompagné de quatre Sénateurs, porter ses excuses à Versailles. Il y parut » *moins étonné*, disoit-il, *des merveilles qu'on étala à ses yeux, que* » *de s'y voir* «.

Choisy, t. 2, p. 23. Les Algériens, consternés par deux bombardemens consécutifs, & en craignant un troisieme, signerent aussi un traité de paix, dont une condition expresse étoit qu'ils enverroient au Roi un Ambassadeur lui demander pardon des hostilités commises contre ses sujets. L'éclat de tant de succès qui n'avoient jamais été interrompus par aucune disgrace, rendit le nom de

Louis célebre dans les pays les plus éloignés, & lui attira entre autres témoignages de l'estime générale, une ambassade du Roi de Siam, qui envoya, des côtes les plus reculées de l'Asie, rechercher son amitié. 1685-88.

Admiration des sujets.

Une prospérité si constante enfloit le cœur des Francois, fiers d'un tel Maître. Ce qui se passoit sous leurs yeux contribuoit à enorgueillir les peuples par la haute opinion que les entreprises du Monarque & sa réussite leur donnoient de sa capacité & de sa puissance. Dans ce temps, s'achevoient les Palais de Trianon, Marly & Versailles. Leurs jardins, déjà ornés de parterres & de bosquets ingénieusement dessinés, s'embellisoient de statues dignes des grands maîtres d'Athènes & de Rome. Les eaux de la Seine, poussées par la machine de Marly, y serpentoient en ruisseaux, s'étendoient dans de larges

bassins, s'élevoient en jets, & retomboient en cascades. Des meubles aussi élégans que riches décoroient les appartemens, par-tout brilloit une somptuosité majestueuse.

1684-88.

La place des Victoires.

Il étoit difficile que le possesseur, le créateur de ces magnificences ne sentît lui-même des mouvemens d'orgueil, sur-tout environné sans cesse des prestiges de l'adulation. On vit jusqu'où elle pouvoit porter ses excès, dans la *païenne dédicace* de la statue du Roi à la place des Victoires. » *J'y* » *étois*, dit Saint-Simon, *& je con-* » *clus par les bassesses dont je fus té-* » *moin, que s'il avoit voulu se faire* » *adorer, il auroit trouvé des adora-* » *teurs* ». Aussi ne doit-on pas être surpris que long-temps encore après il restât à ce prince, pour une des principales vertus du Christianisme, un tel éloignement, que Madame de Maintenon ne pouvoit s'en taire. » *Le Roi*, disoit-elle, *ne manque à*

Reboulet, *t. 5, p. 257.*

Saint Simon, t. 6, p. 29.

Lettres de Maintenon, t. 4. p. 181.

» *aucune abstinence ; mais il ne com-*
» *prend pas qu'il faille s'humilier* «. 1684-88.

Sur la base de cette statue *consacrée* au son des instrumens militaires, au bruit des salves d'artillerie, avec l'encens, les génuflexions & toutes les cérémonies employées par les idolâtres dans leurs déifications, on grava en lettres d'or ces mots : *Viro immortali ; à l'homme immortel* : inscription emphatique, qui rappelle par le contraste celle-ci, expression d'amour & de reconnoissance : *A Henri IV après sa mort* (1).

(1) Je ne me rappelle pas où j'ai lu cette inscription. Celle de la place des Victoires est bien inférieure à celle de la statue décernée en 1712 en l'honneur de Louis XIV, & qui n'a été érigée à Montpellier qu'en 1717 : *Ludovico Magno Comitia Occitania incolumi vovêre. Ex oculis sublato posuêre.* Elle est de M. Mandajors, Maire d'Alais, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris.

1685-88. Pendant que la flatterie s'efforçoit de persuader à son Héros qu'il étoit au-dessus de l'humanité, la douleur l'y rappelloit. Il fut attaqué successivement de deux maux dont la cure exigeoit le tranchant des instrumens & l'action des caustiques : savoir, un anthrax & la fistule. Comme on n'étoit pas encore expert dans le traitement de cette derniere maladie, il fallut recourir à des essais. On en fit de nombreux dans les hôpitaux, & chez M. de Louvois, sur des personnes que l'appât des récompenses & l'espérance de la guérison déterminoient à subir l'opération. » La plupart en mouroient. On les enterroit de nuit. » Malgré cette précaution, on vit » des cadavres sortir de l'Hôtel du » Ministre. Soudain le bruit se ré» pandit qu'on avoit découvert une » conspiration contre le Roi, que » M. de Louvois interrogeoit les cou-

Maladie du Roi. *Lettres de Maintenon, t. 2, p. 256. Choisy, t. 1, p. 231.*

La Beaumelle, t. 3, p. 87.

» pables, & les faisoit périr par le
» poison ou la torture. On étoit dans 1685-88.
» la consternation, & chacun crai-
» gnoit d'être enlevé. Exemple des
» terreurs paniques qui saisissent
» quelquefois le public, trop prompt
» & trop enclin à soupçonner le
» crime «.

Le roi se soumit aux incisions, & les supporta avec la plus grande fermeté. Tout le monde l'ignora, même la Famille Royale. Il ne s'y trouva que les personnes nécessaires, avec Madame de Maintenon. Quand la nouvelle s'en fut répandue, on vit, par l'inquiétude du peuple, à quel point le Roi étoit aimé. Les Eglises se remplirent de gens de tout état, qui alloient demander à Dieu sa guérison. » *Il ne falloit pas les y appeller, ils* » *y alloient d'eux-mêmes* «. La même affection se manifesta, quand le Roi vint à Paris rendre à Dieu ses actions de grace pour son rétablissement. Non

Reboulet t. 5, p. 356.

seulement la foule le pressoit dans
1685-88. les rues ; mais elle le suivit à son départ, bien loin au delà des faux-bourgs, avec de vives acclamations ; & il fut si touché de ses transports, qu'il ne voulut auprès de lui que la garde bourgeoise. Ce fut un des mo-mens les plus heureux de ce Prince, & il dut d'autant mieux en goûter le plaisir, que sa vie commençoit à se mélanger d'amertumes.

Mort de Charles II. Il perdit en 1685 son fidele allié Charles II, Roi d'Angletere. Le Pré-
Hénault sur 1685. sident Hénault dit de lui, d'après Burnet, Historien Anglois : » *Qu'a-*
» *vec de grands défauts ce Prince n'a-*
» *voit presque point de vertus pour le*
» *réprimer, & que ce n'étoit guereche-*
» *lui que quelques défauts plus léger*
» *qui servoient de contre-poids aux*
» *autres* ». Mais ce caractere sans énergie pour le vice & pour la vertu étoit peut-être celui qui convenoit le mieux à un Monarque uniquemen

occupé du désir de couler des jours sans agitation, sur le trône peut-être le moins stable de l'Univers. Saint-Simon rapporte de lui un trait qui peint son penchant dominant : l'amour des plaisirs faciles. 1685-88.

» Outre la Duchesse de Portsmouth, ce Prince avoit de petites » Maîtresses dont il étoit assez jaloux. Le Grand-Prieur de France, » alors jeune & aimable, & depuis » si célébré par Chaulieu & les autres convives du Temple, s'étoit fait » exiler pour quelques irrégularités » de conduite, & passoit le temps » de sa disgrace en Angletere, où » il avoit été fort bien reçu du Roi. » Pour remercîmens, il lui débaucha » une de celles auxquelles Charles » étoit le plus attaché. Le Monarque » fit demander grace au Grand-» Prieur, qui n'en tint compte. Il » lui offrit de l'argent, des dignités » & de le raccommoder en France ; *Saint-Simon, t. 2, p. 136.*

» propositions inutiles. Le Roi lui
1685-88. » défendit son Palais. Il s'en mo-
» qua. Tous les jours il alloit à la
» Comédie avec sa conquête, & se
» plaçoit vis-à-vis du Monarque qu'il
» bravoit. Charles ne sachant plus
» comment s'y prendre pour s'en dé-
» livrer, pria Louis XIV de le rap-
» peller en France ; mais comme il
» ne s'ensuivit qu'une permission de
» revenir, le Grand-Prieur répondit
» qu'il se trouvoit bien en Angle-
» terre, & continua son manege. Le
» Roi désolé de cette opiniâtreté,
» en vint jusqu'à faire confidence au
« Roi de France, de l'état où le ré-
» duisoit son rival, & obtint enfin
» un commandement absolu, qui
» lui fit sur le champ repasser la
» mer » (1).

Bussi, t. 2, p. 74. (1) Bussi raconte d'un autre Grand-Prieur son oncle, *qui ne s'étoit pas plus contraint que celui-ci sur son vœu de chasteté*, un trait

A Charles succéda Jacques II, que Louis XIV envoya complimenter par le Maréchal d'Humieres. Il ne pouvoit mieux lui marquer le cas qu'il faisoit de sa personne & de

1685-88.

Le Maréch. d'Humieres.

Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 39.

assez plaisant. » C'étoit dit-il un bon » homme, d'une politesse de corsaire, & » qui avoit mieux appris à faire la guerre » que les principes de la Religion. Dans » la maladie dont il mourut, l'ayant dé- » terminé, avec assez de peine, à se con- » fesser, je lui amenai deux bons Reli- » gieux, & lui demandai, quand ils furent » sortis, comment il se trouvoit de ces » gens-là : Fort bien, répondit-il, ils di- » sent *que j'ai l'attrition*. L'état où il étoit » m'empêcha de rire de la maniere dont » il parloit de ces matieres-là. Je com- » pris que ces bons Peres lui avoient dit, » pour le consoler sur les affaires de l'au- » tre monde, qu'il n'avoit pas encore *la* » *contrition*, mais qu'il avoit *l'attrition* ; » & ce mot lui étoit resté dans l'esprit, sans » qu'il en connût la force. Il se doutoit » seulement que c'étoit quelque chose de » bon.

son alliance, qu'en lui députant un
1685-88. des hommes de son Royaume qu'il
estimoit le plus. » Le Maréchal d'Hu-
» mieres méritoit ces sentimens. Il
» avoit tous les talens de la Cour &
» du grand monde, & les manieres
» d'un fort grand Seigneur. C'étoit la
» probité la plus nette, & quoique haut
» avec les Ministres, il étoit fin
» Courtisan. Il se montra toujours
» très-attaché à M. de Louvois, qui
» contribua beaucoup à sa fortune,
» & ne le fit point attendre; mais
» dans l'occasion il parut meilleur
» en second qu'en premier.

» Ce Maréchal étoit magnifique
» en tout. Bien, & même familier
» avec le Roi, qui le distinguoit
» fort. On peut dire que sa présence
» ornoit la Cour, & tous les lieux
» où il se trouvoit. Il avoit toujours
» sa maison pleine de ce qu'il y avoit
» de plus grand & de meilleur. Les
» Princes du Sang n'en bougoient

» i

» il ne se contraignoit en rien pour
» eux, ni pour personne; mais la 1685-88.
» liberté qu'il se permettoit, étoit ac-
» compagnée de discernement, & » d'un air de politesse qui le sauvoit » de toute imputation d'orgueil. On » voyoit en un mot, que s'il s'affran- » chissoit de toute gêne, c'étoit pour » en affranchir les autres. Il avoit au » jeu les plus plaisantes coleres du » monde, & n'en étoit que plus re- » cherché. Chéri dans son Gouverne- » ment de Flandre, l'inclination pour » sa personne, plus que les égards dus » à sa place, lui attiroient une Cour » nombreuse, & on peut remarquer » comme une faveur distinguée, que » le Roi alloit volontiers chez lui à » Mouchy, & l'aidoit à l'embellir.

» Au retour d'Angleterre, le Ma- » réchal d'Humieres fut fait Grand- » Maître de l'artillerie. On soup- » çonna M. de Louvois d'avoir fait » donner cet office à son ami, pour

» en diminuer sans crainte la puis-
1685 83. » sance, au profit de sa charge de
» Secrétaire d'État de la Guerre. En
» récompense de la complaisance du
» Grand-Maître, le Ministre contri-
» bua de tout son crédit à lui faire
» obtenir le titre de Duc vérifié,
» avec la grace très-singuliere insérée
» dans ses Lettres, de transmettre
» cette dignité à celui qui, avec l'a-
» grément du Roi, épouseroit sa der-
» niere fille. Il avoit fait passer sur
» elle toute son affection, depuis la
» perte de son fils unique, tué fort
» jeune au siége de Luxembourg. Ses
» deux filles aînées étoient mariées,
» l'une au Prince d'Isenghein, l'autre,
» veuve de Vassé, Vidame du Mans,
» remariée à Surville, cadet d'Haute-
» fort, qu'elle épousa malgré son
» pere, ce qui la brouilla long-tems
» avec lui ».

On remarquera pour l'instruction de ceux qui imitent la vie noble, gé-

néreuse, magnifique du Maréchal d'Humieres, » qu'en mourant il fut » tourmenté de vifs regrets sur » trois choses, qu'il regarda alors » comme capitales; savoir, de n'a- » voir pas assez pensé à ses affaires, » à sa santé, & à son salut. Autre » remarque, mais sur un objet » de pure singularité : c'est que » dans ses derniers momens, il fut » aidé par trois Antagonistes; Bossuet » & Fénélon, qui écrivirent bientôt » l'un contre l'autre, & le P. Caffaro » Théatin, Auteur d'une Apologie » de la Comédie, qui fut réfutée » par l'Evêque de Meaux (1) «. 1685-88.

(1) Cet ouvrage, intitulé, *Lettre d'un Théologien illustre par sa qualité & par son mérite*, fut désavoué par le Pere Caffaro, qui, dans une lettre à M. de Harlay, Archevêque de Paris, du 11 Mai 1694, assure qu'on la lui a supposée. La réfutation est intitulée : *Maximes & Réflexions sur la*

1685-88. Comme la révocation de l'Edit de Nantes eut lieu à la fin de cette année 1685, on conjectura qu'outre la commission de renouveler l'alliance entre les deux Couronnes, le Maréchal d'Humieres avoit eu celle d'engager Jacques II à rétablir le libre exercice de la Religion Catholique en Angleterre, en même temps que Louis XIV interdisoit en France celui de la Religion prétendue Réformée. Saint-Simon prête en cette occasion au Monarque François trois motifs de sa conduite, l'orgueil, la dévotion, & la politique; il lui donne aussi trois instigateurs, M. de Louvois, Madame de Maintenon, & les Jésuites.

Révocation de l'Édit de Nantes.

Reboulet, t. 5, p. 312. Choisy, t. 1, p. 217.

Inspirée par les Jesuites.

» Le Jansénisme, dit-il, par le-
» quel les Jésuites s'étoient acquis le
» droit de commander aux conscien-

Saint-Simon, t. 6, p. 221.

Comédie, par M. Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux. Paris, 1694.

» ces, commençoit à paroître usé. Il
» ne leur sembloit plus bon que faute 1685-88.
» de mieux, & ils crurent avoir be-
» soin d'un autre moyen, pour don-
» ner un nouveau ressort à leur puis-
» sance ; bien sûrs de trouver long-
» temps, dans le premier, matiere à
» brouilleries, quand un peu d'inter-
» valle & de diversion l'auroit rajeuni.
» La destruction du Huguenotisme
» leur parut toute propre à cela. Le
» Roi étoit devenu dévot, & malgré
» cela, toujours sensible, jusqu'à l'in-
» croyable, à ce qui pouvoit effleurer
» le moins du monde son autorité.
» On lui représenta les Huguenots
solemnellement frappés des plus
éclatans anathêmes par l'Eglise uni-
verselle, dignes par conséquent de
toute l'indignation d'un Monarque
religieux ; une Société d'hommes,
qui formoit un Etat dans l'Etat,
parvenue à ce point de licence, à
force de révoltes, de guerres civi-

» les, d'alliances étrangeres, Société
1685-88. » qu'un Roi politique & ami de ses
» peuples ne devoit pas tolérer; com-
» bien il lui seroit glorieux de faire
» une action qui surpassoit le pou-
» voir de ses ancêtres; que cette ac-
» tion d'ailleurs ne pouvoit que lui
» être très-méritoire devant Dieu; &
» quelle douce satisfaction que celle
» de faire, aux dépens d'autrui; une
» pénitence facile, qu'on lui persuada
» très-sûre pour l'autre monde!

Et par Louvois. *Ibid. p.* 222. » Ainsi parloient les Jésuites &
» leurs émissaires. Louvois, avide de
» guerre, atterré sous le poids d'une
» treve de vingt ans qui ne faisoit pres
» que que d'être signée, espéra qu'un
» si grand coup porté aux Huguenot
» ruineroit tout le Protestantisme d
» l'Europe; & s'applaudit en atten
» dant, de ce que le Roi, ne pouvan
» frapper sur ces hérétiques que pa
» ses troupes, il seroit le principa
» exécuteur des ordres donnés,

» par-là de plus en plus en crédit. Il
» encouragea donc le Roi à cette en- 1635-88.
» treprise, de concert avec le Pere
» la Chaise; & pour vaincre ses scru-
» pules & ses craintes, l'un & l'autre
» au rapport de Madame de Mainte- *Lettres de Maintenon, t. 2, p. 123.*
» non, lui promirent *qu'il n'en coû-*
» *teroit pas une goutte de sang.*

» Et n'est-ce pas du sang que des *Saint-Simon, t. 6, p. 218.*
» exils & des proscriptions, des tour-
» mens & des supplices? Peut-on se
» rappeller sans frémir le pillage pu-
» blic & avoué des Dragons, la dé-
» sunion des familles, parens armés
» contre parens pour se ravir leurs
» biens? Le spectacle d'un peuple
» nombreux, errant, nu, fugitif;
» nobles, riches, vieillards, gens
» souvent très-renommés par leurs
» vertus & leur savoir, foibles, dé-
» licats, accoutumés à une vie aisée,
» jetés dans les cachots, enchaînés
» à la rame, périssant sous le nerf
» des Comites, pour cause unique de

» Religion? Cette résolution funeste,
1685-88. » qui fit passer nos manufactures à
Ibid. p. 227. » l'Etranger, qui fit fleurir & regorger
» leurs Etats aux dépens du nôtre,
» Saint-Simon l'attribue à la mauvaise
» habitude de Louis XIV, de se tenir
» en affaires, barricadé contre tout le
» monde, sous la clef de deux ou
» trois Ministres; & c'est ainsi, dit-
» il, que par les vues secrettes & in-
» téressées de quelques confidens,
» sont menés souvent à des fautes
» irréparables, les Princes qui, par
» paresse ou par abandon, se livrent
» à ceux qui flattent de près leur
» paresse ou leur orgueil, & les
» Monarques qui mettent ainsi entre
» eux & leurs sujets une barriere
» insurmontable, qui empêche la vé-
» rité d'arriver jusqu'à eux «.

Manége des Ministres. *Ibid. p.* 262.

Il paroît cependant que cette confiance de Louis XIV dans la droiture de ceux qui l'approchoient, n'étoit pas sans précaution & sans ré-

erve ; mais il lui étoit difficile d'é- 1685-88.
chapper aux ruses qu'on employoit
pour le circonvenir, tant en affaires
que dans le choix des personnes.
» Quand on vouloit l'amener à une
» opinion, les Ministres & Madame
» de Maintenon convenoient ensem-
» ble avant le travail. Si c'étoit pour
» une place ou un emploi, le Mi-
» nistre proposoit, ou bien montroit
» une liste. Lorsque le Roi s'arrêtoit
» par hasard, du premier coup d'œil,
» à celui qu'on désiroit, on s'en te-
» noit là, & on faisoit en sorte de ne
» pas aller plus loin. S'il s'arrêtoit à
» quelque autre, le Ministre propo-
» soit de parcourir ceux qui étoient
» inscrits, laissoit dire le Roi, & pro-
» fitoit de ses réflexions pour donner
» du dessous au premier. Rarement
» proposoit-il expressément celui au-
» quel il en vouloit venir ; mais il en
» avoit toujours plusieurs, qu'il tâ-
» choit de balancer également, pour

» embarrasser le Roi. Alors Louis
1685-88. » XIV lui demandoit son avis. Il re-
» prenoit encore les prétendans, di-
» soit quelques raisons pour & con-
» tre, & tomboit enfin sur celui
» qu'il vouloit. Le Roi presque tou-
» jours hésitoit, & finissoit par de-
» mander à Madame de Maintenon
» ce qu'elle en pensoit. Elle étoit
» presque toujours dans un coin à
» lire ou à filer, comme si elle ne se
» fût mêlée de rien. Sur la question
» du Roi, elle sembloit revenir de
» sa rêverie, sourioit, faisoit l'inca-
» pable, disoit quelquefois un mot
» de quelque autre, puis revenoit sur
» celui que le Ministre avoit appuyé,
» & y déterminoit presque toujours
» le Roi. S'il s'opiniâtroit à son pre-
» mier choix, il y avoit une autre
» ruse; c'étoit d'éviter la décision, en
» brouillant & allongeant la matiere,
» substituant une autre affaire, com-
» me venant à propos de celle-là, ou

» proposant quelques éclaircissemens
» à prendre. On laissoit ainsi émous- 1685-88.
» ser les premieres idées, & on revenoit
» une autre fois à la charge avec la
» même adresse, qui réussissoit sou-
» vent, mais cependant pas toujours.

» Ce manége est assez bien dé- *Ibid. p. 277.*
» peint dans une confidence que fit le
» Chancelier Le Tellier à un de ses
» amis, qui désiroit fort d'obtenir
» une grace, dont il alloit être ques-
» tion dans son travail avec le Roi.
» *Je ferai ce que je pourrai*, lui dit le
» vieux Ministre. *Dans la place & le*
» *crédit où vous êtes*, lui répliqua son
» ami, *cet air d'incertitude m'étonne;*
» *je m'attendois à une autre réponse.*
» *Vous ne connoissez pas le terrein*,
» reprit Le Tellier. *De vingt affaires*
» *que nous portons au Roi, nous som-*
» *mes sûrs qu'il en passera dix-neuf à*
» *notre gré; mais nous sommes égale-*
» *ment sûrs que la vingtieme sera dé-*
» *cidée contre notre avis & contre notre*

1685-88. » *desir, & c'est souvent celle à laquelle*
» *nous nous intéressons le plus. Le Roi*
» *nous réserve cette bisque, pour nous*
» *faire sentir qu'il est le Maître & qu'il*
» *gouverne; & si par hasard il se pré-*
» *sente quelque chose sur laquelle il*
» *s'opiniâtre, & qui soit assez impor-*
» *tante pour que nous nous opiniâtrions*
» *aussi, alors nous sommes sûrs d'une*
» *sortie vive & pétulante; mais aussi,*
» *la sortie essuyée & l'affaire manquée,*
» *le Roi, content de nous avoir montré*
» *que nous ne pouvons rien, & peiné de*
» *nous avoir fâchés, devient souple &*
» *flexible, & c'est alors que nous fai-*
» *sons tout ce que nous voulons* «.

Et de Madame de Maintenon. *Ibid. p. 273, 278, 274.* Madame de Maintenon éprouvoit aussi ce que Saint-Simon appelle *le coup de caveçon.* » Le Roi étoit fort
» en garde contre elle, & il lui est
» arrivé plusieurs fois, lorsqu'elle ne
» s'y prenoit pas avec assez de détours
» & de délicatesse, & qu'il s'apper-
» cevoit que le Ministre favorisoit

» un de ses parens ou de ses pro-
» tégés, de le refuser pour cela mê- 1685-88.
» me, & de tenir ferme contre tou-
» tes les instances. *Un tel*, disoit-il
» ensuite d'un ton ironique, en par-
» lant du Ministre, *un tel a bien fait*
» *sa cour. Il n'a pas tenu à lui de bien*
» *servir le parent ou le protégé de Ma-*
» *dame de Maintenon.* Il s'applaudis-
» soit quelquefois devant elle-même
» de cette fermeté. Elle se mettoit à
» pleurer, & étoit plusieurs jours sur
» les épines. Quand elle eut fait nom-
» mer Fagon premier Médecin, sûre
» désormais d'un homme qui pouvoit
» la servir tous les matins auprès du
» Roi, elle faisoit la malade, lors-
» qu'il lui arrivoit de ces scenes, &
» c'étoit ordinairement par où elle les
» faisoit finir à son avantage «.

Pour s'affermir par la dévotion, elle aida, dit Saint-Simon, le Ministre & le Confesseur à inspirer au Roi la résolution de révoquer l'Edit

Madame de Maintenon justifiée. *Ibid. p. 226.*

de Nantes ; mais cette révocation eut
1685-88. lieu à peu près deux mois après son mariage ; & peut-on présumer qu'ayant une preuve de la tendresse du Roi aussi récente, elle ait dès lors songé à se soutenir auprès de lui par des moyens autres que l'attachement & l'estime ? Si, de l'empressement qu'elle montra pour ramener les Réformés, ceux même de sa famille, à la Religion Catholique, on étoit tenté de conclure qu'elle excita le Roi à cet acte d'autorité, il faudroit, avant que de prononcer contre elle, faire réflexion qu'elle ne pouvoit guere se dispenser de se conformer dans cette circonstance à la volonté du Roi, & que tout ce qu'on peut demander, c'est qu'elle ait apporté dans l'exécution des ordres toute la douceur & & les ménagemens possibles ; ce qu'elle fit.

La Beaumelle, t. 2, p. 148. Il reste d'ailleurs des preuves de son éloignement pour toute con-

trainte en fait de Religion. » Ayant
» appris que d'Aubigné, son frere, 1685-88.
» étant Gouverneur d'Amersford,
» cherchoit à se distinguer par son ar-
» deur à convertir les Calvinistes, en
» les opprimant, & qu'il les traitoit
» avec inhumanité, elle lui écrivit :
» *Soyez favorable aux Catholiques,*
» *& ne soyez point cruel aux Hugue-*
» *nots. Ils sont dans l'erreur, mais dans*
» *une erreur où nous avons été nous-*
» *mêmes, où a été Henri IV, où sont*
» *encore plusieurs grands Princes. Jé-*
» *sus-Christ a gagné les hommes par la*
» *douceur : c'est aux Prêtres à conver-*
» *tir. Dieu n'a pas donné aux Soldats*
» *charge d'ame. Je crois*, écrivoit-elle, *Lettres de Maintenon, t. 4, p. 79; ibid. p. 182.*
» à un Cardinal, *qu'il est de mon de-*
» *voir de dégoûter le Roi des actes vio-*
» *lens le plus qu'il m'est possible.....*
» *Je lui ai dit que les exils contre les*
» *formes tourmenteroient tôt ou tard*
» *sa conscience. Il m'a répondu : J'en*
» *ai toujours vu user ainsi. Si je l'ai-*

» *mois moins, je me rebuterois*; *mais*
1685-88. » *je lui dois la vérité, & s'il plaît à*
» *Dieu; je la lui dirai tant que je*
» *vivrai* «. Elle ne se cachoit pas du desir qu'elle avoit de voir employer, pour la conversion des Calvinistes, des moyens plus doux que ceux qu'avoit
Ibid. p. 116. imaginés Louvois. » *Ne siéroit-il pas*
» *à l'Abbé de la Châtre & à quelques*
» *autres*, écrivoit-elle au même, *d'al-*
» *ler passer trois mois dans les Ceven-*
» *nes? Il y a dans le Clergé tant de*
» *gens désoeuvrés, tant de gens actifs*
» *sans occupation, nous voyons tant*
» *de listes de ceux qui voudroient être*
» *Evêques! Je les voudrois Mission-*
» *naires auparavant. J'en ai parlé au*
» *Roi, qui a trouvé cette idée très-*
» *bonne. Je paye bien cher les Mis-*
» *sionnaires*, m'a-t-il ajouté, *& il ne*
» *m'en revient que beaucoup de plain-*
» *tes & très-peu de conversions* «.

Les conversions. Le bandeau commençoit à tomber, l'illusion cessoit, quand Louis XIV

parloit ainsi. » Car, dans le commen-
» cement, trompé par la liste des 1685-88.
» Convertis, que les Intendans & *Saint-Simon*, t. 6, p. 230.
» autres Commandans des provinces
» lui envoyoient de toutes parts pour
» se faire valoir, séduit par les louan-
» ges que les Jésuites faisoient reten-
» tir à ses oreilles, il se regardoit
» comme un Apôtre, & se croyoit
» par là bien avancé devant Dieu dans
» la réparation de ses péchés, & des
» scandales de sa vie. C'étoit par mil-
» liers que l'on comptoit ceux qui
» avoient abjuré & communié; deux
» mille dans un lieu, six mille dans
» l'autre, tout à la fois & dans un
» instant; *& cela à la seule vue de vos* *Caylus*, p. 13.
» *troupes*, lui disoit Louvois, *comme*
» *je l'avois prédit à Votre Majesté.*
» Le Roi, qui étoit naturellement
» vrai, ne s'imaginoit pas qu'un
» homme à qui il avoit donné sa
» confiance, pût le tromper, & les
» fautes qu'il a faites n'ont souvent

» eu pour cause que cette opinion de
1685-88. » probité, pour des gens qui ne la
» méritoient pas.

Saint-Simon, t. 6, p. 228, 231.

» Le Monarque ne doutoit pas de la
» sincérité de cette foule de conver-
» sions, pendant que la plupart des
» victimes de l'erreur ne faisoient que
» sacrifier leur conscience à leur for-
» tune & à leur repos, & achetoient
» l'une & l'autre par des abjurations
» simulées, d'où, sans intervalle, on
» les entraînoit à adorer ce qu'ils ne
» croyoient pas, & à recevoir le
» Saint des Saints, tandis qu'ils
» étoient persuadés qu'ils ne man-
» geoient que du pain qu'ils abhor-
» roient. Ainsi la France se remplis-
» soit de sacriléges. Les vrais Catho-
» liques, les bons Evêques gémis-
» soient de voir les Ortodoxes imi-
» ter contre les Errans, ce que les
» Tyrans hérétiques & païens avoient
» fait contre les Confesseurs & les
» Martyrs. Plusieurs adoucirent par

» leur prudence & leur charité, le
» sort de ces infortunés; on peut met- 1685-88.
» tre à leur tête M. de Coislin, Evê-
» que d'Orléans.

» Ce Prélat, quoiquélevé à la Coislin.
» Cour, & ayant passé sa vie dans *Saint-Simon, t. 4, p. 4.*
» le plus grand monde, avoit invio-
» lablement conservé une vertu &
» une pureté de mœurs qui le fai-
» sciet universellement respecter. Sa
» résidence, ses continuelles sollici-
» tudes pastorales, & ses grandes au-
» mônes, lui attachoient tous les cœurs
» dans son diocese. Nous citerons
» de lui deux actions biens capables
» de donner une haute idée de sa
» bienfaisance. Outre les aumônes pu-
» bliques, qui de regle consommoient
» tous les ans le revenu de l'Evêché;
» M. de Coislin en faisoit quantité d'au-
» tres, qu'il cachoit avec grand soin.
» Entre celles-ci, il donnoit quatre
» cents livres de pension à un vieux
» Gentilhomme sans femme ni enfans,

» qu'il admettoit journellement à sa
1685-88. » table. Un jour, deux fortes pieces
» d'argenterie se trouverent égarées ;
» & un des gens de l'Evêque s'étant
» rappelé d'avoir souvent vu le Gen-
» tilhomme roder autour de l'en-
» droit où on les mettoit, commu-
» niqua ses soupçons aux autres, qui
» le dirent à leur Maître. Il les re-
» jeta ; mais ne le voyant plus pa-
» roître, il eut quelque doute, l'en-
» voya chercher, & tête à tête lui fit
» avouer le larcin. *Il faut*, lui dit-il,
» avec bonté, *que vous ayez été étran-*
» *gement pressé, pour vous déterminer*
» *à une pareille action, & j'ai grand*
» *sujet de me plaindre de votre peu de*
» *confiance. Voilà douze louis ; re-*
» *venez manger ici comme à l'ordi-*
» *naire, & sur-tout oubliez ce qui s'est*
» *passé aussi parfaitement que je l'ou-*
» *blie moi-même.* Il défendit à ses gens
» de parler jamais de leurs soupçons,
» & on n'a su ce trait que par le

» Gentilhomme, qui, pressé par ses
» remords & sa reconnoissance, n'a 1685-88.
» pu s'en taire.

» L'autre acte de bienfaisance re-
» garde les Protestans. Après la révo-
» cation de l'Édit de Nantes, on en-
» voya à Orléans un Régiment de Dra-
» gons pour être répandu dans son
» Diocese. Dès qu'il fut arrivé, l'E-
» vêque manda les Officiers, leur
» dit qu'il ne vouloit pas qu'ils eus-
» sent d'autre table que la sienne, fit
» mettre leurs chevaux dans ses écu-
» ries, les pria qu'aucun Dragon ne
» sortît de la ville, qu'aucun ne fît
» le moindre désordre, & que, s'ils
» n'avoient pas assez de subsistance,
» il se chargeoit de fournir ce qui
» manqueroit: sur-tout qu'ils ne di-
» sent pas un mot déplaisant aux
» Huguenots, & ne logeassent chez
» aucun d'eux. Le séjour dura un
» mois, & lui coûta bon. Au bout
» de ce temps, il fit en sorte que le

» Régiment sortît de son Diocese,
1685-88. » & qu'on n'en renvoyât plus. Cette
» conduite pleine de charité, & qui
» n'eut pas assez d'imitateurs, gagna
» plus de Huguenots, que la barbarie
» qu'ils souffroient ailleurs. Ceux qui
» se convertirent le voulurent &
» l'exécuterent de bonne foi. Ils furent
» préalablement bien instruits. Rien
» ne fut précipité, & aucun d'eux
» ne retourna à l'erreur «.

Idem. t. 1, seconde Partie, p. 4; & 4, p. 4.

» Il falloit à M. de Coislin du cou-
» rage pour blâmer, quoiqu'en si-
» lence, tout ce qui se passoit alors,
» & ce que le Roi affectionnoit si
» fort, & pour l'improuver par une
» conduite absolument opposée à
» celle du Ministere. La bénédiction
» qui suivit l'action du Prélat, s'é-
» tendit jusqu'à empêcher le mau-
» vais gré qui pouvoit naturellemen
» en résulter, car Louis XIV ne l'en
» considéra pas moins, & lui pro
» cura le chapeau de Cardinal. J'é

» tois présent, dit Saint-Simon, lors-
» que le Roi, en sortant du Conseil, 1685-88.
» lui mit la calotte sur la tête avec
» beaucoup d'amitié. *A présent*, lui
» dit-il, *sans doute on vous verra avec*
» *des habits de goût & d'invention.*
» *Moi, Sire*, répondit le nouveau
» Prince de l'Eglise, *je me souvien-*
» *drai toujours que je suis Prêtre avant*
» *que d'être Cardinal.* Il tint parole,
» & ne changea rien à la frugalité
» de sa table, & à la simplicité de
» ses habits. Le Roi, qui s'en doutoit
» bien, loua fort sa réponse & sa
» conduite, qui le mit de plus en
» plus en vénération.

» Entre les Seigneurs que la révo- Le comte de Roye. Madame Pannache.
cation de l'Edit de Nantes força
de quitter la France, on remarque
le Comte de Roye, de la Maison *Idem. t. 1, second. Partie, p. 207.*
de la Roche-Foucauld, qui se retira
en Danemarck avec sa femme, un
fils & deux filles. Comme il étoit
Lieutenant-Général en France, il

» fut fait Grand-Maréchal, Cheva-
1685-88. » lier de l'Eléphant, & se trouva
» tout d'un coup bien établi dans
» cette Cour. Une indiscrétion de sa
» femme bouleversa presque aussi tôt
» cette belle fortune. Ces Rois du
» Nord mangent ordinairement avec
» du monde, & le Comte & la Com-
» tesse de Roye & leur famille avoient
» souvent l'honneur d'être appellés à
» leur table. Il arriva à un dîner, que
» la mere, frappée de l'étrange figure
» de la Reine, se retourna vers une
» de ses filles, & lui demanda si elle
» ne trouvoit pas qu'elle ressembloit
» à Madame *Pannache*. Quoiqu'elle
» eût fait cette question en françois,
» & assez bas, la Reine l'entendit,
» & lui demanda ce que c'étoit que
» Madame *Pannache*. La Comtesse
» surprise, lui répondit d'un air em
» barrassé, que c'étoit une Dame d
» la Cour de France, fort aimable. L
» Reine, qui avoit remarqué l'em
» barras

» barras, s'inquiete de la compa-
» raison, écrit à l'envoyé de Dane- 1685-88.
» marck à Paris, de lui mander ce
» que c'est que Madame Pannache,
» son âge, sa condition, sa figure,
» sur quel pied elle est à la Cour de
» France, & qu'il prenne bien garde
» à ce qu'il dira, parce qu'elle ne veut
» pas être trompée.

» L'envoyé fort étonné, mande à
» la Reine, qu'il ne comprend pas par
» où le nom de Madame *Pannache* est
» allé jusqu'à elle, beaucoup moins la
» sérieuse curiosité qu'elle lui mar-
» que. Cest, lui écrit-il, une petite
» & fort vieille créature, avec des
» lippes & des yeux éraillés à faire
» mal à ceux qui la regardent, une
» espece de mendiante qui s'est in-
» troduite à la Cour sur le pied d'une
» maniere de folle, qui est tantôt au
» souper du Roi, tantôt au dîner de
» Monseigneur, de Madame la Dau-
» phine, de Monsieur, à Versailles

1685-88. » & à Paris. Chacun se divertit à la » mettre en colere, elle chante pouille » aux gens à ces sortes de repas, mais » souvent très-sérieusement, avec des » injures & des vérités crues qui em- » barrassent les rieurs, & divertissent » d'autant plus les Princes & les Prin- » cesses. On lui emplit ses poches de » sucreries & de ragoûts, pêle-mêle. » Les uns lui donnent une pistole, » les autres des croquinoles, dont » elle entre en furie à tort & à » travers, parce qu'ayant la vue » très-basse, elle ne sait pas qui l'a » frappé. En un mot, c'est le passe- » temps de la Cour.

» A cette réponse, la Reine fut » si piquée, qu'elle ne put plus sen- » tir la Comtesse de Roye; elle en » demanda justice au Roi son mari. » Il trouva fort mauvais que des » Etrangers qu'il avoit gratifiés des » premieres charges & des premiers » honneurs de sa Cour avec de gros-

» ses pensions, se moquassent de la » Reine d'une maniere si cruelle. Il » se trouva des Seigneurs du pays, » & des Ministres jaloux, qui se joi- » gnirent à la Princesse irritée ; de » sorte que le Comte de Roye ne » put conjurer l'orage, & fut obligé » de se retirer. Il erra quelque temps » avec sa famille, incertain de son » sort, jusqu'à ce que le Roi Jac- » ques le reçut en Angleterre, & » lui donna la Pairie de Lifford en » Irlande dont son fils Marton Fran- » çois prit le nom (1) ». 1685-88.

Nous avons parlé de la folle de Don Juan d'Autriche, qui amusa, en passant, la Cour de Louis XIV dans sa jeunesse ; en voici une qui l'égaye dans un âge plus avancé : & en y réfléchissant, on trouvera peut-être Réflexions sur les Foux.

(1) Dangeau raconte la disgrace du Comte de Roye en Dannemarck, le 12 Septembre 1686.

que ces sortes de personnages ne
1685-88. sont ni si déplacés dans les Cours, ni si inutiles qu'on le pense communément, sur-tout quand ces Cours deviennent sérieuses & penchent vers la tristesse, comme commençoit à faire celle de Louis XIV. On pourroit même avancer que les Bouffons sont nécessaires auprès des Grands. Ils font quelquefois diverson à des pensés sombres, quelquefois aussi ils détournent l'attention du Public curieux, & empêchent qu'on ne lise sur le front des Maîtres du Monde & de leurs Ministres les projets qui les occupent & les soucis qui les dévorent.

Sérieux de la Cour. *Saint-Simon, t. 6, p. 212.*

Après la révocation de l'Edit de Nantes, il y avoit peu de familles qui n'eût des malheureux dont les gémissemens perçoient à travers les éloges par lesquels on tâchoit d'étourdir la sensibilité du Monarque, soit crainte d'entendre malgré lui desplaintes affligeantes, ou de se laisser de-

viner, appréhension naturelle à l'âge de la circonspection ; on s'apperçut que le Roi devenoit beaucoup plus retiré, & moins communicatif. » Il » se défioit des conversations que ses » grands officiers auroient pu tenir » devant lui dans son carrosse ; & pour » obvier à cet inconvénient, lorsqu'il » alloit tirer, se promener, coucher » à Marly ou à Meudon, il mon- » toit seul dans une caleche. C'étoit » sur-tout la liberté du vieux Cha- » rost, qui lui avoit fait prendre ce » parti, parce qu'il choisissoit volon- » tiers ces momens pour dire bien des » choses, & d'autres Courtisans à » son exemple, ce qui ne plaisoit » pas aux Ministres. » Des promenades, un peu de chasse, des musiques, petit jeu, des conversations graves, souvent contraintes, de temps en temps quelques cérémonies, voilà à quoi se bornoient les plaisirs de la Cour. 1685 - 88.

1686-88. Le Roi maria en 1686, Mademoiselle de Nantes, l'aînée des filles de Madame de Montespan, à M. le Duc. Il y eut beaucoup de magnificence; mais les réjouissances furent médiocres. La Princesse, âgée de douze ans, succomboit sous le poids des pierreries. *Sa coiffure*, dit Madame de Maintenon, *pesoit plus qu'elle*. L'année suivante, Louis XIV donna une fête à Versailles, remarquable aussi par sa magnificence, & qui rappeloit le souvenir des profusions de Mazarin. » On avoit dressé dans le » grand sallon quatre boutiques assorties de tout ce qui peut convenir » dans les quatre saisons de l'année. » Le Dauphin & Madame de Montespan tenoient la boutique de l'automne, le Duc du Maine & Madame de Maintenon celle de l'hiver, le Duc de Bourbon & Madame de Thianges celle de l'été, » & le Duc de Cheyreuse avec la

Mariage de Mademoiselle de Nantes. *Caylus, p.* 138.

Reboulet, t. 5, p. 396.

» Duchesse de Bourbon celle du » printemps. Il y avoit dans ces » quatres boutiques pour plus de » quinze mille louis d'étoffes d'or, » & de bijoux & de pierreries. Tous » les Courtisans, hommes & femmes, » y jouoient sans donner d'argent, » & emportoient ce qu'ils avoient » gagné. Quand ils ne voulurent plus » jouer, le Roi & le Dauphin don- » nerent tout le reste. » Mais il manquoit à ces fêtes le principal agrément, la gaîté, & la liberté; la gaîté l'appanage de la Nation; la liberté qui lui est si nécessaire, que la jeunesse de la Cour, rassasiée de grandeur, alloit la chercher dans les camps étrangers, & demandoit les combats comme un délassement. 1686-88.

Le Prince de Conti, gendre du Roi, & le Prince de la Roche-sur-Yon, son frere, étoient les Chefs de ces volontaires, au nombre desquels se trouva le Prince Eugene & beau- Lettres interceptées. *Reboulet, t. 5. p. 145. Caylus, p. 140. Dangeau, sur 1685 en juillet.*

coup de jeunes Seigneurs qui les suivirent en Hongrie, où ils se distinguerent contre le Turc, sous les drapeaux de l'Empereur. Le Marquis de Louvois sachant que beaucoup d'autres vouloient les imiter, jugea qu'il n'étoit pas de la saine politique que les François allassent rendre victorieuses les armées d'un Prince contre lequel on étoit prêt d'entrer en guerre. Pour découvrir quels étoient ceux qui projettoient de les joindre, il jugea à propos d'intercepter leurs lettres, & porta le paquet tout cacheté au Roi. Il s'y trouva ce qu'il ne cherchoit pas, une de son fils, une de son gendre, plusieurs de jeunes Courtisans, la Roche-Foucauld, Villeroy & d'autres, & une du Cardinal de Bouillon, »qui étoit une satire amere » de la conduite du Roi, de son gou» vernement, de sa personne, & » pleine de ces vérités dures qui lais» sent un long souvenir. Les autre

1686-88.

La Beaumelle, t. 3. & 10.

» contenoient des plaisanteries sur le
» personnel du Roi, *Roi Bourgeois*, 1686-88.
» *qui vieillissoit avant le temps avec*
» *sa campagnarde*. Ils le railloient
» sur sa capacité pour les siéges, &
» son aversion pour les batailles, sur
» l'ennui des fêtes de la Cour, qu'ils
» tournoient en ridicule, ainsi que
» le Monarque & sa compagne qu'ils
» ne nommoient jamais qu'avec op-
» probre.

» Louis XIV lut ces lettres avec
» le plus grand sang froid. Il y avoit
» dans sa modération plus de magna-
» nimité que d'indifférence : car, eni-
» vré d'encens, pénétré de sa propre
» grandeur, il ne pouvoit qu'être
» profondément blessé de tout ce qui
» lui apprenoit ses défauts, de tout
» ce qui l'instruisoit de la fausseté
» des louanges dont il étoit accablé,
» de la sagacité des Courtisans à dé-
» couvrir ce qu'il leur cachoit, de
» leurs malignes conjectures sur ce

» qu'ils ne découvroient pas, & leur
1686-88. » injuste mépris pour la femme qu'il
» estimoit le plus. Quant à elle, elle
» se fût volontiers jeté sur ces
» lettres, pour épargner au Roi la
» lecture de tant d'outrages. Elle re-
» gardoit le Marquis de Louvois
» comme pour lui reprocher un si
» cruel service, & elle ne concevoit
» pas comment ce Ministre, qui se
» permettoit tant de choses, ne s'étoit
» pas permis d'ouvrir ces lettres, de
» faire une forte réprimande à ceux
» qui les avoient écrites, de menacer
» de les montrer au Roi, & de les
» brûler «.

Saint-Simon, t. 6, p. 149. L'ouverture des lettres est fort blâmée par Saint-Simon, & représentée comme fort commune sous Louis XIV. » C'est, dit-il, ce qui donna tant
» de crédit aux Pajot & aux Rouillé
» qui avoient la Ferme des Postes, qu'on ne put jamais leur
» ôter, ni la faire guere augmen-

» ter, ce qui les enrichit énormément.
» On ne sçauroit comprendre la 1636-86.
» promptitude & la dextérité de cette
» opération. Le Roi voyoit l'extrait
» de toutes ces lettres, où il y avoit
» des articles que les Chefs de la
» Poste, & le Ministre qui l'avoit dans
» son département, jugeoient devoir
» aller jusqu'à lui. Il voyoit même
» les lettres entieres, quand elles en
» valoient la peine, par leur tissu,
» ou la considération des personnes «.
Saint-Simon affirme généralement ce qu'on pourroit tout au plus conjecturer avoir été fait en quelques circonstances, » que les gens de la Poste
» & les Ministres se servoient de ce
» moyen pour perdre ceux qui leur
» déplaisoient. Ils n'avoient pas besoin
» ajoute-t-il, de forger ni de suivre
» une intrigue : un mot de mépris
» sur le Roi ou le Gouvernement,
» une raillerie, un article spécieux
» détaché des phrases qui auroient

» pu l'innocenter, noyoit un homme
1686 - 88. » sans ressources, & il est incroyable
» combien de gens de toutes sortes
» en ont été plus ou moins perdus ».
On pourroit ajouter à cet inconvénient de l'ouverture des lettres, qu'il est peut-être très-rare que cet abus de confiance, cette violation de la foi publique ait produit des découvertes intéressantes : tout au plus des vérités mortifiantes absolument inutiles, à moins que les princes ne s'en servent pour se corriger.

La Beaumelle, t. 3. p. 12. Tout ce qui revint à Louis XIV du zele inconsidéré de Louvois, ce fut d'être sûr de l'indifférence & de l'ingratitude des personnes dont il auroit mieux aimé se croire estimé & chéri. Entre elles se trouva la Princesse de Conti, sa fille, qui avoit glissé dans une lettre au Prince son mari, quelques mots peu obligeans pour le Roi. « Foudroyée d'un coup » d'œil, elle alla pleurer chez Ma

» dame de Maintenon, qui lui dit : » *Pleurez, pleurez, Madame, car* 1683 88.
» *c'est un grand malheur de n'avoir* » *pas le coeur bon* ». Elle eut pour pénitence de paroître tous les jours devant son pere & son Roi, dont les regards attendris marquoient plus de chagrin que de colere. Les jeunes gens furent punis par des exils qui ne durerent pas long-temps. Le seul Cardinal de Bouillon, Grand-Aumônier, que son âge & son état rendoient plus coupable, & contre lequel d'ailleurs Louvois avoit un ancien ressentiment, fut banni de la Cour pour n'y plus reparoître. Les Princes de Conti & de la Roche-sur-Yon, qui n'avoient pas été exempts de faute dans le cours de cette aventure, furent accueillis peu favorablement à leur retour. Le premier mourut peu de temps après, laissant la plus belle veuve de France. Le second, qui prit le nom de son frere, privé des bonnes

graces du Roi, s'en dédommageoit par
1686-88. l'amitié du grand Condé son oncle.

Retraite du grand Condé.

Reboulet, *t.* 5, *p.* 349. *Choisy*, *t.* 2, *p.* 84. *D'Argenson*, *p.* 147.

Depuis l'année 1675, que ce Prince quitta le commandement des Armées, jusqu'à 1786, il coula des jours heureux dans sa délicieuse retraite de Chantilly, qu'il rendit le centre des beaux Arts & des Sciences. M. d'Argenson dit que, « si le siecle dans » lequel il a vécu n'eût pas été un » temps de trouble & de guerres con- » tinuelles, mais pacifique comme le » nôtre, ses talens pour la guerre eus- » sent été en pure perte, & le Prince » de Condé n'eût jamais porté le sur- » nom de Grand ». C'est que malheureusement la prévention des hommes ne donne ordinairement ce titre qu'à ceux qui ont le funeste talent de conduire avec art la ruine, les incendies & les massacres; mais privé de ce dangereux avantage, Condé n'en auroit pas moins été ce qu'il se montra, sur-tout dans les dernieres

années de sa vie, un Prince bienfaisant, généreux, magnifique, arbitre du goût, protecteur des Gens de Lettres dont il aimoit à s'environner ; inclination qui, ainsi que le courage & la science militaire, s'est perpétuée dans sa Maison. 1686-88.

» Entre les beaux esprits de sa » Cour, brilloit Santeuil, Chanoine » Régulier de Saint-Victor, fameux » Poëte latin, très-gai, d'excellente » compagnie, bon convive, mais sans » débauche, & quoique doué de qualités si peu propres au cloître, aussi » bon Religieux qu'il pouvoit être avec » ce genre de caractere. Il pétilloit » d'esprit, étoit plein de feu, homme » à saillies & à boutades plaisantes, » bien différentes du caprice inhumain » qui lui coûta la vie. Le Prince l'avoit toujours à Chantilly. Les » Princesses ne pouvoient s'en passer. » Le Duc le mettoit de toutes ses Santeuil. *Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 6.*

» parties, & allant tenir à Dijon les
1686-88. » Etats de Bourgogne à la place de
» son pere, il voulut l'emmener. San-
» teuil, par une espece de pressen-
» timent, s'en défendit sérieusement;
» mais il fallut obéir. Tous les soirs,
» c'étoient des soupers dont Santeuil
» faisoit tout le plaisir. Dans un de
» ces repas, le Duc se divertit à le pous-
» ser de vin de Champagne, & de
» gaîté en gaîté, il trouva plaisant
» de verser sa tabatiere pleine de
» tabac d'Espagne dans un verre de
» vin, & de le lui faire avaler, pour
» voir ce qui en arriveroit. Il ne fut
» pas long-temps sans en être éclairci.
» Les vomissemens & la fievre le
» prirent, & en vingt-quatre heures
» le malheureux mourut dans des dou-
» leurs de damné, mais dans les sen-
» timens d'une grande pénitence, avec
» lesquels il reçut les Sacremens, &
» édifia autant qu'il fut regretté par

» toute cette compagnie peu portée » à la piété, mais qui détesta une » si cruelle expérience ».

1686 - 88.

Le Prince de Condé venoit rarement à la Cour, parce que le Roi ne quittoit jamais avec lui le sérieux d'un Monarque, ni lorsqu'il le revoyoit après les victoires dont il lui étoit redevable, ni lorsque son front sévere auroit dû être épanoui par les complaisances auxquelles Condé se prêtoit; car on regarda comme telles son consentement aux mariages du Prince de Conti & du Duc de Bourbon, avec deux filles légitimées de Louis XIV. Le Roi, malgré cet air de reserve, l'estimoit sincérement. Il lui en donna une preuve en revoyant à sa priere le Prince de Conti, & quand Condé mourut de la maladie qu'il prit auprès de la Duchesse de Bourbon, & ainsi victime de l'amour paternel, Louis lui donna des larmes.

Mort du Prince de Condé.

Reboulet, t. 5, p. 352, *Avrigny*, t. 4, p. 146.

Il dut en effet vivement regretter

Ligue d'Ausbourg.

un si grand Capitaine dont les conseils pouvoient lui être fort utiles dans un temps où il se voyoit prêt à avoir toute l'Europe sur les bras. Cette formidable confédération connue sous le nom de *Ligue d'Ausbourg*, fut l'ouvrage de la haine de Guillaume, Stadhouder de Hollande, contre Louis XIV dont la puissance l'offusquoit. Il excita la jalousie non-seulement des Princes, mais des Nations, en noircissant les actions du Roi, & lui prêtant des projets d'envahissement. Par ces manœuvres odieuses, il arma l'Empire, tout le reste de l'Allemagne, la Savoie, une grande partie de l'Italie, l'Espagne, la Hollande; quant à Jacques II, Roi d'Angleterre, son beau-pere, qu'il désespéra de pouvoir détacher de la France, il le détrôna.

1686-88. *Reboulet, t. 5, p. 360.*

Ces alliances n'avoient pu se former sans qu'il en vînt quelque connoissance à Louis XIV; mais il n'en eut la certitude qu'en 1687. Il auroit dû se

Saint-Cyr. *Avigny, t. 4, p. 134. Caylus. p. 114 & 120. Choisy, t. 2, p. 27.*

préparer à soutenir un si grand effort, en réglant ses finances, en amassant de l'argent qui est le nerf de la guerre; mais il ne retrancha rien de son luxe en toutes choses & sur-tout en bâtimens. Ce fut même dans ce temps qu'il s'occupa de la fondation de St.-Cyr, établissement fort louable malgré la dépense, & quoique fait dans des circonstances très-onéreuses. 1686-88. *La Beaumelle, t. 3, p. 118.*

» Madame de Montespan avoit » donné par sa protection & ses bien- » faits, beaucoup de lustre à la Com- » munauté des Filles de Saint-Joseph, » fondée pour l'instruction des jeunes » filles & pour leur apprendre toutes » sortes d'ouvrages. Il en est sorti de » parfaitement beaux en ornemens » d'église & en meubles superbes » pour le Roi. L'émulation porta » Madame de Maintenon à des vues » plus hautes & plus vastes, qui doi- » vent la faire regarder comme la » protectrice de la Noblesse ». Et elle *Saint-Simon, t. 6, p. 234.*

n'avoit même pas attendu l'exemple
1686-88. de Madame de Montespan. Dans le temps que celle-ci, conformément à son caractere ami de l'éclat, travailloit pour le faste, la premiere, suivant le sien, porté à l'utile, ramassoit, selon ses moyens, à Auvers, à Ruel, & ensuite à Noisy, château situé dans le parc de Versailles, plus ou moins de jeunes Demoiselles, qu'elle faisoit former, & formoit elle-même à la piété, aux vertus sociales, aux travaux d'économie, qui peuvent faire de bonnes meres de famille.

Lettres de Maintenon, t. 1, p. 287. Tel est encore le but de l'établisement de Saint-Cyr. Les qualités exigées pour y être reçu, sont comprises dans deux questions que faisoit Madame de Maintenon au sujet de plusieurs Demoiselles qu'on lui recommandoit. » *Sont-elles bien pauvres ?* » *Sont-elles bien nobles* »? Les Réglemens furent conçus par l'Institutrice, & rédigés par les plus habiles gens en

tout genre. La substance en paroît contenue dans une de ses lettres à la Supérieure des Dames de Saint-Louis. Elle vouloit d'abord qu'elles s'accoutumassent à bien ordonner les détails intérieurs. » *Si nous ne songeons, à instruire nos filles, on les mettra en tutelle dès la main de ma mort. On leur donnera au dehors un Econome qui les troublera sans cesse, s'il ne les ruine ou ne les vole. Je crois qu'il faut être patiente avec elles, que de long-temps elles ne pourront être bien habiles. C'est pour cela même que je me dépêche d'y travailler. Je m'offre avec tous mes gens pour les servir, & je n'aurois nulle peine à être leur Intendante, leur femme d'affaire, & de tout mon coeur leur servante, pourvu que tous mes soins leur apprennent à s'en passer.* » 1686-88. *Ibid*, t. 3, p. 184.

Mais en leur représentant ainsi l'avantage de se former à une bonne ad-

ministration, Madame de Maintenon
1686-88. avoit soin de les prémunir contre la
Ibid. tentation de trop épargner : » *Point*
» *d'économie indiscrette*, leur disoit-
» elle, *si elle est nécessaire, qu'elle*
» *tombe sur vous, qui êtes Religieuses,*
» *& non sur les Demoiselles. Dans*
» *les temps de calamité, qu'elles*
» *ne mangent du pain bis, qu'a-*
» *près que vous en aurez mangé du*
» *noir. Que le bon esprit de les re-*
» *garder en tout comme le premier ob-*
» *jet de l'institut, se perpétue dans vo-*
» *tre maison. Par ce même principe,*
» *sacrifiez toujours le temporel au spi-*
» *rituel. Soyez plus attentives à main-*
» *tenir vos Réglemens, qu'à faire va-*
» *loir votre bien. La chute des Mai-*
» *sons Religieuses ne commence ja-*
» *mais par le désintéressement. S'il y*
» *a un bon esprit dans la maison, ne*
» *l'employez pas à tenir les comptes,*
» *mais à former les novices & à ins-*
» *truire les enfans.* »

On se permit des pronostics sur cet établissement. » Il est, écrivoit » Madame de la Fayette, digne de la » grandeur du Roi, & de l'esprit de » celle qui l'a inventé & qui le con- » duit ; mais quelquefois les choses » les mieux instituées dégénerent con- » sidérablement, & cet endroit qui, » maintenant que nous sommes dé- » vots, est le séjour de la vertu & » de la piété, pourra quelque jour, » sans percer dans un profond avenir, » être celui de la débauche & de l'im- » piété. Car de songer que trois cents » jeunes filles qui y demeurent jusqu'à » vingt ans, & qui ont à leur porte » une Cour de gens éveillés, sur-tout » quand l'autorité du Roi n'y sera » plus mêlée ; de croire, dis-je, que » de jeunes filles & de jeunes hommes » soient si près les uns des autres sans » sauter les murailles, cela n'est presque » pas possible ni raisonnable à penser. » Ces conjectures ne se sont point réa-

1686-88.

La Fayette, seconde Partie, p. 128.

lisées ; la Cour, dans ses plus grands
1686-88. désordres, a toujours respecté cet asile de la vertu. Madame de Maintenon se souvenant des dangers & des détresses de ses premieres années, l'a imaginé pour en préserver ses semblables, & elle a réussi. Toutes les heures qu'elle pouvoit dérober à l'ennui de la représentation & aux hommages intéressés des Courtisans, elle les passoit à Saint-Cyr, dans l'exercice de son occupation favorite, qui étoit l'instruction de la jeunesse. Elle y trouvoit, ce qui se rencontre rarement dans les Palais des Rois, la reconnoissance, la candeur, l'innocence, qui jettent encore tous les jours des fleurs sur son tombeau.

La Beaumelle, t. 3, p. 144. Louis XIV montra, dans cette fondation, la générosité d'un grand Monarque & la bonté d'un pere. Madame de Maintenon ne voulo que cent Demoiselles, il en m à Saint-Cyr deux cent cinquante

l

les dota richement, de maniere que leur éducation finie, elles eussent encore une somme pour leur établissement. Il entra dans tous les détails d'approvisionnemens, de construction, de nécessité & d'agrément, pourvut à tout, traça de sa main l'ordre & l'emploi de chaque chose, & dit à la Supérieure, en l'installant, ces paroles remarquables: »*Je ne doute* » *point de votre attention à choisir les* » *sujets dont vous composerez ce nou-* » *vel institut. Il est tout entier pour* » *la gloire de Dieu & pour le sou-* » *lagement de ma Noblesse. Je l'ai* » *fait dans des motifs très-purs &* » *très-désintéressés, il doit être con-* » *duit de même*».

1686 - 88.

Les louanges que lui attira cet établissement, le dédommagerent un peu des satires ameres que répandoient contre lui les Protestans vexés dans le Royaume, & les émigrans unis de haine & d'intérêt avec les Confédérés.

Effets de la révocation de l'Edit de Nantes.

d'Augsbourg. Il y a peu d'exemples
1686-88. d'une conjuration aussi générale & aussi animée. On sait les motifs qui déterminerent les Princes à la guerre. Ils se ligueren, les uns pour borner les prétentions de la France, les autres pour recouvrer des pays ou des places qui leur avoient été enlevés, ceux-ci par crainte, ceux-là par espérance. Mais l'animosité & l'acharnement qu'ils montrerent, il faut les chercher dans quelque tort du Roi. Rarement on a raison seul contre tous.

Les Protestans, que les exécutions qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes épouvantoient, se répandirent en fugitifs dans les pays voisins, principalement dans les contrées d'Allemagne, limitrophes de la France, dans l'Angleterre & la Hollande. Par-tout où ils passoient, ils se déchaînoient contre la violence qu'on vouloit exercer sur leurs consciences

& contre la tyrannie qui, par un seul acte de despotisme les privoit de leurs biens, & les forçoit d'aller chercher loin de leur patrie la liberté & la vie. Leurs hôtes, témoins de la misere à laquelle étoient réduits des gens, la plupart nés pour avoir leurs commodités & leurs aises, se pénétroient des sentimens de ces persécutés contre l'auteur de leurs souffrances. Le nom de Louis XIV ne se prononçoit dans tous ces pays qu'avec exécration. Les Princes qui avoient quelquefois éprouvé les hauteurs du Roi & de ses ministres, n'étoient pas fâchés de voir leurs sujets adopter une haine dont ils comptoient faire leur profit. L'Electeur Palatin, qui soutenoit devant des arbitres, contre les Princesses de son sang mariées en France, une espece de procès dont il appréhendoit que Louis XIV ne se mêlât, accueillit les émigrans avec une bonté fastueuse qui naît rarement 1685-88.

d'une générosité désintéressée. Il leur donna des établissemens dans ses Etats, & pourvut à leurs besoins les plus pressans. Autant en fit le Prince d'Orange en Hollande. Chaque Officier trouva dans les troupes de la République un grade égal, souvent supérieur à celui qu'il avoit en France. Les Ouvriers étoient reçus & préférés dans les manufactures, & les Marchands & autres aidés par des avances à faire valoir leur industrie. Les Anglois leur ouvrirent leurs ports, & firent pour eux des collectes, dont l'abondance étoit proportionnée à leur jalousie contre la France, & à la défiance que commençoit à leur inspirer Jacques II, leur Roi, Catholique zélé. De proche en proche, les Etats d'Allemagne, grands & petits, jusqu'à la Prusse, la Suede & le Danemarck, se peuplerent de François, bien reçus & favorisés de tous ces Princes, moins,

1686-88.

peut-être, par compassion pour eux, que pour faire dépit à leur Souverain. Il n'y eut pas jusqu'au Pape Innocent XI, qui, piqué de ce que le Roi vouloit conserver dans Rome des droits de franchise auxquels les autres Couronnes avoient renoncé, disoit hautement que la révocation de l'Edit de Nantes, qu'il n'osoit blâmer, étoit moins l'ouvrage de la Religion que de la politique : & Louis XIV, sourd au bruit de ces clameurs presque universelles, tranquille sur son trône qu'il croyoit inébranlable, songeoit à peine à suspendre les efforts de tant de mains occupées à en miner les fondemens. 1683 83.

Peut-être auroit-on pu obvier aux suites de cette prévention générale, en traitant & en faisant quelque sacrifice à propos. » C'étoit un prin- » cipe de Richelieu, qui vouloit qu'on » entretînt toujours des négociations; » mais Louvois en détourna Louis, *Saint-Simon, t. 6 p. 23.*

1686-88. » dans la crainte que le Ministre des » Affaires Etrangeres n'en prît auprès » du Roi plus de crédit que lui. Il » s'étoit fait un système d'embrouil- » ler les affaires, afin de se rendre » nécessaire ». A l'appui de cette inculpation, Saint-Simon rapporte une anecdote qui est en même temps un exemple des grands événemens produits par les petites causes.

Fenêtre de Trianon. *Saint-Simon*, t. 4, *f.* 171.

» Le Roi, qui aimoit à bâtir, & » qui n'avoit plus de maîtresses, avoit » abattu le petit Trianon de porce- » laine, fait par Madame de Mon- » tespan, & le reconstruisoit pour le » mettre dans l'état où on le voit en- » core. Louvois étoit Surintendant des » bâtimens. Le Roi, qui avoit le coup » d'œil de la plus fine justesse, s'ap- » perçut qu'une fenêtre étoit un peu » plus étroite que les autres. Les tru- » meaux ne faisoient encore que s'é- » lever, & n'étoient pas joints par » le haut; il la montre à Louvois pour

» la réformer, ce qui étoit alors très-
» aisé; le Surintendant soutient qu'elle 1683-83.
» est bien. Le Roi insiste ce jour & le
» lendemain, sans que Louvois, qui
» étoit entier, brusque & enflé de
» son autorité, veuille céder. Le sur-
» lendemain, le Roi apperçoit Le Nô-
» tre dans la galerie; quoique son mé-
» tier ne fût guere que les jardins,
» où il excelloit, ce Prince ne lais-
» soit pas de le consulter sur ses bâti-
» mens. Il lui dit d'aller mesurer la
» fenêtre; le lendemain, quand il le
» revoit : *Avez-vous été à Trianon?*
» lui demanda-t-il. *Non, Sire.* Le
» Roi comprit ce que signifioit cette
» espece de désobéissance, & un peu
» fâché, lui commanda de s'y trou-
» ver l'après-midi même à l'heure
» qu'il y seroit avec Louvois.

» Pour cette fois, Le Nôtre n'osa y
» manquer. On parle aussi-tôt de la
» fenêtre. Louvois s'opiniâtre à sou-
» tenir qu'elle est de largeur égale.

1686-88. » Le Roi dit à Le Nôtre d'aller la
» mesurer. Il ne bougeoit, & auroit
» voulu être bien loin ; mais il fal-
» lut aller. Pendant ce temps, le Mi-
» nistre gronde, s'emporte, main-
» tient avec audace l'égalité de la fe-
» nêtre. *Eh bien !* dit le Roi à Le
» Nôtre qui revenoit. *Votre Majesté,*
» répondit-il, *a raison de quelques*
» *pouces*. Louvois veut répliquer; mais
» le Roi perdant patience, lui im-
» pose silence, lui ordonne de faire
» recommencer la fenêtre, &, contre
» son ordinaire, le mene fort durement,
» qu'on juge du dépit de Louvois,
» d'essuyer une pareille mortification
» en présence de tout ce qui suivoit
» le Roi dans ses promenades ordi-
» naires, Seigneurs, Courtisans, Offi-
» ciers des Gardes, & autres. La ves-
» perie fut forte & longue, & accom-
» pagnée de trop justes réflexions sur
» ce que l'inégalité remarquée plus
» tard auroit forcé de recommencer

» la façade, & jetté dans de grosses » dépenses. 1685-38.

» Louvois, qui n'avoit pas coutume, » même dans ses torts, d'être traité de » la sorte, revient chez lui en furie » & comme un homme au désespoir. » Saint-Pouanges, les Trilladets, & » tous ses familiers qui se trouvent » à son arrivée, en sont effrayés. Dans » leur inquiétude, ils tournent pour » savoir ce qui est arrivé : à la fin » son désespoir éclate. *Je suis perdu*, » s'écrie-t-il ; *pour quelques pouces de* » *méprise dans un bâtiment, le Roi* » *oublie tous mes services ; mais j'y* » *mettrai ordre, & je lui donnerai des* » *occupations qui lui feront oublier la* » *truelle*. Il ne tarda pas à tenir pa- » role, & provoqua le commencement » de la guerre, en ménageant l'élec- » tion du Cardinal de Furstemberg à » l'Archevêché de Cologne, contre les » intérêts de la Maison de Baviere, » notre alliée naturelle. Il rendit en-

1686-88. » suite cette guerre cruelle & opi-
» niâtre, en mettant tout à feu & à
» sang dans le Palatinat, & en lais-
» sant toute liberté au projet du
» Prince d'Orange contre le Roi d'An-
» gleterre son beau-pere. Enfin il la
» porta d'Allemagne en Italie, & la
» rendit générale en traitant si indi-
» gnement le Duc de Savoie à l'insu
» du Roi, qu'il le força de se joindre
» à nos ennemis. »

1688-90. Guerre. Madame de Maintenon pensoit à peu près comme Saint-Simon sur le crédit de Louvois dans ce temps, & sur ses tentatives pour le conserver. Elle écrivoit en Septembre 1688 à Madame de Saint-Geran, sa confidente intime : « Il ne tient plus qu'à
» un fil, il en paroît désolé. Il m'en-
» vie ma faveur, m'attribue les dé-
» goûts du Roi, & veut se rendre
» nécessaire par quelque guerre nou-
» velle. Il n'oubliera rien pour enga-
» ger par les premiers succès à la con-

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 132 & 135.

» tinuer. Je n'ose le dire au Roi ;
» mais il me semble que ces con- 1688-90.
» testations pour l'élection d'un Ar-
» chevêque de Cologne, pourroient
» se terminer sans répandre tant de
» sang ». Cependant il faut convenir que si le prétexte de l'élection de Cologne eût manqué à la Ligue d'Augsbourg, elle en auroit trouvé un autre, & qu'il étoit prudent de prévenir ses efforts.

Sans doute Louvois sut faire valoir ses raisons, pour obtenir que la guerre fût commencée & avec éclat ; car le Roi mit à la tête de sa principale armée le Dauphin son fils, appelé Monseigneur. Comme l'avoit prédit Madame de Maintenon, le Ministre prit si bien ses mesures que Philisbourg & plusieurs autres villes étant presque aussi-tôt prises qu'attaquées, ces succès répandirent, selon son desir, l'enthousiasme de la guerre. Le Dauphin porta dans les camps le courage

qui attire l'estime du soldat, & l'affabilité qui gagne son amour. Le Duc du Maine fit avec lui ses premieres armes, ainsi que François-Louis, Prince de Conti, & Louis de Condé, dit M. le Duc de Bourbon, fils du Prince Henri-Jules.

1683-90.

Le Prince Henri-Jules.

Saint-Simon, t. 4, p. 176.

C'est de celui-ci que Saint-Simon rapporte des bizarreries dont les Grands seront peut-être surpris, parce qu'ils s'imaginent souvent être privilégiés de la Nature. » Il étoit petit de stature » & de mine, & ne laissoit pas d'en » imposer par le feu & l'audace de » ses yeux. En tout, un composé des » plus rares qui se soient rencontrés. » Personne n'a eu plus d'esprit & de » toutes sortes d'esprits, ni rarement » tant de savoir dans presque tous » les genres. Connoissant les Arts à » fond, jusqu'aux mécaniques, avec » un goût exquis & universel. Une » valeur franche & naturelle, la bra- » voure du soldat, sans avoir jamais

» pu, quelque effort qu'eût fait le
» grand Condé son pere, parvenir à 1688. 90.
» l'intelligence du général. Un dis-
» cernement fin, des graces, même
» de la gentillesse, une politesse raf-
» finée, un talent rare pour l'inven-
» tion & l'exécution des fêtes, aux-
» quelles il savoit donner un agrément
» qui surprenoit & enchantoit. Dans *Souvenir*, *p.* 53.
» ces occasions, dit Madame de Cay-
» lus, l'esprit, la galanterie, la ma-
» gnificence réparoient en lui une
» figure qui tenoit plus du Gnome
» que de l'homme.

» Elle annonçoit beaucoup de ma- Mascarade de Luxembourg.
» lice, & ne trompoit pas. M. de
» Luxembourg en fit l'épreuve. Nous *Saint-Simon, t. 1, première Partie, p.* 93.
» avons vu que sa femme, riche en
» bien, ne l'étoit pas en beauté. Le
» bruit couroit qu'elle ne l'étoit pas
» non plus en vertu; mais son mari
» n'en avoit pas le moindre soupçon.
» Il y eut un bal chez le Roi, auquel
» il vouloit assister, il pria M. le

» Prince de l'aider à se déguiser.
1688-90. » Celui-ci y consentit, & le masqua
» à sa fantaisie. J'arrivois, dit Saint-
» Simon, & à peine assis, je vois
» derriere moi force mousseline plissée
» & voltigeante, surmontée dun bois
» de cerf naturel, sur une coiffure
» la plus bizarre, si haute qu'elle s'em-
» barrassoit dans les lustres. On est
» tout étonné d'une mascarade si étran-
» ge, & l'on se dit à l'oreille, qu'il
» faut que ce masque soit bien sûr
» de son front, pour oser le parer
» ainsi. Pendant qu'on cherche à le
» deviner, il se retourne & nous dé-
» couvre M. de Luxembourg. L'éclat
» de rire fut universel. Le bon Sei-
» gneur n'y entendoit pas finesse. Il
» prit bénignement les éclats de rire
» comme excités par la bizarrerie de
» l'accoûtrement, & il n'en étoit que
» plus encouragé à se pavaner, sur-
» tout quand le Roi parut avec toute
» la Cour. La gravité du Monarque

» en fut déconcertée. La Duchesse
» sa femme, qui se trouvoit à ce bal, 1683-98.
» étoit enchantée de son air de con-
» fiance ; cependant, comme le jeu
» duroit, elle perdit un peu conte-
» nance, & pendant que la salle
» retentissoit d'éclats, Condé sourioit
» dans un coin, & s'applaudissoit en
» secret du succès de sa malice.

» Avec d'assez belles qualités, dit Saint-Simon en termes plus durs que ceux qu'on emploie ici, » le » Prince Henri-Jules fut fils indiffé- » rent, pere impérieux, voisin dan- » gereux, maître redouté, & époux » difficile. Sa femme étoit victime » perpétuelle de ses caprices. Egale- » ment laide & vertueuse, elle n'en » fut pas moins l'objet d'une jalousie » effrénée. Sa piété, son attention in- » fatigable à le prévenir, sa douceur, » sa soumission de novice ne la ga- » rantissoit pas toujours des mauvais » traitemens qu'on croiroit abandon-

Vie intérieure du Prince.

Saint-Simon, t. 4, p. 178.

» nés à la plus vile classe du peuple,
1688-90. » La princesse n'étoit pas maîtresse
» des plus petites choses, n'osoit
» demander, ni en proposer aucune.
» Il la faisoit partir d'un lieu à l'autre,
» au moment que la fantaisie lui en
» prenoit, la mandoit, la renvoyoit
» sans avoir égard aux lieux ni aux
» temps, par une suite de l'incerti-
» tude perpétuelle où il étoit lui-
» même Car il avoit toujours quatre
» diners prêts, un à Paris, un à
» Escouen, un à Chantilly, & le qua-
» trieme à la Cour; mais ces repas
» étoient commandés par la sobriété
» & la parcimonie (1). Il ne donnoit
» presque jamais à manger, ne re-
» cevoit à Chantilly que quelques Je-
» suites & autres Savans qui lui te-

(1) C'étoit un potage, & la moitié d'une poule rôtie sur une croûte de pain, dont l'autre moitié servoit pour le lendemain. *Saint-Simon*, *t.* 4, *p.* 210.

» noient compagnie ; mais quand il
» faisoit tant que d'inviter, il étoit 1683-90.
» charmant. Personne n'a jamais si
» bien fait les honneurs de chez lui.
» Il auroit été difficile à un particu-
» lier d'être aussi attentif, & son ap-
» plication à ne rien omettre étoit
» cachée sous un air d'aisance qui
» répandoit la plus grande liberté.

» Extrême dans ses amours comme Madame de Nevers.
» dans ses dépenses de table, avare
» pour sa femme, il étoit prodigue
» pour ses maîtresses, un vrai Jupiter
» transformé en pluie d'or. Ayant
» été averti par Madame de Nevers, *Caylus*, p. 59.
» avec laquelle il étoit en commerce
» réglé, que son mari devoit l'emmener
» à Rome, ce qui les auroit fort
» dérangés, il se fit demander par
» Monseigneur, une fête à Chantilly,
» alla trouver M. de Nevers, qu'il con-
» noissoit envieux de faire briller son
» talent en poésie, le pria de l'aider
» pour les vers & pour la fête. Elle

» coûta plus de cent mille écus, & à
1688-90. » ce prix Madame de Nevers se trouva
» dispensée d'aller à Rome. Ce fut
» aussi pour cacher ses rendez-vous,
» qu'il loua tout un côté d'une assez
» longue rue, & perça toutes les
» maisons par lesquelles il arrivoit
» mystérieusement auprès d'elle.

Mademoiselle de Richelieu.

» Mademoiselle de Richelieu étoit
» une autre de ses maîtresses. Je la
» nomme, dit Saint-Simon, parce
» qu'elle ne vaut pas la peine d'être
» tue». Et nous raconterons son aventure, parce qu'elle montre de quoi est capable une femme quand elle s'est une fois oubliée. » M. le Prince
» en étoit éperdument amoureux, &
» dépensoit des millions, tant pour
» elle, que pour être instruit de ses
» déportemens. Il sut que le Comte
» de Roucy partageoit ses faveurs. Elle
» le nia, mais il la convainquit. La
» frayeur de perdre un amant si riche
» & si prodigue, lui fit sur le champ

Saint-Simon, ibid. p. 213.

» imaginer un moyen de mettre l'esprit de Condé en repos. *Cachez*, lui » dit-elle, *des gens dans ma maison*, » *je l'attirerai par un rendez-vous*, » *& vous vous en déferez sans risque.* » Au lieu du succès qu'elle attendoit » d'un expédient si humain, le Prince » fit avertir le Comte de Roucy, & » ne la revit plus. 1688-90.

Roze.

Ce n'étoit pas là sa maniere de se venger ; on la trouve plus plaisante & encore assez maligne dans une altercation qu'il eut avec Roze, Président à la Chambre des Comptes, & Secrétaire du Cabinet. Il faut expliquer, d'après Saint-Simon, ce que c'est que cet emploi. » Avoir la » plume, dit il, c'est être faussaire » public, & faire par charge ce qui » coûteroit la vie à tout autre. Cet » exercice consiste à imiter si bien » l'écriture du Roi, qu'on ne puisse » distinguer la copie de l'original,

Saint-Simon, t. I, seconde Partie, p. 102.

1683 - 90.

» & à écrire de cette sorte toutes les » lettres que le Roi doit ou veut écrire » de sa main sans en prendre la peine. » Il y a de ces lettres aux Princes » étrangers & aux sujets de haut rang » pour secret d'affaires, à l'insçu » des Ministres, ou par marque de » bonté & de distinction.

Il n'étoit pas possible de faire par- » ler Louis XIV avec plus de di- » gnité, ni plus convenablement à » chacun, & sur chaque matiere, que « faisoit Roze. Fidele & secret, le » Roi s'y fioit entiérement. Fin, rusé, » adroit, il étoit d'autant plus dan- » gereux pour ceux qui l'offensoient, » qu'il avoit infiniment d'esprit, des » saillies & des réparties très-salées, » beaucoup de liberté & de hardiesse » avec son maître. Mazarin le donna » à Louis XIV; il travailla cinquante » ans sous celui-ci, jusqu'à l'âge de » quatre-vingt-sept ans, gai, dif-

» pos, & doué jusqu'à la fin d'une
» mémoire nette & admirable qui 1683-90.
» le rendoit fort utile au Roi.

» Roze possédoit, près de Chantilly,
» une belle terre qu'il aimoit fort. Il
» rendoit à M. le Prince tous les
» respects que son rang exigeoit ;
» mais il étoit fort attentif à ne se
» pas laisser dominer chez lui, sur-
» tout pour la chasse. Le Prince, fa-
» tigué d'un voisinage qui le resser-
» roit, fit proposer au Président de
» s'en accommoder. Celui-ci n'y vou-
» lut pas consentir pour quelque prix
» que ce fût. Condé, piqué, & sans
» doute excité par ses Officiers des
» chasses, imagine de faire jeter
» trois ou quatre cents renards &
» renardeaux dans le parc de son opi-
» niâtre voisin. On peut se représen-
» ter le désordre que fit cette com-
» pagnie, & la surprise de Roze &
» de ses gens à la vue de cette four-

» milliere de renards venus là en une
1683-90. » nuit. Le bon homme ne se trompa
» pas sur l'auteur de cette espiéglerie.
» Fort courroucé, il va trouver le Roi.
» *Sire*, lui dit-il, *permettez-moi une*
» *question. Y a-t-il deux Rois en*
» *France? Qu'est-ce-à-dire*, répond
» Louis; *expliquez-vous. C'est*, ré-
» prend le petit vieillard, *que si M.*
» *le Prince est Roi comme vous, il*
» *faut pleurer & baisser la tête sous sa*
» *tyrannie; mais s'il n'est que Prince*
» *du Sang, je vous demande justice,*
» *& vous me la devez comme au*
» *reste de vos sujets.* Alors il se met
» à raconter au Roi toute l'aven-
» ture. Louis XIV vit dans cette
» malice une vexation qu'il ne de-
» voit pas autoriser par son silence.
» Il manda le Prince, lui ordonna
» de faire ôter par ses gens & à ses
» frais jusqu'au dernier renard, &
» de réparer le dommage causé

» dans le parc par ces animaux (1).

Saint-Simon ajoute que cette passion effrénée d'agrandir sa chasse, lui 1688-90. *Saint-Simon, t. 4, p. 200.*

(1) Voici un échantillon de la tournure d'esprit du Président Roze. » Il avoit ma- » rié à M. Portail, qui devint depuis Pre- » mier Président, sa petite-fille, à la- » quelle il devoit laisser de très-grands » biens. Elle ne montroit pas grande es- » time pour cette alliance : & disoit, qu'au » lieu d'entrer dans une grande maison, » elle étoit restée au portail. Le reste de » sa conduite répondoit assez à cette ma- » niere de penser, & tous les jours Roze » recevoit des plaintes du pere, vieux » Conseiller de Grand'Chambre, & du » mari. A la fin impatienté, il leur dit : » *C'est une sotte, une impertinente, & si* » *j'entends encore parler d'elle, je l'ai résolu,* » *je la déshériterai.* On ne dit plus mot. » *Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 107.*

Pour pendant du tour des renards, nous en rapporterons un autre, mais moins méchant, fait aussi à un voisin incommode, par un Gentilhomme Angevin nommé Charnacé. » Il avoit devant sa » maison une longue avenue, qui étoit *Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 15.*

fit employer des supercheries dont
1688-90. ses autres voisins ne se garantirent pas si heureusement que le Prési-

» interrompue par la maison d'un paysan
» & son petit jardin, le tout existoit avant
» que l'avenue fût plantée. Jamais Char-
» nacé ni son pere n'avoient pu réduire le
» paysan à la vendre, quelque avantage
» qu'ils lui eussent offert. Enfin, fatigué
» de cette chaumiere qui lui ôtoit tout
» l'agrément de son avenue, il imagina un
» moyen de s'en débarrasser. Le proprié-
» taire étoit Tailleur. Charnacé le fait
» venir, & lui dit qu'il a de l'ouvrage
» pressé à lui donner, & que, pour être
» sûr de l'avoir à temps, il veut qu'il
» travaille au Château, qu'il n'en sorte
» pas, qu'il le couchera, le nourrira, le
» paiera sur le champ, & même ajoutera
» au prix convenu, s'il est content de sa
» diligence. Le paysan tombe d'accord,
» & se met au travail. Pendant qu'il y
» est occupé, Charnacé fait prendre avec
» la derniere exactitude le plan & les di-
» mensions de sa maison & de son jardin,
» des pieces intérieures jusqu'à la place

dent

dent Roze. Condé avoit pour réussir dans les entreprises litigieuses, un moyen qui apparamment lui parut 1638-90.

» des petits meubles & ustensiles, la fait
» démonter & remonter telle qu'elle étoit
» au juste dedans & dehors, à quatre
» portées de mousquet à côté de son ave-
» nue, replace tous les meubles & usten-
» siles, rétablit le petit jardin, & fait
» en même temps applanir & nétoyer
» l'endroit de l'avenue où elle étoit, en
» sorte qu'il n'y parût pas.

» Tout cela bien exécuté, Charnacé
» paye son homme, & le lâche au com-
» mencement d'une nuit bien noire. Le
» voilà qui enfile l'avenue. Bientôt il la
» trouve longue, va aux arbres, & n'en
» trouve plus; il s'apperçoit qu'il a passé
» le bout, revient chercher les arbres,
» les suit à l'estime jusqu'à l'endroit à peu
» près où devoit être sa maison; il va,
» revient, ne comprend rien à cette aven-
» ture. La nuit se passe dans cet exercice.
» Le jour arrive, & devient bientôt assez
» clair pour lui faire appercevoir sa mai-

bon: » c'étoit de prêter aux Gens du
1688-90. » Parlement, & d'emprunter deux
P. 211. » tant qu'il pouvoit, afin de les inté-
» resser dans ses affaires, & de se

» son, si elle y eût été; mais il ne voit
» rien, se frotte les yeux, & cherche
» d'autres objets pour découvrir si c'est
» la faute de sa vue. Enfin il croit que le
» D..... s'en mêle & qu'il a emporté sa
» maison. A force d'aller & de venir,
» & de porter sa vue de tous côtés, il
» découvre une maison qui ressemble à
» la sienne. Nouveau sujet d'étonnement.
» Jamais il n'en avoit vu dans cet endroit.
» Il y va cependant. Plus il s'approche,
» plus il reconnoît la sienne. Pour s'en
» assurer, il présente sa clef, tourne,
» entre, & trouve tout ce qu'il y avoit
» laissé précisément à la même place. La
» tête lui tourne, il croit que c'est un
» tour de Sorcier; mais bientôt les risées
» du Château & du village l'instruisent
» de la vérité. Il veut plaider, il écrit à
» l'Intendant; on s'en moque, & le Roi,
» qui en fut instruit, ne fit que rire «.

» les dévouer par ses procédés flat-
» teurs. Aussi étoit-il bien rare qu'il 1688-90.
» ne réussît pas «.

Cette espece de séduction ne devoit pas être difficile, s'il y avoit dans le Parlement de Paris beaucoup de Conseillers semblables à Novion, Premier Président. » Il se donnoit quelquefois » la liberté de changer les Arrêts en » les signant. Les rapporteurs s'en ap- » perçurent long-temps avant que d'o- » ser s'en plaindre. A la fin, les prin- » cipaux de la Grand'Chambre lui » en parlerent, & l'obligerent à souf- » frir un témoin d'entre les Com- » missaires, quand il signeroit. Il » avoit une façon encore plus hardie » pour les Arrêts d'audience, il les » prononçoit à son gré. Chaque côté » du banc fut long-tems à admirer » comment l'autre tout entier avoit » pu être d'un avis différent de celui » qui, du sien, étoit le plus nombreux. » Les Conseillers, après avoir long-

Le premier Président de Novion.

Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 29; t. 2, p. 102.

1688-90. » temps souffert, s'en parlerent au » sortir de l'audience, convinrent » d'épier le Premier Président, & ne » tarderent pas à le surprendre. Ils » lui firent leurs remontrances. Il s'a- » gissoit, dans cette cause, d'un *mar-* » *guillage*. Novion voulut d'abord se » justifier; mais se voyant convaincu » il se mit à rire, & leur répondit » d'un ton guoguenard: *Un Premier* » *Président seroit bien malheureux,* » *s'il ne pouvoit pas faire un Marguil-* » *lier quand il en a envie*. Ces gentilles- » ses furent enfin portées au Roi avec » les couleurs qu'elles méritoient. Il ré- » solut de le chasser; mais Novion, » en homme qui a toute *honte bue*, se » prit à la forme qui rendoit son » expulsion difficile, & ne se rendit » que quand on lui montra une charge » de Président à Mortier pour son » petit-fils ». C'étoit trop de capi- tuler avec un pareil homme. Le re- tard qu'occasionnoit la négociation pouvoit ôter à la Compagnie, dans le

public, la considération dont elle a besoin. C'est ce qui arrivoit dans le même temps en Provence. Madame de Sévigné en écrivoit ainsi à sa fille : « *Je* » *sens le mépris que l'on a pour votre* » *Parlement, en lui laissant le Chef* » *que nous connoissons* ». 1683-90. *Sévigné, t. 7, p. 161, sous 163).*

Pendant la campagne de Philisbourg, il se découvrit à la Cour une intrigue dont le Prince de Conti étoit l'ame, secondé par le Maréchal de Luxembourg & le Duc de Montmorency son fils : ce Conti, dont nous allons rapporter tout le mal qu'en a écrit Saint-Simon, afin de nous étendre comme lui sur le bien qu'il en a dit avec complaisance, & même avec emphase. « Sa figure étoit charmante ; » jusqu'aux défauts de son corps & » de son esprit avoient des graces infinies. Il portoit les épaules trop » hautes, la tête un peu penchée de » côté, avoit un rire bruyant & dé» sagréable, & une distraction étrange. François-Louis, Prince de Conti. *Saint Simon, t. 4, p. 177. Caylus ; p. 140 & 167.*

» Galant avec toutes les femmes, &
1688-90. » bien traité de plusieurs, il étoit
» encore coquet avec tous les hom-
» mes, c'est-à-dire qu'il prenoit à
» tâche de plaire à l'Artisan, aux do-
» mestiques, au plus bas journalier,
P. 182. » comme au Ministre d'Etat. Encore
» qu'il se respectât, il étoit bas cour-
» tisan, avide de biens, ardent à les
» chercher, flatteur pour les obtenir,
» reconnoissant autant qu'il falloit
» pour ne pas paroître ingrat, sans
» véritable attachement, & usant de
» ses amis comme de ses meubles.
P. 178. » Malgré cela, il fut les constantes
» délices du monde, de la Cour,
» des armées, la divinité du peuple,
» le héros des Officiers, l'amour du
» Parlement, l'admiration des Sa-
» vans, Théologiens, Jusisconsultes,
» Astronomes & Mathématiciens les
» plus profonds. C'étoit un bel esprit,
» lumineux, juste, exact, étendu,
» d'une lecture infinie, qui n'oublioit

» rien, qui possédoit les Histoires
» générales & particulieres, qui con- 1638-90.
» noissoit les généalogies, leurs chi-
» meres & leurs réalités, qui savoit
» où il avoit pris chaque fait, en
» discernoit les sources, jugeoit sans
» confusion, sans mélange, & avec
» une singuliere netteté. M. de Mon-
» tausier & M. de Meaux, qui l'avoient
» vu élever auprès de Monseigneur,
» l'aimoient tendrement. Il vivoit avec
» eux en intime confiance, de même
» avec les Ducs de Chevreuse & de
» Beauvilliers, les Cardinaux de Jan-
» son & d'Estrées, & par la suite avec
» l'Archevêque de Cambrai. M. le
» Prince, le héros, ne se cachoit pas
» d'une prédilection pour lui au-dessus
» de ses enfans; il fut la consolation
» de ses dernieres années, le cœur &
» le confident de M. de Luxembourg.
» Ces deux grands Généraux trou-
» voient & cultivoient en lui le ta-

» lent du commandement qui les
1688-90. » avoit rendus fameux.

P. 180. » Conti avoit des amis, savoit les
» choisir, vivre avec eux, se mettre
» à leur niveau sans hauteur & sans
» bassesse. Doux jusqu'à être com-
» plaisant dans le commerce, extrê-
» mement poli, mais d'une politesse
» distinguée, selon le rang, l'âge &
» le mérite; il ne déroboit rien à
» personne, rendoit tout ce que les
» Princes du Sang doivent, & ne
» rendoit pas plus. Il s'expliquoit ou-
» vertement sur les distinctions usur-
» pées, & sur les altérations apportées
» à ce cérémonial. Ses lectures lui
» fournissoient abondamment de quoi
» placer dans la conversation, avec un
» art imperceptible, ce qu'il pouvoit
» de plus obligeant sur les familles;
» & ses reparties, quoique vives, ne
» blessoient jamais. Jeunes & vieux
» y trouvoient leur instruction & leur

» plaisir. Ce n'est point une hyper-
» bole, mais une vérité cent fois 1683-90.
» éprouvée, qu'on y oublioit l'heure
» du repas (1). Le Roi le voyant dans *P.* 184.
» le sallon de Marli, entouré & écouté
» avec une espece d'avidité, ne pou-
» voit s'empêcher d'en témoigner de

(1) Ceci rappelle un à propos assez plaisant du Chevalier Temple, Anglois, fameux par ses négociations, homme naïf & sans goût. « Il fut un matin rencontré » par le Duc de Chevreuse dans la galerie de Versailles. Les voilà à parler » de machines qu'ils aimoient fort l'un » & l'autre. Le Duc, qui ne connoissoit » pas d'heure quand il causoit, le tint si » long-temps, que deux heures sonnerent. » Au coup de l'horloge, le Chevalier in- » terrompt le Duc, & le prenant par le » bras, lui dit : *Monsieur, de toutes les* » *machines, je n'en connois aucune qui soit* » *si belle à ce moment, qu'un tourne-broche,* » *& je m'en vais de ce pas en éprouver les* » *effets.* Il part aussi-tôt, & laisse son » homme stupéfait rêver machines tout à » son aise, ». *Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 42.*

» la peine ; mais quoiqu'on sût que
1688-90. » ce n'étoit pas faire sa cour, on ne
» laissoit pas de l'approcher, comme
» par une force irrésistible. Madame
» de Maintenon n'étoit pas exempte
» de cette jalousie, non pour elle,
» mais pour le Duc du Maine, son
P. 187. » éleve chéri, que le Prince de
» Conti effaçoit. Jamais il ne put
» atteindre à quoique ce fût, moins
» encore au commandement des ar-
» mées. C'étoit le seul Prince sans
» charge, sans Gouvernement, mê-
» me sans Régiment, quoique les
» autres, sur-tout les princes légiti-
» més en fussent accablés. Il alloit se
» consoler de ses disgraces chez sa
P. 187. » belle sœur, la jeune Douairiere de
» Conti ; & en voyant son assiduité,
» on ne manqua pas de dire qu'ils
» avoient l'un pour l'autre des sen-
» timens plus tendres qu'il ne con-
» vient entre parens si proches ».

Mademoiselle Choin. On doit se rappeller que c'étoit dans

cet asile de la gaîté que Monseigneur alloit se délasser de l'ennui de sa cour, auprès de Mademoiselle Choin, Fille d'honneur de la Princesse. Là aussi se réunissoient les Seigneurs qui avoient des prétentions à la faveur du Dauphin. Conti l'avoit conservée entiere depuis leur enfance. Luxembourg, estimé de Louis XIV, mais peu aimé, se tourna vers l'héritier du Trône, & tous deux connoissant son penchant à se laisser gouverner, travaillerent à s'assurer le dévouement de la personne qui le captivoit, pour inspirer par elle au Prince les sentimens qu'ils voudroient.

1688-90. & la Princesse de Conti.

Caylus, p. 96, 98, 135, 136.

Saint-Simon, t. 1, p. 43.

» Clermont, de la branche des » Chattel, Enseigne des Gardes, » leur parut propre au rôle qu'il fal- » loit jouer. C'étoit un grand homme » parfaitement bienfait, qui n'avoit » rien que beaucoup d'honneur, de » valeur, & un esprit porté à l'intri- » gue. Il plut à la Princesse de Conti,

1688-90 » chez laquelle Luxembourg, son parent, l'avoit introduit, & devint » en même temps favori de Monseigneur, deux bons acheminemens » à la confiance intime du Prince ; » mais Conti & Luxembourg jugerent, que pour mieux assurer leur » empire sur lui, il falloit le concours de Mademoiselle Choin, & » la chose ne fut pas difficile. Il suffit » aux intéressés de faire connoître à » Clermont les termes où la Demoiselle en étoit avec le Dauphin : » *C'est*, lui dirent-ils, *un attachement qui ne passe point la simple amitié. Travaillez à plaire, tachez de l'épouser, & en cas d'événement, vous pouvez compter sur la plus grande fortune.* Clermont bien endoctriné, fait sa cour à Mademoiselle Choin, & est écouté. Elle » lui objecte la passion qu'on lui » croyoit pour la Princesse de Conti. » Sans hésiter ; il sacrifie à la Fille

» d'honneur les lettres qu'il avoit re-
» çues de la Maîtresse. Monseigneur 1688-92.
» donne les mains à un arrangement
» qui unissoit deux personnes qu'il
» aimoit, sans le priver de l'une ni
» de l'autre. Tout le monde est con-
» tent, jusqu'à la belle Douairiere;
» qui ne s'imagine pas être aban-
» donnée ni trahie; & pendant que
» les hommes sont à l'armée, le
» Dauphin & Conti en Allemagne,
» Luxembourg & Clermont en Flan-
» dre, les lettres vont & reviennent
» en pleine sécurité.

» Tout cela ne put être si secret que P. 46.
» le Roi n'en eût vent. Il se douta de
» quelque manége auprès de son fils,
» & pour s'en éclaircir, il usa du
» moyen qui lui étoit familier; sa-
» voir d'intercepter, & se faire ap-
» porter les paquets de la poste & des
» couriers. Il y lut le complot, &
» une après-midi que le mauvais
» temps l'empêchoit de sortir, il fit

» appeller sa fille, elle qui, comme
1683-90. » ses sœurs, n'alloit jamais chez le
» Roi qu'entre son souper & son cou-
» cher, fut très-étonnée du message,
» & très en peine de ce qu'il lui vou-
» loit, car il étoit encore plus re-
» douté de sa famille que de ses au-
» tres sujets. Elle entre dans le pre-
» mier cabinet. Sa Dame d'honneur
» y reste ; le Roi l'emmene plus loin,
» & après un court préambule, il lui
» dit d'un ton sévere : *Je sais tout.*
» *Il seroit inutile de me rien dissi-*
» *mulersur votre commerceavec (ler-*
» *mont.Connoissez-vous ces écritures?*
» ajouta-t-il en tirant les lettres de sa
» poche. A ce début, la pauvre Prin-
» cesse se trouva mal. La pitié prend
» au pere, qui la remet comme il
» peut, & lui donne les lettres sur
» lesquelles il la chapitre, mais assez
» humainement.

Quand il la vit un peu rassurée :
» *Ce n'est pas tout,* lui dit-il, *il faut*

» *vous montrer combien vous avez mal*
» *placé vos affections, & à quelle ri-* 1688.
» *vale on vous sacrifie.* Ce coup de fou-
» dre, peut-être plus accablant que le
» premier, renverse de nouveau la
» Princesse. Le Roi la remet encore;
» mais ce fut pour en tirer un cruel
» châtiment. Il voulut qu'elle lût en
» sa présence ses lettres sacrifiées, cel-
» les de Clermont & de la Choin, plei-
» nes d'une ironie amere. Voilà où
» elle pensa mourir de douleur. Elle
» se jetta aux pieds de son pere, bai-
» gnée de larmes, ne pouvant pres-
» que articuler, étouffée par les san-
» glots qui ne laissoient échapper que
» les mots de *pardon* & de *vengeance*.
» Elle fut bientôt faite. Le Roi en-
» voya au duc de Luxembourg ordre
» de mettre Clermont dans la cita-
» delle de Tournay, de lui deman-
» der la démission de sa charge, &
» de le faire partir pour le Dau-
» phiné, avec défense de sortir de la

» Province. Mademoiselle Choin fut
1688-90. » condamnée au Couvent. Le Roi ju-
» gea le Prince de Conti & les Lu-
» xembourg assez punis de voir leurs
» desseins avortés. Il manda tout à
» leur *gros ami*, ainsi appeloient-ils
» Monseigneur dans leurs lettres ; &
» afin de lui ôter l'envie de demander
» la grace des coupables, il l'instrui-
» sit de la maniere dont on disposoit
» de ses affections. Comme la fille
» d'honneur savoit les secrets de sa
» Maîtresse, celle-ci jugea à propos
» de la ménager. Elle l'envoya dans
» un de ses carrosses à l'Abbaye de
» Port-Royal de Paris, & lui donna
» une pension & ses voitures pour
» emporter ses meubles. Mademoi-
» selle Choin fut assidument visitée
» dans son Couvent par les Lille-
» bonne, & autres personnes de la
» Cour du Dauphin, qui savoient
» que le Prince n'avoit pas pris l'a-
» venture fort à cœur, & que ses sen-

» timens pour la Favorite n'en étoient » en rien diminués (1) «. 1688-90.

Louis XIV avoit trois filles qui faisoient l'ornement de sa Cour, mais qui n'y éroient pas toujours des modeles de prudence & de discrétion. Nées de meres différentes, elles sembloient avoir hérité des sentimens que la rivalité fit quelquefois naître entre Mesdames de la Valliere & de Montespan. Il y avoit souvent entre elles ce que Saint-Simon appelle des *picoteries*, & il en raconte une assez vive, qui arriva à Marli. « Le Roi & » Monseigneur y tenoient chacun

Conduite des Filles du Roi.

Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 178.

(1) Madame de Coulanges écrivant à Madame de Sévigné, lui marque la disgrace de Mademoiselle Choin comme la nouvelle du jour, le 27 Août 1694. Je croirois assez que c'est la vraie date, quoique Saint-Simon la mette pendant le siége de Philisbourg qui fut fait en 1688. On a suivi cette derniere époque, pour la facilité de la narration.

Lettres de Sévigné, t. 8. p. 276.

» une table à même heure, soir &
1688-90. » matin. Les Dames s'y partageoien
» sans affectation, excepté que l
» Princesse de Conti étoit toujours d
» celle de Monseigneur, & les deu
» autres sœurs de celle du Roi. Ma
» dame de Maintenon dînoit à cell
» du Roi, & se plaçoit vis-à-vis d
» lui. Elle ne mangeoit jamais qu'
» celle-là, & soupoit toujours che
» elle.

» Pendant un dîner, le Roi s'a
» musa à badiner avec la Duchesse d
» Bourbon, &, au grand étonnemen
» de tout le monde, sortit de la gra
» gravité qui ne le quittoit pas, pou
» jouer avec elle aux olives. Cela fi
» boire quelques coups de plus à l
» Duchesse, & le Roi fit semblan
» d'en boire un ou deux. La Princess
» de Conti, un peu jalouse de ce badi
» nage, ne le regardoit pas de bo
» œil. A la sortie de la table, le Ro
» passant devant elle, choqué du s

» rieux qu'il lui remarqua, lui dit
» assez séchement : *votre gravité ap-* 1688-90.
» *paremment ne s'accommode pas de*
» *notre ivrognerie?* & il passa. Quand
» il fut sorti, la Princesse de Conti
» dit assez haut un mot très-désobli-
» geant pour ses sœurs, au sujet de
» quelques repas alongés qu'elles
» avoient faits depuis peu ensemble.
» Ce mot fut entendu par une des
» sœurs, qui répondit d'une maniere
» si énergique, qu'il n'y eut point de
» répartie (1). Comme la Duchesse

(1) » La Princesse de Conti dit qu'elle *Saint-Simon, ibid., p. 80.*
» aimoit mieux être grave que *sac à vin.*
» Mademoiselle de Blois, qui étoit déjà
» Duchesse de Chartres, répondit assez
» haut de sa voix tremblante & traînante,
» qu'elle aimoit mieux être *sac à vin* que
» *sac à guenille*, par où elle entendoit
» Clermont & différens Officiers des Gar-
» des du corps qui avoient été éloignés
» à cause d'elle ». Le mariage du Duc de
Chartres avec Mademoiselle de Blois est

» avoit l'art des chansons piquantes,
1688-90. » elle en fit qui désolerent la Prin-
» cesse, &, pour surcroît de cha-
» grin, le Roi la blâma plus que sa
» sœur.

» Les repas alongés dont il est ici
» question, étoient des especes d'or-
» gies, que les deux sœurs cadettes
» ennuyées de la gravité du sallon de
» Marli, se permettoient après le
» souper dans leurs appartemens.
» Monseigneur se retirant un peu
» tard après le jeu, entendit du bruit
» chez les Princesses, y monta, & les
» trouva fumant avec des pipes qu'el-
» les avoient envoyé chercher au
» corps de garde des Suisses. Le Prin-
» ce leur fit quitter cet exercice
» d'autant plus indécent dans ce lieu
» que le Roi détestoit le tabac; mais
» il le sut, & il fit le lendemain à

---

de 1692. Ainsi la date de cette tracasserie est postérieure à l'époque où elle est ici placée.

» ses filles une correction, dont la » Princesse de Conti triompha à son » tour (1) Louis XIV, fatigué de ces » bagatelles importunes, qui lui » ôtoient tout l'agrément de sa Cour, » menaça les Princesses de les éloi- » ner toutes indistinctement, & de » les renvoyer chacune dans leurs mai- » sons. Elles eurent peur. Le calme » & la bienséance revinrent, & sup- » pléerent à l'amitié (2) «. 1682-90.

(1) On trouve dans les Lettres de Madame de Maintenon, t. 2, p. 209, que Blouin, Valet de chambre du Roi, fut obligé de renoncer au tabac, pour ne lui pas déplaire. Il faut que cette passion soit bien irrésistible, pour s'être propagée malgré la répugnance du Roi, au point que l'impôt mis sur le tabac est devenu une des branches les plus importantes du revenu de l'Etat. Je croirois que le goût de la bijouterie a beaucoup contribué à répandre cette espece d'épidémie.

(2) Dangeau place la remontrance du Roi à ses filles, le 25 Décembre 1695.

1688-90. Madame la Duchesse. *Caylus*, p. 144.

Madame la Duchesse étoit aimable & séduisante. A peine Mademoiselle de Villette, cousine de Madame de Maintenon, fut-elle mariée à M. de Caylus, qu'elle se livra à cette princesse. Elle convient que ce fut inconsidérément. Madame de Maintenon, » écrit-elle, eut beau me dire qu'il » ne falloit rendre à ces gens-là que » des respects, & ne s'y jamais attacher : *Les fautes que Madame la* » *Duchesse fera*, me disoit-elle, *re-* » *tomberont sur vous, & les choses* » *raisonnables qu'on trouvera dans* » *sa conduite ne seront attribuées* » *qu'à elle*. Je ne crus pas Madame » de Maintenon, avoue ingénument » Madame de Caylus. Mon goût l'em- » porta. Je m'abandonnai à Madame » la Duchesse, & je m'en trouvai » mal ».

Saint-Simon, t. 4, p. 129.

Quand on connoîtra cette Princesse, on ne sera pas surpris que Madame de Caylus, malgré les con-

seils de sa tante, se soit laissé séduire par ses charmes. » Dans une 1688-90.
» taille contrefaite, mais dont le défaut s'appercevoit peu, sa figure étoit
» formée par les Amours, & son esprit étoit fait pour se jouer d'eux
» à son gré, sans en être dominée.
» Tout amusement sembloit le sien.
» Aisée avec tout le monde, elle
» avoit l'art de mettre chacun à son
» aise. Rien en elle qui n'allât à
» plaire, avec une grace nompareille,
» jusques dans ses moindres actions.
» Quoiqu'on sût qu'elle n'aimoit
» personne, on ne pouvoit se défendre de la rechercher, ni de se persuader d'avoir réussi auprès d'elle.
» Les gens même qui avoient le plus
» lieu de la craindre, elles les enchaînoit; & ceux qui avoient le
» plus de raison de la haïr, avoient
» besoin de se le rappeler souvent pour résister à ses charmes.
» Jamais la moindre humeur. En-

» jouée, gaie, avec le sel le plus fin,
1688-90. » Invulnérable aux surprises, point
» abattue par les contre-temps, dans
» les momens les plus contrarians &
» les plus propres à inquiéter. Elle
» passa sa jeunesse dans la frivolité &
» les plaisirs, qu'elle outra quelque-
» fois. Plus âgée, elle porta dans les in-
» trigues une souplesse qui ne lui
» coûtoit point; mais peu de conduite
» pour les choses de long cours. Elle
» étoit méprisante, moqueuse, pi-
» quante; féconde en chansons cruel-
» les, dont elle affubloit gaîment
» jusqu'aux personnes qu'elle sem-
» bloit aimer, & qui passoient leur
» vie avec elle. C'étoit en un mot la
» Sirene des Poëtes; elle en avoit tous
» les charmes & les périls «.

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 137. Il paroît qu'on eut dans ce temps à lui reprocher des choses plus graves que les *Picoteries* dont on a parlé.

» Vous n'imagineriez pas, écrivoit
» Madame de Maintenon à une de

» ses

» ses confidentes, combien toutes ses » malices nous donnent de chagrins. » Le Roi n'a pas voulu lui parler; je » l'ai fait pour lui. Je n'en ai eu que » des insultes, ou ce qui en approche. » Rien n'est plus sensible de la part » des personnes qu'on aime. Elle est » perdue sans ressource. M. de Mar- » san se perd, & ne s'en apperçoit » pas. Le Roi ne souffrira pas tous » ces déréglemens, il tiendra parole. » Je crains moins aujourd'hui l'amour » du pere, que sa sévérité ». Ainsi Louis XIV trouvoit dans les fruits de ses désordres l'amertume qui en étoit déjà une punition. 1688-90.

L'établissement de ses enfans légitimés lui donnoit aussi des inquiétudes qui devoient quelquefois exciter son repentir. » Il avoit placé ses deux » premieres filles dans les Maisons » de Conti & de Condé, & il pro- » jetoit de faire épouser la derniere » au Duc de Chartres; c'étoit son pro- Rang des Princes Lorrains. *Sévigné, t. 6, p. 226. Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 4.*

» pre & unique neveu, bien au-dessus
1683-90. » des autres Princes par son rang
» de Petit-Fils de France, & par la
» Cour que Monsieur tenoit. L'al-
» liance avec les Condé & les Conti
» avoit scandalisé tout le monde.
» Le Roi ne l'ignoroit pas, & il ju-
» geoit par-là de l'effet d'un mariage
» sans proportion plus éclatant. Ce-
» pendant il s'y détermina, & prit
» quatre ans d'avance les mesures
» pour y parvenir.

» Elles étoient d'autant plus diffi-
» ciles que Monsieur tenoit forte-
» ment à tout ce qui touchoit sa
» grandeur, & que Madame étoit
» d'une Nation qui abhorroit les mé-
» salliances, & d'un caractere à n'oser
» jamais se promettre de lui faire
» agréer ce mariage. Pour vaincre
» ces obstacles, le Roi s'adressa à M.
» le Grand, qui étoit de tout temps
» dans sa familiarité, afin de gagner
» le Chevalier de Lorraine, qui de

» tout temps aussi gouvernoit Mon-
» sieur. Les deux freres ne deman- 1688-90.
» doient pas mieux que de faire leur
» cour au Roi par un endroit si
» sensible, & d'en profiter eux-mê-
» mes. Il ne restoit plus, en 1688,
» que vingt-six Chevaliers de l'Ordre.
» Chacun voyoit que la promotion
» ne pouvoit plus guere être reculée.
» Les Princes Lorrains, s'ils étoient
» nommés, vouloient précéder les
» Ducs. Le Roi, qui, à cause de cette
» prétention, n'avoit jusqu'alors
» donné l'Ordre à aucun Prince de
» cette Maison, eut peine à s'y ré-
» soudre; mais ils tinrent bon, &
» l'emporterent. Le Chevalier ainsi
» payé d'avance, répondit du consen-
» tement de Monsieur au mariage
» projetté, & des moyens d'y faire
» venir Madame, & le Duc de Char-
» tres ».

La cérémonie de cette promotion Cérémonie des Cordons bleus.
» donna lieu à une lettre de Madame

de Sévigné, qui se ressent de la joie
1688-90. qu'elle avoit de voir M. de Grignan,
Sévigné, t. 6, p. 276. son gendre, au nombre des élus. Quand on est bien disposé, tout amuse, & le plaisant n'est pas toujours incompatible avec le sérieux. » La troupe, dit-elle, étoit magnifique, excepté le Maréchal de Bellefonds, qui, par modestie & par mine indifférente, avoit négligé de mettre des rubans au bas de ses chausses de Page : ce qui faisoit une véritable nudité. M. de la Trousse des mieux. Il y eut un grand embarras dans sa perruque, qui lui fit passer ce qui étoit à côté, assez long-tems derriere ; & comme sa joue étoit découverte, il tiroit toujours ; mais ce qui l'embarrassoit n'obéissoit point ; cela fut un petit chagrin. Sur la même ligne, M. de Montchevreuil & M. de Villars s'accrocherent d'une telle furie, les épées, les rubans, les dentelles, les clinquans, tout se

» trouva tellement mêlé, brouillé, » embarrassé, les petites parties cro- » chues tellement entrelacées, que » nulle main d'homme ne put les sé- » parer. Plus on y tâchoit, plus on » brouilloit; comme les anneaux des » armes de Roger. Enfin la cérémo- » nie, les révérences, tout le manege » se trouvant arrêté, il fallut les arra- » cher, & le plus fort l'emporta. Mais » ce qui déconcerta entiérement la cé- » rémonie, ce fut la négligence du » bon M. d'Hocquincourt, qui étoit » tellement habillé comme les Pro- » vençaux & les Bretons, que ses » chausses de Page étant moins » commodes que celles d'ordinaire, » sa chemise ne voulut jamais y » demeurer, quelque priere qu'il » lui en fît; car sachant son état, » il tâchoit incessamment d'y don- » ner ordre, & ce fut toujours » inutilement : de sorte que Ma- » dame la Dauphine ne put tenir 1633-34.

» plus long-temps les éclats de rire.
1688-90. » La majesté du Roi pensa en être
» ébranlée, & jamais il ne s'étoit
» vu dans les registres de l'Ordre
» l'exemple d'une telle aventure ».

Arrivée du Roi & de la Reine d'Angleterre.

Mémoires de Berwick, t. 1, p. 26.

Il s'en passa, à peu d'années l'une de l'autre, trois, bien étonnantes, chacune dans leur genre. La premiere, c'est l'arrivée du Roi & de la Reine d'Angleterre, renversés du Trône pour leur attachement a la France. Ce fut le premier coup que la Ligue d'Augsbourg porta à Louis XIV. Berwick assure dans ses Mémoires, que le Pape Innocent XI étoit d'intelligence avec le Prince d'Orange, qu'il n'avoit cependant pas intention que la couronne fût ôtée à Jacques II, mais qu'il vouloit seulement qu'on occupât ce Prince chez lui, afin qu'il ne pût secourir le Roi de France. Madame de Maintenon avoue que les Jésuites précipiterent trop les choses. » *Le Pere de la Chaise*, dit-elle,

Lettres de

» *loue leur zele, & ne loue pas leur* » *prudence* ». Il seroit singulier que le Pape eût échauffé le zele de ces Peres, afin que les éclats qui en surviendroient hâtassent la révolution : c'est ce que publierent les libelles du temps. 1688-90. *Maintenon, t. 2, p. 135.*

Madame de Sévigné raconte d'une maniere attendrissante, la séparation des deux époux ». Le 19 Décembre » 1689, le Roi, qui avoit pris sa ré- » solution, se coucha avec la Reine, » pour écarter tous ceux qui étoient » de service. Une heure après, il se » releva, pour ordonner à un Valet » de chambre de faire entrer un » homme qu'il trouveroit à la porte » de l'anti-chambre ; c'étoit M. » de Lauzun. Le Roi lui dit : *Je* » *vous confie la Reine & mon fils. Il* » *faut tout hasarder, & tâcher de les* » *conduire en France.* M. de Lauzun » le remercia d'un si précieux dépôt. » Un Gentilhomme d'Avignon, nom- *Sévigné, t. 6, p. 282.*

» mé Saint-Victor, qu'il avoit avec
1688-90. » lui, prit dans son manteau le petit
» Prince ; Lauzun donna la main à
» la Reine. Vous pouvez jeter un
» regard sur l'adieu qu'elle fit au
» Roi. Elle n'emmena que deux fem-
» mes, & ils allerent dans la rue pren-
» dre un carrosse de louage, se mi-
» rent ensuite dans un petit bateau,
» où ils essuierent un si gros temps,
» qu'ils ne savoient que devenir. En-
» fin, à l'embouchure de la Tamise, ils
» entrerent dans un Yacht ; M. de
» Lauzun se plaça auprès du Patron,
» pour le jeter dans la mer, en cas
» que ce fût un traître. Mais comme
» il croyoit ne mener que des gens
» du commun, il ne songea qu'à passer
» tout simplement au milieu de cin-
» quante bâtimens Hollandois qui ne
» regardoient pas seulement cette pe-
» tite barque ; & ainsi protégée du
» Ciel, & à couvert de sa mauvaise
» mine, elle aborda heureusement à

» Calais, où M. de Charost reçut la » Reine avec tout le respect dû à » son rang & à ses malheurs. 1682.

» Lauzun, ajoute Madame de Sévigné, doit être bien content de » cette aventure. Il a montré de l'esprit, du jugement, de la conduite, » & a enfin trouvé le chemin de » Versailles, en passant par Londres. » Mais tout occupé qu'il devoit être » de son retour à la faveur, il ne » le fut pas moins de nuire à Charost, comme allié du malheureux » Fouquet, auquel Lauzun, étant à » Pignerol, avoit juré une haine qui » s'étendoit à toute sa famille, & dont » il n'est jamais revenu. En rendant » compte au Roi de son voyage, » il dit des choses si désavantageuses » au Gouverneur, sur l'état & la » garde de Calais, que Charost eut » le désagrément d'y voir arriver le » Marquis de Lanbanie pour le ré- » lever. Mais celui-ci se conduisit en

Lauzun. *Sévigné, ibid. p. 206. Saint-Simon, t. 3, p. 198.*

» très-galant homme à l'égard du
1698-90. » Gouverneur, lui marqua toutes sor-
» de déférences & de respects, se fit
» un point d'honneur de lui rendre
» justice, & de détruire les mau-
» vaises impressions que le Roi avoit
» prises; en quoi il réussit, au grand
» regret de Lauzun ».

Main'enon peu sensible aux injures.

Celui-ci rapporta à la Cour le caractere intrigant & vindicatif que les disgraces n'avoient pu corriger. *Il*

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 136.

» *voudroit*, écrivoit Madame de Main-
» tenon, *que nous unissions nos ven-*
» *geances. Je lui ai dit que depuis long-*
» *temps j'avois tout pardonné* ». Tant d'indulgence devoit étonner un Courtisan. En effet, soit politique ou mépris, elle ne montroit que de la compassion pour ces êtres infortunés, qu'un instinct pervers porte toujours à mal dire ou à mal faire. On lui envoya un jour une chanson répandue

Ibid. p. 136.

contre elle. » *Quand j'avois de la voix*,
» répondit-elle, *je l'aurois fort bien*

» *chantée. Elle ne me dit rien de nouveau.*
» *Ne sais-je pas que je suis vieille!* 1688-90.
» *qnand je pourrois l'oublier, le chan-*
» *gement de mon humeur me le diroit*
» *assez. Cherchez l'Auteur, je vous*
» *en prie. Si le Roi le connoissoit, il*
» *me vengeroit, & si je le connois,*
» *je me vengerai autrement que lui* ».

Réception du Roi & de la Reine d'Angleterre.

Madame de Maintenon se lia d'amitié avec la Reine d'Angleterre, qui avoit beaucoup d'esprit. Elle adoucissoit les chagrins de cette Princesse par ses attentions & ses prévenances, pendant que le Roi pourvoyoit noblement aux besoins des deux époux. » Il fait, disoit Madame de Sévigné avec une espece d'enthousiasme, » il » fait pour ces Majestés Angloises des » choses toutes divines; car n'est-ce » pas être l'image du Tout-Puissant, » que de soutenir un Roi chassé, » trahi, abandonné? La belle ame » du Roi se plaît à jouer ce grand » rôle. Il fut au devant de la Reine

Sévigné, t. 6, p. 283.

» avec toute sa Maison, & cent car-
1688-90. » rosses à six chevaux. Quand il ap-
» perçut celui du Prince de Galles,
» il descendit, l'embrassa tendrement,
» puis courut au devant de la Reine
» qui étoit descendue, la salua, lui
» parla quelque temps, lui présenta
» Monseigneur & Monsieur, la mit
» à sa droite dans son carrosse, & la
» mena à Saint-Germain, où elle se
» trouva servie comme la Reine, de
» toutes sortes de hardes, parmi les-
» quelles étoit une cassette très-riche,
» avec six mille louis d'or. Le len-
» demain, il alla attendre à Saint-Ger-
» main, le Roi d'Angleterre, qu'il
» embrassa à trois ou quatre reprises
» fort cordialement, & outre les cho-
» ses de nécessité que ce Prince trouva
» en arrivant, le Roi lui envoya dix
» mille louis d'or ». Tel est le pre-
mier événement que nous avons an-
noncé.

Vol singu-lier. Le second, qui eut moins de célé-

brité, dut vivement piquer Louis XIV, qu'on affecta de braver en face au milieu de sa Cour. Saint-Simon, témoin oculaire, le raconte ainsi. » Il » s'étoit fait un vol bien hardi à la » Grande Ecurie, d'où on emporta » en une nuit du mois de Juin, » toutes les housses & caparaçons, » pour la valeur de plus de cinquante » mille écus, sans que les plus exactes » recherches en eussent pu donner la » moindre nouvelle (1). Mais il s'en » commit un autre dans le grand » Appartement, aussi étonnant en lui-» même, & de plus, suivi d'un trait » d'effronterie que j'aurois peine à » croire, si je ne l'avois vu de mes » propres yeux. Un beau matin, toutes » les franges & crêpines d'or du

1688-90.

Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 48.

(1) Dangeau marque ce vol fait à la *Sellerie* le 4 Juin 1699; ce qui fait voir que Saint-Simon écrivoit quelquefois de mémoire.

» meuble, depuis la Galerie jusqu'à
1688-90. » la Tribune, se trouverent coupées.
» Cela parut un prodige dans un
» lieu si passant, si gardé le jour,
» & si fermé la nuit. Bontemps au
» désespoir fit des perquisitions in-
» finies, & toutes sans succès. Cinq
» ou six jours après, j'étois au souper
» du Roi, personne entre lui & moi,
» personne entre moi & la table. Vers
» l'entre-mets, j'apperçus en l'air quel-
» que chose de fort gros & noir,
» que je n'eus pas le temps de dis-
» cerner ni de montrer, qui tomba
» sur le bout de la table avec tant
» de pesanteur, que les plats en
» bondirent. Le Roi, sans s'émouvoir,
» dit: *Je pense que ce sont mes fran-*
» *ges*. C'en étoit en effet un paquet
» plus large qu'un grand chapeau, &
» fait en pyramide de plus de deux
» pieds de haut. Cela étoit parti de
» loin derriere le Roi, vers la porte
» de l'an-tichambre, & un frangeau

» détaché en l'air tomba sur sa per-
» ruque. Livri, premier Maître-d'Hô- 1688-90.
» tel, alla pour retirer le paquet;
» il s'y trouva un billet attaché, qui
» contenoit ces mots: *Reprends tes*
» *franges, Bontemps; la peine en*
» *passe le plaisir. Mes baises-mains*
» *au Roi: voilà qui est bien insolent*,
» dit le Monarque sans alteration.
» Livri eut peine à enlever le paquet.
» On l'emporta; le Roi n'en parla
» plus, & personne n'osa en rien
» dire, du moins tout haut, pendant
» le reste du souper.

» Outre l'excès d'insolence & d'im-
» prudence, continue Saint-Simon,
» c'est un excès de témérité, & un
» effort d'industrie dans l'assemblage
» des combinaisons pour assurer le
» succès qui ne se peut comprendre.
» Car comment apporter un paquet
» de cette pesanteur & de ce volume.
» sans être environné de complices?
» Et comment, malgré le cercle sup-

» posé des complices, le grand mou-
1688-90. » vement des bras pour une vibration
» aussi forte, put-il échapper aux
» spectateurs en très-grand nombre,
» qui certainement n'étoient pas du
» complot? Le Duc de Gesvres étant
» de quartier, il ne s'avisa pas de faire
» fermer la porte. On ne vit fuir
» personne; & jamais depuis on n'a
» pu rien découvrir de ce vol, ni de
» la hardiesse de la restitution (1).

Le troisieme événement, postérieur
1689-91. aux deux autres (2), est ou un fait
Maréchal de Salon. surnaturel, ou une fourberie bien conduite. » Il arriva à Versailles, de la
Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 52. » petite ville de Salon en Provence,
» patrie de Nostradamus, un Maré-

(1) Dangeau met cette aventure le 26 Juin 1691.

(2) Le ministre par qui le Roi fit passer cette affaire, est M. de Pomponne, qui ne rentra dans le Ministere qu'après la mort de Louvois en 1691.

» chal qui dit qu'il avoit des choses
» très-particulieres à dire au Roi. 1689-91.
» Brissac, Major des gardes, à qui
» il s'adressa, le renvoya à un se-
» crétaire d'Etat; mais il répondit
» qu'il ne s'ouvriroit qu'à un Minis-
» tre, & le Roi lui en nomma un.
» Voici le précis de ce qu'il raconta.
» *Revenant un soir à Salon un peu*
» *tard, passant auprès d'un chêne peu*
» *éloigné de la ville, je me suis trouvé*
» *investi d'une grande lumiere. Une*
» *personne belle, blonde, fort éclatan-*
» *te, vêtue de blanc avec un manteau*
» *royal, m'a appellé par mon nom,*
» *m'a dit: Ecoutez-moi bien. Je suis*
» *la Reine qui ai été l'Epouse du Roi.*
» *Allez le trouver. Elle m'a dit ensuite*
» *une chose très-secrette. Cette chose,*
» *a-t elle ajouté, n'est sue que de lui*
» *seul au monde. Quand vous la lui*
» *direz, il reconnoîtra par-là la vé-*
» *rité de tout ce que je vous charge de*
» *lui apprendre. Elle me l'a expliquée*

» *dans un entretien d'une demi-heure,*
1689-91. » *& a fini par me dire : Si on ne vous*
» *permet pas de parler au Roi, de-*
» *mandez à parler à un Ministre d'E-*
» *tat, & sur-tout ne communiquez rien*
» *aux autres, quels qu'ils soient, &*
» *réservez au Roi seul ce que je vous*
» *ai dit pour lui. Parlez promptement,*
» *exécutez hardiment ce que je vous*
» *ordonne. Si vous ne le faites, vous*
» *serez puni de mort. Après ces mots,*
» *la Reine a disparu, & je me suis*
» *trouvé dans l'obscurité fort embar-*
» *rassé, ne sachant si je rêvois, ou*
» *si j'étois éveillé. A la fin je m'en*
» *suis allé à ma maison, persuadé*
» *que c'étoit une illusion, & je ne*
» *m'en suis vanté à personne.* Il ajou-
» toit qu'il avoit eu encore deux fois
» la même vision, & que la derniere
» fut accompagnée de menaces si ef-
» frayantes, qu'il alla trouver l'Inten-
» dant de la Province, qui, sur son
» récit, le détermina à partir.

» On n'en a jamais su davantage.
» Le Maréchal entretint trois fois le 1689-91.
» Ministre, & fut chaque fois plus
» de deux heures avec lui. Il y eut
» un Conseil d'Etat assemblé à ce
» sujet en présence du Roi, qui
» enfin résolut de voir cet homme.
» Il le fit venir assez publiquement
» dans un de ses cabinets, & chaque
» fois il resta plus d'une heure avec
» lui, & prit bien garde que personne
» ne fût à portée de les entendre. Le
» lendemain de la premiere fois,
» le Roi descendant le petit escalier
» pour aller à la chasse, M. de Duras,
» qui avoit le bâton, & qui étoit
» sur le pied de dire tout ce qu'il
» lui plaisoit, se mit à parler de ce
» Maréchal avec mépris, & finit par
» ce mauvais proverbe: *Si cet homme*
» *n'est pas fou, le Roi n'est pas noble.*
» A ce mot, Louis XIV s'arrête, &
» se tournant vers Duras, ce qu'il

1689-91. » ne faisoit presque jamais en marchant, dit avec une gravité appuyée » qui surprit tout le monde : *Je ne* » *suis donc pas noble, car je l'ai* » *entretenu long-temps. Il m'a parlé* » *de fort bon sens, & je vous assure* » *qu'il est bien loin d'être fou.*

» Après le second entretien, le » Roi convint que cet homme lui avoit » dit une chose que lui seul savoit, » & qui lui étoit arrivée plus de vingt » ans auparavant. Il ajouta que c'étoit » un fantôme qu'il avoit vu dans la » forêt de Saint-Germain, & dont » il étoit sûr de n'avoir jamais parlé » à personne. Il s'expliqua plusieurs » fois très-favorablement sur ce Ma- » réchal, qui étoit défrayé de tout, » & qui fut renvoyé aux dépens du » Roi, avec une bonne somme, outre » l'argent nécessaire à sa dépense. Il » fit aussi écrire à l'Intendant de Pro- » vence, de le protéger particuliére-

» ment, & d'avoir soin que, sans le
» tirer de son état, il ne manquât de 1689-91.
» rien le reste de sa vie.

» Ce qui est à remarquer, c'est
» qu'aucun des Ministres d'Etat n'a
» voulu parler là-dessus. En vain leurs
» amis les plus intimes les ont in-
» terrogés, pressés, priés, tous, comme
» de concert, donnoient le change
» en riant & plaisantant, sans jamais
» sortir de ce cercle. Ce Maréchal,
» homme d'environ cinquante ans,
» bien famé dans son pays, montra
» beaucoup de sens dans sa simpli-
» cité, beaucoup de désintéressement
» & de modestie. Il trouvoit qu'on lui
» donnoit toujours trop. Il ne montra
» aucune curiosité, & dès qu'il eut
» achevé sa mission, il ne voulut rien
» voir, & ne parut empressé que de s'en
» retourner. Arrivé chez lui il ne parut
» en rien différent de ce qu'il étoit
» auparavant; ne parloit ni de Paris

» ni de la Cour, répondoit en deux
1689-91. » mots à ceux qui l'interrogeoient,
» fût-ce les plus grands Seigneurs, &
» montroit qu'il n'aimoit pas les ques-
» tions. Sur-tout nulle vanterie. Il ne
» se laissoit pas entamer sur les au-
» diences qu'il avoit eues, & se con-
» tentoit de se louer du Roi & du
» Ministre, mais en deux mots &
» sans explication. Il reprit son métier,
» & vécut depuis à son ordinaire ».

» Il n'en faut pas tant, conclut
» Saint-Simon, pour exercer les ima-
» ginations & les langues. On cher-
» cha beaucoup sans rien trouver,
» & sans qu'aucunes suites de ce sin-
» gulier voyage ait pu en indiquer
» la cause. Quelques personnes ont
» cru que ce fut un tour de har-
» diesse & de friponnerie, dont la
» simplicité de ce bon-homme le
» rendit la premiere dupe. Il y avoit
» à Marseille une Madame Ar-

» naud (1), dont la vie est un Ro- 1689-91.
» man, & qui, laide, vieille, pauvre
» & veuve, a fait les plus grandes
» passions & gouverné les plus con-
» sidérables des lieux où elle s'est
» trouvée. Telle qu'on la représente,
» elle se fit épouser avec les circons-
» tances les plus singulieres, par M.
» Arnoux, Intendant des Galeres,
» à Marseille ; & à force d'esprit &
» de manége, elle se fit aimer &
» redouter par-tout où elle vécut,
» au point qu'on la croyoit sorciere.
» Elle avoit été amie intime de Ma-
» dame de Maintenon, du temps
» qu'elle étoit Madame Scarron, & en-
» tretenoit toujours un commerce se-
» cret avec elle : ces deux choses
» sont vraies ; mais on ne garantira
» pas la troisieme, savoir, que l'ap-
» parition & le voyage qui s'en sui-
» vit fut un tour de Madame Ar-

(1) Ou Arnoux.

1689-91. » noux, concerté avec Madame de » Maintenon, pour faire déclarer » celle-ci Reine de France ».

Si on vouloit former, d'après ce fait, des conjectures, il faudroit supposer que Madame de Maintenon auroit fait parvenir à Madame Arnoux un secret à elle révélé par Louis XIV, & que ces deux femmes en auroient fait la base de la crédulité qu'elles vouloient inspirer au Roi, pour fonder une persuasion utile à leur projet. Les Grands ne sont pas si difficiles à abuser que l'on pense, parce que l'idée sublime qu'ils ont d'eux-mêmes les dispose à se regarder comme les objets d'une prédilection particuliere de la Providence, & à se persuader qu'il est tout simple qu'elle fasse des miracles en leur faveur. Mais en supposant le manége qui rend le fait dont il est question purement naturel, il faudra toujours admirer la hardiesse des deux amies,

amies, leur sagacité à choisir le principal acteur, assez simple pour être trompé, d'assez bon sens pour faire ajouter foi au prestige dont il étoit dupe. 1689-91.

Scène de Madame de Maintenon.

Seroit-ce parce que Louis XIV, dans cette occasion, ou dans d'autres, soupçonnoit à Madame de Maintenon des intrigues secretes, qu'il auroit pris le parti de l'assiéger, pour ainsi-dire, avec une persévérance dont elle se plaint comme d'une captivité insupportable ? « *Le Roi me garde à vue*, écrivoit-elle. *Je ne vois qui que ce soit. Il ne sort point de ma chambre : il faut que je me leve à cinq heures pour vous écrire* ». Peut-être cette assiduité de Louis XIV venoit-elle autant de l'agrément qu'il trouvoit dans sa compagnie, que du desir de l'observer. Mais quand même il n'auroit eu que le premier motif, si obligeant pour elle, elle n'en sentoit pas moins le poids de sa chaîne. « *Je*

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 160; t. 4, p. 166.

Ibid. t. 2, p. 36.

1689-91. » *l'éprouve plus que jamais*, disoit-
» elle, *il n'est point de dédommage-*
» *ment pour la liberté* ». On ne sera
» pas tenté d'envier son sort, quand
on verra ce qu'elle écrivoit à une
de ses confidentes. » *Que ne puis-je*
» *vous donner toute mon expérience?*
» *Que ne puis-je vous faire voir l'en-*
» *nui qui dévore les grands, & la*
Ibid. t. 3, p. 152. » *peine qu'ils ont à remplir leurs jour-*
» *nées? Ne voyez-vous pas que je*
» *meurs de tristesse dans une fortune*
» *qu'on auroit eu peine à imaginer,*
» *& qu'il n'y a que les secours de*
» *Dieu qui m'empêchent d'y succom-*
» *ber? J'ai été jeune & jolie: j'ai goûté*
» *des plaisirs, j'ai été aimée par-tout:*
» *dans un âge plus avancé, j'ai passé*
» *des années dans le commerce de l'es-*
» *prit: je suis venue à la faveur, &*
» *je vous proteste que tous les états*
» *laissent un vide affreux, une in-*
» *quiétude, une lassitude, une envie de*
» *connoître autre chose, parce qu'en*

» *tout cela rien ne nous satisfait* » *entiérement* ». 1689-91.

Madame de Maintenon ne trouvoit de tranquillité qu'à saint-Cyr, où elle se plaisoit à passer les journées entieres avec ses filles. » *Elles* » *m'occuppent beaucoup* disoit-elle, » *mais bien plus agréablement que les* » *intrigues de ces gens qui sont tantôt* » *trompeurs & tantôt trompés, & sou-* » *vent l'un & l'autre. Mon embarras* » *est de les occuper elles-mêmes dans* » *une classe depuis le matin jusqu'au* » *soir, ce qui n'est pas facile pour des* » *filles qui ont dix-huit à vingt ans.*» Afin de remplir ces vues, elle écrivoit au Comte d'Ayen, depuis Duc de Noailles, qui épousa Mademoiselle d'Au- » bigné, sa niece : » *N'auriez-vous pas* » *sous votre protection quelque bel es-* » *prit qui eût un appétit égal à son* » *mérite, & qui n'eût pas un revenu* » *égal à son appétit ? De mon temps* » *cela n'étoit pas sans exemple. Eh*

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 136.

Ibid. t. 5, p. 30.

1681-91. » *bien ! je voudrois qu'il voulût me*
» *faire de petites histoires bien choi-*
» *sies, qui, en divertissant de jeunes*
» *personnes, ne leur laissassent dans*
» *l'esprit que des choses vraies & rai-*
» *sonnables, qui leur montrassent le*
» *vice puni tôt ou tard, & la vertu*
» *récompensée. Je ne voudrois pas qu'il*
» *y eût du merveilleux, car je connois*
» *le danger qu'il y a de ne pas accou-*
» *tumer l'esprit à des mets simples. Je*
» *voudrois que vous payassiez ces his-*
» *toires à tant la piece, à mesure*
» *qu'on les feroit. Je sais bien qu'avec*
» *de l'argent on n'a pas du parfait, &*
» *que l'esprit ne se vend pas. Mais vous*
» *traiteriez cela de maniere à n'avoir*
» *pas à payer un travail mercenaire,*
» *& vous envelopperiez de toutes*
» *vos politesses les vues grossieres*
» *que je vous propose* ». Pour égayer ces graves leçons, elle faisoit alors représenter par ses filles la Tragédie d'Esther, qui a toujours été régardée

comme une allégorie, dans laquelle le triomphe de Maintenon sur Montespan & sur Louvois, est désigné par celui de l'humble Israélite & du pieux Mardochée sur l'impie Aman & l'altiere Vasthi. 1689-91.

Ces plaisirs répandoient dans la Cour une joie douce, proportionnée aux circonstances. C'étoit encore le temps des prospérités. Catinat battoit le Duc de Savoie à Staffarde. Luxembourg triomphoit des confédérés à Fleurus. Tourville & d'Estrées humilioient l'orgueil des Anglois & des Hollandois réunis. il est vrai que Jacques II perdoit la bataille de la Boyne, & abandonnoit le trône d'Angleterre à Guillaume. Ce qu'on peut aussi regarder comme un malheur, c'est qu'alors les françois se rendoient odieux par la dévastation & l'incendie du Palatinat. Cette exécution fut terrible; mais si on en croit Saint-Simon, il ne tint pas à Louvois qu'elle ne le

Incendie du Palatinat.

Saint-Simon, t. 6, p. 43.

fût encore davantage. » Non content
1689-91. » d'avoir brûlé & saccagé Worms &
» Spire, ce Ministre voulut engager
» le Roi à détruire Trèves, dont les
» ennemis pouvoient faire une place
» d'armes. La proposition ne plut pas
» à Louis XIV, qui ne put ou ne voulut
» pas être persuadé. Louvois disputa,
» mais n'insista pas cette première fois;
» cependant, comme il avoit l'expé-
» rience qu'en tenant ferme il l'em-
» portoit ordinairement, étant venu
» quelques jours après travailler chez
» Madame de Maintenon avec le Roi,
» il lui dit en finissant : *J'ai bien senti*
» *sire, que le scrupule est la seule rai-*
» *son qui vous a empêché de consentir*
» *à une chose aussi nécessaire à votre*
» *service, que l'est le brûlement de Trè-*
» *ves; j'ai donc cru en rendre un essen-*
» *tiel à Votre Majesté, en me chargeant*
» *moi-même de tout l'odieux ; & sans*
» *vous en parler, j'ai dépêché un Cour-*
» *rier avec l'ordre de brûler Trèves à*

» *son arrivée.* A l'instant le Roi, trans-
» porté de colere, se jette sur les pin- 1693-94.
» cettes, & en auroit chargé Lou-
» vois, sans Madame de maintenon
» qui se mit entre deux, & les lui
» arracha des mains. Cependant Lou-
» vois gagnoit la porte. *Dépêchez*,
» lui cria le Roi, *dépêchez tout à*
» *l'heure un autre Courier, avec un*
» *contre-ordre. S'il n'arrive pas à*
» *temps, & si on brûle une seule mai-*
» *son, votre tête m'en répondra.*
» Louvois n'avoit pas envoyé de Cou-
» rier; mais il le tenoit tout prêt,
» & il seroit parti, si le Roi n'avoit
» paru que légerement fâché. Le
» Ministre fit semblant d'en dépêcher
» un autre, & Louis XIV crut que
» c'étoit la diligence de celui-ci qui
» avoit sauvé Trèves. »

Il paroît que ce n'est pas la seule fois que Louvois a employé le nom de Louis XIV pour des violences que ce Prince n'auroit peut-être pas

Cruauté de Louvois.

avoués. De ce genre est celle qu'il
1688-91. désiroit qu'on exerçât contre le Baron de Lisola. « C'est, écrivoit-il au » Comte d'Estrades, un homme fort » impertinent dans ses discours, & » qui emploie tout son crédit, toute » son industrie, dont il ne manque » pas, contre les intérêts de la France » avec un acharnement terrible. Il » doit bientôt partir de Liége pour » s'en retourner à Cologne. Ce seroit » un grand avantage de pouvoir le » prendre, & même il n'y auroit » pas grand inconvénient de le tuer, » peur peu que lui ou ceux qui sé- » roient avec lui se défendissent. Vous » ne sçauriez croire combien vous » feriez votre cour à Sa Majesté, » si vous pouviez faire exécuter ce » projet. Prenez des mesures pour ne » le pas manquer, s'il est possible (1) ».

(1) Lettre à M. le Comte d'Estrades, du 15 Janvier 1674, t. 2, p. 45 d'un Re-

La Dauphine n'eut pas le chagrin de savoir les désastres du Palatinat sa patrie, elle mourut auparavant. 1689-91. Mort de la Dauphine.

---

cueil de Lettres pour servir à l'Histoire Militaire de Louis XIV, 2 vol. *in*-12. Paris, Antoine Boudet, rue Saint-Jacques, à la Bible d'or, 1760.

Le temps qui nous a découvert le danger que courut le Baron de Lisola, est prêt à nous donner des lumieres sur l'*homme au masque de fer*; « on nous promet à ce sujet des notes fort curieuses. » Elles ont été trouvées à Turin dans la » Bibliotheque d'un Seigneur mort depuis » peu, qui les tenoit d'un de ses ancêtres. » Elles prouvent que cette célebre victime d'un ressentiment puissant étoit » *Giromalni Magni*, premier Ministre du » Duc de Mantoue, qui s'attira cette infortune pour avoir suscité, ou du moins » contribué beaucoup à susciter la Ligue » d'Ausbourg contre Louis XIV. Le Marquis de Louvois, pour plaire à son Maître, parvint, par l'entremise de l'Ambassadeur à Turin, à faire enlever ce » Ministre, qui étoit encore à la fleur de

» Cette Princesse étoit peu comptée.
1689-91. » On attribua sa mort à une visite
Saint-Simon, t. 6, p. 233. » que lui rendit la Princesse de Conti
» excessivement parfumée, pendant
» qu'elle étoit en couche du Duc de
» Berry, & on remarqua que, de-
» puis ce temps, sa vie ne fut plus
» qu'une maladie continuelle. Elle
» soulagea, en mourant, mari & beau-
» pere ». Non qu'elle les tourmentât par des défauts gênans, mais parce

---

» son âge. On le prit un jour qu'il étoit
» à la chasse; & pour qu'on ne pût jamais
» le reconnoître, & aussi pour éviter toute
» réclamation, on imagina de lui mettre
» un masque de fer. Ces Mémoires, à
» ce qu'on dit, contiennent les détails
» les plus étendus & les plus satisfaisans
» sur le séjour de ce prisonnier aux Isles
» Sainte-Marguerite, & sur sa longue dé-
» tention à la Bastille. Il paroît que ce-
» lui qui les a écrits avoit eu part à ce
» coup de main politique ». *Supplément* » *au* N°. LXVII *de la Gazette de Leyde*, » *année* 1786.

qu'à la longue, la présence d'une personne qui ne plaît pas, fatigue. 1689-91. Comme elle étoit prête à expirer, on voulut engager Louis XIV à se retirer : » *Non, non,* dit-il, *il est* » *bon que je voye comment meurent* » *mes semblables* ». Parole plus vaine que sublime. Hélas ! ils meurent comme les autres. *Le Président Hénault, sur* 1691.

Comme les autres aussi, & peut-être plus que le moindre de ses sujets, Louis XIV étoit tourmenté d'inqu'iétudes trop bien fondées. Quoique la guerre commençât avec assez de succès, il ne pouvoit se cacher la peine qu'il auroit à la soutenir, pour peu qu'elle durât. De quelque côté qu'il portât ses regards, il ne voyoit que des ennemis ou des alliés onéreux. Ses troupes, assez nombreuses pour une guerre ordinaire, devenoient insuffisantes pour tenir tête à toute l'Europe. Il étoit difficile d'égaler les levées aux besoins. Inquiétudes du Roi. *La Fayette, t. 2, p. 77.*

1689-91. Les finances, épuisées par les bâtimens & les autres dépenses de luxe, se trouverent en si mauvais état, qu'il fallut, dès le commencement de la guerre, songer à des expédiens. » On créa des charges, & on obligea les » Financiers les plus opulens de les » prendre, espece de taxe plus honnête » que celle qu'on imposa à d'autres nouveaux enrichis, dont on tira beaucoup d'argent. Les Villes firent des » présens considérables. Toulouse » commença & donna cent mille écus, » Rouen autant, Paris quatre cent » mille francs, & les autres à proportion. Le Roi recevoit ceux qui venoient annoncer ces dons, avec une » douceur & une affabilité qui les » payoit de leur offrande. Il s'exécuta » lui-même, & envoya à la Monnoie tous les précieux meubles » d'argent massif qui ornoient la Galerie, les grands & petits Appartemens de Versailles, & qui fai-

Mauvais état des finances.

Saint-Simon, t. 6, p. 130.

Saint-Simon, t. 4, p. 234.

» soient l'étonnement des Etrangers.
» Rien ne fut réservé ; mais le pro- 1689-91.
» fit qu'on en tira ne peut se com-
» parer à la perte des façons inesti-
» mables, plus cheres que la matiere.
» La publicité du sacrifice excita les
» railleries des ennemis, & ne fit
» que les encourager contre une Puis-
» sance si-tôt forcée à de pareilles
» ressources (1). »

Les finances de France étoient alors Phelypeaux de Pontchartrain.

(1) L'Auteur des Mémoires de Noailles rapporte, t. 1, p. 124, un trait qui fait voir que les finances d'Espagne n'étoient pas en meilleur état. « Le Gouverneur » des Tours de Ribes, dit-il, s'étant ruiné » à entretenir sa garnison, & ne pouvant » rien tirer de la Cour de Madrid, se jeta » entre les mains des François, & fut » très-content de vingt écus qu'on lui » donna. Il n'en avoit pu obtenir autant » d'Espagne, qu'après trois mois de solliciti- » tations, encore n'avoit-il pu les toucher » qu'en donnant une remise sur la somme «.

administrées par Phelypeaux de Pontchartrain, qui avoit succédé à Pelletier, & qui fut aussi nommé Ministre de la Marine & de l'intérieur du Royaume. Ainsi il réunit en sa personne les emplois du grand Colbert, qui l'avoit éloigné des places, & qui cependant les lui procura (1).

1689-91.

Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 60.

On a vu que l'incorruptibilité de Phelypeaux, & son inflexibilité en faveur de Fouquet, lui attira la haine de Colbert. « La vengeance du Ministre le poursuivit, & il ne put » jamais obtenir de faire passer sa » charge de Conseiller au Parlement » à Pontchartrain, son fils, qui demeura dix-huit ans Conseiller aux » Requêtes du Palais, sans espérance

(1) On peut voir dans les Essais de d'Argenson, page 202, la fortune des deux branches de Phelypeaux, racontée plus briévement & plus clairement que dans Saint-Simon, *t.* 1, *seconde Partie*, *p.* 60.

» d'aucune autre fortune, vivant pau-
» vrement, étroitement logé, & dé- 1689-91.
» pourvu des commodités ordinaires
» à un homme de son état. Son châ-
» teau en Espagne alors, étoit d'ar-
» river, avec l'âge, à une place de
» Conseiller d'honneur au Parlement,
» & d'avoir une maison agreablement
» située.

» Pontchartrain étoit un petit hom- *Ibid. p. 65.*
» me maigre, mais bien pris dans
» sa taille, des yeux pétillans, &
» une physionomie d'esprit qui te-
» noit encore plus qu'elle ne pro-
» mettoit : jamais personne n'eut tant
» de promptitude à comprendre, de
» légéreté & d'agrément dans la con-
» versation, de justesse & de viva-
» cité dans les reparties, de facilité
» & de solidité dans le travail, tant
» d'expédition, de subite connois-
» sance des hommes, & d'adresse à
» savoir les prendre & les employer.
» Une simplicité éclairée, une sage

» gaîté jointes à ces qualités, le ren-
1689-91. » doient charmant dans les riens,
» comme dans les affaires. Sa propreté
» étoit singuliere, & son esprit d'or-
» dre s'étendoit à tout. Enfin, avec
» un grand fond de galanterie qu'il
» conserva toujours, il avoit beau-
» coup de piété, & il porta dans
» la gestion des finances autant de
» justice & de bonté que cet emploi
» pouvoit alors en comporter. Voici
» comme il y parvint ».

Ibid. p. 62. » La charge de Premier Président
» du Parlement de Rennes étant venu
» à vaquer en 1677, Colbert se trouva
» fort embarrassé pour le choix, parce
» qu'il lui falloit un homme propre
» à se concilier la bienveillance des
» Etats, dans lesquels ce Magistrat
» est toujours second Commissaire du
» Roi, & capable aussi de lui rendre
» compte de l'état & du commerce
» maritime de cette Province. Comme
» il en raisonnoit souvent avec ses

» familiers, Hotman, son parent, » homme de grand sens, qui ne » craignoit pas de dire son avis, » malgré l'aversion qu'il connoissoit » à Colbert pour Pontchartrain & » sa famille, lui en proposa le fils. » Le bien qu'il lui en dit, persuada » le Ministre, qui ainsi, par une sorte » de nécessité, débourba le fils de son » ennemi. 1689-91.

» Il n'eut point à se repentir d'a- » voir fait céder la haine à la justice. » Le Premier Président mit à Rennes » le Parlement sur un pied d'expé- » dition tout différent de ce qu'il » avoit été jusqu'alors, fit les fonc- » tions d'Intendant dans une Pro- » vince qui n'en souffroit point en- » core, se tira avec honneur de quel- » ques démêlés qu'il eut avec M. de » Chaulnes, Gouverneur de Breta- » gne, qui y étoit adoré, fut enfin » appellé à Paris, & fait Intendant » des Finances, sous M. Pelletier,

» qu'il remplaça en 1689, présenté
1689-91. » par M. Pelletier lui-même ; mais
Ibid. p. 64. » il eut toutes les peines du monde
» à accepter, & au lieu de la re-
» connoissance qu'il devoit à son pré-
» décesseur de lui avoir fait faire un
» si grand pas, il lui en voulut &
» ne le cacha pas : bien estimable
» de craindre des fonctions si frian-
» des pour tant d'autres, & portant
» avec elles les richesses, l'autorité
» & la faveur.

Ibid. p. 65. » Sa femme, fille de Meaupou,
» Président aux Enquêtes, l'aida beau-
» coup à porter ce fardeau. Elle étoit
» solide & éclairée, d'une conduite
» égale & suivie, libérale, galante en
» ses présens, & en l'art de les ima-
» giner ; magnifique, & avec cela
» ménagere & d'un ordre admirable.
» Personne, ce qui étonnoit, ne con-
» noissoit mieux la Cour, ne con-
» noissoit mieux les gens, & n'avoit
» plus de grace dans l'esprit. Elle

» égaloit en cela son mari, à qui elle
» étoit d'un grand secours pour le 1689-91.
» conseil, & qui avoit la sagesse
» d'en profiter. Dans une place si dis-
» sipée, sa piété & sa vertu augmen-
» terent sans cesse, & la rendirent
» la mere des pauvres. Elle avoit en
» tout temps les yeux ouverts sur les
» besoins, & les mains prêtes à les
» soulager, toujours à la recherche
» des pauvres honteux, Gentilshom-
» mes indigens qu'elle pensionnoit,
» filles dans le danger, qu'elle plaçoit
» ou marioit, & cela avec le plus grand
» secret, sans parler de grandes som-
» mes distribuées dans sa paroisse &
» ailleurs. Ce tour de galanterie que
» le mari & la femme avoient dans
» l'esprit, ils l'employoient tout en-
» tier à secourir les malheureux, fai-
» sant semblant d'ignorer les besoins
» qu'ils soulageoient. On les éprouva
» toujours bons parens, amis sûrs,
» polis, on pourroit même dire res-

» pectueux, & qui se souvenoient
1683-91. » le mieux de ce qu'ils étoient & de
» ce qu'étoient les autres.

Ibid. p. 67. » Madame de Maintenon aimoit
» beaucoup Madame de Pontchar-
» train, dont la figure étoit com-
» mune, mais la conversation noble,
» gaie & intéressante. Elle raccommo-
» doit son mari avec cette Dame sou-
» vent exigeante. De son côté, il eut
» le talent de bien vivre avec les au-
» tres Ministres, même avec Louvois,
» tout dominant qu'il étoit ». A la vérité, la puissance de cet homme si absolu diminuoit, & sa chute s'annonçoit, de maniere que malgré ses efforts pour douter de son malheur, il ne pouvoit se le dissimuler à lui-même.

Louvois. Mais il semble que plus il sen-
Saint-Simon, t. 6, p. 52. toit l'autorité lui échaper, plus il étoit ardent à faire parade de ce qui lui restoit, & à rendre ses volontés victorieuses. « Madame de Mainte-

» non désiroit fort accompagner le
» Roi au siége de Mons, qui se fit 1689-91.
» au printemps de cette année 1691.
» Le Ministre au contraire se mit en
» tête de l'empêcher. Chamlai, qui
» étoit de tous les secrets militaires
» avec le Roi, avertit Louvois de
» prendre garde à ce qu'il alloit faire,
» qu'il offenseroit mortellement Ma-
» dame de Maintenon, dont il n'étoit
» déjà pas trop aimé, & qui avoit
» assez de crédit pour le perdre. Mal-
» gré cette remontrance, Louvois
» s'obstina à représenter au Roi que
» ce cortége de femmes entraîneroit
» trop de dépense, & il vint à bout
» de l'emporter «. On crut cependant qu'il avoit agi moins par économie, que par le desir d'éloigner le Roi des conseils qu'il croyoit qu'on donnoit contre lui, & pour le posséder seul quelque temps.

» Pendant ce même siége de Mons, *Ibid. p. 55.*
» le Roi se promenant autour du

1689-91.

» camp, trouva une garde mal pos-
» tée, & la plaça lui-même autre-
» ment. Se promenant le même jour
» après dîner, le hasard fit qu'il re-
» passa devant cette même garde, qu'il
» trouva ailleurs. Il en fut choqué &
» surpris. *Qui vous a mis ici?* de-
» manda-t-il tout courroucé au Ca-
» pitaine. *C'est M. de Louvois*, répon-
» dit-il; *mais ne lui avez-vous pas*
» *dit que c'étoit moi qui vous avois*
» *placé? Oui, Sire. Est-ce là son mé-*
» *tier?* reprit le Roi; *il se croit un*
» *grand homme de guerre, & s'ima-*
» *gine tout savoir*; & sans rien dire
» davantage, mais avec un air fort
» piqué, il replaça la garde (1).

(1) Louis XIV ne pouvoit se rappeller cette hardiesse de Louvois, même après sa mort, sans en être ému, & il la raconta d'un ton encore animé à M. de Pomponne, qui l'a dit à l'Abbé son fils, de qui Saint-Simon le tenoit. *Saint-Simon*, *t. 6, p. 55.*

Louis XIV avoit porté à ce siége des dispositions qui ne le rendoient pas propre à excuser les hauteurs & l'humeur de son Ministre. Il paroît que sa patience étoit poussée à bout de longue main. Comme c'est la derniere goutte d'eau qui fait déborder le vase, deux traits que rapporte Choisy peuvent l'avoir déterminé à s'en défaire. 1689-91.

» M. de Pontchartrain, dans le » désespoir de trouver de l'argent, » avoit proposé d'ôter à M. de Lou- » vois les Postes Etrangeres, c'est-à- » dire, le prix des lettres de toutes » les villes frontieres & conquises, » qu'on faisoit monter à deux mil- » lions de rente. L'Arrêt pour cette » réunion au Trésor Royal étoit » donné & signé. On devoit le vé- » rifier le lendemain à la Cour des » Aides, lorsqu'à minuit, le Roi » étant prêt à se mettre au lit, Lou- » vois entre tout effaré, dit à Sa *Choisy, t. 2, p. 90.*

1689-91. » Majesté qu'il est perdu, si on lui » ôte les Postes dans la conjoncture » présente; que c'est lui ôter tout » son crédit. Le Roi, qui alloit faire » le siége de Mons, ne voulut pas ou » n'osa pas fâcher le Ministre de la » Guerre qui faisoit tout mouvoir. » Il écrivit un billet à M. de Pont- » chartrain, qui portoit ordre exprès » de supprimer l'Arrêt. Mais il sen- » tit vivement l'insolence du Minis- » tre, qui se servoit ainsi de l'occa- » sion.

» Cela n'étoit rien encore au » prix de deux traités apostillés de » la main de Louvois, & remis au » Roi par Madame de Maintenon; » elle les tenoit de d'Angicourt, Gen- » tilhomme de M. de Louvois, qui » trahissoit son Maître. Dans l'un, il » traçoit la maniere de maltraiter tel- » lement le Duc de Savoie, qu'il » seroit enfin obligé de se déclarer » contre la France, ce qui rendroit

» la

» la paix plus difficile. L'autre Mé-
» moire contenoit le projet de violer 1689-91.
» toutes les capitulations faites avec
» les Suisses, afin de les forcer aussi
» à se mettre contre nous, & par-là
» rendre la guerre plus animée & plus
» interminable, ce qui devoit le ren-
» dre lui-même plus nécessaire ».
Mais avec quelque assurance que Choisy nous présente l'existence de ces Mémoires, il est difficile de le croire. Rarement de pareils projets s'écrivent. Celui qui les forme n'a pas ordinairement besoin d'un Mémoire pour se rappeler son but & ses moyens.

Louvois ignoroit peut-être le détail des griefs que Louis XIV avoit contre lui; mais il ne pouvoit se cacher qu'il méditoit quelque chose de funeste. » Il sentoit la foudre prête à *Choisy, t. 2, p. 94.*
» tomber. Je ne sais, disoit-il à un
» de ses amis, s'il se contentera de
» m'ôter mes charges, ou s'il me

» mettra dans une prison. Tout m'est
1690-91 » indifférent, quand je ne serai plus
» le maître. Son ami tâchoit de le
» rassurer, en le faisant souvenir que
» depuis dix ans il lui avoit dit vingt
» fois la même chose. *Tout est chan-*
» *gé*, s'écrioit tristement Louvois;
» *nous avons eu cent fois des disputes*
» *fort aigres. Je sortois de son cabi-*
» *net, & le laissois fort en colere, &*
» *le lendemain, quand il falloit tra-*
» *vailler, il reprenoit son air gra-*
» *cieux. Or depuis quinze jours, il*
» *a toujours le front ridé, il a pris*
» *son parti contre moi* ».

Saint-Simon, t. 6, p. 53. Dans cette perplexité, son esprit travailloit, son corps souffroit. Il prit les eaux, pour tâcher d'éteindre le feu qui le dévoroit. Involontairement il laissoit percer ses inquiétudes. » La
» Maréchale de Rochefort & Ma-
» dame de Blanzac étant allées le voir
» à Meudon, il voulut les mener
» après dîner à la promenade. Ils

» n'étoient qu'eux trois dans une pe-
» tite caleche qu'il menoit. Elles l'en- 1693-95.
» tendoient se parler à lui-même, rê-
» vant profondément, & se dire à
» plusieurs reprises : *Le feroit-il?...*
» *Le lui feroit-on faire ? . . . Non,*
» *non.... Cependant.... Non, il n'o-*
» *seroit.* Pendant ce monologue, il al-
» loit toujours, & la mere & la fille
» se taisoient & se poussoient le
» coude ; quand tout-à-coup la Ma-
» réchale voit les chevaux sur le der-
» nier rebord d'une piece d'eau, prêts
» à se précipiter. Elle s'écrie, & n'a
» que le temps de se jeter sur les
» rênes que tenoit Louvois. A ce
» cri & à ce mouvement, il se ré-
» veille comme d'un profond sommeil,
» & détourne les chevaux en avouant
» qu'il rêvoit, & ne pensoit pas à la
» voiture ».

Enfin, le 16 Juin, son sort fut dé- Mort de Louvois.
cidé. Il alla l'après-midi travailler *Saint-Simon*, t. 6, p. 57.
avec le Roi qui devoit se promener

ensuite. Il se trouva un peu incommodé : il vouloit continuer, mais le Roi l'obligea de sortir ; c'étoit chez Madame de Maintenon. *Il traversa*, dit-elle, *la galerie en santé*, » *& il alloit mourir* ; elle ajoute :

1693 - 91. *Fragmens, t. 2, p. 252.* *Lettres de Maintenon, t. 2, p. 185.*

Il ne fit que passer, il n'étoit déjà plus.

En effet, arrivé dans sa chambre, il demande Barbesieux son fils, qui étoit dans la même maison, ne peut le voir, & expire. Le lendemain, il devoit être arrêté & conduit à la Bastille (1).

» *On doit*, dit Madame de Sévigné, » *quelques exclamations à cette* » *mort* » ; & c'est, il faut l'avouer, presque tout ce qui en résulta, avec des conjectures sur le genre. On ne manqua pas de débiter qu'il

Sévigné, t. 6, p. 72. *Saint-Simon, t. 6, p. 65.*

(1) Louis XIV l'a dit à Chamillard, qui l'a rapporté à Saint-Simon, *Saint-Simon, t. 6, p. 61.*

avoit été empoisonné. Un domestique soupçonné fut mis en prison, interrogé, & relâché. Ce qui arriva à son Médecin ordinaire fit plus d'impression. » Quatre ou cinq mois » après la mort de Louvois, cet » homme, du fond de sa chambre où » il étoit renfermé, fit retentir le » Château de Versailles de hurlemens » de forcené. Jamais il ne voulut ouvrir. On l'entendit s'écrier qu'il étoit » un misérable, indigne de tout secours, pour ce qu'il avoit fait à son » maître, & il mourut ainsi dans une » espece de désespoir, au bout de huit » ou dix heures ». Mais une pareille frénésie n'est pas toujours une suite ni une preuve des remords, comme une mort subite n'est pas non plus une suite ni une preuve de poison. » On trouva le cœur de Louvois en- » tiérement desséché, comme s'il eût » été comprimé avec violence, ce que » plusieurs regardoient comme l'effet

1690-91.

Ibid. p. 6-.

D'Avrigny, t. 4 p. 220.

» du chagrin qu'il eut sur la fin de
1690-91. » ses jours ». Il ne seroit pas étonnant que les crises dont nous avons parlé eussent occasionné une attaque d'apoplexie qui l'emporta. Sa famille
Saint-Simon, t. 6, p. 69. ne s'empressa pas de détruire les soupçons de poison, & par vanité, elle n'étoit pas fâchée de les voir jeter sur les ennemis de la France.

Ibid. p. 58. Saint-Simon, qui avoit alors à peine quinze ans, s'appliqua à pénétrer les sentimens du Roi dans cette circonstance ». Je le suivis, dit-il, à la » promenade. Il me parut avec sa » majesté accoutumée, mais avec je » ne sais quoi de leste & de délibéré » qui me surprit. Au lieu d'aller voir » ses fontaines, & de diversifier ses » promenades, comme il faisoit tou- » jours, il ne fit qu'aller & venir » le long de la balustrade de l'Oran- » gerie, d'où il voyoit le logement » de la Surintendance où Louvois ve- » noit de mourir, & vers lequel il

» regardoit sans cesse. Les principaux
» de ceux qui l'accompagnoient s'in- 1692.
» terrogeoient des yeux sans prononcer le nom de Louvois, ni parler
» d'une mort si surprenante & si soudaine. Peut-être n'en auroit-il été
» rien dit, sans l'arrivée d'un Officier que le Roi d'Angleterre envoya
» de Saint-Germain complimenter Sa
» Majesté sur la perte qu'elle venoit
» de faire. *Monsieur*, lui répondit le
» Monarque d'un air & d'un ton plus
» que dégagé, *faites mes remercîmens*
» *au Roi & à la Reine, & dites-leur*
» *de ma part que leurs affaires & les*
» *miennes n'en iront pas moins bien.*
» L'Officier fit une révérence, & se
» retira l'étonnement peint sur son vi-
» sage & dans tout son maintien ».
Cependant Louis XIV sentoit peut-être plus sa perte qu'il ne voulut la laisser voir : car en faisant part de cette mort à ses Généraux, » il les *D'Avrigny, t. 4, p. 221.*
» exhorta à redoubler leurs soins &

» leur vigilance, *pour que cet événe-*
1690-91. » *ment n'apportât aucun préjudice à*
» *ses affaires.* Paroles qu'on doit re-
» garder comme le plus grand éloge
» qu'un Roi puisse jamais faire d'un
» Ministre ».

Hénault sur
1691. Il paroît avoir été assez bien peint par le Président Hénault. » Louvois,
» dit-il, étoit né avec de grands ta-
» lents, qui avoient principalement
» la guerre pour objet. Il rétablit
» l'ordre & la discipline dans les ar-
» mées, ainsi qu'avoit fait Colbert
» dans les finances; mieux informé
» souvent que le Général lui-même,
» aussi attentif à récompenser qu'à
» punir; économe & prodigue sui-
» vant les circonstances, prévoyant
» tout & ne négligeant rien, joignant
» aux vues profondes & étendues la
» science des détails; profondément
» secret, formant des entreprises qui
» tenoient du prodige par leur exé-
» cution subite, & dont le succès

» n'étoit jamais incertain, malgré la foule des combinaisons nécessaires qui devoient y concourir. Mais il eût été à souhaiter qu'il n'eût pas porté trop loin le zele pour la gloire de son Maître, & que se contentant de voir le Roi l'objet du respect de l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devînt la terreur «. 1690-91.

Louvois avoit besoin de ces grands talens pour réparer les fautes que son attachement exclusif à ses opinions » lui faisoit quelquefois commettre. » *C'est à vous*, lui écrivoit le Prince Guillaume de Furstemberg, dans une occasion où son opiniâtreté avoit dérangé les affaires, « *c'est à vous, Monsieur, qui voulez qu'on se laisse toujours conduire & qui désapprouvez ordinairement tout ce que l'on propose, de suggérer les moyens de remédier au mal que vous avez causé* ». Et dans une circonstance à peu près pareille, le Maréchal de Bellefonds

Lettres pour servir à l'histoire de Louis XIV, t. 2, p. 182.

lui faisoit, en forme d'exhortation,
1690-91. des remontrances qu'on peut regarder comme le dernier coup de pinceau
Ibid. p. 294. donné à son portrait: » *Jespere*, lui » disoit-il, *que vous voudrez bien pré-* » *férer le parti de vous faire aimer*, » *à celui de vous faire craindre. Il est* » *bon que vous cessiez d'être redou-* » *table, lorsque l'on cesse d'être de* » *vos ennemis, & que l'on puisse être* » *assuré de votre protection, lors-* » *qu'on se soumet, & qu'on ne songe* » *plus à vous résister* ». Quel Ministre que Louvois, sans ses défauts (1)!

Chamlai. Il laissa, en mourant, la charge de
Saint-Simon, t. 2, p. 64. Secrétaire d'Etat, avec le Département de la guerre, la Surintendance

(1) Le 13 Août 1691, Dangeau remarque que Louvois avoit en réserve dix-huit millions, qu'on ignoroit, & dont il se servoit très-avantageusement pour le bien du service. Richelieu avoit la même précaution.

des bâtimens, & la jouissance du revenu des Postes étrangeres. Le Roi mit celles-ci en régie au profit de son trésor, sous la direction de Rouillé. La charge de Secrétaire d'Etat, dont Barbesieux avoit depuis six ans la survivance, & qu'il exerçoit avec son pere, Louis XIV voulut la donner à Chamlai. 1690-91.

» Chamlai avoit long-tems servi » dans les armées, toujours estimé » des Généraux, & fort aimé de tout » le monde. Il avoit un grand sens, » & un talent unique pour connoître » le pays & n'oublier jamais la position des moindres lieux, les bois, » les ravines, les montagnes, les vallées, la qualité du terrain, & le » cours des plus petites rivieres. Il » fut long-tems Maréchal des Logis » des Armées; & un grand éloge pour » lui, c'est que M. de Turenne ne » put & ne voulut s'en passer jusqu'à » sa mort, & que, malgré l'attache- *Ibid. p. 62.*

1690-91. » ment de Chamlai pour sa mé-
» moire, Louvois le mit dans toute
» sa confiance. Le Général l'avoit fait
» connoître au Roi, le Ministre le
» fit entrer dans tous les secrets mi-
» litaires. Il trouva en lui un grand
» soulagement pour la disposition &
» les marches des troupes qu'il desti-
» noit secrétement aux projets qu'il
» vouloit exécuter. Cette capacité,
» jointe à sa probité, à la facilité du
» travail, à l'esprit d'expédiens & de
» ressource, le mirent de tout avec le
» Roi, qui l'employa en des négocia-
» tions secretes & des voyages incon-
» nus. Quant à la physionomie & au
» caractere, Chamlai étoit fort gros,
» blond, & court; l'air grossier & pay-
» san, même rustre; mais il avoit beau-
» coup de politesse, un grand & res-
» pectueux savoir-vivre avec tout le
» monde, bon, doux, affable, obli-
» geant, & désintéressé.

» C'est cet homme que Louis XIV

» voulut mettre à la place de Lou- 1690-91.
» vois. Il le manda, le jour même de
» la mort, dans son cabinet, & lui
» proposa le Département de la Guer-
» re. Chamlai refusa. Le Roi insista,
» Chamlai se défendit avec persévé-
» rance, & dit fermement au Roi :
» *Sire, j'ai trop d'obligation à M. de*
» *Louvois; il m'a montré trop d'ami-*
» *tié & de confiance, pour m'enrichir*
» *de ses dépouilles au préjudice de son*
» *fils. Je m'offre à travailler sous lui,*
» *à lui communiquer tout ce que l'ex-*
» *périence m'a appris; & je déclare*
» *à Votre Majesté, que si M. de Bar-*
» *besieux a le malheur de n'être pas*
» *conservé dans sa charge, j'aime*
» *mieux la voir en quelques mains que*
» *ce soit, qu'entre les miennes.* Le Roi
» céda, & Barbesieux fut conservé. Le
» Monarque & le jeune Ministre pri-
» rent plaisir à publier la belle ac-
» tion de Chamlai. Sa modestie en
» souffroit, & il étoit toujours sur-

» pris, & même honteux, des applau-
1690-91. » dissemens qu'il en recevoit «. On présume qu'en conservant le fils, Louis XIV eut dessein d'assurer la perpétuité des établissemens du pere, dont il connoissoit le mérite.

Mansard. *Saint-Simon, t. 6, p. 328.* Louvois fut remplacé par M. de Villacerf dans la Surintendance des bâtimens, dont Mansard eut sous lui l'intendance. On ne peut disconvenir que cet Architecte n'ait dû sa fortune principalement à son mérite; mais, si Saint-Simon a été bien informé, ce qu'en terme adouci on veut bien appeller *adresse*, y contribua aussi. » Comme il savoit que le Roi se » piquoit d'habileté dans son Art, » il lui apportoit des plans informes, » & si le défaut ne lui sautoit pas » aux yeux, le délié Maçon l'ame- » noit imperceptiblement à le trou- » ver, & à remarquer tantôt les fau- » tes à corriger, tantôt le mieux à » faire; & Mansard, toujours étonné

» de la justesse du Roi, se pâmoit
» d'admiration, & avouoit modeste- 1690-91.
» ment qu'il n'étoit qu'un écolier au-
» près de lui. Louis XIV l'en croyoit
» volontiers sur sa parole, & se pas-
» sionnoit pour des ouvrages dont il
» se regardoit comme l'Inventeur.
» Ainsi l'Architecte l'engageoit, sans
» qu'il pût, pour ainsi-dire, s'en dé-
» fendre, dans ces dépenses énormes
» qui ont ruiné le Royaume. Man-
» sard réussissoit aussi, par-là, mer-
» veilleusement à se perpétuer auprès
» du Roi dans une familiarité qui le
» rendoit presque un personnage que
» les Ministres & toute la Cour mé-
» nageoient. Ce grand crédit le ren-
» dit avide & importun. Devenu Sur-
» intendant des bâtimens, il ne se
» contenta pas de cette belle place,
» & se mit à fatiguer le Roi par
» des demandes souvent étranges pour
» lui & pour les siens; & il fit si
» bien, qu'il fut aussi un de ceux

» dont le Roi se sentit fort soulagé
1690-91. » quand il mourut (1) ». Il est à remarquer pour l'instruction des Adulateurs, que les Courtisans qui flatterent le plus Louis XIV, furent ceux qu'il regretta le moins.

Choisy, t. 2, p. 95.

Pomponne. Vie laborieuse du Roi.

Un mois après la mort de Louvois, Pomponne fut rappelé au Conseil : non pas avec le Département des Affaires Etrangeres, elles venoient de passer, en 1690, des mains de Croissi, dans celles de Torcy, son fils, & gendre de Pomponne, qui fut chargé de le guider (2). Le Roi

D'Argenson, p. 194.

(1) A l'occasion du Pont de Moulins, chef-d'œuvre de Mansard, qui venoit d'être emporté par un débordement en 1710, Madame de Maintenon dit, tome 5 de ses Lettres, p. 194 : *On découvre tous les jours combien ce grand homme a trompé le Roi. Il ne m'a jamais trompé.*

(2) Saint-Simon trouve étonnant qu'on ne fasse faire aucun serment aux Ministres, non plus qu'aux Intendans, quand ils entrent en charge, eux qui ont tant

se mit plus que jamais à la tête de ses affaires. » Les personnes qui l'a- 1690-91.
» voient vu le plus, étoient surprises *Lettres de Maintenon, t. 2, p. 182.*
» de son activité ; il ne donnoit que
» deux heures par jour à la chasse,
» rentroit à six heures, étoit jusqu'à
» dix à lire, à écrire, à dicter, &
» souvent il congédioit les Princesses
» après souper, pour expédier quel-
» ques Couriers. *Ses Généraux*, dit
» Madame de Maintenon, *sont si*
» *charmés d'être en commerce avec lui,*
» *qu'ils lui rendent un compte fort dé-*
» *taillé, pour s'attirer de ces réponses*
» *qui enchantent, & que, sans vou-*
» *loir insulter, ils trouvent d'un style*

---

d'autorité, pendant qu'on en exige un du plus petit Lieutenant de Roi, qui ne met quelquefois jamais le pied dans sa Province, & qu'il est aussi d'usage que ceux qui ont déjà prêté serment pour des charges, en prêtent un nouveau, quand ils en obtiennent une nouvelle. *Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 45.*

» *bien doux* ». Elle fait cette remar-
1690-91. que par opposition au style de Lou-vois.

Distinctions accordées aux Ministres.

Ainsi Louis encourageoit ses Mi-nistres au travail par son exemple & souvent par des dons & des dis-tinctions. » C'est sous son regne qu'ils » se mirent au niveau des gens de » qualité, qu'ils en prirent l'habit & » les manieres. Leurs femmes parvin-» rent à entrer dans les carrosses du » Roi, & à manger avec lui. Lou-» vois l'obtint pour la sienne, qui » étoit de condition, & à son exemple » les autres Secrétaires d'Etat, & » même les Contrôleurs-Généraux. In-» sensiblement ils prirent le pas sur » tout ce qui n'étoit pas titré, & » ils se soutinrent dans ces privileges » par leurs alliances, que le Roi ce-» pendant avoit quelquefois le cou-» rage de proportionner.

Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 203.

Ponchartrain & Matause.

» Ponchartrain cherchoit à ma-» rier son fils, qu'il destinoit à la

» succéder dans la Marine. Pour le
» préparer à cet emploi, il lui fit 1690-91.
» faire une grande tournée dans les *D'Argenson, p. 201. Saint-Simon, t. 1, première Partie, p. 201.*
» ports du Levant & du Ponant,
» afin qu'il connût les choses sur
» lesquelles il auroit tous les jours
» à décider. Tout s'y passa moins en
» étude & en examen, qu'en festins
» & en honneurs, tels qu'on auroit pu
» à peine les rendre au Dauphin. Au
» retour, son pere entreprit de lui
» donner pour épouse Mademoiselle
» de Bourbon-Malause, & en parla
» au Roi. Elle descendoit en droite
» ligne, mais non légitime, du Duc
» François II, grand-oncle du fa-
» meux Charles de Bourbon, Con-
» nétable de France sous François
» Premier. Louis XIV n'écouta pas
» volontiers la proposition de Pont-
» chartrain, & lui conseilla de ne
» point songer à cette alliance. Sur
» les instances réitérées du Ministre,
» il répondit séchement : *Elle porte*

» *les armes de Bourbon, & je serois*
1690-91. » *choqué de les voir accollés avec*
» *les vôtres*. Il fallut donc chercher
» un autre parti.

Ibid. seconde Partie, p. 1.

» Le Contrôleur-Général jeta les
» yeux sur Mademoiselle de Roye,
» fille de ce Comte de Roye qui
» s'étoit expatrié après la révocation
» de l'Edit de Nantes, & réfugié en
» Danemarck. Elle n'avoit rien, &
» sa famille étoit fiere; mais la re-
» cherche du Ministre des Finances
» apprivoisa *sa roguerie*. Outre le pré-
» sent considérable que le Roi faisoit
» ordinairement aux mariages des
» Ministres, il ajouta quatre mille
» livres à la pension de six mille qué
» la mariée tenoit déjà de sa bien-
» faisance, & il donna cinquante
» mille écus à Ponchartrain, qui
» fit appeler son fils Comte de Mau-
» repas. Quatre millions que nos Ar-
» mateurs prirent alors sur les Espa-
» gnols, donnerent de la bonne hu-

» meur, & vinrent à propos pour » cette libéralité ». 1692.

Deux mariages plus importans occuperent la Cour au commencement de 1692 : celui du Duc de Chartres, & celui du Duc du Maine. Le Roi, comme on l'a vu, s'étoit assuré, depuis plusieurs années, par le Chevalier de Lorraine, le consentement de son frere au mariage de son fils avec Mademoiselle de Blois, derniere fille de Madame de Montespan. Il n'étoit pas si aisé d'avoir celui de son neveu. Ce jeune Prince en étoit perpétuellement détourné par sa mere, Princesse Allemande, qui avoit toute la répugnance de son pays pour les mésalliances. A cette occasion, on vit paroître sur la scene du Monde, un homme qui y joua dans la suite un grand rôle, & qui, à regarder sa naissance, n'étoit pas fait pour y figurer ; mais des circonstances assez bizarres l'y produisirent avec éclat.

1692. Monsieur ne fut pas heureux en Gouverneurs pour le Duc de Chartres son fils, non qu'il n'ait eu des hommes de mérite; mais la manie d'avoir des hommes titrés, lui en fit prendre de très-âgés, qui se succéderent trop rapidement. Depuis 1683 jusqu'en 1692, il en eut quatre.

Origine de l'Abbé Dubois.

D'Argenson, p. 222. Fragmens t. 2, p. 260.

» M. de Navailles, Duc à Brevet, &
» Maréchal de France, plein d'hon-
» neur, de vertu & de valeur, qui
» ne vécut que deux ans dans cette
» place. Le Maréchal d'Estrades, très-
» capable, n'y fut pas davantage, &
» mourut à soixante-dix-neuf ans. M.
» de la Vieuville, Duc à brevet, la
» posséda un an de plus avec des ta-
» lens médiocres, & fut, à sa mort,
» remplacé par M. d'Arcy, Con-
» seiller d'Etat d'Epée, aussi habile
» dans les Ambassades, que vaillant à
» la guerre. Celui-ci, pour le mal-
» heur du Duc de Chartres, fut mis au-
» près de lui trop peu de temps avant

» que le mariage le mît hors de tu-
» telle. Il avoit pris beaucoup d'as- 1692.
» cendant sur son Eleve. Ses manieres
» & sa conduite plaisoient fort au
» Prince, & lui avoient inspiré une
» grande estime, dont on auroit pu
» espérer, de la part de M. de Char-
» tres, une déference utile aux con-
» seils de ce sage Mentor.

» Dans les intervalles que laissoient
» toutes ces vacances, les Gouverneurs
» étoient remplacés par Saint-Laurent,
» Sous-Introducteur des Ambassadeurs
» chez Monsieur, homme de nais-
» sance peu relevée, de basse mine,
» mais peut-être le plus capable d'é-
» lever un Prince, & même de for-
» mer un Roi (1). Le défaut d'illus-
» tration l'empêcha d'avoir le titre

(1) Le Duc de Chartres eut encore un autre Sous-Gouverneur, nommé Fontenay-Nocé, dont on a d'excellentes Lettres sur l'éducation des Princes, publiées par l'Abbé Le Blanc, & imprimées à Londres en 1746, *in*-12.

» de Gouverneur. Toutes les fois que
1692. » ce poste se trouva vuide, & quand
» la bienséance exigeoit qu'on le rem-
» plît, l'extrême mérite de Saint-
» Laurent faisoit qu'on n'en laissoit
» aux autres que l'honneur, & à lui
» toute l'autorité.

» Il alloit souvent chez le Curé
» de Saint-Eustache son ami. Dans
» ses fréquentes visites, il y trouva un
» jeune homme nommé Dubois, dont
» l'esprit se faisoit remarquer. De la
» boutique de son pere, Apothicaire
» à Brive-la-Gaillarde, il étoit venu
» chez un Docteur de Rheims, nommé
» Le Tellier, qui lui fit faire ses étu-
» des. Le Docteur mourut, & légua,
» pour ainsi dire, Dubois au Curé son
» ami, qui, n'étant pas en état de
» lui assurer une fortune, en fit pré-
» sent à Saint-Laurent. Il le mit au-
» près du Duc de Chartres, d'abord
» pour l'écriture. Ensuite le trouvant
» capable de mieux, il lui fit pren-
» dre

» dre le petit collet pour lui attirer
» quelque considération dans la Mai- 1692.
» son, & l'introduisit à l'Etude. Sa
» fonction étoit de préparer les de-
» voirs du Prince. Saint-Laurent se
» déchargeoit sur lui du travail le plus
» désagréable ; & devenu infirme, il
» faisoit faire devant lui la leçon par
» Dubois, qui s'en tiroit très-bien, à
» la grande satisfaction du vieux Maî-
» tre & de l'Eleve, dont il avoit su
» gagner la confiance (1).

---

(1) Voici comme d'autres racontent les gradations de sa fortune. Il étoit fils d'un Médecin de Brives-la-Gaillarde, en Bas-Limousin, y commença ses études, & son pere lui obtint de la Maison de Pompadour, Fondatrice du Collége de Saint-Michel, rue de Bievre, l'expectative d'une bourse qu'il n'eut jamais. Sur cette espérance, son frere aîné, Apothicaire à Brives, le força de partir pour Paris, à l'âge de douze ans. Il fut trop heureux, en attendant sa bourse, d'être reçu dans le Collége de Reims

» Depuis qu'il étoit devenu pres-
1692. » que Abbé, il s'étoit faufilé auprès
» du Chevalier de Lorraine & du

---

au service de l'Abbé Gayac, qui étoit Grand-Vicaire, & chargé des affaires de l'Archevêque. Dubois y faisoit, en continuant ses études, la fonction d'un Domestique.

Il entra de-là précepteur chez un Marchand du Petit-Pont, nommé Maroy, ensuite chez M. de Gourgues, Maître des Requêtes; enfin chez le Marquis de Pluvant, Maître de la garde-robe de Monsieur, qui le fit connoître à M. de Saint-Laurent, Sous-gouverneur du Duc de Chartres, & celui-ci le mit auprès de son Eleve avec un Prêtre de Saint-Eustache, nommé Saunier, pour apprendre au Prince les principes de la Religion & de la Latinité.

Ces notions sur les élémens de la fortune de Dubois rentrent dans celles du texte, & se trouvent dans un petit Mémoire que M. l'Abbé Barthélemi, de l'Académie des inscriptions & Belles-lettres, a eu d'un homme qui avoit vécu avec l'Abbé.

» Marquis d'Effiat, amis intimes qui
» disposoient en commun de Mon- 1692.
» sieur & de sa maison. Quand Saint-
» Laurent mourut, comme Dubois
» étoit en possession de donner la
» leçon, ils auroient bien voulu le
» faire précepteur en titre ; mais de
» plein saut, cela ne se pouvoit,
» parce que la mémoire de ce qu'il
» avoit été d'abord, étoit encore
» trop fraîche. Ils différerent donc,
» se rendirent difficiles sur le choix,
» éloignerent la nomination, se ser-
» virent des progrès du jeune Prince,
» pour persuader qu'il ne falloit pas
» le changer de main ; puis tout à
» coup, au moment qu'on n'y pensoit
» plus, ils le bombarderent Précep-

On a remarqué que le jeune Maroy, dont il avoit été Précepteur, entra ensuite chez l'Abbé en qualité de Postillon & de Courrier.

» teur. Un si grand service l'attacha
1692. » à ses Bienfaiteurs, & le besoin
» d'eux pour se soutenir, le disposa
» à faire tout ce qu'ils vouloient au-
» près de son Eleve.

» Ils exigerent qu'il travaillât à
» obtenir du Duc de Chartres son
» consentement au mariage que le
» Roi désiroit. La chose ne fut pas
» fort difficile. Le jeune Prince étoit
» sans expérience. Le Précepteur avoit
» beaucoup de manége. Il lui fit peur
» de son pere & du Roi s'il résistoit,
» lui montra d'un autre côté les cieux
» ouverts, & les graces prêtes à l'i-
» nonder pour prix de sa complai-
» sance. Tout ce que l'Abbé mit en
» œuvre n'alla pourtant qu'à rompre
» un refus, mais cela suffisoit. Si-tôt
» que Louis XIV sut que son neveu
» ne résisteroit pas, il brusqua l'affaire.
» Madame parla vivement à son fils,
» & en tira parole de ne point con-

» sentir. Monsieur, qui étoit gagné. » ordonna, & le pupille harcelé par » son Précepteur, se soumit ». 1692.

La Régence du Duc d'Orléans l'a exposé à tant de jugemens divers, qu'on ne sera pas fâché de le voir ici peint au naturel, sans voiles & sans adoucissemens, par le Duc de Saint-Simon, qui avoit été élevé & qui a toujours vécu avec lui, & de trouver aussi de la même main le portrait de la Duchesse son épouse: Duc d'Orléans. *Saint-Simon, t. 2, p. 130.*

» Ce Prince étoit de taille médiocre, » plein sans être gros, l'air & le » port aisé & fort noble, le visage » large, agréable, haut en couleur. » Il avoit la prétention de ressembler » par tous ces endroits à Henri IV, *P. 132.* » ainsi que dans ses réparties, ses » manieres, & même par ses défauts. » Quoiqu'il eût médiocrement réussi » à l'Académie, il avoit une grace » infinie, & si naturelle, qu'elle se » remarquoit dans ses moindres ac-

» tions. Sa mere faisoit volontiers un
1692. » conte qui en donne une idée assez
» juste.

» Les Fées, disoit-elle, furent in-
» vitées à mes couches. Elles y vinrent
» toutes, excepté une qui avoit disparu
» depuis long-temps, & qu'on oublia
» par malheur. Il lui prit fantaisie d'y
» assister comme les autres; mais elle
» n'arriva qu'après qu'elles eurent
» doué l'enfant. Piquée de l'oubli, la
» méchante vieille ne pouvant révo-
» quer les dons de ses sœurs, se leve
» sur son petit bâton, & prononce
» avec un souris malin : *Il aura tous*
» *les talens, mais ils lui seront inuti-*
» *les*. Cet apologue est l'histoire du
» Duc d'Orléans, sur-tout pendant
» la vie de Louis XIV. Ses talens, ou
» ne furent pas employés, ou le fu-
» rent mal.

P. 130. » Un de ceux qu'on remarque
» principalement en lui, étoit de parler
» de tout aisément & à propos. A

» l'entendre sur la Politique, le Gou-
» vernement, les Sciences, l'Histoire 1632.
» des Maisons & des Personnages,
» on lui auroit cru une vaste lecture :
» rien moins. Il ne faisoit que par-
» courir légérement, & sa mémoire
» étoit si fidelle, qu'il n'oublioit ni
» choses, ni faits, ni dates, & les
» rendoit avec la plus grande exacti-
» tude. La justesse de son esprit étoit P. 149
» telle, qu'il ne se seroit trompé dans
» aucune affaire, s'il avoit toujours
» suivi sa premiere idée.

» A un génie de cette trempe, il P. 137
» auroit fallu une forte occupation,
» telle que la conduite des Armées.
» Pourvoir à tout, être en même
» temps Ingénieur, Intendant, Muni-
» tionnaire, former des projets, les
» exécuter, bien commander, bien
» se battre, & le reste du temps se
» divertir sans contrainte ; c'étoit-là
» tout son desir. Au défaut de ces
» moyens de s'appliquer, pour sauver

» l'ennui, & se dérober, pour ainsi-
1692. » dire, à soi-même, il donna avec une
» espece de fureur dans les Arts, sur-
» tout dans la Chimie & la Peinture;
» & la derniere fut long-temps son
» amusement favori.

Portrait de l'Abbé Dubois. *Ibid. p.* 139.

Peut-être se seroit-il tenu à celui-
» là ou à d'autres pareils, sans les
» perfides insinuations de son ancien
» Précepteur. Lui connoissant du goût
» pour le plaisir, l'Abbé Dubois
» trouva son intérêt à fortifier ce pen-
» chant, & à le porter aux derniers
» excès. Après le mariage du Duc de
» Chartres, il avoit eu l'audace de
» demander à Louis XIV, pour ré-
» compense, un chapeau de Cardinal.
» A la maniere dont sa proposition fut
» reçue, il jugea bien qu'il n'avoit
» rien à attendre du Roi: c'est pour-
» quoi il songea à s'emparer du Prince
» son Eleve, comme d'un nantisse-
» ment de sa fortune, & à l'envi-
» ronner si bien de gens semblables

» à lui, qu'il ne pût lui échapper.
» Dubois étoit un petit homme 1692.
» maigre, effilé, à mine de fouine. *Hist. p.* 143.
» Tous les vices, la perfidie, l'ava-
» rice, la débauche, l'ambition, la
» basse flatterie combattoient en lui
» à qui demeureroit le maître, &
» tous, par ce combat, ne faisoient qu'y
» établir mieux leur empire. Il vivoit
» d'intrigues, mentoit jusqu'à nier
» effrontément étant pris sur le fait.
» Il auroit parlé avec agrément & fa-
» cilité, si, dans le dessein de pé-
» nétrer les autres, & dans la crainte
» de s'avancer plus qu'il ne conve-
» noit à ses intérêts, il ne se fût
» accoutumé à un bégaiement factice,
» qui le déparoît. Malgré son applica-
» tion à se gâter, sa conversation
» instructive, ornée, polie quand il
» vouloit, très-insinuante, l'auroit fait
» rechercher, si tout cela n'avoit été
» obscurci par une fumée de fausseté
» qui lui sortoit de tous les pores, &

» faisoit que sa gaîté même attristoit.
1692. » De plus, il ambitionnoit tout,
» vouloit tout, étoit maître expert
» en composition des plus grandes
» noirceurs; enfin, traître, ingrat,
» méchant par nature & par réflexion.
Ibid. P. 147. » Trouvant le jeune Prince ennuyé
» de son oisiveté, & piqué de ne pas
» recueillir de son mariage les fruits
» qu'il s'en étoit promis, comme les
» emplois à la guerre, ou d'autres
» avantages, il lui persuada que ce
Ibid. P. 142. » seroit faire dépit au Roi, & se
bien venger, que de donner hardi-
» ment & tête baissée dans les plai-
Ibid. P. 145. » sirs les plus licencieux, que ce se-
» roit même un moyen de forcer son
» beau-pere à lui accorder ce qu'il dé-
» siroit, parcequ'on feroit regar-
» der au Roi les désordres de son
» gendre, comme une suite du dé-
» sœuvrement où il le laissoit. Que
» d'ailleurs ce n'étoit pas à un hom-
me de son rang à se rendre esclave

» des bienséances. Vous avez trop de
» bon sens, lui disoit-il, pour être 1702.
» la dupe de ce qu'on appelle Reli-
» gion. Est-ce autre chose, à votre
» avis, qu'une invention politique em-
» ployée dans tous les temps, pour
» faire peur aux esprits ordinaires &
» retenir les peuples dans la soumis-
» sion? Probité dans les hommes,
» chasteté dans les femmes : purs
» chimeres, entraves faites pour les
» sots ; & si quelques gens d'un génie
» plus élevé s'y laissent prendre, c'est
» en eux préjugé d'éducation, pusil-
» lanimité ridicule qu'ils n'ont pu
» surmonter.

» Avec ces principes, à l'aide des-
» quels cet honnête Ecclésiastique tour-
» noit la fraude en habileté, la per-
» fidie en profondeur d'esprit, la scé-
» lératesse en affranchissement de
» craintes puériles, c'est beaucoup que
» le Duc d'Orléans soit resté bon,
» humain, obligeant ; mais il n'échap-

» pa pas aux autres vices, qui sont
1692. » une suite infaillible de ces maxi-
Ibid. p. 142. » mes. On le vit insensiblement quitter
» la Cour, & se livrer à des gens
» obscurs, qui le retenoient à Paris
» pour en être les maîtres. Sa com-
» pagnie ordinaire étoit des femmes
» perdues, de jeunes libertins, ou
» de vieux professeurs en crapule, du
Ibid. p. 149. » choix de son Docteur. Il s'accou-
» tuma avec eux à la débauche, plus
» encore au bruit de la débauche,
» car il y languissoit dès qu'elle étoit
Ibid. p. 102. » sans tumulte & sans éclat. Aussi
» Louis XIV le définissoit-il assez
Ibid. p. 151. » justement *un fanfaron de vices*. Pour
» lui, il ne se dissimuloit pas la turpi-
» tude de ses associés, & n'hésitoit pas
» à les appeler publiquement *ses*
Ibid. p. 147. » *Roués* ». Il est à remarquer que
malgré l'impiété dont ce Prince, en-
traîné par la fougue de ses passions,
faisoit parade, jusqu'à choisir pour
ses orgies les jours consacrés par

l'Eglise au jeûne & à l'abstinence, il eut toujours une entiere confiance & une sincere estime pour le Duc de Saint-Simon, qui avoit de la Religion, & la pratiquoit hardiment au milieu de cette jeunesse effrénée. Ce Duc étoit lié avec les plus dévots de la Cour, & alloit quelquefois s'édifier dans la retraite de l'Abbé de Rancé, d'où il rapportoit le courage de reprocher au Prince ses excès. 1692.

» Monsieur voyoit la vie licencieuse » de son fils, & la souffroit, soit par » indolence, soit parce qu'il crut » que c'étoit plutôt l'affaire du Roi » que la sienne, de faire cesser les » désordres de son gendre en l'oc- » cupant. Madame ne s'y opposoit » pas non plus, ravie du chagrin » qu'en avoit la Duchesse de Char- » tres, assez négligée pendant les em- » portemens de plaisirs auxquels son » mari s'abandonnoit. Sa belle-mere » ne lui pardonnoit pas d'avoir épousé La Duchesse d'Orléans *Saint-Simon, t. 2, p. 42. ibid. p. 153.*

» son fils. De son côté, la belle-fille,
1691. » ce qu'on aura peine à se persuader,
» croyoit avoir beaucoup honoré le
» Duc de Chartres, en lui donnant
» la main. C'est que l'orgueil étoit
» son vice dominant, que la superbe
» étoit chez elle comme dans son
» trône (1). Elle exigeoit de tout ce
» qui l'approchoit, non pas une cour,
» mais un culte«. Cependant, si elle se trouvoit des agrémens & des qualités qui satisfaisoient son amour propre, elle avoit aussi des défauts qui auroient dû lui inspirer de la modestie.

Ibid. P. 152. » A la vérité, elle étoit grande &
» majestueuse, son teint, son port,
» ses yeux & ses dents étoient ad-
» mirables; mais celles-ci trop lon-

(1) Entre ses familiers, son mari ne l'appeloit que *Madame Lucifer*. Il disoit qu'elle étoit Princesse jusque sur la chaise P...

» gues ; & avec des cheveux bien
» plantés, & de belles paupieres, 1692.
» elle avoit des sourcils à peine mar-
» qués, des joues trop larges, & quel-
» que chose d'inégal dans la taille,
» qui lui donnoit une démarche con-
» trainte. Madame de Montespan *Caylus*, P.
» avoit de la peine à pardonner à 140.
» Mademoiselle de Blois de n'être pas
» née toute agréable, & Madame de
» Thianges, encore moins raisonnable
» sur ce point, ne pouvoit supporter
» que la portion du sang de Mor-
» temart, qu'elle avoit reçue dans ses
» veines, n'eût pas produit une ma-
» chine parfaite ; mais elle possédoit
» au suprême degré le tour, la jus-
» tesse d'expression qui distinguoit
» cette famille, disoit avec éloquence
» énergie tout ce qu'elle vouloit,
» & faisoit entendre ce qu'elle ne
» disoit pas : néanmoins sans graces,
» parce qu'elle avoit un parler gras
» & traînant, très-embarrassant pour

» ceux qui n'y étoient pas accoutumés.

1692. » Le Prince son époux se plaignoit » de n'avoir jamais eu d'elle aucune » prévenance, de ces libertés décentes » d'une femme qui vit bien avec son » mari. Cependant ils se sont toujours » comportés à l'égard l'un de l'autre » assez bien, pour que Louis XIV ne » se soit pas repenti de les avoir » unis ».

Le Duc & la Duchesse du Maine.

Caylus, p. 33. *Fragmens, t. 2, p.* 236, 242.

Un mois après ce mariage, fut célébré, le 19 Mars, celui du Duc du Maine, avec Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, fille de M. le Prince. » Le Roi, qui pensoit toujours » juste, auroit désiré que les Prin- » ces légitimés ne se fussent jamais » mariés; mais M. le Duc du Maine » ayant voulu l'être, cette même sa- » gesse du Roi l'auroit engagé à choi- » sir une fille dans une des grandes » Maisons du Royaume, sans les per- » sécutions de M. le Prince, qui re- » gardoit ces sortes d'alliances comme

» la fortune de la sienne ». Ses filles ne s'épargnoient pas non plus pour trouver des partis. Une d'elles avoit porté ses vues jusqu'à Monseigneur, après son veuvage ; ce qui faisoit dire à Madame de Maintenon : « *Les filles* » *de M. le Prince sont bien vaines* ». Et par réflexion : « *En connoissez-* » *vous d'autres* » ?

1692. *Lettres de Maintenon, t. 3, p. 184.*

Cette Dame, qui avoit une prédilection singuliere pour le Duc du Maine, ne pensoit pas tout-à-fait comme le Roi sur le parti qui convenoit à ce Prince. Quand le mariage fut fait, elle écrivoit à l'Abbesse de Maubuisson : « *Voilà ce mariage que* » *vous trouviez si raisonnable à faire,* » *j'étois fort de votre avis* ». Dès le commencement, elle s'affectionna pour la femme de son favori. « *La* » *Princesse* écrivoit-elle à la même, » *va passer la Semaine-Sainte chez* » *vous. Reposez-la bien. On la tue ici* » *par les contraintes, par les fatigues*

Ibid. p. 280.

» *de la Cour. Elle succombe sous l'or,*
1692. » *sous les pierreries. Sa coiffure pese*
» *plus que toute sa personne. On l'em-*
» *pêchera de croître & d'avoir de la*
» *santé. Elle est plus jolie sans bonnet*
» *qu'avec toutes leurs parures. Elle ne*
» *mange guere, elle ne dort peut-*
» *être pas assez, & je meurs de peur*
» *qu'on ne l'ait trop tôt mariée. Je*
» *voudrois la tenir à Saint-Cyr, vêtue*
» *comme l'une des vertes, & courant*
» *d'aussi bon coeur. Il n'y a point dans*
» *les couvens d'austérités pareilles à*
» *celles auxquelles l'étiquette de la*
» *Cour assujettit les Grands* ».

Ibid. p. 283. Elle trouvoit cette jeune personne » *jolie, aimable, gaie, spirituelle* »; ce qui l'engageoit à la former; mais aussi : » *Si celle-là m'échappe,* » disoit-elle, *je renonce aux Princes-* » *ses* ». Cependant elle sapperçut d'abord que l'essentiel lui manquoit. Elle écrivoit à celle qui l'avoit élevée : » *Vous m'avez trompée sur l'article*

» *principal, qui est celui de la piété.* 1692.
» *Elle n'a veine qui y tende. Elle veut*
» *faire en tout comme les autres. Je*
» *ne voudrois point la faire dévote de*
» *profession, mais j'avoue que je vou-*
» *drois bien la voir réguliere, agréa-*
» *ble à Dieu, au Roi, & à M. le Duc*
» *du Maine, qui est assez sensé pour*
» *désirer sa femme plus sage que les*
» *autres* ».

Nous allons transcrire sur ces deux époux le jugement de Saint-Simon, dicté par une partialité outrée, mais que nous rectifierons par Madame de Caylus. Selon lui, » M. le Duc du
» Maine avoit de l'esprit comme un *Saint-Simon, t. 4 p. 66.*
» Démon, dans toute la force du terme,
» malin, dissimulé, artificieux; mais
» plein d'agrémens, supérieur dans
» l'art d'amuser & de charmer, quand
» il vouloit plaire. Ennemi d'autant
» plus dangereux, que, quand il vouloit
» réussir, il étoit capable des souplesses
» les plus séduisantes. L'esprit de sa

» femme, qui en avoit beaucoup, se
1692. » gâta par la lecture des romans &
» des Pieces de théatre, dont elle
» faisoit toute son occupation, passant
» sa vie à les apprendre par cœur, &
» à les jouer publiquement. Elle avoit
» du courage à l'excès, étoit entrepre-
» nante, audacieuse, furieuse, ne con-
» noissant que la passion présente, &
» lui sacrifiant tout. Elle s'indignoit de
» la modération de son mari, qu'elle
» appelloit foiblesse; de son économie,
» qu'elle traitoit d'avarice. Elle tenoit
» une Cour splendide à Sceaux, & le
» ruinoit par ses dépenses, sans qu'il
» osât rien dire, dans la frayeur qu'au
» moindre obstacle de sa part, la
» tête ne lui tournât.

Ibid. p. 68. » Le Duc du Maine avoit eu l'a-
Ibid. p. 70. » dresse de persuader au Roi, qu'avec
» beaucoup d'esprit, qu'on ne pou-
» voit lui méconnoître, il étoit sans
» vûes, sans ambitions, un véritable
» idiot en affaires. Il passoit sa vie

» dans son cabinet, fuyoit le monde, » alloit seul à la chasse, mangeoit » seul, & se faisoit de cette conduite un » mérite auprès du Roi, qui le croyoit » par-là uniquement & exclusive- » ment attaché à lui ». Saint-Simon regardoit le Duc du Maine comme auteur des calomnies dont on a depuis noirci le Duc d'Orléans, auquel il étoit fort attaché; c'est ce qui le portoit, s'il ne pouvoit lui refuser des vertus, à leur donner un motif suspect, jusqu'à traiter son exactitude pour les devoirs de la religion, *d'hypocrisie intéressée.* 1692.

Madame de Caylus, qui avoit connu le Duc & la Duchesse du Maine, aussi bien, peut-être mieux que Saint-Simon, dit simplement: » Il épousa » une Princesse du sang, d'un ca- » ractere entiérement opposé au sien, » aussi vive & entreprenante qu'il » étoit doux & tranquille. Cette » Princesse abusa de sa douceur. Elle *Caylus*, p. 34.

» secoua le joug qu'une éducation
1692. » peut-être trop sévere, lui avoit im-
» posé. Elle se dispensa de faire sa
» cour au Roi, pour tenir la sienne à
» Sceaux, où, par sa dépense, elle
» ruina son mari, lequel approuvoit
» ses volontés ou n'osoit s'y opposer.
» Le Roi lui reprocha souvent sa
» complaisance, mais inutilement;
» & voyant enfin que ses représenta-
» tions ne servoient qu'à faire souf-
» frir intérieurement un fils qu'il ai-
» moit, il prit le parti du silence.
Ibid. t. 33. » C'est l'infirmité du Duc du Maine,
» sa timidité naturelle, & le goût qu'il
» connoissoit au Roi, qui ont con-
» tribué à l'éloigner du commerce
» des hommes, dont il auroit fait les
» délices, s'il en avoit été connu.
» Madame de Montespan avoit com-
» mencé son éducation; si elle eût pu
» l'achever, elle n'auroit rien ajouté
» à son esprit, mais elle lui auroit
» peut-être inspiré plus de force &

» de courage ; j'entends celui de l'es- 1692-95.
» prit, qualité si nécessaire aux hom-
» mes élevés au-dessus des autres «.

Ce qu'on appelle courage du cœur par opposition au courage de l'esprit, n'est sans doute pas moins nécessaire aux Princes dans une nation comme la nôtre, qui attache un si grand prix aux vertus guerrieres. Le Duc du Maine essuya à ce sujet des soupçons mortifians. » Le Duc d'Elbœuf, à la » fin d'une campagne, lui demanda » devant tout le monde où il comp- » toit servir la suivante : *Quelque part* » *que ce soit*, disoit-il, *j'y veux ser-* » *vir aussi. Et pourquoi*, répondit le » Prince ? *C'est*, répliqua celui-ci, » *qu'auprès de vous du moins on est* » *sûr de sa vie*. Le fils du Roi baissa » les yeux & ne dit mot «. *Saint-Simon*, t. 4, P. 68.

Le pere eut aussi dans le même genre un chagrin qui aboutit à une vivacité bien singuliere. Il voulut en *Ibid.* P. 65 & 66.

déguiser la cause, mais on la devina.
1692-95. Les Rois peuvent-ils cacher quelque chose ? » Sortant de table à Marli » avec toutes les Dames, il apperçut » un valet, qui, en desservant, met- » toit une friandise dans sa poche. » Aussi-tôt ce Monarque si réservé, » oubliant sa dignité, court sur le » voleur, l'apostrophe en homme qui » ne se possédoit plus, & le frappe » rudement d'un roseau qu'il tenoit » à la main. Il entre ensuite chez » Madame de Maintenon, & sortant » une heure après, il en reparle com- » me d'une action très-louable, pour » laquelle il cherchoit dans les yeux » des applaudissemens. Personne ne » dit mot; on sentoit bien que la » cause d'emportement qu'il vouloit » faire remarquer, n'étoit pas la vé- » ritable. On se la demandoit, & » peu à peu, d'une confidence à l'au- » tre, on apprit que ce jour même, » il

» il avoit fait une découverte, vrai
» principe d'une explosion de colere 1692-5.
» si indécente.

» Le Roi se faisoit lire ordinaire-
» ment la Gazette de Hollande. Il y
» vit un jour des louanges excessives
» du Duc du Maine. On y racontoit
» que ce Prince, après un combat san-
» glant, soutenu avec la plus grande
» valeur, avoit été remporté presque
» mort sur un brancard. L'ordinaire
» suivant, le Gazetier se rétractoit, &
» disoit que le Duc n'avoit pas même
» été blessé. Ces contradictions af-
» fectées donnerent des soupçons à
» Louis XIV; il avoit un Valet de
» Chambre, nommé *La Vienne*, bru-
» tal & franc, auquel il demandoit
» ordinairement ce qu'il n'espéroit pas
» savoir d'ailleurs : il l'interrogea.
» La Vienne hésite, la curiosité du Roi
» redouble. Il veut être instruit, &
» La Vienne lui apprend ce qu'il au-

1695-9. » roit toujours voulu ignorer de ce » cher fils, & les railleries qu'en » faisoient ses Sujets & les Etrangers. » Il en eut un chagrin extrême ; & » on sut que le jour même qu'il avoit » forcé La Vienne de parler, étoit celui » dans lequel éclata le dépit dont » le malheureux Valet ressentit les » effets ».

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 185. Sans manquer de courage, le Duc du Maine pouvoit n'avoir pas l'ardeur guerriere qu'on remarquoit dans le Duc d'Orléans. Il semble que Madame de Maintenon le reconnoissoit, & qu'elle ne trouvoit pas mauvais qu'on en punît son favori, lorsqu'elle écrivoit : » *Le Roi n'a pas* » *été content du personnage que M. de* » *Luxembourg a fait faire au Duc du* » *Maine dans le dernier combat; aussi* » *M. le Duc d'Orléans revient-il, &* » *le nôtre ne reviendra pas si-tôt* ». Mais quand un Général fait faire un personnage à des Princes, n'est-il

pas à présumer que c'est celui qu'ils desirent ?

1692-95.

Le mariage du Duc du Maine ne fut pas du goût de Mademoiselle, dont la générosité l'avoit enrichi. Mademoiselle de Bourbon lui avoit déplu par des enfances, » *qui ne méritoient* » *pas*, lui disoit Louis XIV, *qu'elle* » *prît des aversions pour si peu* » ; qu'au reste, on ne le marieroit pas sans sa participation. » *S'il l'épouse*, » répondit-elle, *je ne les verrai ni* » *l'un ni l'autre de ma vie* ». Et elle ajoute que quelque temps après, le mariage se fit sans que personne lui en parlât, excepté Madame de Montespan, qui lui en écrivit comme elle auroit fait d'une autre nouvelle. » Je » ne m'en souciois guere, ajoute-» t-elle » Et quand elle auroit montré quelque ressentiment, elle avoit tout donné; qu'avoit-on à en craindre? Cette Princesse, mourut le 5 Avril

Mort de Mademoiselle.

Mademoiselle, t. 6, p. 252.

1693; & après avoir fait tant de bruit pendant sa vie, elle n'en fit aucun à sa mort. 1692-95.

Madame d'Hanovre.

Au défaut de Mademoiselle de Bourbon, le Duc du Maine n'auroit pas manqué de Princesses. La Duchesse d'Hanovre fit entendre qu'elle lui présenteroit volontiers la main d'une de ses filles; & elle se brouilla avec la Princesse de Condé, sa sœur, qu'elle accusoit de lui avoir enlevé ce mariage. Cette Duchesse étoit venue chercher fortune en France, & malgré sa détresse, elle y étaloit un faste qui lui attira une querelle fâcheuse avec la maison de Bouillon. Les carrosses se rencontrerent, s'accrocherent, les gens de livrée se battirent. Ceux d'Hanovre agresseurs, vainqueurs une premiere fois, furent vaincus une seconde. La Duchesse demanda réparation avec une hauteur qui déplut à Louis XIV. Des dédains affectés lui

Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 10.

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 179.

firent voir qu'elle n'avoit rien à espérer, & elle quitta la France (1). 1692-95.

Cette espece de disgrace fit la fortune de ses filles. Elles trouverent en Allemagne des partis avantageux, mais non point à la Cour d'Hanovre, qui offroit alors le spectacle d'une aventure bien funeste. Il y parut un jeune homme, beau & bien fait, nommé *le Comte de Konigsmark*, dont la présence troubla la paix qui régnoit entre l'Electrice d'Hanovre & son époux. Il devint jaloux, les épia, se crut pleinement convaincu de leur intelligence, renvoya sa femme au Duc de Zell, son pere, & fit jeter Konigsmarck dans un four chaud. Terrible

Konigsmark. *Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 62.*

(1) Le 20 Août 1685, pension accordée à la Princesse d'Hanovre; le combat des deux livrées est marqué par Dangeau le 6 Janvier 1692, & le départ de la Duchesse d'Hanovre pour l'Allemagne le 20 Octobre.

leçon pour les téméraires qui s'attaquent à des Souveraines.

1692 95.

Pendant que la Duchesse d'Hanovre sortoit de France, il y rentroit une personne, dont l'histoire pourroit servir de fonds à un Roman. » Made-
» moiselle de Luynes, fille d'un pere
» chargé de famille, trouva à s'éta-
» blir richement en Piémont. Elle y
» épousa, en 1683, le Comte de Ve-
» rue, jeune, spirituel, & fort hon-
» nête homme. Elle étoit elle-même
» fort aimable, & n'avoit que qua-
» torze ans. M. de Savoie la trouva à
» son gré. Elle s'en apperçut, & le
» dit à son mari. Sa belle-mere, qui
» étoit Dame d'honneur de Madame
» de Savoie, admise à la confidence,
» n'en tint compte non plus que le
» mari. Le Prince redouble ses soins,
» &, contre son goût d'économie &
» de retraite, donne des fêtes. La
» jeune Verue sent que c'est pour
» elle, & fait tout ce qu'elle peut

La Comtesse de Verue.

Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 96.

» pour ne s'y pas trouver ; mais la
» belle-mere s'en fâche, lui dit qu'elle 1693-95.
» fait l'importante, que c'est sa va-
» nité qui lui met ces chimeres en
» tête. Son mari, de son côté, l'engage
» à se trouver à ces fêtes, lui dit
» qu'il est sûr d'elle, & que, quand
» M. de Savoie seroit amoureux, il
» ne convient ni à son honneur ni
» à sa fortune qu'elle paroisse le re-
» marquer.

» Enfin le Souverain parle. Elle en
» avertit, & fait tous les efforts possi-
» bles pour qu'il lui soit permis
» d'aller passer quelque temps à la
» campagne. On la refuse, on la plai-
» sante. Fatiguée de ces vexations do-
» mestiques, elle imagine de feindre
» une maladie, se fait ordonner les
» eaux de Bourbon, & écrit à son
» pere, qu'elle le prie d'avoir la com-
» plaisance d'y venir, parce qu'elle a
» des choses importantes à lui com-
» muniquer, & qu'il ne lui sera pas

» libre d'aller jusqu'à Paris. Il s'y rend
1692-95. » en même temps qu'elle y arrivoit,
» sous la conduite de l'Abbé Scalix,
» frere de son mari, homme qui
» avoit blanchi dans les Ambassades,
» & Ministre d'Etat. M. de Luynes,
» grand homme de bien & d'hon-
» neur, frémit du danger auquel sa
» fille est exposée, & ne trouve d'autre
» moyen de l'en préserver que de
» l'emmener à Paris, jusqu'à ce que
» M. de Savoie l'ait oubliée, ou se
» soit attaché ailleurs. Il en parle à
» l'oncle, persuadé qu'un homme de
» son âge & de son état ne man-
» quera pas d'approuver cet expé-
» dient, & de l'aider à y réussir :
» mais il se confessoit au renard. Le
» vieil Abbé étoit amoureux, fou de
» sa niece, & il n'avoit garde de s'en
» laisser séparer. Il paye donc le pere
» de défaites, & après l'avoir renvoyé
» à Paris, il déclare sa passion. Elle
» fut, comme on le pense, très-mal

» accueillie. Son amour rebuté tourna
» en fureur, & revenu en Piémont; 1692-95.
» il n'oublia rien auprès de sa belle-
» sœur & de son neveu, pour rendre
» sa niece malheureuse ». Les combats de Madame de Verue contre les sollicitations du Duc de Savoie, l'assurance vraie ou feinte de la belle-mere, la sécurité du mari, les persécutions de l'oncle : voilà la matiere du Roman; ce qui suit est plus du genre de l'histoire.

» Elle succomba; mais avec sa ver-
» tu, elle perdit les qualités qui l'a-
» voient fait aimer à la Cour. L'em-
» pire qu'elle prit sur son amant la
» fit redouter : on l'empoisonna. Le
» Duc lui donna d'un excellent con-
» tre-poison, qui la sauva. Il lui en
» resta des infirmités, qui n'altére-
» rent pas sa beauté, non plus que
» la petite vérole qu'elle eut ensuite.
» Son amant ne la quitta pas pen-
» dant cette cruelle maladie, & leur

» union cimentée par la naissance de
1692-95. » plusieurs enfans, paroissoit devoir
» durer long-temps, lorsque Ma-
» dame de Verue disparut tout à-
» coup, pendant un voyage du Duc à
» Chambery. Soit lassitude de l'espece
» de tyrannie qu'il exerçoit sur elle,
» & de la captivité où il la retenoit,
» toujours assidu à ses côtés, soit re-
» mords & repentir, elle plaça avec
» intelligence ses fonds, dont elle se
» fit des rentes assurées. Le Chevalier
» de Luynes, son frere, vint la join-
» dre, comme par un hasard de mer
» pendant le cours d'une caravane.
» Elle sortit avec lui de Piémont dans
» le plus grand secret, & arrivée en
» France se mit dans un Couvent.

» Sa famille refusa d'abord de la
» voir; mais des gens pieux lui firent
» scrupule de ne pas tendre la main
» à une personne qui ne cherchoit
» qu'à se retirer du désordre : on la
» souffrit donc; tout s'accommoda

» ensuite. Elle prit maison : & quand
» on vit qu'elle étoit riche, qu'elle 1692-95.
» tenoit bonne table, qu'avec beaucoup
» d'esprit, elle avoit une politesse aisée
» & un grand usage du monde, on
» y courut. Elle se fit une cour, non-
» seulement de ses proches & de leurs
» amis, mais encore de ce qu'il y
» avoit de mieux dans le Royaume,
» qui briguoit l'honneur d'être admis
» chez elle. Elle laissa à Turin un fils
» qui mourut jeune, & une fille que
» le Duc de Savoie reconnut & ma-
» ria au Prince de Carignan son ne-
» veu. Ainsi Madame de Verue au-
» roit vu sa postérité hériter des
» Etats de Savoie, si le Duc n'avoit
» pas eu des enfans légitimes. (1) ».

Les campagnes de 1692 & 1693 Madame Voisin.

Saint-Simon, t. 4, p. 243.

(1) Dangeau met l'arrivée de Madame de Verue en France, le premier Décembre 1690.

1692-95. furent les dernieres de Louis XIV, & la prise de Namur son dernier exploit. Madame de Maintenon l'y accompagna, & y fit connoissance avec Madame Voisin, qu'on peut présenter comme un modele de discrétion & de prudence, & qui fut la cause de la grande fortune de son mari. » Issu » d'un aïeul greffier en chef du Par- » lement, son pere & ses oncles » passerent par les Intendances, qui » frayerent au petit-fils le chemin à » celle du Hainaut, place très-impor- » tante pendant la guerre. Sa femme, » fille d'un Trudaine, Maître des » Requêtes, avoit un visage fort agréa- » ble, sans rien d'emprunté ni de » paré. Son air étoit doux & mo- » deste, son maintien retenu & me- » suré. Tout occupée de son do- » mestique & de bonnes œuvres, elle » avoit cependant un certain manége, » de l'adresse, de la conduite, sur-

» tout une insinuation naturelle, & » l'art d'amener les choses à son but » sans qu'il y parut. Personne n'en- » tendoit mieux qu'elle à tenir une » maison avec magnificence, quand » cela convenoit, sans offenser par » la profusion. Libérale avec choix » & avec grace, ses manieres at- » trayantes l'avoient extrêmement fait » aimer des Officiers. Les soins qu'elle » prit d'eux & des soldats après les » siéges & les autres actions de guerre » qu'il y eut en Flandre, l'argent » qu'elle leur fournissoit à propos, » lui gagnoient tous les cœurs. Les » différens Généraux qui eurent des » commandemens dans ce pays, M. » de Luxembourg, le Duc d'Har- » court, & jusqu'à Monseigneur, lui » marquoient une véritable estime. » le premier lui apprit ce qu'il fal- » loit faire pour plaire à Madame de » Maintenon, qui devoit demeurer » chez elle pendant le siége de Na- 1692-95.

» mur, & elle profita bien de ses
1692-95. » leçons.
Ibid. p. 248. » Elle la salua à son arrivée, pour-
» vut avec le dernier soin à la com-
» modité & à l'agrément de son lo-
» gement, courtisa jusqu'à ses moin-
» dres domestiques, se renferma en-
» suite dans sa chambre sans se mon-
» trer à elle ni aux autres Dames de
» la Cour, que précisément pour le
» devoir, donnant de sa retraite les
» ordres de maniere à contenter tout
» le monde, mais comme si elle n'eût
» pas habité sa maison. Une récep-
» tion si fort dans le goût de Ma-
» dame de Maintenon, la prévint fa-
» vorablement pour son hôtesse. Ses
» gens, charmés d'elle, s'empresserent
» de raconter à leur Maîtresse ce
» qu'elle avoit fait après les batailles
» pour les Officiers & les Soldats
» blessés, sa libéralité, le bon ordre
» de sa maison, sa piété, ses bonnes
» œuvres en tout genre; mais ce qui

» toucha sur-tout Madame de Main-
» tenon, ce fut une bagatelle heu- 1692 & 93.
» reusement prévue.

» On étoit au commencement de
» l'été; en un instant le temps passa
» d'une chaleur excessive à un froid
» humide, auquel Madame de Main-
» tenon se montroit fort sensible.
» Aussi-tôt paroît dans un coin de sa
» chambre une belle robe, mais mo-
» deste & bien ouatée. Ce présent,
» d'autant plus agréable qu'elle n'en
» avoit pas apporté de chaudes, lui
» parut encore plus galant par la sur-
» prise & la simplicité de s'offrir tout
» seul. La retenue de Madame Voisin
» acheva de la charmer; elle n'alloit
» chez elle que lorsqu'elle étoit ap-
» pelée: à peine s'y vouloit-elle as-
» seoir, toujours occupée de la crainte
» d'importuner, & de l'attention de
» saisir le moment de se retirer. Cette
» circonspection attira à la belle hô-
» tesse l'agréable reproche qu'elle

» étoit la seule qu'on n'eût pu appri-
1692-95. » voiser, & une invitation de se ren-
» dre moins farouche ». Pour lui en procurer les moyens, on donna à son mari, en 1694, une place de Conseiller d'Etat qui le fixa à Paris, d'où Madame Voisin alloit de temps en temps à Versailles, d'abord mandée, ensuite quelquefois d'elle-même comme par reconnoissance, toujours avec la même circonspection & de loin en loin, de sorte que ce commerce fut assez long-temps inconnu, mais assez soutenu pour faire espérer à M. Voisin les postes éminens auxquels nous le verrons parvenir.

Chamillart. Dans le même temps, M. de Chamillart s'établissoit à la Cour par un heureux hasard, aidé cependant de belles qualités & de bonnes actions qui légitiment en quelque maniere son bonheur. » C'étoit un grand » homme assez décontenancé, dont » la physionomie ouverte promettoit

Saint-Simon, t. 10, seconde Partie, p. 71.

» douceur & bonté, & tenoit parole.
» Son pere mourut Intendant de 1692-95.
» Caën. Le fils, reçu Conseiller au
» Parlement, se montra sage & ap-
» pliqué. Il aimoit la bonne compa-
» gnie & jouoit bien tous les jeux, ce
» qui l'initia un peu hors de la Robe;
» mais sa fortune vint d'exceller au
» billard. On le vanta au Roi, qui
» aimoit ce jeu. Il en fut si content,
» qu'il le mit habituellement de ses
» parties. Chamillart se comporta avec
» tant de modestie & si convenable-
» ment en tout, qu'il plut aux Cour-
» tisans, & se trouva protégé à l'envi
» au lieu d'être moqué, comme il
» arrive ordinairement à un nouveau
» venu, inconnu & de la Cour & de
» la ville. Le Roi en parla à Madame
» de Maintenon; elle voulut le voir,
» en fut contente, lui dit de revenir,
» & le goûta toujours davantage.

» Malgré ses fréquens voyages à
» Versailles, où il ne couchoit pas, il

» étoit assidu le matin au Palais, &
1692.95. » continuoit d'y rapporter. Cela lui
» acquit l'affection de ses confreres,
» qui lui savoient gré de faire son
» métier comme l'un d'entre eux, &
» de vivre avec eux comme à l'ordi-
» naire, sans donner dans l'impertí-
» nence qui suit souvent la faveur.
» Cette conduite lui fit aussi un mé-
» rite auprès du Roi.

Ibid. p. 78. » Pendant qu'il tâchoit d'accorder
» l'assiduité à la Cour avec les devoirs
» de son état, la perte d'un procès,
» dont il avoit été Rapporteur, lui
» attira de grandes plaintes de la
» part du Plaideur malheureux. Dans
» ses regrets, il insistoit sur une piece
» qu'il disoit décisive en sa faveur.
» *Si vous l'aviez lue*, disoit-il à Cha-
» millart, *je ne comprends pas que*
» *j'eusse pu perdre mon procès.* Le
» Rapporteur l'écoute avec l'air com-
» patissant qui lui étoit naturel, &
» après avoir entendu la teneur de

» la piece, il lui dit qu'il ne se sou-
» venoit pas de l'avoir lue, & qu'ap- 1692-95.
» paremment il ne l'a pas produite.
» L'autre de crier, & de soutenir
» qu'elle l'a été. Les sacs étoient-là.
» Chamillart les ouvre, & trouve la
» piece. Aussi-tôt l'homme de se dé-
» soler encore davantage. *Un peu de*
» *patience*, reprend le Juge. Il lit &
» relit attentivement: *Vous avez rai-*
» *son*, dit-il, *elle décide en votre fa-*
» *veur. Je ne comprends pas comment*
» *elle a pu m'échapper. Au reste, c'est*
» *ma faute. Vous demandiez vingt*
» *mille francs, vous en avez été dé-*
» *bouté. C'est à moi à vous les payer.*
» *Revenez après demain.* Pendant ce
» temps, Chamillart, qui n'étoit pas
» riche, bat monnoie, fait la som-
» me, la compte au jour dit au client,
» & le prie de n'en pas parler. Il
» comprit par cette aventure, que les
» examens & les rapports de procès
» ne s'accordoient pas avec le billard

» & les autres jeux. Il continua d'être
1692-95. » assidu au Palais & attentif à bien
» juger; mais il ne voulut plus être
» Rapporteur, & remit au Greffe tou-
» tes les affaires dont il étoit chargé.
» Le Roi, afin d'être plus libre de
» l'avancer, le fit Maître des Requê-
» tes, & lui donna un appartement
» à Versailles, ensuite l'Intendance
» de Rouen. Chamillart surpris le
» pria de ne le pas éloigner de sa
» personne: *c'est dans cette intention*,
lui dit Louis XIV, » *que je vous*
» *place à Rouen, d'où vous pourrez venir*
» *de temps en temps passer quelques*
» *semaines ici*; mais il le rappela bien-
» tôt plus près de lui par une charge
» d'Intendant des Finances qu'il lui
» donna de son propre mouvement.
Ibid. p. 75. » Pendant que Chamillart étoit
» Conseiller au Parlement, très-peu
» riche, il vivoit en grande liaison
» avec Dreux, Conseiller de la même
» Chambre, fort opulent. Leurs deux

» femmes accoucherent dans le même
» temps d'un fils & d'une fille. Dreux, 1692-95.
» par amitié, proposa à Chamillart
» d'en faire un jour le mariage. Après
» quelques objections fondées sur l'i-
» négalité de la fortune, Chamillart
» céda. Pendant que les enfans gran-
» dissoient, les choses changerent bien
» de face. Dreux resta Conseiller au
» Parlement, & Chamillart parvint
» à tout ce que nous le verrons de-
» venir, mais toujours intime ami de
» son ancien Confrere. A son tour il
» alla le trouver, & le sommer d'ac-
» complir le mariage projeté. Il y
» eut alors entre eux un autre com-
» bat de générosité, dont Chamillart
» sortit vainqueur. Il acheta à son
» gendre la charge d'Introducteur des
» Ambassadeurs, à laquelle le Roi ajouta
» des titres & des prérogatives (1).

(1) A l'occasion de cette charge, le Roi fit monter M. de Dreux dans ses carros-

» Madame de Maintenon le chargea
1692-95. » des affaires de Saint-Cyr, ce qui
Ibid. p. 73. » lui donna avec elle des relations
» directes dont il se trouva bien ».

1694-95. La faveur d'approcher cette Dame
Puissance de Madame de Maintenon. n'étoit pas facile à obtenir. L'ombre même de cette grace pouvoit produire des effets qui la faisoient rechercher
La Beaumelle, t. 4, p. 215. avec ardeur. Une Dame peu fortunée, voulant marier sa fille avec un jeune homme riche, dont la famille hésitoit, parce qu'elle ne trouvoit pas le parti assez avantageux, imagina de se glisser dans l'antichambre de Madame de Maintenon vers la fin du dîner. Elle feignit de se trouver mal, demanda un verre d'eau, s'approcha de la fenêtre avec une serviette, y

---

ses. De ce moment, il devint Marquis de Dreux; & son beau-frere Comte de Chamillart, titres qu'aucune famille de Robe n'avoit encore pris. *Saint-Simon, tom. 1, seconde Partie, p. 77.*

fit toutes les façons d'une personne qui sort de table. On la vit. On crut qu'elle avoit été invitée à dîner. Le bruit s'en répandit. L'éclat de cette faveur détermina la famille, & le mariage fut conclu. 1694-95.

Cet empressement à rechercher la protection de Madame de Maintenon, étoit sans doute une suite de la puissance que Louis XIV lui donnoit dans sa Cour. Cependant cette puissance avoit ses bornes, & même assez étroites, quant à l'influence dans le Gouvernement. On a déjà vu que le Monarque n'étoit pas aisé à entamer sur ce dernier article, & qu'il se tenoit extrêmement en garde contre les tentatives en ce genre. » A la vérité, les » Ministres venoient travailler chez » elle ; le Roi & elle étoient chacun » dans un fauteuil, une table devant » eux, & deux tabourets, l'un pour » le Ministre, l'autre pour son sac. » Pendant le travail, elle s'occupoit à *Saint-Simon, t. 6, p. 261.*

» la lecture, à la tapisserie, ou
1694-95. » à filer, & entendoit ce que di-
» soient le Roi & le Ministre, qui
» parloient toujours haut. Rarement
» elle y mettoit son mot ; plus rare-
» ment ce mot étoit de quelque con-
» séquence. Souvent le Roi se tour-
La Beaumelle, t. 3, p. 232. » nant vers elle d'un air gracieux, lui
» demandoit son avis : *Qu'en pense*
» *votre solidité?* alors elle répondoit,
» mais avec de grandes mesures ».

Lettres de Maintenon, t. 5, p. 58. On ne connoissoit pas dans le public cette modération, ou bien, en haine de son crédit, on se plaisoit à la calomnier, & à la rendre responsable des événemens, sur-tout quand ils étoient fâcheux. Il faut l'entendre elle-même se plaindre de cet acharnement. » *On est bien injuste*, disoit-
» elle, *de m'attribuer tous les mal-*
» *heurs. S'il étoit vrai que je me mê-*
» *lasse de tout, on devroit bien aussi*
» *m'attribuer quelquefois les bons*
» *conseils. Depuis que je suis en fa-*
» *veur*,

» veur, je n'ai nui à personne, je
» n'ai jamais fait ni méchanceté ni 1694-95.
» injustice. Le Roi m'a reproché sou-
» vent ma modération, cela vaut bien
» mieux que s'il me reprochoit mon
» importunité. Je croyois avoir enfin
» acquis une entiere insensibilité pour
» les jugemens de ce monde; mais je
» me trouve aussi peu avancée que
» lorsque j'ai commencé à me répri-
» mer & à me vaincre ».

Ainsi dans la place qu'occupoit Madame de Maintenon, il lui étoit également difficile, & de ne point prendre quelque part aux affaires d'Etat, & de n'en être pas critiquée. En général on peut dire que sa vie a été un tissu de contradictions. » Reine dans » l'intérieur, au dehors, en présence » du Roi, de Monseigneur, de Mon- » sieur, de la Cour d'Angleterre, elle » étoit très-simple particuliere. Elle » n'affectoit aucune place, se recu- » loit pour les femmes titrées, &

Sa vie à la Cour. *Saint-Simon*, t. 6, p. 259.

» ne se laissoit jamais forcer par
1694-95. » elles à prendre le pas. Quelquefois
» elle cédoit aux prévenances des au-
» tres, mais avec un air de peine,
» & toutes les déférences de la ci-
Ibid. p. 249. » vilité. Elle ne voyoit chez elle per-
» sonne en visite, & n'en rendoit ja-
» mais aucune, excepté à la Reine
Ibid. p. 252. » d'Angleterre : cependant il est à
» remarquer que les Généraux, quand
» ils partoient pour l'armée ou en
» arrivoient, & tous ceux qui quit-
» toient la Cour pour des affaires
» importantes, ou y revenoient après
Ibid. p. 250. » les avoir finies, ne manquoient pas
» de se présenter chez elle. Si elle
» avoit à parler aux filles du Roi,
» elle les envoyoit chercher. Comme
» c'étoit ordinairement pour leur faire
» des remontrances, elles arrivoient
» tremblantes, & on les a vues quel-
» quefois sortir les larmes aux yeux. »

Lettres de Maintenon, t. 5, *p.* 19. Sa société étoit bornée à peu de personnes en hommes & en femmes

& on voit dans ses Lettres qu'elle auroit désiré la rendre encore moins nombreuse, si elle avoit pu; mais son appartement étoit un lieu de réunion. Il ne lui étoit pas libre d'en changer la destination. » *Je ne puis*, écrivoit-» elle, *prendre mes momens de repos* » *qu'à la volée. Madame de Dangeau* » *va dîner avec moi, & peut-être Ma-*» *dame d'Hudicourt, qui me demande-*» *ra raison de tout ce que nous ne man-*» *gerons pas. Je m'en impatienterai.* » *Elle rougira de mon impatience, &* » *j'en rougirai par imitation. Les* » *Princesses qui ne sont pas à la chasse* » *arriveront suivies de leur cabale, &* » *attendront chez moi le retour du Roi* » *pour dîner. Je ne prendrai pas plus* » *de part à ces visites, que j'y en ai.* » *Les chasseurs reviendront en foule,* » *& feront tous à la fois l'histoire de* » *leur chasse sans nous faire grace* » *d'une circonstance. On ira dîner.* » *Madame de Dangeau demandera en* 1694 95.

» *bâillant un trictrac, &c. Voilà comme on vit à la Cour.*

1694-95. Habitudes gênantes du Roi. *Saint-Simon, t. 6, p. 28.*

Il faut mettre entre ses assujettissemens, des complaisances pénibles dont Louis XIV n'appercevoit pas la gêne. » Il étoit fort personnel. Né presque sur le Trône, l'habitude de » se voir le but & le centre de toutes » les attentions, l'avoit accoutumé à » n'estimer les autres, quels qu'ils fussent, que par rapport à lui. Dans » les temps de sa vie les plus vifs » pour ses Maîtresses, l'incommodité » des grossesses, ni aucune autre ne » pouvoit les dispenser des voyages » ni de l'étiquette de la Cour. Il falloit être en grand habit, parées, » serrées dans leurs corps, aller en » Flandre & plus loin encore, danser, veiller, tenir table, être de » toutes les fêtes; toujours gaies & » de bonne compagnie, partir à la » minute sans paroître se soucier du » froid, du chaud, du vent, de la

» poussiere qui s'engouffroit dans le
» carrosse, parce que le Roi, qui ai- 1694-95.
» moit l'air, le tenoit toujours ouvert.
» S'y trouver mal, c'étoit un cas à *Ibid. p.* 283
» en être exclue pour toujours. Il n'y
» recevoit presque jamais que des
» femmes, & il y avoit toujours beau-
» coup de provisions, fruits, vian- *Ibid. p.* 283
» des, pâtisseries. On n'avoit pas fait
» une lieue, qu'il proposoit de man-
» ger. Pour lui, il ne prenoit jamais
» rien entre ses repas; mais il s'a-
» musoit à voir les autres, & sous
» peine de disgrace, il falloit avoir
» faim, dévorer avec un air d'ap-
» pétit, & de ne faire paroître aucun
» autre besoin. Il ne montra pas plus
» d'égard pour ses filles, quand il
» commença à les admettre dans sa
» compagnie, ni pour ses belles-filles.

En approchant de l'âge des infirmités, Madame de Maintenon s'affranchit insensiblement de cette gêne.

» Elle alloit avec quelques Dames de *Ibid. p.* 283.

» son choix dans un carrosse du Roi
1694-95 » à elle affecté, & elle avoit soin de
» s'arranger de façon qu'il l'a trouvoit
» toute établie, afin qu'en arrivant
» il pût passer chez elle, & qu'il ne
» fût contrarié en rien dans ses ha-
» bitudes. Elles consistoient à s'éta-
» blir dans l'appartement de cette
» Dame, comme dans le sien pro-
» pre, y passer des heures entie-
» res, & quelquefois plusieurs de
» suite, sans imaginer seulement
» qu'elle put être incommodée de
» cette assiduité, & du fracas qu'a-
Ibid. p. 286. » menoit sa présence. Je l'ai vue, dit
» Saint-Simon, faire des voyages de
» Marli fort malade, & partir pour
» Fontainebleau si mal, qu'on ne
» savoit si elle ne mourroit pas en
» chemin. Mais en quelque état qu'elle
» fût, le Roi alloit chez elle à son
» heure ordinaire, & avoit sa suite, sans
» y prendre garde. Plusieurs fois il lui
» est arrivé, entrant pendant l'ardeur

» de sa fievre, & trouvant les fenê-
» tres fermées, de les faire ouvrir 1694-95.
» pour prendre l'air. S'il devoit y avoir
» jeu ou musique, le mal de tête
» ou toute autre incommodité n'empê-
» choit rien, il falloit souffrir sans
» se plaindre, & avec cela cent bou-
» gies dans les yeux ».

Ses égards pour Madame de Maintenon.

Il est vrai qu'il étoit libre aussi à Madame de Maintenon de prendre ses heures, que rien ne changeoit. *Ibid. p. 256.*
» Etant à Versailles, elle passoit pres-
» que toutes les matinées à Saint-Cyr;
» à Marli & à Fontainebleau, elle
» se retiroit dans de petits appar-
» temens éloignés, pour y prendre
» des précautions de santé, ou lire,
» écrire ou prier. Cela s'appeloit *le*
» *repos*, & ce repos étoit inaccessible
» sans exception. Le soir, vers les neuf *Ibid. p. 257.*
» heures, pendant que le Roi travail-
» loit avec ses Ministres ou conver-
» soit, deux Femmes de chambre
» venoient la déshabiller. Aussi-tôt son

» Maître-d'hôtel ou un Valet de
1694-95. » chambre apportoit son couvert, un
» potage & quelque aliment léger.
» Dès qu'elle avoit mangé, ses fem-
» mes la mettoient au lit. Le Roi
» approchoit, restoit un moment de-
» bout à lui parler, fermoit lui-même
» le rideau, & alloit souper.

Ibid. p. 297. » Dans les promenades, les voi-
» tures du Roi & de Madame de
» Maintenon alloient à côté l'une de
» l'autre, de maniere qu'ils pussent
» se parler, celles des filles du Roi
» derriere, à distance & sans jamais
» doubler. Quand c'étoit à pied, il
» marchoit à côté de sa chaise, ôtoit
» son chapeau, se baissoit pour l'é-
» couter, & paroissoit avoir toujours
» quelque chose à lui dire. Quand
» elle vouloit se retirer, il la recon-
» duisoit jusqu'auprès du Château,
» prenoit congé, & continuoit sa
» promenade ».

De pareils égards, dans un âge où

ils ne pouvoient être provoqués par l'amour, marquoient une grande estime ; & les assiduités, un grand besoin de confiance. Louis XIV, depuis le commencement de la guerre, avoit eu des succès éclatans ; entre autres les victoires de Stafarde ; de Fleurus, de Leuze, de Steinkerque, de Nervinde, de la Marsaille, sans compter les prises de villes & les actions moins générales : mais aussi il avoit essuyé des revers bien sensibles, tels que le détrônement du Roi Jacques II, son ami, & la défaite de la Hougue, qui ruina pour tout son regne la marine de France. C'est dans les malheurs que les épanchemens de cœur sont nécessaires, & il en éprouvoit la douceur auprès de Madame de Maintenon. Il la trouvoit aussi toujours prête à l'écouter, à entrer dans ses peines quand il lui en survenoit de la part de sa famille, de ses Gé- 1694-95.

néraux, de ses Ministres ou de ses
1694--95. Courtisans.

Les Courtisans.

Si ceux-ci ressemblent au portrait qu'en a tracé Madame de Maintenon dans plusieurs de ses Lettres, les Rois sont bien à plaindre. » *Je ne suis*

Lettres de Maintenon, t. 4, p. 4.

T. 4, p. 4. » *point*, dit-elle, *portée à la dé-*
» *fiance, & j'aurois vécu long-temps*
» *sans croire les hommes aussi mauvais*
» *qu'on les dit; mais la Cour change*

Ibid. p. 38. » *les meilleurs . . . . . presque tous*
» *noyent leurs parens & leurs amis*
» *pour dire un mot de plus au Roi, &*
» *pour lui montrer qu'ils lui sacrifient*

T. 3, p. 36. » *tout . . . . . Ce pays est effroyable,*
» *il n'y a point de tête qui n'y tour-*
» *ne . . . . Enfin les hommes sont très-*
» *mal dans mon esprit, & je ne regarde*
» *pas les femmes . . . . . Cependant je*

T. 2, p. 202 » *reçois la compagnie; & quelle com-*
» *pagnie! Je suis obsédée ou de femmes*
» *que je méprise, ou d'hommes qui ne*
» *m'aiment point. Je vois, j'entends*

» *des choses qui me déplaisent, ou*
» *qui m'indignent. Je m'observe sans* 1694-95.
» *cesse pour retenir mon impatience, &*
» *pour empêcher qu'on ne s'apperçoive*
» *que je la retiens . . . . . Nous avons*
» *des assassinats de sang froid, des en-* *Ibid. p. 205.*
» *vies sans sujet, des rages, des trahi-*
» *sons sans ressentimens des avarices*
» *insatiables, des désespoirs au milieu*
» *du bonheur, des bassesses, qu'on cou-*
» *vre du nom de grandeur d'ame. Je*
» *me tais, je n'y puis penser sans em-*
» *portement* ».

Veut-on un exemple de ces *trahi-* Noailles & Barbesieux.
sons qu'on auroit peine à croire ? Saint-Simon nous le fournira. Il faut cependant le lire avec défiance, parce qu'il est contredit par les Mémoires de Noailles dans des circonstances essentielles. » Noailles & Barbesieux » etoient fort mal ensemble. Le pre- » mier avoit obtenu du Roi des cho- » ses qui le rendoient fort le maître » dans son Gouvernement de Rous- » *Saint-Simon, t. 1, première Partie, p. 50.*

» sillon, & fort indépendant du Mi-
1694-95. » nistre de la Guerre. Celui-ci ne
» voyoit qu'avec chagrin & inquié-
» tude ses succès en Espagne; il ne
» lui pardonnoit pas la victoire de
» Vergès, qui lui frayoit le chemin
» au siége de Barcelone, dont Louis
» XIV desiroit ardemment la conquête.
» Noailles entrant dans les vues du
» Roi, traça un plan, & pria Sa
» Majesté de donner ses ordres pour
» le mettre en état de réussir. Ils fu-
» rent donnés, & Barbesieux, quoi-
» qu'au désespoir de servir un homme
» qu'il n'aimoit pas, étoit observé de
» si près par le Général & sa famille,
» qu'il n'osa manquer à rien de ce
» qu'il devoit prescrire.

Ibid. p. 53. » Prêt à mettre la main à l'œuvre,
» Noailles, pour plus grande précau-
» tion, veut rendre un compte parti-
» culier au Roi de l'état des choses.
» Il avoit près de lui un jeune Offi-
» cier, nommé *Genlis*, très-intelli-

» gent, qu'il venoit d'avancer jus-
» qu'à exciter la jalousie, & qu'il 1694-95.
» croyoit pour cela entiérement à lui.
» Il le dépêche avec une simple lettre
» de créance, & ordre de ne parler
» qu'au Roi. Barbesieux, qui, à l'e-
» xemple de Louvois, son pere, avoit
» des espions par-tout, apprend le
» départ de Genlis, son motif, &
» qu'il n'est chargé que d'une lettre
» destinée à faire croire ce qu'il doit
» exposer de vive voix. Il le fait guet-
» ter auprès de Versailles, se le fait
» amener, le menace, le caresse,
» lui remontre la différence pour sa
» fortune entre plaire à un simple
» Général, qui n'a de pouvoir que
» dans son armée & pour le mo-
» ment, & contenter le Ministre de la
» Guerre, qui a tant de moyens de
» l'obliger. Partie crainte, partie es-
» pérance, le jeune homme se laisse
» si bien séduire, qu'il promet de
» dire le contraire de ses instructions,

» & tient parole. Ainsi le siége de
1694-95. » Barcelone fut manqué, & Noailles,
» qui en avoit flatté le Roi, & qui
Mémoires de Noailles, t. 1, p. 317. » fut censé s'être rétracté au moment
» de l'exécution, tomba en disgrace,
» qui ne dura cependant pas, & re-
» çut ordre de séparer l'armée ».

Ibid. p. 258. 309. L'Auteur des Mémoires de Noailles fait tous ses efforts pour prouver que le Duc n'avoit jamais flatté le Roi de cette conquête. Cependant il rapporte une lettre de Louis XIV, qui dit expressément : » *J'aurois fort sou-*
» *haité que vous eussiez pu, avant de*
» *finir la campagne, soumettre cette*
» *place à mon obéissance, comme tou-*
» *tes vos lettres me l'avoient fait es-*
» *pérer* ». Si les éclaircissemens que Genlis apportoit à Louis XIV, avoient applani toutes les difficultés du siége, comment le Duc de Noailles, voyant qu'il en résultoit, contre son attente, un ordre de séparer l'armée, ne se seroit-il pas douté de quelque super-

cherie, & n'auroit-il pas cherché à détromper le Roi ? L'inaction du Général, après ce coup de foudre, ne peut s'expliquer qu'en supposant que l'envoyé avoit été chargé d'exposer les raisons pour & contre, & que Barbesieux l'aura engagé à appuyer sur celles qui militoient contre le siége, & qui pouvoient donner au Monarque mauvaise idée du Général que le Ministre vouloit perdre. En adoptant cette opinion, la moins défavorable à Barbesieux, il s'ensuivra toujours qu'il y eut véritablement de sa part ce que Madame de Maintenon appelle *assassinat de sang froid*, d'autant plus étonnant, qu'il s'attaquoit à une famille très-puissante. 1694-95.

Elle devoit en grande partie le crédit dont elle jouissoit alors, au mérite de la Duchesse de Noailles, fille du Duc de Bournonville, Gouverneur de Paris. On ne dit pas si elle eut de la beauté, son éloge peut se pas- 1695. Noailles. *Mémoires de Noailles*, t. 10, p. 8. *Saint-Simon*, t. 4, p. 137, 144

ser de cet ornement. » Elle étoit
1695. » bonne, douce, sans humeur, fran-
» che autant que la Cour peut le per-
» mettre : elle ne disoit pas tout ce
» qu'elle pensoit, mais jamais ce
» qu'elle ne pensoit pas : sensible
» lorsqu'on lui manquoit, & ne le
» cachant pas, mais sans haine & sans
» rancune : du reste, noble, magnifi-
» que, libérale, pleine d'entrailles
» pour ses enfans qui étoient en grand
» nombre (1); très-capable elle même
» d'amitié, elle avoit aussi beaucoup
» d'amis, & en méritoit encore d'a-
» vantage. Madame de Noailles gou-
» vernoit mari, enfans, affaires,
» intrigue de Cour, avec gaîté &
» avec une entiere liberté d'esprit,
» comme si elle n'avoit jamais rien à
» faire, & à force d'adresse & de
» persévérance, sans s'étonner ni se
» rebuter de rien, elle fit toujours

(1) Vingt-un.

» du Roi & de Madame de Main-
» tenon tout ce qu'elle voulut. Ce- 1695.
» pendant ni l'un ni l'autre ne l'ai-
» moient, mais ils l'estimoient.

» Pour le mari, il étoit fort du *Ibid. p. 139.*
» goût de Louis XIV, parce qu'il
» savoit plier son inclination à celle
» du Monarque, & qu'il avoit l'at-
» tention de ne lui pas montrer trop
» d'esprit. Jamais homme n'a été plus
» profondément occupé de la Cour,
» & n'en a plus estimé les manieres :
» au point qu'après s'être soumis à
» Versailles à des services qu'ailleurs
» on regarderoit comme humi-
» lians (1), étant dans son Gou-
» vernement de Languedoc, il avoit

(1) » Etant Capitaine des Gardes, il
» portoit, comme un Page, la queue de
» Madame de Montespan, tandis que celle
» de la Reine n'étoit portée & ne l'est
» encore que par l'Exempt des Gardes en
» service auprès d'elle ». *Saint-Simon, t.* 4., *p.* 139.

» des Gardes le long de son drap de
1695. » pied à l'église, & ses Aumôniers
» tournés vers son prie-Dieu avec
» les mêmes pompes & les mêmes
» cérémonies qu'à la Messe du Roi.
» Louis XIV étant devenu dévot,
» on s'apperçut que le Duc de Noail-
» les l'étoit devenu aussi, très-assidu
» à toutes les pratiques de réligion.
» Avec une dévotion moins publique,
» on auroit moins éclairé ses mœurs,
La Beaumelle, t. 4, p. 207. » qui furent soupçonnées (1). Le Duc de
» Noailles étoit bon Général; on a
» voulu jeter quelques nuages sur sa
» capacité, il les a dissipés par des
» siéges raisonnés, & dans l'occasion,
» par des actions hardies & heureuses,
» qui lui mériterent la dignité de

(1) Saint-Simon rapporte, t. 4, p. 140, qu'il fut une fois surpris par son frere..... &, p. 142, il le blâme de ce qu'il faisoit sa cour à la Raisin, Comédienne qui plaisoit au Grand Dauphin.

» Maréchal de France, comme l'avoit » eue son pere. Sa partie étoit une ap- » plication infinie, une conduite sa- » vante, & un courage flegmatique. » On le trouvoit un peu brusque dans » le commerce de la vie; mais se- » courable, & quoiqu'avare de cré- » dit, il ne laissoit pas de faire bien » des plaisirs ». 1696.

Cette famille, déjà bien étayée, s'appuya encore, dans la suite, du mariage d'une fille avec le Comte de Toulouse, fils du Roi (1), & de celui du Noailles, Archevêque de Paris.

(1) » Elle étoit veuve de Gondrin, & » fut si affligée de la mort de ce mari, » qu'elle en tomba malade très-dangereu- » sement. On lui apporta les Sacremens; » toute la famille étoit présente, & la Maré- » chale sa mere, qui l'aimoit passionément, » fondoit en larmes au pied de son lit, » prioit Dieu tout haut de tout son cœur, » &, dans l'excès de sa douleur, s'offroit » elle-même à lui & tous ses autres en- » fans, s'il vouloit les prendre en échange

1695. Comte d'Ayen avec Mademoiselle d'Aubigné, niece de Madame de Maintenon, en 1698. Ces faveurs furent précédées, en 1695, par le don de l'Archevêché de Paris à Louis-Antoine, frere du Maréchal, qui fut depuis Cardinal. » Il avoit été sacré pour » Cahors, & presque aussi-tôt nommé » à Châlons sur Marne. La proximité » & la dignité de ce siége, dont l'Evê- » que est Comte & Pair de France, ne » purent l'engager à quitter l'épouse » qui lui avoit d'abord été destinée. » il fallut un commandement exprès » du Pape.

Saint-Simon, t. 6, p. 305.

» M. de Noailles brilla à Châlons

» de la mourante. La Valliere, qui avoit » épousé une de ses filles, entendant sa » priere, s'approche, & lui dit d'un air » pitoyable : *Madame, les gendres en sont-ils ?* Malgré le lugubre de la cérémonie, » il partit d'un éclat de rire universel, dont » la Maréchale elle-même ne put se dé- » fendre ». *Saint-Simon, t. 3, p. 247.*

» par les mœurs d'un Ange, une ré-
» sidence continuelle, une sollicitude 1695.
» vraiment pastorale, une vie ap-
» pliquée & exemplaire, & une dé-
» soccupation totale de tout ce qui
» n'étoit pas de son ministere. Comme
» il ne venoit presque jamais à Pa-
» ris, & encore pour des momens,
» le Roi le connoissoit peu. Il résista
» long-temps & opiniâtrement, jus-
» qu'à affecter de se rendre suspect
» du côté de la doctrine ». Mauvais expédient, qui lui a sans doute beaucoup nui pas la suite. Madame de Maintenon lui écrivoit : » *Y eut-il* Lettres de Maintenon, t. 4, p. 19.
» *jamais une cause de translation plus*
» *forte, que le bien de l'Eglise &*
» *le salut du Roi ? Est-il permis de*
» *préférer le repos au travail, & de*
» *refuser une place que la Providence*
» *vous donne sans que vous y ayez*
» *contribué* ». Ces raisons l'engagerent à se laisser détourner des voies ordinaires, & il se rendit. Les Jésuites ne

1695. l'aimoient pas. Madame de Maintenon prévoyoit qu'ils ne lui pardonneroient pas d'être monté sur le siége de Paris sans leur participation. » *Mais*, » dit-elle, *il falloit à la premiere* » *Eglise du Royaume un Prélat de* » *moeurs sans tache, d'un caractere* » *modéré, sage, simple, d'une piété* » *éclairée & solide. Le Roi a cru voir* » *toutes ces qualités réunies dans M.* » *de Châlons; il s'est consulté, il a con-* » *sulté des gens éclairés, il a consulté* » *Dieu, & rien n'est plus vrai que s'il* » *eût connu en France un plus honnête* » *homme, il l'auroit donné à sa Ca-* » *pitale* ».

Ibid. t. 2, p. 146.

Fin du second Volume.

Errata du second Volume.

Page 6, lig. 12, rongés; *lisez* ronger.
Page 29, lig. 13, parut; *lisez*, paroît.
Page 131 & suivantes, Brisak; *lisez* Brissac.
Page 196, lig. 14, Marson François, *effacez* ces deux mot.
Page 207, derniere lig. après le Duc, *mettez*, fils du Grand Condé.
Page 222, lig. 11, après autres, *mettez*, étoient.
Page 227, ses; *lisez* ces.
Page 251, lig. 18, Chatel; *lisez* Chattes.
Page 258, lig. 20, Montespan; *lisez*, Maintenon.
Page 396, lig. 6, Vergès; *lisez*, Berges.